

ENTRE COLERE ET ESPOIRS :

**Chroniques de catastrophes annoncées
(2007-2009)**

Avant propos

Pourquoi ce livre et pourquoi sous cette forme ?

En relisant les chroniques que j'ai eu le privilège et le plaisir de présenter tous les lundis matin, durant deux ans, sur France Culture, j'ai pensé que cette relecture, à la lumière des événements qui avaient pu se produire depuis qu'elles avaient été écrites pourraient intéresser les auditeurs, dont nombre d'entre eux, par écrit et par oral, m'avaient au cours de cette période, manifesté leur intérêt. Au-delà, peut-être, des lecteurs non auditeurs de France Culture pourraient trouver quelque plaisir à lire ces réflexions hebdomadaires, dont le sujet pouvait être inspiré par les invités de la matinale ou par l'actualité.

La liberté de ton et de pensée, dont j'avais pu jouir, comme les autres chroniqueurs, grâce à Ali Badou qui a, durant ces deux années, su donner un esprit tout à fait particulier dans le PAF (Paysage Audiovisuel Français) tranche, en effet, avec la révérence générale à l'égard du pouvoir de la majorité des médias et permet d'aborder sous un regard, que j'ai constamment voulu à la fois critique et constructif, l'évolution des crises que nous vivons et la manière dont notre Exécutif la traitait.

Il m'a donc paru intéressant de replacer chaque chronique dans l'actualité du moment et de juger a posteriori de son bien-fondé, permettant ainsi au lecteur de pouvoir exercer un double jugement, à la fois sur la chronique elle-même et sur le sujet traité. Mais dans la mesure où le fond et la forme des politiques comme des comportements et des orientations intellectuelles sont liées, j'ai choisi un

mode éditorial conforme à ce que j'avais défendu et proposé durant deux ans.

Vivement opposée à HADOPI et au contrôle politique d'internet, favorable à la « mue du politique » (voir mon article dans Marianne du 18 juillet 2009), j'ai souhaité publier ce livre de telle manière qu'il puisse utiliser le vecteur d'internet et être en accès gratuit à tous ceux qui voudraient le télécharger (en l'imprimant ou non), mais également qu'il soit accessible sous la forme d'un livre, fabriqué à partir d'un logiciel libre et achetable sur le net. Bien que ce choix soit inédit pour un livre politique, je crois qu'il s'inscrit précisément dans cette volonté que je partage avec d'autres, mais que je souhaitais mettre en pratique, de faire de la politique autrement.

Deux objectifs sont ici poursuivis :

- Permettre, en particulier en période de crise, à tous ceux qui le souhaiteraient, d'accéder gratuitement au livre, tout en permettant à ceux qui le veulent et le peuvent d'acheter le livre. Ce choix m'apparaît d'autant plus justifié qu'il s'agit de chroniques, auxquelles tous ceux qui le désiraient pouvaient déjà avoir un accès gratuit, en écoutant en direct ou en différé ou en lisant ces textes sur mon site.

Ce n'est pas tout à fait la première fois que je procède ainsi. En 2005, avec une petite équipe que j'avais animée, nous avons écrit un ouvrage intitulé ECORESP pour économie responsable. Ce livre, suivi l'année suivante de ECORESP 2 « pour un new deal écologique », analysait à partir des questionnaires remplis par les acteurs économiques qui avaient accepté de répondre, les obstacles au développement en France des écotecnologies et formulait, à partir des expériences réussies notamment à l'étranger, des

propositions (175 dans le premier volume, 310 dans le second) dont un grand nombre seront, du reste, reprises par le Grenelle. Ce livre avait été mis gratuitement sur la toile ; il avait fait l'objet de près de 20 000 téléchargements et alimenté de nombreuses discussions. Je voudrais qu'il en aille de même de cet ouvrage et qu'une interactivité se crée entre mes lecteurs et moi-même.

- Permettre un réel échange entre nous. Je ne prétends évidemment pas avoir systématiquement raison (même si comme le lecteur pourra en juger beaucoup de jugements sont justes) ni a fortiori pouvoir tout prendre en compte. D'où l'intérêt de l'échange et de la circularité et leur supériorité sur la relation de haut en bas habituelle. Je crois au « bottum up » autant si ce n'est plus qu'au « top down » et c'est dans cette logique que s'inscrit ma démarche.

A cette fin, un site ad hoc est créé, permettant d'ouvrir des débats. J'espère que vous serez nombreux à y accéder pour que nous puissions poursuivre une réflexion commune et affiner ou rejeter, le cas échéant, les nombreuses propositions que ces chroniques comportent. Ainsi, les conclusions de chacune des chroniques pourront elles, au fil du temps et des discussions, évoluer. Grâce à mes lecteurs, je pourrai modifier certains de mes points de vue comme j'espère mes propres réflexions alimenteront les leurs. Ensemble, nous sommes ainsi appelés à devenir une force de proposition collective pour sortir de la crise dans le monde d'après et non par un retour au monde d'avant, assorti de quelques rustines.

Aubussargues, le 15 août 2009

Introduction.

Lorsque Ali Badou et David Kessler m'ont confié la responsabilité d'une chronique hebdomadaire, les thèmes qui m'étaient impartis étaient ceux de l'écologie et de la justice. La politique gouvernementale d'une part, en raison des nombreuses mesures prises ou annoncées concernant les libertés publiques et l'explosion de la crise économique financière qui est venue s'ajouter aux crises climatique et écologique préexistantes ont donné à ces thématiques une actualité et une place prépondérantes.

Préparant ce livre, et procédant à une lecture minutieuse de toutes les chroniques, je me suis rendu compte que la mise en relation d'un certain nombre de faits ou de comportements d'une part, la réflexion approfondie autour d'un événement d'autre part permettaient en règle générale de procéder à une analyse et partant, à des propositions dont la suite de l'histoire prouvait qu'elles étaient justes. Pourtant, par exemple, dans la gestion de la crise économique financière et de la reconversion industrielle prônée avant même que la crise ne prenne de l'ampleur, le gouvernement mettra des mois avant de s'engager timidement dans les voies que le bon sens proposait.

Pourquoi ?

Il faut bien entendu distinguer les mesures critiquées dans la mesure où elles s'inscrivent dans une politique de contrôle social et de régression du système démocratique, de celles qui sont d'ordre économique et écologique et qui constituent bien davantage une réponse à une crise que les gouvernants n'ont pas directement créée, même s'ils peuvent y avoir contribué.

Sur le premier point, force est de constater que les prodromes de ce qui sera la mise en place d'un système de contrôle inégalé apparaissent dès le début du quinquennat. Les premières chroniques soulignent déjà les risques démocratiques liés à ce qui, à l'époque, pouvait déjà apparaître comme une volonté de mise en coupe réglée des médias, de la justice, des citoyens eux-mêmes par les fichiers.

Sans prétendre à aucun talent de Madame Soleil, toute personne capable de mettre en exergue puis en relation des faits ou des déclarations significatifs (mais, souvent, le fait est directement contraire à la déclaration, ce qui fait partie de la manipulation et de la perte de boussole soigneusement organisée) pouvait dès la fin de l'année 2007 prévoir les tempêtes qui se préparaient sur le front des libertés publiques. Les deux années de chroniques consacrent un temps non négligeable à la montée en puissance des mesures d'agression, dans une société rendue apparemment d'autant plus indifférente au sujet que l'Exécutif a su très intelligemment brouiller les pistes, notamment en raison de la présence au gouvernement de ministres d'ouverture, dont le passé ne pouvait laisser supposer qu'ils toléreraient des atteintes aux libertés publiques.

Mais, et surtout, cette indifférence qui a fini par trouver des limites d'une part lors de l'édiction du fichier EDVIGE, d'autre part pour HADOPI et la suppression du juge d'instruction, tient à l'utilisation de la crise économique qui rend les problèmes de chômage et de vie quotidienne prédominants pour essayer de faire passer des mesures qui, en temps normal, auraient probablement suscité une indignation républicaine bien justifiée. Elle tient aussi à l'usage de

l'argument sécuritaire, notamment grâce à l'utilisation jusqu'à la nausée des faits divers dans les journaux télévisés, argument qui passe d'autant mieux que la société française est vieillissante et anxieuse, voire anxiogène.

Ces chroniques décrivent, sur deux années, comment le Pouvoir a su gérer conjointement l'anesthésie de l'opinion publique -noyée sous le « panem et circenses », d'abord sous la forme du « travailler plus pour gagner plus » puis, sous la forme plus négative de difficultés graves de pouvoir d'achat, conduisant à privilégier la gestion du quotidien rendu chaque jour plus difficile et distraite par une peopolisation croissante – et la mise en place d'un système de contrôle social de plus en plus performant.

Ce double mouvement conduit bien évidemment à une réflexion en termes politiques. Comment ceux qui défendent une vision plus démocratique de l'organisation sociale peuvent-ils intervenir à titre préventif, c'est-à-dire en décryptant le plus tôt possible les intentions du pouvoir, puis, en cas d'impossibilité ou/et d'échec à titre défensif, avec l'immense difficulté dans ce cas, d'apparaître comme des esprits critiques et destructeurs face à un pouvoir politique qui se présente au contraire comme un réformateur et un constructeur ?

Consciente de ce dilemme, j'ai essayé tout au long de ces deux ans d'anticiper les mesures concrètes que pouvaient suggérer de nouvelles orientations mais dans le même temps de formuler des propositions destinées à améliorer le fonctionnement démocratique. Or, le coeur de ces propositions se trouve précisément dans les droits des citoyens à l'information et à la justice.

C'est bien précisément à la même analyse qu'a procédé l'Exécutif et c'est la raison pour laquelle les mesures liberticides ont été prises et pour laquelle la réponse est difficile à organiser.

Pourtant la notion de justice et d'injustice est la pierre angulaire, le fil d'Ariane pour analyser les causes, les effets et les solutions proposées pour sortir de la crise. Or, et c'est probablement une des raisons de la colère et par voie de conséquence du titre que porte ce recueil de chroniques, les injustices dans la gestion de la crise se trouvent à tous les niveaux : refus sauf exception de chercher les responsabilités, refus de sortir d'une justice à double voire à triple vitesse, refus de mettre un terme au double enrichissement des bénéficiaires de la crise qui en sont généralement aussi les promoteurs, refus d'utiliser la crise comme un facteur de remise en place de politique de répartition des revenus, de plus grande justice sociale, refus de mettre en place des solutions simples bien que longuement expliquées tout au long de ces chroniques pour éviter de revenir un système qui nous a entraîné dans le gouffre et qui va nous y replonger.

À la relecture, certaines des chroniques peuvent apparaître comme prémonitoires, soit dans les analyses, soit dans les solutions qui sont proposées. En réalité, il suffit généralement de poser les bonnes questions pour trouver les solutions les plus appropriées. Par exemple, le traitement de la crise économique et financière par une relance verte pouvait être proposé plus d'un an avant que cette solution ne soit très partiellement choisie par le gouvernement. Par exemple, le poids du nucléaire dans l'économie et la politique française apparaissait comme rendant impossible un vrai développement

d'efficacité énergétique des énergies renouvelables, dès 2007. Par exemple, le refus de réglementer ou de légiférer sur la rémunération des banquiers et autres traders en se contentant de codes de bonne conduite ne pouvait avoir d'autres conséquences que le retour aux bonus indécents ; de même, le refus de nationaliser les banques aidées ne pouvait avoir pour conséquence, nonobstant l'intervention de M.Ricol comme médiateur, que la prééminence de la recherche du profit sur le financement de l'économie réelle. Au niveau global, les chroniques qui s'interrogent voici 6 mois sur des sujets qui semblent seulement aujourd'hui venir dans l'actualité comme par exemple le point de savoir si la finance n'a pas à nouveau gagné sur l'économie réelle et le pouvoir politique apparaissaient déjà à l'époque parfaitement justifiées.

Dès lors, la vraie question est celle de savoir pourquoi d'autres choix ont été faits et pourquoi les vraies questions de fond n'ont pas été mises en débat. Cette interpellation ne vise pas seulement les politiques mais aussi les commentateurs et de manière plus générale le système médiatique hormis bien entendu quelques exceptions comme France Culture ou des journaux du net qui précisément ont choisi la démarche que je me suis proposée à moi-même.

La réalité est que le politique n'est plus dans le politique. La société d'apparence, d'indifférence, d'insignifiance permet précisément à ceux qui détiennent la réalité du pouvoir de laisser les ombres s'agiter sur le devant de la scène et ajouter les leurres les uns aux autres, ou détourner l'attention et éviter précisément que les bonnes questions soient posées car comme chacun sait, la vraie difficulté n'est pas de trouver les réponses mais, de poser les bonnes

questions. Or, si de temps à autre, des juges ou des associations parviennent à attirer l'attention médiatique sur un sujet destiné à rester dans l'ombre, dans l'immense majorité des cas, le ronronnement médiatique suffit à assurer l'anesthésie nécessaire pour que les rustines soient mises là où il est souhaité qu'elles le soient afin d'assurer aussi longtemps que possible la pérennité du système et les rentes de situations et les profits qui vont avec .

Car, le vrai sujet de fond est celui d'un changement ou non de mode de développement et plus largement de civilisation. Or précisément, et notamment en France où la libéralisation à contretemps est devenue une religion, aucune expression d'un réel changement de cap n'apparaît. Plus grave, aucun parti politique mise à part l'extrême gauche ne pose la question. Le débat politique en France est contenu dans un cadre purement politicien et limité à la critique, soit fratricide à l'intérieur du parti politique comme au parti socialiste, soit à l'extérieur pour tomber dans l'anti Sarkozysme primaire. Or, cette stérilité de la discussion politique exclut toute projection dans le futur a fortiori dans le long terme et interdit par la même de débattre des objectifs sur la durée permettant ensuite de juger des mesures proposées à l'aune précisément de ces objectifs.

« Les chiens aboient, la caravane passe ». Tel est probablement le meilleur résumé de ce que nous avons vécu dans notre pays alors même que nous vivons un temps historique.

Il est donc impératif de faire autrement. C'est la raison pour laquelle j'ai intitulé ce livre « entre colère et espoirs ». Colère de voir se réaliser des conséquences très négatives et parfaitement prévisibles et prévues de choix ou d'analyses ; colère de voir des

responsables de catastrophe non seulement rester impunis mais encore obtenir des pouvoirs politiques de pouvoir persévérer dans des erreurs colossales qui coûtent tant aux autres ; colère de voir notre pays continuer dans des choix anciens et suicidaires sur le plan économique pour complaire à quelques lobbys particulièrement puissants et bien placés ; colère de voir l'occasion historique que constitue la crise dramatique que nous vivons, manquée non pas tant par erreur que par choix délibéré de continuer dans le système antérieur.

Mais aussi espoirs, au niveau international comme au niveau national devant les changements profonds, qui émanent de la société civile et d'une partie du monde économique. La politique est à réinventer dans son organisation comme dans ses objectifs ce n'est pas dans le monde ancien ni dans ses structures que nous trouverons une solution ; c'est dans le monde nouveau qui ne demande qu'à naître mais auquel les structures anciennes s'opposent. J'espère très sincèrement que ce livre, en ce qu'il démontre que l'on peut parfaitement anticiper, contribuera à renforcer l'espoir chez mes lecteurs.

Aubussargues, le 15 août 2009

2007

CHRONIQUE 1

26 Août 2007

Quand les consommateurs français disposeront-ils d'une action de classe ?

Mots clés : justice, consommation, lobbying

Cette première chronique, avant crise économique, intervient alors que la dangerosité d'un certain nombre de produits chinois est mise en cause et la faiblesse des outils juridiques français apparaît avec évidence.

Quand les consommateurs français, comme viennent de le faire les consommateurs américains à propos des jouets Mattel, fabriqués en Chine avec des produits toxiques, pourront-ils engager une action de classe ?

L'action de classe est un outil inventé dans les années 50 aux États-Unis, pour établir une égalité des armes entre les consommateurs et la toute-puissance des entreprises. Elle consiste à permettre à la victime d'un dommage, identifié, produits ou services, de faire juger le principe de dommages et de permettre ainsi à tous ceux qui sont dans une situation identique d'obtenir une indemnisation, sans avoir à plaider ni à faire à l'avance de fonds. Le film Verdict avec Paul Newman, dans le rôle de l'avocat, en est une excellente illustration. Joint à la procédure dite de découvertes sur documents et témoins, qui oblige notamment le producteur à fournir tous les documents

devant le tribunal, et au recours au jury qui statue sur le principe et sur le montant des indemnités, cette procédure est un moyen extrêmement puissant, de rééquilibrer les pouvoirs en faveur des consommateurs.

C'est sans doute la raison pour laquelle elle n'a, jusqu'à présent, jamais abouti en France. Un premier projet combattu très activement par le MEDEF a accouché d'un texte croupion, qui excluait de son domaine d'intervention, la santé l'environnement et limitait à quelques milliers d'euros le montant des indemnités. Bref, un projet dont le qualificatif se partage entre le dérisoire et le caricatural !

Peut-être, le sujet peut-il paraître à certains, mineur. Il ne l'est certainement pas. L'action de classe est le pendant de la liberté dont jouissent les entreprises de mettre sur le marché des produits, même si la Fédéral Drug Administration est beaucoup plus sévère sur certains produits, notamment cancérigènes, que ne le sont les autorités françaises et européennes. S'il y a liberté, le corollaire c'est la responsabilité. Et la responsabilité doit effectivement pouvoir être mise en cause. Pour ce faire, 2 conditions à la disposition des consommateurs : pouvoir agir en justice, pouvoir apporter des preuves. L'action en justice efficace, pour les consommateurs est précisément l'action collective qui permet d'avoir les moyens matériels et le poids pour agir. Hier contre les cigarettiers, coupables d'avoir durant des décennies dissimulées les effets du tabac sur les jeunes et du tabagisme passif. Aujourd'hui, contre les constructeurs automobiles qui ont au Japon, choisi la voie de la transaction avec les habitants de Tokyo victimes de la pollution atmosphérique et qui sont mis en cause par le gouverneur Schwarzenegger aux États-Unis.

La montée en puissance du pouvoir des consommateurs, qui constitue en réalité le contre-pouvoir le plus puissant pour protéger la santé publique et assurer la protection du cadre de vie et des ressources naturelles, est une nécessité politique autant qu'économique.

Comme le rappelle Al Gore, dans son dernier ouvrage, ceux qui sont les mieux à même de défendre l'environnement, ce sont ceux qui en sont le plus proches. Seule l'action de classe, ouverte largement - sous réserve d'un encadrement très strict des avocats -- peut permettre de rétablir un équilibre entre les producteurs qui veulent plus de liberté et des consommateurs qui veulent plus de sécurité et de juste prix.

L'épée de Damoclès que constitue un procès en responsabilité, à armes égales, est le meilleur outil pour disposer d'un principe de précaution effective. Socialiser le risque, privatiser le bénéfice se heurte précisément au principe pollueur payeur et à la responsabilité... À la condition qu'elle puisse être mise en cause. L'action de classe offre cette possibilité dès lors qu'elle ne trouve aucune limite quant à ses domaines d'intervention et quant au quantum qui peut être réclamé.

À moyen terme, bien loin d'être une menace pour l'activité économique nationale ou européenne, l'action de classe constitue au contraire un outil de moralisation des choix, d'allègement de la charge publique (qui en cas contraire est contrainte de payer pour les vrais responsables comme dans le cas de l'amiante ou du sang contaminé) et de pérennité des

entreprises qui ont fait le seul choix qui vaille : celui de la soutenabilité.

Cette première chronique est toujours d'actualité. L'action de classe n'a pas progressé dans le droit français et, au contraire, certaines dispositions ont réduit le droit d'agir des associations en matière d'urbanisme ou le droit de se constituer partie civile. Le sujet est repris au niveau communautaire où un projet d'instaurer une action de cette nature est en bonne voie.

Il se heurte à une très forte opposition des lobbys qui craignent qu'une action de cette nature soit coûteuse pour eux et préfèrent évidemment des victimes en ordre dispersé, confrontées à une insuffisance criante de moyens et à la charge de la preuve que des associations organisées, qui pourraient utiliser les sommes obtenues pour conforter leurs moyens en expertise.

CHRONIQUE 2

2 Septembre 2007

Le Pouvoir ne cesse d'en appeler au juge et ne cesse de le contester.

Mots clés : justice, pouvoir, libertés publiques

Madame Dati n'est en place que depuis 3 mois que la méthode qui sera la sienne et qui la conduira à se voir rejeter par l'ensemble du monde judiciaire et à être considérée comme le plus mauvais des Gardes des Sceaux, est à l'œuvre. Nombre de magistrats seront sanctionnés malgré l'opposition du Conseil Supérieur de la Magistrature, le Garde considérant en quelque sorte que les magistrats sont là pour lui obéir. Cette politique qui vise, dans le même temps à supprimer la possibilité de mener à bien l'instruction d' »affaires », qui accepte les « petits arrangements entre amis »et crée une justice à deux vitesses est déjà perceptible .Mais, en septembre 2007, nous n'avons encore rien vu !

Après la convocation d'un procureur adjoint en raison des propos qu'il aurait tenus sur l'application avec discernement de la loi sur les peines plancher, et les réflexions engagées à la demande du Président de la République sur la dépénalisation du droit des affaires comme sur la prise en charge de délinquants sexuels, la question de la place de l'institution judiciaire dans notre société se trouve à nouveau doublement posée, sur un plan sociétal comme sur un plan politique.

Sur un plan sociétal, d'abord. Les 50 ans qui viennent de s'écouler ont montré que, comme dans de nombreux pays démocratiques, le droit et le rôle de la justice pour trancher à la place du politique, de toute une série de sujets de société, n'avaient cessé de croître. Sans doute, la montée des affaires politico-financières et les affaires de corruption et de trafic d'influence expliquent pour partie ce recours au juge, seul recours -- même si son efficacité est très modeste en France -- pour les victimes et... la moralité publique. Mais, la sollicitation du juge est beaucoup plus ample dans la mesure où le retrait du politique sur toute une série de sujets de société, de l'euthanasie aux OGM, du traitement des délinquants psychiatriques à la montée de l'islamisme a conduit les juges à assumer les choix de société. S'y ajoute, surtout, le rôle du droit dans la mondialisation. Ainsi, le politique se trouve-t-il dans une position particulièrement ambiguë à l'égard des juges dont il attend qu'ils se prononcent soit sur des sujets trop délicats sur un plan électoral pour être traités par lui-même, soit dans des affaires économiques d'intérêt national, soit dans des litiges dans lesquels il se trouve directement ou indirectement impliqué (par exemple l'affaire Clearstream).

Mais, dans le même temps, le politique au moins en France veut que la justice, qui n'est pas un pouvoir mais une autorité d'après la lettre même de notre Constitution, applique la politique qui a été définie, quitte à passer à la trappe à la fois les principes fondamentaux dans lesquels est désormais inséré le droit français et la tradition de liberté d'appréciation des magistrats sans laquelle il n'y aurait pas de Justice. Or, la légitimité du juge qui est indispensable pour qu'il puisse remplir la mission que la société lui a

confiée est précisément remise en cause si son indépendance est contestée. Telle est précisément le dilemme actuel : simultanément, le pouvoir ne cesse d'en appeler au juge et ne cesse de le contester, au nom du refus d'un gouvernement des juges. Dans ce contexte, la crise morale que traverse la magistrature, le manque de moyens indignes d'un pays comme le nôtre, les coups de boutoir répétés contre des décisions dont on connaît généralement assez mal le contexte, expliquent que le chantier de la réforme de la justice soit ouvert. Il l'est d'autant plus que, s'agissant de l'égalité des armes entre les puissants et les faibles, en particulier dans le monde des affaires, le système français est loin d'offrir les mêmes possibilités que le système américain dont certains se réclament de plus en plus. En effet, les scandales à répétition, qu'ils s'appellent Enron, Andersen ou autres ont donné lieu outre-Atlantique, à des procès et à des nouvelles lois dont nous sommes bien loin de me pouvoir jouir en France, en particulier dans la gouvernance d'entreprise, le droit des actionnaires minoritaires, ou encore celui des consommateurs lésés. C'est précisément parce que la France refuse que la justice soit réellement un pouvoir comme elle l'est aux États-Unis.

Car, et c'est le deuxième volet du sujet, la question d'instaurer en France un pouvoir judiciaire est posée. La présidentialisation du régime, sur un modèle qui se rapproche du système institutionnel américain appelle à l'évidence la reconnaissance de contres-pouvoirs qui sont, dans une démocratie classique, le Parlement et la justice. Dans la démocratie du XXI^e siècle qui reste largement à construire il conviendrait d'y ajouter la presse et la société civile. Mais c'est un autre sujet. Or, comme signalé précédemment, la Constitution de la Ve république ne reconnaît pas de pouvoir

judiciaire, mais, une simple autorité judiciaire. Cette situation s'explique par la méfiance historique de l'exécutif à l'égard des juges, héritée de l'ancien régime et renforcée par la conception gaulliste du pouvoir.

Dans le nouvel équilibre des pouvoirs qui se dessine, la contrepartie indispensable pour disposer d'un régime équilibré et démocratique consiste à reconnaître ce pouvoir judiciaire et à le doter des moyens, juridiques et matériels permettant d'assurer une réelle légitimité. Le respect de la règle de droit, par tous, du président de la république aux plus modestes citoyens, est la condition d'un État de droit dont la régularité du fonctionnement est assurée par la justice sous toutes ses formes. Au conseil constitutionnel : l'équilibre des pouvoirs entre le parlement et l'exécutif, comme le respect par le Parlement de la règle de droit,

Au juge administratif, le respect par le pouvoir réglementaire du corpus juridique

Au juge judiciaire, la sanction des infractions, quel que soit le délinquant, et le règlement des litiges civil, social et économiques, en respectant l'égalité des armes. Un grand pays, avec une tradition comme la nôtre, doit chercher l'exemplarité et pour y parvenir doit s'élever au rang des principes.

Malheureusement, depuis septembre 2007, la situation de la justice française n'a cessé de se détériorer et plusieurs chroniques reviendront sur ce thème. Bien loin d'aller vers un renforcement de l'état de droit, en deux ans, l'affaiblissement de l'institution judiciaire, les libertés de plus en plus grandes prises avec le droit y compris la réforme constitutionnelle et celle qui se prépare de l'instruction, éloignent notre

pays d'un modèle démocratique. La déconstruction du pôle financier, la disparition d'une police financière spécifique, les procédures disciplinaires contre les magistrats poursuivant la corruption, les dîners mondains où procureurs et prévenus potentiels se rencontrent... Bref.. ; la France se « bananière »...

CHRONIQUE 3

9 Septembre 2007

Biocarburants, agro-carburants, agro-fioules ?

Mots clés : agriculture, écologie, changement climatique

En septembre 2007, la crise alimentaire issue de la crise économique, n'a pas encore commencé, mais déjà, les Mexicains ne peuvent plus acheter le maïs qui sert à fabriquer la tortilla. Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour s'interroger sur les conséquences d'un système dans lequel le prix des plantes destinées aux carburants suit la courbe du pétrole...il n'est pas davantage besoin d'être un grand économiste pour calculer le prix de revient de l'éthanol, son coût exorbitant pour le contribuable et son caractère peu probant au regard du changement climatique....et pourtant, à l'époque, les pouvoirs publics encouragent encore le développement de l'éthanol !

Pourquoi utiliser ces trois mots pour désigner le même produit ? Parce que selon que l'on emploie l'un ou l'autre, on donne à ce produit un caractère positif, neutre ou négatif. Le biocarburant, c'est le carburant vert, celui qui permet de réduire les émissions de CO₂, issu du végétal.

L'agro carburant, c'est le produit issu de l'agriculture, quel que soit son mode de production, qui est utilisé comme carburant.

L'agrofioule, c'est du pétrole agricole, avec un aspect péjoratif qui s'attache désormais au terme de fioul.

Quel est le terme le mieux approprié ? Il n'y a pas de réponse générale à la question, alors que la planète semble se lancer dans des investissements effrénés en faveur de l'éthanol.

Si la question est celle de la lutte contre le changement climatique, les conditions dans lesquelles est produit l'agro carburant, pour utiliser le terme le plus neutre, sont fondamentales car elles déterminent l'existence ou non d'un avantage en termes de CO₂. Un article récent paru dans Science met en lumière le fait que la forêt tropicale absorbe actuellement un milliard de tonnes de carbone par an. Les forêts tropicales constituent 47 % de la surface forestière mondiale et, au rythme actuel, la déforestation représenterait la disparition de 200 millions d'hectares en 20 ans. Cela signifie que déforester pour planter des espèces à l'utilisation énergétique est tout simplement aberrant. Cette aberration est d'autant plus grande que la reforestation d'un espace permet de stocker entre deux et neuf fois plus de carbone sur une période de 30 ans que les tonnes de carbone économisé par le biocarburant qui serait produit sur cet espace

. Dès lors, en termes d'émissions de CO₂, la solution la plus efficace consiste indiscutablement à protéger les forêts existantes en particulier tropicales, reforester et retrouver les forêts naturelles lorsque les terres ne sont pas indispensables à la nourriture des hommes. Des avantages supplémentaires comme la prévention de la désertification, le maintien de la biodiversité, la régulation régionale du climat doivent être ajoutés au solde positif de la balance. A contrario, s'agissant de l'éthanol, produit à partir de céréales ou

de betteraves, il faut près de l'équivalent d'1 t de pétrole pour produire 1 t d'éthanol. La moyenne est à 0,8 soit une économie extrêmement modeste. Enfin, les conditions économiques de la production de l'éthanol au moins en France, sont telles qu'il faudrait un pétrole à plus de 200 \$ le baril pour justifier, sur un plan économique, cette production..

Mais, même si les agro carburants ne présentaient pas ces inconvénients, la question de leur développement serait néanmoins posée en raison des risques majeurs qu'il fait peser sur l'alimentation, tant en ce qui concerne les prix que la quantité. Des chercheurs américains ont calculé que pour substituer 10 % d'agro carburants aux carburants actuels, il conviendrait d'utiliser 43 % des champs américains et 38 % des champs européens ! La concurrence entre plantes à destination alimentaire et à destination énergétique commence déjà à se faire sentir aux États-Unis et au Mexique avec une hausse massive du prix du maïs qui rend très difficile l'accès de nombre de Mexicains à la tortilla. Il faut en effet rappeler que le prix des céréales à usage énergétique est indexé sur le prix du pétrole ce qui le rend bien entendu beaucoup plus attractifs que le prix des céréales à usage alimentaire. Ce facteur, ajouté à une baisse très préoccupante des récoltes au niveau planétaire -- baisse largement due aux effets du changement climatique -- et à l'augmentation de la population mondiale, conduit inmanquablement non seulement à une aggravation de la hausse des prix agricoles dont les populations les plus pauvres seront les premières victimes mais encore des risques croissants de pénurie de céréales. Or il ne faut jamais oublier que 4 céréales représentent la base de l'alimentation de la moitié du de l'humanité ! Ainsi, le développement de la production d'éthanol non seulement a peu d'impact sur les émissions de CO₂, voire si elle se fait à partir

de la déforestation a un effet négatif, mais encore fait peser une menace incontestable sur l'amélioration de l'alimentation mondiale.

Pour autant, tous les biocarburants ne sont pas à considérer de la même manière. Tout d'abord, la biomasse d'origine forestière, qui peut être utilisée directement ou transformée en carburant liquide ne présentent évidemment pas les inconvénients précédents et au contraire permet de valoriser les sous-produits d'une gestion durable des forêts. Les biocarburants dits de la deuxième génération qui utilisent la partie non alimentaire de la plante et permettent une double utilisation, alimentaire et énergétique, de la plante sont également intéressants. Dans une moindre mesure, les huiles végétales brutes utilisées directement par leurs producteurs pour des usages agricoles peuvent présenter un intérêt.

Deux conséquences peuvent être tirées de ce qui précède.

D'une part, au nom de la lutte contre le changement climatique, il n'est pas possible d'effectuer n'importe quel choix dont la justification réelle est toute autre -- dans le cas des agrocarburants, l'intérêt immédiat des agriculteurs et de l'agrochimie qui y voit un débouché pour les OGM—

Au contraire, les choix, notamment lorsqu'ils nécessitent des investissements dans de nouvelles filières ne peuvent être effectués qu'après des analyses de cycles de vie complets permettant d'établir au moins un avantage global.

D'autre part, il est indispensable de trouver de nouveaux modes de rémunération pour les services qui sont rendus par la nature, en particulier en matière de lutte contre le changement climatique. Cela signifie non seulement rémunérer les services rendus par les forêts qu'il s'agisse d'éviter la déforestation ou de reforester, mais également de rémunérer les

agriculteurs dont les pratiques permettront de stocker le carbone ou de réduire les émissions de gaz à effet de serre y compris en réduisant l'usage des phytosanitaires. Alors, les produits issus de l'agriculture ou de la forêt et utilisés comme des carburants pourront vraiment avoir le titre de biocarburants.

Depuis lors, la critique à l'égard des biocarburants s'est renforcée en particulier du fait de la pression sur les plantes à usage alimentaire. La FAO et le secrétariat général de l'ONU ont vivement critiqué cette orientation qui malheureusement se poursuit au Brésil et en Indonésie. Au niveau communautaire, la directive sur les énergies renouvelables maintient les bio carburants de la première génération dans les ENR mais fixe des règles rigoureuses à leur développement. Dès lors, les propositions de cette chronique ont été prises en compte y compris dans le prix de la nature. La sortie en avril 2009 du rapport Chevassus-au-Louis donne pour la première fois un véritable prix à la biodiversité.

CHRONIQUE 4

16 Septembre 2007

Pourquoi l'académie de médecine nie t'elle les causes environnementales du cancer ?

Mots clés : santé et environnement, prévention du cancer, académie de médecine.

En septembre 2007, alors que le Grenelle de l'environnement est en pleine concertation, l'Académie de Médecine rend un rapport pour nier, en pleine contradiction avec de nombreuses études, le lien entre cancer et environnement. Cette chronique met en lumière la méthodologie assez particulière qui a été suivie et surtout les conséquences sur lesquelles débouche ce rapport, lesquelles sont en parfaite contradiction avec les orientations du grenelle. Les critiques formulées dans cette chronique sont d'autant plus justifiées que l'Académie réitérera avec les antennes relais en rendant public un communiqué de presse présenté comme un « rapport » émanant d'un éminent professeur en même temps conseil scientifique d'un groupe de téléphonie, pour nier tout impact sanitaire aux ondes electro-magnétiques.

Le rapport que l'Académie de médecine vient de commettre sur les causes du cancer peut légitimement laisser dubitatif quant à son contenu, sa méthodologie et même sa date de sortie. Rappelons pour mémoire que ce rapport exclut que l'environnement puisse être la cause de cancer au-delà de 1% 100 de leur nombre

total, ce qui pour le moins surprenant au regard de tous les rapports émanant des États-Unis, du Canada, de la Grande Bretagne qui évaluent au moins à 10% les causes environnementales du cancer. Certains vont jusqu'à plus de 50% ! Même le plan national santé environnement qui, malgré sa timidité, met l'accent sur les causes environnementales des cancers sans se hasarder à en chiffrer le nombre....

Le rapport de L'Académie n'est pas contestable dans l'affirmation déjà ancienne que le tabac et à un moindre niveau l'alcool sont responsables d'un bon quart des cancers. Mais quid des 75 % restants ? La faute à l'obésité, à la pilule, bref aux comportements individuels. En revanche, l'environnement cancérigène dans lequel nous vivons, l'usage massif des pesticides qui sont autant de précurseurs hormonaux, n'y serait pour rien : moins de 1 % des cancers.

L'augmentation massive des cancers de la prostate et du sein (entre trois et 400 % des cas) ne s'expliquerait donc que par une meilleure détection, comme si la détection rendait inutile la recherche des causes ! Évacuée la question des pesticides, au sens large du terme, comme cause possible de l'augmentation des cancers alors même que l'usage de ces précurseurs hormonaux pourrait bien expliquer aussi la baisse massive de la fécondité humaine (50 % ans dans les pays industrialisés) et la féminisation des poissons de nos rivières. Quant à l'obésité, qui serait à l'origine de trois fois plus cancers que l'environnement, elle résulterait de notre seule paresse et en rien des plats trop salés ou trop sucrés consommés prioritairement par les ménages les plus modestes ou d'une publicité massive en faveur des sucreries de tous genres.

La méthodologie elle-même est étonnante et a entraîné une prise de position publique contraire d'un membre au moins de l'Académie. Fondé sur des études épidémiologiques dont la pauvreté en France -- 13 départements seulement disposent au registre du cancer -- et le caractère récent contraignent à une certaine prudence, ce rapport ignore délibérément les études scientifiques qui ne cessent de mettre en lumière le caractère cancérigène d'un certain nombre de produits. Fidèle à une théorie qui a conduit aux catastrophes successives de l'amiante, des PCB ou des hormones de croissance, l'Académie de Médecine évacue ce qui à ses yeux ne constitue pas une preuve absolue de cause. Or une telle preuve n'est généralement faite que trop tard ! Ce faisant, elle s'inscrit dans cette logique diamétralement opposée à celle préconisée par l'agence Européenne de l'environnement dans son rapport signaux précoces, leçons tardives, paru en 2002 pour éviter la reproduction à l'infini des crises sanitaires du XXème siècle.

Dès lors, la suite logique de ce rapport est simple et a déjà été diffusée par quelques médias particulièrement désireuses de plaire à leurs annonceurs. Il est totalement inutile d'investir pour supprimer des produits cancérigènes... Puisqu'ils ne créent pratiquement pas de cancer dès lors, pourquoi se lancer dans une application rigoureuse du règlement REACH qui vise à évaluer et autoriser les produits cancérigènes, mutagènes, repro toxiques puisque le coût est bien trop élevé par rapport aux avantages susceptibles d'être générés en termes de santé. Et peu importe que les études européennes aient chiffré à environ 50 milliards d'euros l'économie réalisée par le système de santé européen grâce à ce règlement !

Est-ce un hasard si ce rapport sort en plein Grenelle de l'environnement ? Une des tâches du groupe numéro trois ans est précisément de s'attaquer aux mesures susceptibles de réduire l'impact de l'environnement sur la santé, à commencer par l'augmentation massive des cancers sans oublier la pollution atmosphérique (l'Europe chiffre à 350 000 le nombre de morts prématurées par an) les maladies de la dégénérescence ou encore la stérilité. Dès lors que ce que nous buvons nous mangeons et nous respirons n'a aucune incidence sur le risque de cancer de nul ne doute que avec un rapport de cet ordre les lobbys disposeront d'un argument de choix.

Cette exception française est bien dommageable.

D'abord pour notre santé et au plan individuel comme au plan collectif car elle ne peut que conduire à évacuer les politiques de prévention (hormis le tabac et l'alcool) et donc à laisser croître délibérément les dépenses publiques de santé. A titre d'exemple, les Pays-Bas ont calculé que si l'amiante avait été évité dit 20 ans plus tôt 34 000 victimes aurait été évitées ainsi que 18 milliards d'euros de frais de construction auxquels viennent s'ajouter 30,4 milliards d'euros en termes de coût pour la sécurité sociale. Aux États-Unis les compensations ont atteint un 2 milliards de dollars.

Ensuite sur le plan économique et industriel. La France souffre aujourd'hui d'un déficit en matière d'offre de produits. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, on ne peut douter que l'avance prise par nos voisins sur les énergies renouvelables ou sur les produits issus de l'agriculture biologique se retrouvera dans le développement de produits sains, sans risques cancérigènes connus.

Quoiqu'il en soit, traiter d'un sujet aussi grave ne saurait relever d'un débat entre membres de l'Académie de médecine, dont il est peu probable que les conclusions fassent l'unanimité du corps médical. Il ne saurait échapper à un vrai débat scientifique contradictoire.

Depuis lors, le deuxième plan national-santé environnement, les propositions des lois Grenelle et l'évolution des études internationales ont, évidemment donné complètement tort à l'Académie de médecine. La télévision diffusera un reportage alarmant sur les précurseurs endocriniens et leurs conséquences notamment sur la fertilité humaine. Pour autant, jamais l'Académie ne reconnaîtra la moindre erreur et mènera, au contraire, une lutte acharnée contre ceux qui défendent l'évidence sans même parler du principe de précaution, bête noire des académies des sciences et de médecine.

CHRONIQUE 5

23 Septembre 2007

Une France bloquée dans un monde en crise.

Mots clés : réforme des institutions, société civile, démocratie participative

Cette chronique est écrite alors que la commission Balladur achève ses travaux qui seront rendus publics en octobre 2007. La réflexion porte sur la manière dont le projet traite des droits des citoyens et de fait, les craintes qui sont exprimées sont parfaitement fondées. Hormis la question, au demeurant importante de l'exception d'inconstitutionnalité, aucun progrès n'est accompli dans la réforme constitutionnelle sur la démocratie et les droits des citoyens.

La réforme des institutions semble rester au milieu du gué car elle ne répond qu'à une très petite partie de la problématique démocratique. Il s'agit en effet pour la classe politique, de modifier à la marge le fonctionnement des pouvoirs publics, une présidentialisation accrue du régime ayant pour contrepartie un renforcement du rôle du parlement uniquement dans sa fonction de législateur, sa fonction de contrôle de l'exécutif ne se voyant dotée que de très peu de moyens supplémentaires.

Mais, le sujet le plus important sur le plan de la paix sociale et de l'équilibre général consiste dans les rapports à créer entre société civile et société politique

et sur ce point, le projet est quasiment muet, si ce n'est l'exception d'inconstitutionnalité introduite modestement et à juste titre pour donner un gage au citoyen de ce qu'il n'a pas été totalement oublié dans ce partage du pouvoir entre ceux qui le possèdent.

Pas de referendum d'initiative populaire, aucune mesure permettant, comme le président s'y était pourtant engagé dans son discours de l'issue du grenelle d'ouvrir la voie à une action contractualisée avec la société civile dite groupe des 5 pour décider de projets structurants.

Pas de transformation du Conseil économique et social permettant à cet organisme de jouer le rôle d'une troisième chambre non délibérative mais dotée de réels pouvoirs : proposition de nomination, droit d'initiative parlementaire, droit de saisine du conseil constitutionnel par exemple.

Ainsi, dans une société promise à des bouleversements immenses et rapides tant pour des raisons intérieures qu'internationales, tant pour des motifs économiques qu'écologiques, le citoyen reste au niveau constitutionnel au stade d'un spectateur dont le pouls est mesuré semaine après semaine mais dont on ne sollicite l'avis qu'une fois tous les 5 ans. Comment comprendre que la démocratie d'opinion dans laquelle nous vivons, à tort ou à raison, n'ait aucune traduction juridique ? Il y a là une incongruité d'autant plus grave qu'elle coïncide avec un appauvrissement de la société française, une remise en cause du pacte social et un effort d'adaptation sans précédent à une nouvelle situation historique.

Le renforcement des pouvoirs décentralisés, d'une part, l'organisation de la démocratie participative d'autre part est précisément les moyens de permettre

à la société dans son ensemble de mesurer les enjeux et de s'y adapter. A cet égard, les larges majorités qui ont pu se constituer dans certaines municipalités permettant une large représentation dans les exécutifs des tendances de l'opinion constitueront un excellent test.

Mais, le projet constitutionnel s'éloigne doublement de ce modèle d'une part en écartant toute démocratie représentative d'autre part en excluant la proportionnelle. Nous ne pouvons nous passer des deux simultanément. Le débat ne peut être binaire sauf à être obligatoirement faussé et conduire à des caricatures, qui certes, servent les états majors des partis hégémoniques, mais desservent l'ensemble de la Nation. A défaut d'instillation de démocratie participative, la proportionnelle est indispensable non seulement par souci de justice élémentaire, mais encore par nécessité politique. Il n'est pas concevable dans un pays à tradition pluraliste comme le nôtre, que le choix se réduise au bipartisanisme, qui constitue un étouffoir qui a déjà provoqué le phénomène Le Pen et pourrait provoquer bien plus encore .La proportionnelle parce qu'elle oblige au débat nuancé et à la représentation des minoritaires est particulièrement nécessaire à notre temps.

Or, paradoxalement, le renforcement de la présidentialisation rend d'autant moins risquée et d'autant plus nécessaire en terme de gouvernance le régime proportionnel. Le poids du président dans nos institutions et la pratique actuelle qui réduit comme une peau de chagrin le rôle du gouvernement au sein duquel les tendances ne sont plus représentées et en tous cas ne peuvent plus s'exprimer rend indispensable le débat ouvert au Parlement et donc la représentation proportionnelle faute de quoi une très

grande partie des citoyens sont exclus du débat. Quant au risque d'instabilité, il n'existe pas dans nos institutions actuelles et ne sert que d'alibis à tous les tenants de l'autoritarisme et de l'enrégimentement.

Et surtout, nos institutions ne doivent pas être modifiées pour satisfaire l'actuel président de la République ou un autre. Elles doivent l'être pour permettre à notre pays d'être le mieux armé possible pour passer le cap si difficile des années qui viennent et assurer le ciment national dans le maelström qui nous attend. Or, la classe politique, dans le petit débat qui l'agite ne semble pas percevoir les signes avant-coureurs du monde qui vient ni a fortiori les moyens constitutionnels adaptés pour y répondre. Or, précisément, et plus que jamais, le rôle du politique, qui va se renforcer, est comme le rappelle le livre de l'Exode, est de nourrir son peuple et de tracer la route pour l'avenir.

Au cours des deux années qui se sont écoulées, aucun progrès démocratique n'a été accompli. Au contraire, et de nombreuses chroniques s'en feront l'écho, le divertissement devient une méthode de gouvernement aux lieux et places de l'information, réduite, avec un secret défense qui devient invasif. Le contrôle social se développe et les corps intermédiaires sont réduits. Alors que le pouvoir communique tant et plus sur Facebook et son engouement pour les nouvelles technologies, la démocratie participative ne fait en France aucun progrès. Dans le cadre du grenelle, l'aspect gouvernance disparaît à la trappe.

CHRONIQUE 6

30 Septembre 2007

Pour une loi sur la liberté d'accès à l'information

Mot clé : information, libertés publiques.

Cette chronique de septembre 2007 souligne déjà la timidité des propositions du Grenelle en ce qui concerne l'information.

De fait, la loi grenelle 1 ne contient aucune avancée et le rapport que je remettrai à Jean Louis Borloo en janvier 2008 sur la gouvernance qui contient des propositions sur les lanceurs d 'alerte, le droit à l'information étendu et la rétention d'information sanctionnée ne seront suivies d'aucun effet. Pire, en matière d'OGM, malgré la sanction par le conseil constitutionnel de la loi en mai 2008, le droit à l'information n'est toujours pas appliqué et sanctionné en France.

Parmi les très nombreuses propositions des six groupes de Grenelle de l'environnement certaines ont été fortement médiatisées, alors que d'autres, peut-être plus importantes sont passées inaperçues. Parmi elles, figurent les propositions du groupe cinq intitulé : construire une démocratie écologique : institutions et gouvernance, en ce qui concerne le sujet majeur qu'est l'accès à l'information. Peut-être est-ce en raison de la timidité des propositions. En effet, si le programme d'action comporte le droit à l'information, la liberté d'accès aux documents administratifs et la

réutilisation des informations publiques, il s'agit de propositions encore bien timides au regard de la loi sur la liberté d'accès à l'information des Etats Unis ou sur les différents textes qui viennent d'être adoptés par un certain nombre de nos voisins. Ainsi, la Norvège a modifié voici trois ans sa constitution pour reconnaître le droit d'accès à l'information. La Grande Bretagne s'est récemment dotée d'une nouvelle loi, le Freedom of Information Act, qui a permis aux Britanniques d'accéder à toute une série d'éléments d'information récents de l'histoire anglaise. Les pays d'Europe de l'Est ont fait des progrès tout à fait remarquables qui leur donnent aujourd'hui en matière de transparence, une avance sur la France.

On ne peut donc que s'étonner que les propositions de Grenelle n'aient pas été beaucoup plus radicales pour améliorer le dispositif français dont les modifications les plus récentes ont été dans le sens d'une recrudescence du secret et non d'une ouverture à la transparence :

- extension de la notion de secret industriel y compris dans les domaines des études concernant la santé et l'environnement qui, pourtant, au regard des textes communautaires, devraient être systématiquement publiés
- extension du champ d'application du secret défense
- pénalisation de la publication d'informations dont l'accès a été autorisé par la commission d'accès documents administratifs, lorsque ces documents pourraient être couverts par un secret
- poursuites pénales à l'encontre de journalistes suspectés d'avoir porté atteinte à un secret, lorsqu'ils refusent de fournir leur source.

Cette politique s'inscrit à contre-courant des politiques de transparence menées dans les pays démocratiques

qui reconnaissent l'accès à tous les documents officiels détenus par les pouvoirs publics, quelle que soit leur nature, par toutes les personnes accomplissant une mission de service public. Ils exigent une publication régulière sur la totalité de l'action administrative et gouvernementale, qu'il s'agisse de ses règles de fonctionnement interne, de ses décisions ou de ses dépenses. Cette liberté d'accès à l'information s'accompagne de règles de procédure extrêmement précises et contraignantes garantissant l'effectivité de son exercice.

Certes, la liberté d'accès à l'information publique dépasse largement le cadre de l'environnement et de la santé. Cependant, ce domaine est particulièrement sensible car il ne peut y avoir de véritables controverses scientifiques et de responsabilité citoyenne que pour autant que l'accès à la totalité de l'information disponible, hormis le domaine très restreint qui couvre la sécurité de l'État, soit garanti. Du reste, la convention d'Aarhus, qui fait désormais intégralement partie du droit communautaire et qui a été ratifiée par la France est ainsi plus exigeante en matière d'accès à l'information que le droit français actuel.

C'est la raison pour laquelle une des conséquences du Grenelle de l'environnement devrait être a minima un très fort toilettage de la loi du 17 juillet 1978 modifiée par l'ordonnance du 5 juin 2005, réduisant la part du secret industriel, excluant du secret toutes les informations concernant la santé et l'environnement, prévoyant la mise en ligne de toutes les informations détenues par les autorités publiques et les autorités privées remplissant une mission de service public ou possédant des informations concernant la santé ou l'environnement. Cette modification de la loi devrait s'accompagner d'un renforcement des pouvoirs de la

commission d'accès aux documents administratifs lui permettant d'enjoindre, avec sanctions à l'appui, aux autorités la publication des documents réclamés, inversant ainsi la procédure qui obligerait le détenteur de l'information à saisir la justice et non le demandeur à l'information.

Cette transformation dans l'exercice de la liberté d'accès à l'information dans le domaine de l'environnement et de la santé pourrait bien évidemment avoir des conséquences dans tous les autres domaines.

Outre une refonte devenue indispensable après l'affaire Clearstream du secret défense, la mise sur le chantier par le conseil de l'Europe d'une convention sur la liberté d'accès à l'information devrait être une excellente occasion pour la France de montrer que dans ce domaine également, elle est sur une attitude de rupture. Or, tel ne paraît malheureusement pas être le cas. En effet, dans le cadre actuel des négociations, la France bloque tout progrès et toute évolution vers une législation proche de la législation américaine, en cherchant à niveler par le bas les réglementations existantes en Europe. Une telle position n'est acceptable ni pour l'image de la France en Europe et dans le monde ni pour l'exercice de leurs libertés par les citoyens français. Cette dernière situation mérite particulièrement d'être soulignée à un moment où la question de la liberté de la presse en France, qu'il s'agisse de son indépendance financière par rapport aux grands groupes qui la détiennent ou par rapport à ses annonceurs est un sujet prioritaire.

Aux mesures qui seront concrètement prises sur ce sujet dans le Grenelle et à la position française dans le cadre de la négociation sur la convention actuellement

discutée au conseil de l'Europe, il sera tout à fait facile de mesurer la cohérence entre les actes et les paroles.

En octobre 2007, il est déjà possible de suspecter le gouvernement de ne pas faire d'une information loyale et étendue le cœur de sa politique. Dans un domaine certes sensible, mais destiné à être une vitrine qu'est l'environnement, la réticence est plus qu'évidente. Par la suite, l'extension du secret deviendra une politique constante destinée à éviter un véritable contrôle démocratique et le fonctionnement normal des contre-pouvoirs. Non seulement les propositions qui figurent dans cette chronique ne seront pas prises en compte, mais encore, les décisions prises seront directement en sens contraire.

CHRONIQUE 7

7 Octobre 2007

Pénaliser ou dépenaliser le droit des affaires ?

Mots clés : justice, stock options, corruption, répression

Cette chronique écrite au moment même Rachida Dati installe la commission Coulon et où éclatent l'affaire des sorties en liquide de l'UIMM et celle des délits d'initiés dans l'affaire EADS, porte déjà en germe tous les débats qui suivront l'éclatement de la bulle financière et la révélation de la cupidité généralisée de la planète finance rendue possible par des malversations et des trafics d'influence à tous les niveaux. En octobre 2007, elle met déjà en lumière l'inapplication du droit pénal en ce qui concerne les cols blancs, la faiblesse de l'arsenal français dans son efficacité, la bienveillance du pouvoir à l'égard des infractions financières et l'argument fallacieux de la compétitivité économique pour le justifier ; l'avenir prouvera ce qu'il en est.

La coïncidence entre l'installation par Mme Rachida Dati de la commission de dépenalisation de la vie des affaires et la révélation de l'affaire Gauthier Sauvagnac et du scandale EADS pourrait faire sourire si elle ne révélait pas le tragique du sujet. En effet, et sans bien sûr que la présomption d'innocence soit oubliée, les faits parlent d'eux-mêmes : sortie de 15 millions d'euros en liquide des comptes de l'UIMM dont

tout ou partie aurait pu être versée aux syndicats, délits d'initiés massifs accompagnés du rachat non moins massif de titres au plus haut par la caisse des Dépôts, ce qui signifie, pour le contribuable français, une nouvelle ardoise qui vient s'ajouter à celles du Crédit Lyonnais, d' Exécutive Life, de la société générale etc...

Ainsi, au plus haut niveau de nos plus grandes entreprises, des responsables n'auraient pas hésité à s'enrichir quitte à risquer de nuire gravement à leurs entreprises et à faire payer par le contribuable le coût de leur enrichissement. Dans ce contexte, et alors que le renforcement de la lutte contre la délinquance est un discours quotidien de la garde des sceaux, comment comprendre que la dépenalisation du droit des affaires soit à l'ordre du jour ?

En réalité, s'il est un domaine dans lequel le renforcement de la pénalisation et surtout de son effectivité est une nécessité, c'est bien celui de la délinquance en col blanc. Dans son discours d'installation de la commission présidée par Jean-Marie Coulon, la Garde des sceaux rappelait que « le risque pénal excessif pèse sur l'attractivité économique de la France ». Pour un pays dont le classement sur l'échelle de la corruption est aussi médiocre que le nôtre, nous devrions parmi les pays industrialisés être particulièrement attractifs !

Entendons nous bien. Il ne s'agit pas de remettre en cause la volonté du gouvernement de supprimer quelques infractions de nature purement administrative, tout à fait déraisonnables dont il serait du reste tout à fait intéressant de savoir si elles sont vraiment appliquées. Ces mesures pouvaient parfaitement être prises sans tam-tam et dans le

consensus. En réalité, la volonté politique apparaît toute autre, alors même que le problème principal aujourd'hui est l'inapplication de fait de la répression de la délinquance financière.

Notre arsenal répressif est très étoffé, mais il manque totalement de moyens (par exemple amputation de la section financière du parquet de Paris), les entraves à son bon fonctionnement sont multiples et quelques mesures ponctuelles, symboliques autant qu'efficaces sont venues réduire les « risques de répression », pour parler politiquement correct : disparition du caractère obligatoire de présence des instances de contrôle au sein des commissions d'appels d'offres, relèvement du seuil des marchés publics, réduction du rôle des chambres régionales des comptes. Le résultat est simple et évident : la disparition des affaires de corruption politique portées à la connaissance des tribunaux. La dépénalisation de fait aurait donc précédé la dépénalisation de droit !

Pourtant, les engagements de Nicolas Sarkozy cours de la campagne permettraient s'ils étaient tenus, d'aller dans la bonne direction : Réduction du champ des immunités des élus et du secret défense ; inéligibilité de 10 ans pour les élus condamnés pour corruption ; renforcement de l'indépendance des magistrats chargés notamment de la délinquance économique ; possibilité de donner aux victimes de la corruption de faire valoir leurs droits en saisissant la justice soit directement, soit par l'intermédiaire d'associations agréées ; lutte contre les centres offshore.

Ces mesures qui ne vont manifestement pas dans le sens de la dépénalisation sont particulièrement d'actualité et pour deux raisons. D'une part, de stocks

options récompensant des gestions calamiteuses aux délits d'initiés caractérisés, des trafics d'influence tolérés aux délits non sanctionnés, le droit pénal des affaires en France souffre d'une sous répression qui constitue à l'évidence, au regard des mesures prises aux États-Unis ou en Allemagne, mauvais point en termes d'efficacité économique, sans parler de l'effet catastrophique sur l'opinion publique et sur ce que on voudrait pouvoir encore nommer la moralité publique.

D'autre part, la discussion du projet de loi relatif à la lutte contre la corruption, examinée par le conseil des ministres le 19 septembre 2007 et qui vise à adapter le code pénal aux engagements de la France qui découlent des conventions des Nations unies et du conseil de l'Europe pourrait être une excellente occasion de renforcer le dispositif envisagé. Transparency international France et Anticor ont formulé un certain nombre de propositions allant dans ce sens :

- Suppression des réserves pour les infractions concernant les agents publics étrangers en matière de trafic d'influence
- Mais surtout renforcement des moyens en France de lutte contre la corruption et le trafic d'influence :
 - Rattachement d'unités de police judiciaire aux tribunaux
 - Renforcement et l'autonomisation du service central de prévention de la corruption,
 - Suppression des obstacles aux poursuites qui résultent du pouvoir donné au ministre des finances d'engager ou non des poursuites
 - Renforcement de la lutte contre les fraudes aux aides publiques
 - Limitation des abus dans l'usage du secret défense,

- Renforcement des moyens des chambres régionales des comptes et ouverture de leur saisine à des associations,
- Droit pour les tribunaux administratifs de saisir le ministère public
- Et surtout renforcement des moyens de la lutte contre la délinquance financière et suppression de l'instrumentalisation de la procédure disciplinaire concernant les magistrats.

Ainsi, où le voit, l'heure est beaucoup plus au renforcement de l'efficacité des dispositifs existants et de leur complément par des mesures concrètes qu'à une dépénalisation du droit des affaires d'autant plus incompréhensible pour le citoyen qu'il ne peut que constater une impunité de fait en matière de délinquance politico-financière.

La crise économique est passée par là. Depuis lors, l'affaire Madoff, les scandales bancaires multiples dont celui de la Société générale, la mise sur la place publique des rémunérations délirantes des traders et autres « génies » de la finance qui nous ont conduit là où nous sommes sont connus. Les contribuables ont dépensé des milliards de dollars et d'euros pour renflouer les banques...que s'est-il passé en contrepartie ? rien . Des annonces tonitruantes au niveau international, suivies de peu d'effets concrets. Au niveau interne, si le rapport Coulon a accouché d'une souris, en revanche aucune avancée, bien au contraire, dans la pénalisation de la délinquance financière. Les chroniques suivantes reviendront successivement sur les reculs enregistrés ?

CHRONIQUE 8

14 Octobre 2007

Attali n'aime pas le principe de précaution

Mots clés : rapport Attali, principe de précaution.

Parmi les nombreuses recommandations du rapport Attali figurent la mise en cause du principe de précaution présenté comme une cause des difficultés de l'économie française. Outre le fait que cette assertion est étonnante sous la plume d'un esprit avisé comme Jacques Attali, elle est évidemment fautive. La France affirme sans doute le principe de précaution, mais moins que l'Europe et la France est un des pays où le principe a été le moins appliqué : voir l'amiante, le sang contaminé pour le passé, le Bisphénol A ou les antennes relais pour le présent. Mais cette tentative qui s'inscrit dans une longue lignée et rejoint les rapports de l'Académie de médecine ou les études bidonnées qui n'appartiennent pas qu'à la France (voir le rapport d'août 2009 britannique sur les aliments bio) a été très médiatisée.

Quelle mouche a-t-elle piqué la commission Attali pour mettre sur le dos du principe de précaution les difficultés que rencontre la croissance française ?

Ce ne sont certainement pas les « ravages » ou risques de ravages sur le plan juridique ou judiciaire de la constitutionnalisation du principe. Pour des raisons multiples.

- Tout d'abord, aucune décision importante n'a été rendue sur cette base de depuis que le principe existe dans la constitution. Si le principe a été appliqué, il l'a été par le conseil d'État en 1993 à propos du sang contaminé ou en 1998 à propos du maïs Novartis OGM c'est-à-dire bien avant 2005.

- Ensuite, la rédaction on ne peut plus réductrice du principe de précaution donnée par la constitution ne risque pas de gêner grand monde : elle exclut en effet la santé pour ne viser que l'environnement, elle exclut les personnes privées pour ne concerner que les personnes publiques, elle renvoie enfin à la loi pour en préciser les domaines d'application.

- Il n'y a donc aucun « danger » pour le monde industriel et ce d'autant plus que le risque de développement exclut la responsabilité des entreprises industrielles lorsqu'en l'état des connaissances, elles ignoraient les risques qu'elles ont générés.

- Enfin, la loi Fauchon de 2000 a réduit le risque de responsabilité pénale des dirigeants pour les fautes non intentionnelles.

Ce ne sont davantage les réalités de terrain qui peuvent conduire à une telle conclusion : la France est le pays le plus nucléarisé du monde, un des 6 pays qui en Europe plante des OGM, ou encore un acteur important des nanotechnologies. Tout ceci ne témoigne pas d'une attitude particulièrement frileuse à l'égard des risques technologiques ! A contrario, l'Allemagne qui est à l'origine du Vorsorge Prinzip, et ce, depuis le milieu des années 80, qui a porté le principe de précaution sur les fonts baptismaux de l'union européenne, n'est pas particulièrement gênée dans sa croissance industrielle par le principe de précaution. En revanche, elle n'a subi le drame du

sang contaminé, et celui de l'hormone de croissance, celui du prion. Cherchez l'erreur !

Ce ne sont pas plus les prétendues menaces pour la recherche que représenterait le principe de précaution qui peuvent justifier cette attaque en règle. Le principe de précaution est avant tout un principe de recherche, exigeant la réponse au plus grand nombre de questions possibles avant que des transformations technologiques irréversibles ne soient engagées. Ainsi, sans admettre le principe, les Américains ont-ils de facto décidé que 5 % de toute la recherche sur les nanotechnologies serait dédiée à l'étude des risques environnementaux sanitaires et sociétaux. Il s'agit bel et bien d'une application dans la réalité scientifique du principe de précaution.

Ce ne sont pas enfin les effets juridiques qu'aurait la suppression de la valeur constitutionnelle du principe de précaution qui changerait quelque chose à la prétendue l'insécurité juridique du monde économique. En effet, le principe de précaution, au sens le plus large du terme, incluant la santé et la totalité des acteurs économiques figure dans les traités de l'union européenne. Il a donc une valeur supérieure à la loi et s'impose, quelles que soient les vicissitudes constitutionnelles, à tous les textes de droit interne.

Il faut donc chercher ailleurs cette annonce plutôt iconoclaste en plein Grenelle de l'environnement.

Sans doute, dans le symbole. Les opposants à la Charte ne demandaient qu'à se faire entendre à nouveau, car ils n'avaient pas emporté à l'époque la bataille symbolique. Reposer le problème durant le Grenelle constitue une manœuvre de diversion

destinée à l'évidence à rééquilibrer, au moins dans la symbolique, ce qui pourraient être des conquêtes du Grenelle.

Mais l'essentiel n'est sans doute pas là. La question de fond est celle de savoir, qui, dans la société technologique avancée qui est la nôtre, assume le risque financier de l'expérimentation grandeur nature. Dans la droite ligne de ce que présentait dès 1986 Ulrich Beck dans son ouvrage la société du risque, la stratégie des grands groupes vise à faire endosser, au moins pour partie, par les Etats les risques liés aux technologies nouvelles, dès lors que celles-ci sont soumises à une autorisation administrative. Ainsi, le citoyen se retrouve-t-il cobaye et assureur final d'une technologie qui peut se révéler excellente ou catastrophique, mais qui généralement aura au moins durant un moment été particulièrement rentable. Le recours, en Europe, au principe de précaution, est la condition sine qua non d'une telle répartition des responsabilités, car il va de soi qu'un risque sociétal ne peut être pris qu'à la double condition qu'il présente un intérêt général et que le risque soit le plus réduit possible, ce qui signifie a minima qu'il soit connu. Il en va d'autant plus ainsi que le régime de l'assurance ne joue nullement pour les nouvelles technologies ou pour celles qui peuvent se révéler à terme dangereuses. Aujourd'hui, ni les OGM ni les nanotechnologies même les antennes relais qui ont été sorties du régime de la responsabilité civile voici un an ne peuvent être assurées. Cela signifie que l'assureur est le citoyen et qu'en conséquence, il doit être en mesure de s'assurer que les recherches sur les conséquences négatives dont il pourrait être à la fois la victime et le payeur ont été faites. Tel est l'objet du principe de précaution.

Poser la question de la réduction du principe de précaution, parfaitement impossible en droit interne, reviendrait à exiger en contre partie une responsabilité illimitée dans le temps des entreprises. C'est la solution américaine qui a conduit aux procès contre les cigarettiers et les fabricants d'amiante hier, les constructeurs automobiles aujourd'hui, et même contre les producteurs d'OGM puisqu'une dizaine de procédures sont en cours menée notamment par l'agriculture biologique.

Au contraire, reconnaître le principe de précaution pour ce qu'il est, constitue un formidable encouragement à la recherche développement, aux produits de substitution, aux nouvelles technologies répondant aux exigences de santé et de valorisation des ressources naturelles, à une gestion réellement rationnelle du patrimoine collectif. En attribuant à Al Gore et au GIEC, le prix Nobel de la paix, le jury du Nobel a lancé une invitation à la planète tout entière de faire du principe de précaution en matière climatique, l'instrument de transformation de notre développement. C'est désormais dans cette voie que se trouve le progrès.

Le rapport Attali ne sera pas suivi d'effets et le Conseil d'Etat aura l'occasion, par un arrêt d'assemblée du 8 octobre 2008 ville d'Annecy de donner plein effet à la charte constitutionnelle qui intègre le principe de précaution.

Quant à la question du changement climatique, malgré Claude Allègre et ses quelques thuriféraires, elle est devenue un sujet planétaire central tant la prise de conscience de la menace est patente.

CHRONIQUE 9

21 Octobre 2007

La résistance française à la croissance verte

Mots clés : économie verte, grenelle, restructuration écologique.

Plaidoyer qui date d'octobre 2007 en faveur d'une économie verte dont personne ne parle à l'époque et analyse des raisons économiques du mauvais vouloir français dans ce domaine. Déjà à l'époque, le retard industriel dans l'efficacité énergétique et dans les énergies renouvelables est souligné, lequel se traduit par un retard dans l'application du droit communautaire .Dans cette perspective, le grenelle apparaît pour ce qu'il est largement : un rattrapage de la société française dans son ensemble.

Nul ne sait en cette heure, ce que seront les mesures concrètes, chiffrées et financées qui seront annoncées en fin de semaine après cinq mois de préparation du Grenelle de l'environnement. Mais, au-delà des mesures, qu'elles soient du domaine du symbole fort comme le moratoire sur les OGM, les incinérateurs ou les autoroutes -- il est illusoire d'invoquer l'EPR qui est déjà en construction -- ou du domaine de la technique et de la fiscalité, c'est bien dans l'approche globale et sa remise en cause ou non qu'il faudra juger du résultat.

La vraie question est celle de savoir pourquoi la France reste si hostile à la restructuration écologique qu'impose la situation et que prépare la réglementation européenne.

Comment comprendre, alors que le Grenelle serait dans toutes les conversations et dans toutes les préoccupations, que la France vienne de vivre deux crises graves avec Bruxelles. La première, à propos des nitrates, du fait de notre refus aggravé d'appliquer non seulement la directive mais les arrêts de la cour de justice. L'autre, plus récente, puisque le 17 octobre, la commission a menacé la France d'une action devant la Cour pour n'avoir pas pris les mesures d'application de la directive sur la performance énergétique des bâtiments qui date de décembre 2002.

Comment espérer qu'un changement de cap et des mesures réellement structurantes puissent venir du Grenelle alors que nous sommes incapables d'appliquer même tardivement les orientations européennes a fortiori d'anticiper comme vient de nous le rappeler fort justement Jacques Barrot à propos du transport dans un article publié dans le monde du week-end ?

Comment, étape encore plus difficile, la France mauvaise élève de l'Europe pourrait-elle prendre des initiatives lors de la présidence pour accélérer un changement de cap qu'elle se refuse à choisir ?

La difficulté n'est plus dans l'état d'esprit de nos concitoyens puisque, sondages après sondages, nous constatons la volonté d'agir, et ceux avec des résultats tout à fait corrects par rapport à la moyenne européenne.

Elle peut être d'ordre politique et liée à la culture d'une génération politique encore très réticente, si l'on s'en tient aux premiers débats qui ont suivi la communication de Jean Louis Borloo à l'assemblée nationale.

Mais la difficulté est surtout d'ordre économique. Notre offre industrielle est largement inadaptée à l'économie qui naît de la crise écologique. Ou plus clairement encore, nous n'avons pas ou peu d'intérêt économique, ou tout au moins d'intérêts économiques pesant au niveau des décideurs politiques qui plaident en faveur d'un changement de paradigme.

De même que la commission Attali réfléchit aux blocages à la croissance en France, il eût été encore particulièrement utile de rechercher les causes de notre inadaptation économique aux besoins du développement durable, plutôt que de s'intéresser uniquement aux outils susceptibles de jouer sur les effets.

Si nous sommes en retard et finalement réticents au développement du solaire ou de l'éolien, c'est parce que notre offre nationale industrielle est nucléaire.

Si nous si nous n'avons pas développé les technologies permettant une réelle efficacité énergétique dans les bâtiments, c'est parce que nous avons fait le choix du chauffage électrique pour trouver des débouchés à notre production nucléaire et qu'il fallait consommer le plus possible.

Si nous avons réduit le transport du fret par rail, et du même coup l'offre de transport du ferroutage et du transport combiné, c'est parce que nous avons une

offre de transport par camion ... Beaucoup plus rentable ... Pour les entreprises de transport.

Si nous avons empêché le développement de l'agriculture bio et réduit l'agriculture extensive à sa plus simple expression, c'est parce que l'industrie agro semencière y a veillé et que nos coopératives agricoles sont devenues des pourvoyeurs des engrais et pesticides ces produits, en tant que conseillers et utilisateurs tout à la fois.

Si nous nous sommes opposés aux voitures hybrides et à des politiques très volontaristes de réduction du CO2 par véhicule, c'est parce que nous avons choisi la diésélisation à outrance de notre parc, qu'elles qu'en soient par ailleurs les conséquences sanitaires.

C'est donc bien à notre offre économique qu'il faut nous attacher comme l'ont fait les Allemands qui représentent à eux seuls aujourd'hui 25 % de la totalité du marché des nouvelles technologies environnementales et exportent près de 90 % de leur production dans ces domaines. Les pays européens qui marchent le mieux sur le plan économique sont précisément ceux qui sont les plus vertueux sur le plan environnemental car ils ont su anticiper, créer les filières, et faire de leur pays une vitrine de leurs technologies : Fribourg ou Bedzed, quartier de Londres pour le bâtiment, Munich pour la gestion des eaux ou Stockholm pour le transport.

Mais changer de cap à ce point pour la France impliquerait de remettre en cause la dictature française que quelques grands groupent exercent sur le monde des PME innovantes, de repenser les choix de recherche-développement en termes de fléchage de crédits, de remettre à plat la fiscalité, de changer de méthode de calcul en termes de comptabilité publique, bref de procéder à une véritable rupture.

Nous sortirions alors de l'incantation sur le développement durable pour entrer dans le monde de la réalité et des actes.

Si tel était le cas, alors nous pourrions, sans craindre au mieux les sourires narquois au pire les quolibets, opérer de véritable transformation et oser faire, lors de la présidence française des propositions qui constituent de véritables avancées, après les présidences anglaises et allemandes qui ont fait du changement climatique et des solutions pour y remédier un des fers de lance de leur action.

Le champ et la nature des propositions pourrait probablement être un des axes du suivi du Grenelle de l'environnement.

Il faudra attendre presque deux ans après cette chronique pour que la loi Grenelle 1 soit votée (juillet 2009) la loi Grenelle 2 ne devant intervenir probablement qu'en 2010. Comme on aura l'occasion de le souligner dans d'autres chroniques ultérieures, la prise de conscience de l'intérêt économique de la croissance verte sera tardive et l'investissement relativement modeste au regard des décisions américaines et chinoises, espagnoles et allemandes.

CHRONIQUE 10

26 Octobre 2007

Discours du président Sarkozy clôturant le Grenelle

Mots clés : Grenelle, lobbys, économie verte

Les espoirs suscités par le Grenelle sont, dans le discours du Président parfaitement décrits : changement de gouvernance, changements conceptuels, projet mobilisateur. Une partie de ces espoirs ont été satisfaits : commission Stiglitz (dont le rapport n'est pas encore déposé en août 2009) lancement de la taxe carbone, vote de la loi Grenelle 1... en revanche, la gouvernance à 5 n'a pas progressé et rien ne laisse supposer qu'elle le soit dans les mois qui viennent...

Le discours du président Sarkozy concluant les cinq mois travaux de Grenelle de l'environnement constitue incontestablement un changement de cap de la part de la présidence de la république. C'est le moment de faire un premier constat de ce qui est acquis et de ce qui reste à acquérir.

Trois avancées majeures sont intervenues :

- Tout d'abord, un changement considérable dans la manière de travailler. Les groupes de Grenelle qui ont conduit toutes les parties prenantes qui avaient davantage l'habitude de se regarder en chiens de faïence que de travailler ensemble est une innovation

dans le fonctionnement d'une société qui était largement bloquée. Les O.N.G. ne sont plus considérés comme des empêcheurs de tourner en rond mais bien comme des précurseurs et des partenaires indispensables pour opérer la révolution nécessaire

- Le Président de la République, après l'allocution particulièrement convaincante d'Al Gore, a tenu à réaffirmer la responsabilité qui était la nôtre et à tordre le cou au déni de réalité que certains ont voulu propager au cours des dernières semaines. En soulignant l'intérêt du principe de précaution et en faisant sienne la thèse de l'internalisation des coûts externes dans les prix, il a montré un cap radicalement différent de ceux qui avaient été tenus dans le passé.

- Le discours dans son ensemble constitue un projet mobilisateur pour la France. L'écologie est devenue ce qu'elle aurait dû être de plus de longues années c'est-à-dire un projet fondateur capable de mobiliser les acteurs économiques, de donner un sens à notre développement et de nous permettre d'assumer la responsabilité historique et la nôtre.

Pour autant, le pari n'est pas gagné car les obstacles restent nombreux pour que la France non seulement rattrape son retard au niveau de l'Europe mais encore réponde aux vœux du chef de l'État de devenir un leader dans le domaine des politiques de développement durable et des nouvelles technologies environnementales.

- Le premier obstacle est incontestablement celui des moyens. Le discours du Président de la République reste assez vague sur les financements et en particulier sur la possibilité d'instaurer dans des délais courts une taxe carbone, quel que soit le nom qu'on lui donne. Le principe de flécher les crédits venant de

l'environnement aux opérations de reconversion écologique et le plus largement du développement écologique est excellent mais, il se heurte en l'état au principe de spécialité budgétaire et il conviendra en toute hypothèse de commencer par déterminer lesdits crédits. Au rang des outils, il convient également de citer les instruments juridiques qui devront se mettre en place et bouleverser très largement les procédures actuelles comme les déclarations d'utilité publique, les règles de responsabilité ou encore l'information du public. De même, si le moratoire partiel sur les OGM est une bonne nouvelle, l'essentiel dépend bien sûr de la loi qui sera votée et en particulier de l'étendue de la responsabilité des producteurs d'OGM, des agriculteurs qui les planteront et surtout les détenteurs de brevets. L'obligation d'analyser les risques et en particulier de donner corps à la directive communautaire qui exige des études préalables sur l'impact sanitaire devra également être particulièrement soignée.

-Ceci conduit à la deuxième difficulté qu'est celle de convaincre les élus à commencer par les parlementaires. La fondation nationale des sciences politiques avait publié voici quelques années une étude consacrée aux parlementaires et l'environnement. L'étude était accablante puisque 3 % des parlementaires seulement considéraient que l'environnement est une priorité et la comparaison des réponses qu'ils apportaient aux questions posées par rapport aux réponses apportées par un panel de citoyens illustre cette statistique redoutable. Le premier débat parlementaire sur le Grenelle a montré que malheureusement cette culture perdurait. La révolution culturelle devra donc toucher les parlementaires pour que les textes puissent être modifiés. De la même manière, il conviendra qu'au

niveau local, les propos du Président de la République soient suivis d'effet. Comment comprendre en effet que, par exemple, le président du conseil général des Yvelines ait annoncé que le jour même de la conférence de presse du président de la République le renforcement de la politique routière du département, au mépris eux deux de toute considération relative au bilan carbone ou que les élus de la Côte d'Azur aient utilisé la réunion régionale de Grenelle pour relancer le programme de ligne à très haute tension dans le Verdon que le conseil d'État a annulé voici six mois. Les Français seront convaincus de la volonté politique de l'État lorsqu'ils en verront les résultats sur le terrain.

- Or, et le Président de la République l'a dit mezza voce, les pressions vont se faire très fortes de la part de tous ceux, conservateurs de tout poil qui ne veulent surtout pas voir changer les choses. Des intérêts économiques extrêmement puissants vont s'efforcer, dans les semaines qui viennent, de réduire l'impact des changements pour pouvoir continuer des activités incompatibles, sans évolution, avec l'urgence écologique. C'est donc dans la transformation des instruments de gouvernance et dans le renforcement d'un contre-pouvoir environnemental réel, capable de dialoguer avec les lobbys en place que l'essentiel va se jouer. Sans modification des rapports de force, la révolution verte ne pourra se mettre en place.

Si ces 3 obstacles sont franchis, la France aura vraiment changé et pourra envisager de parler environnement à l'Europe, voire au reste du monde. Les actes valent plus que les paroles et la valeur de l'exemple plus que tout le reste. Mais ne nous y trompons pas. Si nous étions capables d'accomplir cette révolution culturelle, elle ne resterait pas limitée à la question écologique. En effet, ce qui motive cette

transformation, c'est la restauration de l'éthique et de la responsabilité comme mode de gouvernement. Dès lors, ce changement majeur ne pourrait se cantonner à la question écologique et devrait obligatoirement irriguer puis transformer toutes les autres politiques publiques. Il s'agit là d'un autre chantier.

Les difficultés qu'a rencontré le Grenelle dans sa mise en application sont bien celles qui pouvaient être imaginées à l'époque. Les moyens jusqu'au débat sur la taxe carbone sont restés plus que modestes, la majorité a, certes, voté la première loi Grenelle mais le débat sur la loi OGM se révélera très difficile, et, enfin, effectivement, les pressions économiques anti-Grenelle et les décisions incohérentes continueront : autoroutes, 2ème EPR, circuit de formule 1 dans une zone protégée etc...

CHRONIQUE 11

4 Novembre 2007

La tragédie des marins pêcheurs préfigure-t-elle notre propre tragédie collective ?

Mots clés :pêche, agriculture, disparition des ressources, long terme, coûts et avantages collectifs

Cette chronique, écrite lors des manifestations de marins pêcheurs de novembre 2007, met en lumière le rôle de vigie et de symbole des marins pêcheurs. Elle décrit les causes d'une crise fondamentale qui viendra sur le devant de l'actualité avec la crise financière. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, d'autres crises de même nature se produiront dans les deux ans et affecteront aussi une partie du monde agricole. La liaison entre crise économique et crise écologique apparaîtra de manière de plus en plus évidente .

La détresse des marins-pêcheurs bretons est à la fois émouvante car ils ne réclament que de vivre et annonciatrice notre problématique économique actuelle.

On doit parler en réalité de double tragédie ?

- Les marins-pêcheurs sont les premières victimes d'une hausse du fioul qu'ils ne peuvent répercuter, en l'état actuel, dans les prix du poisson à la fois parce qu'elle est trop importante et par ce que le poisson pêché en mer est en concurrence directe avec le poisson d'élevage beaucoup moins cher, à la fois du

fait de sa production industrielle et de l'absence de coût de transport.

- Les marins-pêcheurs sont également les premières victimes de la perte de biodiversité qui affecte la faune marine, conséquence à la fois de la surpêche à laquelle les mêmes marins-pêcheurs ne sont pas étrangers et la pollution extrême des mers contre laquelle ils constituent le seul rempart de nature économique.

Il s'agit donc bien d'une double tragédie qui affecte les marins-pêcheurs mais qui traduit la tragédie que vit le milieu marin avec la portée à la fois symbolique et physique qui s'attache à la disparition du poisson dont il convient de rappeler qu'il est à l'origine de la vie.

Le lien entre ces deux causes est évident car il traduit le rapport de notre société aux ressources naturelles et à ceux qui en vivent et qui supporte donc les premières conséquences économiques de la transformation à laquelle nous sommes confrontées. La situation des agriculteurs qui bénéficient aujourd'hui de hausse massive du cours des matières premières agricoles pourrait se révéler à l'avenir délicate pour des raisons très proches : hausse du coût de la production liée à l'envolée des prix du pétrole, appauvrissement des sols lié à l'intensification et à l'usage massif de pesticides ainsi qu'une menace sur l'alimentation en eau.

Plus largement, c'est toute l'organisation économique qui est aujourd'hui mise en cause à la fois du fait de sa dépendance au pétrole, du gaspillage massif de matières premières et de son court-termisme qui a empêché que ne soit mise en place des politiques de

moyen et long terme évitant que ne soit scindée la branche sur laquelle le système était assis.

Il est donc évident que nous sommes aujourd'hui en face de l'obligation de nous attaquer non pas aux effets de la situation, en accordant quelques subsides aux professionnels pour compenser une hausse du coût du fioul qui ne va cesser de continuer, mais aux causes c'est-à-dire à la fois, à l'inversion des raretés, à la nécessité de protéger et de réduire l'utilisation des ressources, et à l'évolution des professions vers une reconversion écologique.

Cela conduit tout d'abord à avoir une réflexion beaucoup plus large sur les coûts et les avantages collectifs d'une activité économique. Les marins-pêcheurs sont les gardiens de la mer dans la mesure où ils mènent une activité économique qui suppose le maintien de la qualité et de la quantité de poissons et donc la réduction massive des pollutions urbaines et industrielles. Ils ont été des acteurs majeurs de la lutte contre les pollutions de la Baie de Seine ou de la Méditerranée, des actions menées contre les marées noires et le sort des marins-pêcheurs de l'étang de Berre est à lui seul un symbole. Cette dimension devrait être prise en compte dans l'évolution que subit cette profession. Certes, la surpêche a conduit à une diminution des espèces telles que la reproduction n'est plus assurée et, la pêche de demain aléatoire. Mais, la dimension de protection des milieux qui est attachée aux métiers de la mer n'a jamais été prise en compte et elle devrait l'être.

Le coût du transport c'est-à-dire l'internalisation du coût du fioul dans le prix poisson est aujourd'hui posée. La pêche côtière ayant été réduite à sa plus simple expression, l'obligation dans laquelle se

trouvent les bateaux d'aller pêcher toujours plus loin renchérit bien entendu le coût. C'est donc au renouvellement de la ressource qu'il faut s'attaquer, sans faire porter sur la profession de la pêche la totalité du surcoût lié à l'éloignement. De plus, la substitution d'un carburant qui pourrait être au moins pour partie des huiles végétales brutes détaxées pourrait contribuer à alléger au moins à court terme la facture. Mais, de manière plus générale, c'est la question du prix du poisson sauvage qui est posé, poisson sauvage devenu une ressource rare donc chère mais dont le prix ne reflète pas la vérité écologique, seule vérité qui serait à même de permettre, dans un système de marché, la meilleure allocation des ressources.

Ce sont donc bien les bases du développement économique, les modalités de calcul des prix en raison de l'obligation désormais d'internaliser les coûts externes et de répondre à la montée d'une pénurie, voire dans certains cas, d'une disparition des ressources, qui sont en cause.

La reconversion écologique, d'une ampleur sans comparaison avec celle que ce nous avons connu lors de la reconversion des années 70, devient le nouveau sujet.

Dans un livre à paraître cette semaine, intitulé le plan B, Lester Brown pose un plan mondial de 161 milliards de dollars par an, pour répondre aux objectifs sociaux et environnementaux de base, 68 milliards de dollars pour les premiers 93 pour les seconds dont 31 milliards de dollars pour protéger la biodiversité. Après l'Effondrement de Jared Diamond qui décrit comment les sociétés ont décidé de leur disparition ou de leur survie et l'éco-économie du même Lester Brown, qui décrit ce que pourrait être une croissance durable, ouvrage paru en 2003, cet ouvrage est en réalité plein d'espoir. Dans une interview publiée dans le monde 2

de cette semaine, Lester Brown affirme : « au-delà de l'impact qu'a déjà le prix du pétrole sur le développement des énergies renouvelables, le monde est en train de se transformer en profondeur. Ce que je crois c'est que si nous arrivons inverser le cours des choses et je suis sûr que nous y arriverons nous allons vivre dans un très différent de celui que nous connaissons. Depuis des lustres, les sources énergie se sont mondialisées, délocalisant nos vies. Avec les énergies renouvelables, les sources vont se relocaliser, et la relocalisation de l'énergie ou entraînera celle de la production alimentaire ».

La réponse que nous serons à même d'apporter à la question vitale posée par le marin-pêcheur préfigurera celle que pourrons apporter aux transformations qui nous attendent.

Depuis que cette chronique a été écrite, aucun progrès n'a été accompli. La réduction de la biodiversité marine et des espèces les plus pêchées s'accélère sans qu'aucune solution sociale n'ait été trouvée et sans que l'équité ne soit satisfaite.

CHRONIQUE 12

18 Novembre 2007

Que révèle la grève dans les universités ? pour un Grenelle de la connaissance

Mots clés : jeunes, université, grève, inquiétude face à l'avenir

En novembre 2007 débute le mouvement de contestation universitaire alors même que la loi sur l'autonomie des universités a été votée avant l'été. Les causes de cette opposition qui sera démultipliée en 2009 sont déjà connues à l'époque. La question de la solidarité intergénérationnelle et de la misère des jeunes est clairement posée. Elle ne fera que croître dans les années suivantes.

Il est pour le moins paradoxal que le monde étudiant se met en grève contre une loi votée voici plusieurs mois. En effet, de notre système démocratique, une loi votée est censée exprimer la volonté générale et sa remise en cause a posteriori par une catégorie de la population, même directement concernée, constitue en réalité une contestation de la démocratie représentative en lui-même. Cette situation traduit l'inadaptation croissante de la représentation nationale pour faire passer des réformes si, préalablement, le débat social ou sociétal n'a pas eu lieu. Paradoxalement, la proposition faite par le président de la république de contractualiser les grandes décisions du domaine de l'environnement entre cinq

grands groupes représentant la société (Etat, élus, syndicats, ONG, Entreprises) devrait être étendue à tous les domaines de la société.

Mais, si les étudiants ont l'espoir de le faire plier le législateur, c'est qu'ils ont à l'esprit le précédent du CPE, véritable tsunami institutionnel, puisque une loi votée et promulguée, a été et, de manière totalement inconstitutionnelle, déclarée inapplicable par le président de la république qui a immédiatement sommé le Parlement d'en voter une autre. Si de tels dérèglements non seulement admis mais suivis d'effets, alors tous les espoirs de remise en cause de textes votés sont permis et, la fiction juridique qui voit dans la loi l'expression de volonté générale les plus que du domaine de la virtualité.

Mais l'essentiel n'est là. Au-delà de l'agitation gauchiste incontestable dans les universités, le mouvement des étudiants traduit une très profonde angoisse que la loi Péresse, qui est, pourtant, restée au milieu du gué, n'a pas réduite, voire au contraire a augmenté. Cette angoisse est profonde car elle se traduit un sentiment de déclassement, d'injustice et d'inquiétude pour l'avenir.

- Déclassement tout d'abord. S'engager dans des études universitaires n'est en aucune manière une garantie d'emploi et de progression sociale. En 1968, 6 % des étudiants n'avaient pas trouvé d'emploi dans l'année de sortie des études. Ils sont aujourd'hui 25 %. La misère étudiante, liée au prix du logement, à la faiblesse des bourses, au problème des emplois étudiants est un phénomène de société qui se reflète en particulier dans les conséquences médicales.

- Injustice ensuite devant un système de reproduction des élites de plus en plus inégalitaire. À l'inégalité financière s'ajoute le système de caste et ce que les

s'élève de la promotion Léopold Sedar Senghor de l'ENA ont appelé les héritiers généalogiques. Les enfants d'énarques représentent 0,01 % d'une classe d'âge, 4,4 % du total des élèves de leur promotion et 27 % des postes offerts dans les grands corps !

- Inquiétude enfin sur leur propre avenir. Avenir professionnel dans la mesure où les étudiants pressentent une aggravation du système français actuel où la satisfaction travail est une des dominantes : 40 % des salariés français sont satisfaits de leurs possibilités d'évolution contre 70 % aux Etats-Unis. Mais les salariés français de groupes étrangers se montrent beaucoup plus satisfaits que leurs collègues français. Ainsi, 63 % salariés français appartenant à des groupes français considèrent que leur situation se dégrade contre 38 % seulement de leurs collègues travaillant pour des groupes étrangers. Inquiétude sur leur avenir tout court. Du financement de la retraite de leurs aînés aux périls écologiques dont ils sont beaucoup plus conscients que les générations précédentes, nos jeunes générations sont les premières qui sont convaincues que leur vie pourra être plus difficile que celle de leurs parents.

Dans ces conditions, toute mesure qui pourrait accroître les difficultés à titre individuel est considérée comme une agression, qu'il s'agisse de la sélection, qui par définition exclut ce qui ne sont pas sélectionnés, de la valorisation de certaines universités, qui par définition en dévalorise d'autres, de la prime donnée à certaines matières qui par définition réduisent les moyens d'autres filières. L'intérêt collectif qui s'attache refaire de l'université française une des meilleures du monde, ce dont nous sommes bien loin si l'on s'en tient au classement de Shanghai, où 3 universités et grandes écoles figurent

dans les 100 premières, et, aucune dans les 50 premières, est perdu de vue ou tout au moins nombre d'étudiants craignent, à titre individuel, de faire les frais de cette politique.

Michel Crozier rappelle à juste titre que les systèmes d'éducation d'une société reflètent le système social de cette société.

Ne pas comprendre l'angoisse justifiée des jeunes devant l'avenir que nous leur avons préparé, dans un égoïsme générationnel qu'aucune génération avant nous n'avait eu, c'est de nous engager dans une voie de conflits lourds, en parfaite opposition à fait que la référence permanente aux générations futures dont il convient quand même de rappeler que nos jeunes en constituent la première. Mais, répondre à cette angoisse, c'est accepter de remettre en cause l'injustice, le déclassement des classes moyennes et le court-termisme irresponsable de nos politiques publiques. Il faudra choisir et la réforme n'a de chances d'aboutir que dans la deuxième voie. Un Grenelle de la connaissance, autour de l'université et de la recherche, réunissant tous les partenaires permettrait peut-être de redonner aux jeunes ce qui leur est le plus nécessaire : l'espoir.

Cette chronique reste pleinement d'actualité. Les lois Péresse n'ont rien résolu et bien au contraire, le pourrissement voulu par le gouvernement des mouvements étudiant et lycéen a laissé une grande amertume. Le sentiment de la perte de sens et de qualité de l'université par l'emprise croissante de l'entreprise augmente un malaise déjà considérable en 2007

CHRONIQUE 13

25 Novembre 2007

Peut on espérer une justice effective en matière politico-financière ?

Mots clés : justice, statut pénal du chef de l'Etat, répression de la délinquance politico-financière

Cette chronique est écrite alors que d'une part, le Président Chirac vient d'être mis en examen et d'autre part, le juge Van Ruymbeke continue à être l'objet de la ire du pouvoir. Elle pose la question du statut pénal du chef de l'Etat et plus généralement de la répression de la délinquance politico-financière en soulignant les tendances qui se font déjà jour et qui n'iront qu'en empirant : mélange des genres hors toute règle qu'illustrera 1 an et demi plus tard l'affaire Pérol, mise en coupe réglée de la magistrature, qui n'en n'est qu'à ses débuts, utilisation abusive du secret défense qui a boutira en 2009 au non lieu inévitable prononcé par le juge van Ruymbeke dans l'affaire des frégates. Le but est atteint.....

Avec la mise en examen de Jacques Chirac, qui constitue une forme de soulagement pour tous ceux qui n'osaient plus espérer que la justice puisse passer après 15 ans de mises en cause à répétition, on aurait pu espérer que la France commence à refermer une des pages les plus sombres de son histoire politico-financière. Jacques Chirac doit évidemment bénéficier du principe de présomption d'innocence, même si des

affaires jugées l'ont visé ; mais, le fait qu'il s'agisse d'affaires très anciennes pose problème. Non pas comme l'a suggéré M. Mazeaud, parce que l'ancienneté des faits constituerait une cause de prescription. Il est pour le moins préoccupant, qu'un ancien président du Conseil Constitutionnel, même si sa proximité politique et amicale avec Jacques Chirac a été constante durant sa présidence, puisse avoir soutenu le caractère intouchable du président de la république et prétendre aujourd'hui que la suspension des poursuites durant son mandat devrait se transformer en une irresponsabilité pénale définitive. Tel serait le cas si les poursuites ne pouvaient pas reprendre après la fin de l'exercice du mandat.

Le problème est autre et vient de ce que la justice ne passe que lorsque la personne concernée n'a plus de pouvoir ce qui donne un caractère de bassesse à ce qui doit être une œuvre noble puisqu'il s'agit d'une œuvre de justice. Dès lors, le statut pénal du chef de l'Etat se trouve reposé .Comme dans les autres démocraties,, avec les verrous nécessaires, le président de la république ne doit-il pas être poursuivi s'il a commis des infractions de droit commun, indépendantes de son mandat ?

Mais, le cas du président Chirac ressortit au passé. L'essentiel du sujet n'est pas là dans la mesure où malheureusement, non seulement nous ne sommes pas sortis de cette époque noire, mais bien au contraire nous nous y enfonçons.

- D'une part, les pratiques sont de pire en pire. Délit d'initiés à grande échelle, caisse noire de l'UIMM jetant la suspicion sur le financement des syndicats et révélant la poursuite des financements occultes en direction de politiques sont des faits extrêmement graves. S'y ajoutent désormais une tolérance en

faveur de conflit d'intérêts permanents entre des personnes cumulant des fonctions publiques à des niveaux parfois très élevés et la représentation d'intérêts purement privés. Ce mélange des genres permanents, qu'a minima les règles élémentaires de déontologie proscrivent, fait douter de la référence à l'intérêt général et banalise des comportements qui seraient non seulement répréhensibles mais impensables dans d'autres démocraties européennes. Nul ne peut douter qu'un certain nombre de décisions qui seront prises et auront favorisé les groupes ou personnes ainsi représentées seront un jour contestées et leurs auteurs questionnés. Mais, ceux-ci parient sans doute sur la faiblesse croissante de l'institution judiciaire et malheureusement, ils ont peut-être raison.

- En effet, et c'est le deuxième volet, bien loin d'évoluer vers une pénalisation accrue de la délinquance politico-financière, nous nous éloignons d'une part avec les projets de dépenalisation de la vie des affaires, d'autre part avec le symbole fort que constitue la mise à l'écart de fait du juge Van Ruymbeke. En effet, alors que le premier président de la cour d'appel l'avait blanchi et que les sanctions demandées à son encontre ont été réduites au minimum possible, un simple blâme, le CSM a jugé bon de ne pas se prononcer en attendant la fin hypothétique de l'affaire Clearstream qui ne finira peut-être jamais.

Trois conséquences découlent de cette situation.

- D'une part, le juge Van Ruymbeke qui est un des meilleurs magistrats en matière de délinquance politico-financière, est condamnable et donc de fait mis dans l'impossibilité de continuer sa tâche de lutte contre la corruption.

- D'autre part, il s'agit d'un signal fort en direction des autres magistrats pôle financier désormais réduit à sa

portion congrue de ne pas s'aventurer sur certaines terres hasardeuses..

- Enfin, cette sanction possible valide le scandale résultant de ce que, grâce au secret défense invoqué de manière inadmissible dans cette affaire, par les gouvernements de droite comme de gauche, secret défense qui est à l'origine des déboires du juge Van Ruymbeke, le secret des rétro- commissions dont ont été bénéficiaires un certain nombre de responsables français sera gardé. Le contribuable sera une fois que plus appelé à payer les sommes auxquelles l'Etat risque, du fait de sa garantie de devoir payer, à la place de ceux qui auront bénéficié des commissions indues et seront donc doublement gagnants.

Un tel scandale ne serait évidemment pas possible s'il existait en France un pouvoir judiciaire et un état de droit. Or nous nous en éloignons au lieu de nous en rapprocher. L'achèvement de la reprise en main de la magistrature par l'exécutif, symbolisé par les mutations et nominations récentes ainsi que l'absence de propositions en ce sens de la commission Balladur, rendent plus que jamais illusoire toute rupture dans ce domaine. Or, il ne s'agit pas seulement d'une entorse majeure à la démocratie et à l'éthique qui devraient guider nos réformes. Il s'agit également de faire perdurer une des causes de la faiblesse de la France au niveau international. En effet, nombre de marchés sont aujourd'hui perdus parce que précisément les garanties éthiques et judiciaires ne sont pas comparables en France et dans d'autres pays de l'Union Européenne. Faute de l'avoir compris, nous nous exposons à des déconvenues croissantes sur le plan économique et à la montée en puissance d'un sentiment d'injustice qui est au cœur de la problématique française.

Depuis lors, la situation s'est encore dégradée et l'annonce programmée de la mort du juge d'instruction achèvera toute espérance. Le statut pénal du chef de l'Etat le met hors tout risque pénal et le Tribunal de grande instance de Nanterre vient de rendre un jugement suspendant une procédure pénale car elle ne pouvait laisser au prévenu la possibilité de se retourner contre la partie civile qui était le chef de l'Etat. Il n'est plus nulle part question de la procédure suivie à l'encontre de Jacques Chirac et le scandale Tapie est passé...

CHRONIQUE 14

2 Décembre 2007

Information et liberté : pour une alliance journalistes-citoyens

Mots clés : information, citoyen, abêtissement, libertés

Cette chronique dont l'invité, Mohammed Benchicou, avait été l'inspirateur reste pleinement d'actualité sous sa facette internationale comme sous son aspect interne.

Au niveau international, l'information reste un des enjeux majeurs des peuples opprimés et en révolte et les journalistes des ennemis des dictatures.

Au niveau interne, la substitution de la communication à l'information, puis de la publicité à la communication participe de cette stratégie qui consiste à remplacer le citoyen par le consommateur abêti.

Je pensais parler de Bali mais, après avoir lu l'ouvrage de notre invité de ce matin, Mohammed Benchicou, j'ai changé d'avis pour rendre tout d'abord, très modestement hommage à tous ceux qui aujourd'hui dans le monde essaient de crier la vérité, au risque de leur liberté et pour certains de leur vie. On aurait pu penser que la mondialisation et la civilisation de l'information auraient pour corollaire une véritable liberté de presse dans le monde, l'ouverture des frontières virtuelles et géographiques aurait pour contrepartie l'impossibilité de faire taire les journalistes, les organes de presse et plus

généralement tous ceux qui défendent les droits de l'homme et la démocratie. Malheureusement, il n'en est rien et même si comme le répétait Nelson Mandela « on ne peut rien contre la volonté d'un homme », la mort est le prix payé par certains journalistes, la privation de liberté par d'autres.

Les nouveaux réseaux qui se créent entre intégristes et économie noire ou grise, dénoncés par Mohamed Benchicou, entre corruption et réseaux mafieux qui empruntent souvent les mêmes circuits financiers doivent pour prospérer bénéficier de l'opacité et du silence. Dès lors, les pressions qu'elles émanent de dictateurs et de tortionnaires, de corrompus ou de corrompus, de groupes armés ou de mouvements intégristes de tous genres, ont toutes le même objectif : que leurs exactions restent méconnues du plus grand nombre faute de quoi la pression internationale, à défaut de pression nationale peut toujours se faire entendre. Ainsi, la semaine dernière, par exemple, une pétition d'internationale a circulé pour défendre une femme violée condamnée par un tribunal d'Arabie Saoudite, de même que des pétitions circulent régulièrement pour soutenir des femmes iraniennes ou des prisonniers politiques. Bien sûr, dans nos pays, nous semblons heureusement loin de ces préoccupations.

Mais, la faiblesse du droit à l'information en France, par rapport à la loi américaine ou anglaise, l'absence d'un accès très large aux informations et données publiques, qui permet par exemple dans les pays du nord de l'Europe d'accéder aux dépenses réalisées par tel ou tel ministre pour savoir s'ils ressortissent bien d'un intérêt général, nous éloigne dangereusement de la liberté d'information qui règne dans d'autres

démocraties. De plus, la précarité de la situation de nombreux journalistes, le mauvais état de la presse écrite, la révérence à l'égard du pouvoir en place de certains médias les liens de dépendance capitaliste sans parler de la dépendance à l'égard des annonceurs, rendent pour partie virtuelle l'information. La suppression d'émissions comme arrêt sur image, le départ de journalistes d'investigation, la tenue en main des rédactions de certaines grandes chaînes de télévision sont autant de facteurs qui font réellement douter de l'indépendance de l'information.

C'est pour cela que nous avons aussi des combats à mener pour assurer la liberté de la presse et surtout celle des journalistes. Nous ne mesurons pas à la fois la chance que nous avons par rapport à des pays où la presse est muselée et la limite de cette chance dans la mesure où la culture du fait divers qui éloigne les vrais problèmes, une certaine désinformation qui évite d'aborder le sujet qui fâche ou présente une vision très déformée de la réalité, règnent dans une partie de la presse française. Nous devons revenir au pluralisme et à l'indépendance de la presse, dans la forme proposée par le conseil national de la résistance, c'est-à-dire une indépendance par rapport au pouvoir politique comme au pouvoir financier.

Faute d'y parvenir, nous sommes constamment menacés d'être bien davantage des consommateurs y compris de la presse plus tôt que des citoyens.

Benjamin Barber, professeur de sciences politiques à l'université du Maryland, dans un ouvrage intitulé « comment le capitalisme nous infantilise », souligne la nécessité d'une souveraineté démocratique pour nous permettre d'exercer notre métier de citoyen. Or, ce métier ne peut être exercé qu'à partir de l'information

et de la connaissance. L'abêtissement comme la désinformation participent de l'hyper consumérisme qui cache au consommateur la réalité de sa situation de citoyens. Pour cette raison, plus que jamais, la confiance dans l'information qui ne peut venir que de la légitimité et du sérieux de celui qui la donne, est la condition de l'adaptation de nos démocraties aux défis contemporains. Dès lors, il est de l'intérêt des citoyens comme de celui des journalistes de retrouver cette confiance perdue entre les uns et les autres en déterminant de nouveaux types de rapports qui permettent de construire une alliance commune contre tous ceux dont l'intérêt évident est de flatter le consommateur pour lui éviter la moindre réflexion et permettre ainsi aux affaires de continuer.

De même que les régimes totalitaires ne peuvent se maintenir sans le silence, silence qui s'étend même à Internet, si l'on en croit les récents événements de Chine ou du Pakistan, de même, nos démocraties, qui ont compris que le pouvoir politique passe par le pouvoir médiatique tentent d'étouffer l'indépendance de la presse. Dès lors que la communication, voire la publicité, dans le domaine commercial comme dans le domaine politique visent à remplacer l'information et la formation, c'est dans la nouvelle alliance entre journalistes et citoyens que pourra se faire l'adaptation du système démocratique au 21e siècle.

Fin 2007, la loi sur l'audiovisuel avec le renforcement de la mainmise de l'exécutif, les renvois de journalistes trop »libres », la faiblesse financière de la presse, le questionnement sur les sondages Opinion Way, ne sont pas encore intervenus .Pourtant, les orientations du pouvoir sont déjà parfaitement perceptibles tout autant que leurs conséquences.

CHRONIQUE 15

9 Décembre 2007

Evaluation et contrôle des fonds publics

mots clés : fonds publics, contrôle politique et financier, évaluation des choix publics

Cette chronique pourrait n'être pas datée tant le sujet est une des constantes des difficultés françaises. Du contrôle des dépenses publiques de l'Élysée ou des Assemblées, à l'évaluation des coûts et avantages des choix publics, la France rencontre de grandes difficultés à se mettre en harmonie avec ses principes fondateurs malgré des progrès dus à la LOLF, au travail de Philippe Seguin à la tête de la cour des Comptes ou à des initiatives comme celles de René Dosières. Mais, dans certains domaines, où les choix sont très politiques, la question de l'évaluation est oubliée.

Parmi les dispositions les moins connues par nos concitoyens de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen figurent probablement l'article 14 aux termes duquel « tous les citoyens ont droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée » et l'article 15 qui rappelle que « la société a le droit de demander compte à tout agent public de son

administration ». En effet, ces dispositions qui auraient pu établir le fondement d'un véritable contre-pouvoir de nature financière, au regard de l'étendue du pouvoir exécutif sont en réalité, dans notre système constitutionnel, bien loin d'avoir abouti un réel contre-pouvoir.

Sans doute, l'impôt est-il voté par le Parlement, ce qui est essentiel mais, le Parlement contrôle en réalité bien peu l'usage réel des fonds et, si la Cour des comptes est, en application de l'article L. 111 -1 du code des juridictions financières, le juge des comptes des comptables publics, elle ne se préoccupe pas sauf exception des ordonnateurs, c'est-à-dire de ceux qui décident des dépenses. De surcroît, la réduction en 2001 du pouvoir des chambres régionales des comptes en termes de contrôle de gestion des collectivités territoriales a supprimé la seule réelle ouverture qui existait sur le contrôle des choix publics au niveau local.

Ce jugement sévère doit probablement être nuancé

- d'une part en raison de la nouvelle procédure parlementaire qui commence à permettre de rapprocher les moyens des objectifs pour un certain nombre de grandes politiques,
- d'autre part du fait de la mise en place d'un audit financier de l'État,
- enfin d'une politique très volontariste manifestée par le Premier Président de la cour des comptes en ce qui concerne la nature des sujets abordés et les suites à donner aux remarques effectuées.

Il n'en demeure pas moins que nous restons loin d'un véritable contre-pouvoir financier, qu'il soit judiciaire ou politique.

Judiciaire tout d'abord. Il conviendrait que la Cour des Comptes voit ses compétences étendues de manière à ce que puissent être sanctionnés les choix déraisonnables et les politiques inefficaces qui constituent autant d'exemples de dilapidation des fonds publics. C'est la raison pour laquelle, dans le cadre d'une véritable réforme constitutionnelle qui accepterait de poser la question du pouvoir judiciaire, celui-ci devrait pleinement intégrer la juridiction financière, rapprochant en particulier le statut des magistrats des juridictions financières et le système de nomination de déroulement de carrière et de procédures disciplinaires sur celui des autres magistrats. Mais les ordonnateurs locaux et nationaux sont en réalité à l'abri de toute sanction réelle, en particulier du fait de la disparition de l'inéligibilité des comptables de fait qui représentait la seule mesure dissuasive au niveau local.

Politique en suite. La cour des comptes, dans ses formations administratives, devrait pouvoir être questionnée et mandatée par le Parlement et le Conseil Economique et Social rénové c'est-à-dire devenu enfin le lieu de représentation de la société civile. Ainsi, le contrôle technique exercé sur l'exécutif pourrait-il être un considérablement renforcé et un suivi réel des observations de la Cour des Comptes pourrait-il être assuré.

De plus, nous sommes dans la nécessité de disposer de nouveaux outils de pilotage et en particulier d'une comptabilité patrimoniale de l'État. Si nous souhaitons, comme en Grande-Bretagne, aller vers un indice de bien-être économique qui permettrait de relativiser l'utilisation du PNB, il est indispensable en effet de prendre en compte de nouveaux critères. La

Cour des Comptes comme du reste feu le Commissariat au plan devrait pouvoir y être associé.

Mais l'essentiel est plutôt dans véritable politique d'évaluation de nos choix publics.. Nous avons besoin d'étude d'impact financière comme et nous avons besoin d'étude d'impact environnemental. Le temps est révolu où le seul dogme politique pouvait justifier l'utilisation de fonds publics, sans une évaluation précise des coûts et avantages économiques à court et à long terme des investissements publics qu'ils concernent la politique nationale ou la politique internationale de la France Or, nous en sommes loin.

Quelle évaluation économique et financière a -t-elle été faite pour justifier la construction de l'EPR à Flamanville ou de ITER à Cadarache et comment ces choix sont-ils justifiés par rapport à des utilisations alternatives de nos fonds publics, en particulier dans le secteur des énergies renouvelables ? Quelle évaluation financière de la décision prise de financer très largement l'acquisition par le Maroc d'un TGV ? Lorsque la France accepte, par différents canaux, de préfinancer ou de financer la vente de nos produits, quelle évaluation est-elle faite et quel rôle le Parlement joue-t-il dans cette décision ?

Un tel sujet paraîtra peut-être importun dans la mesure où il touche au domaine réservé du Président de la République en matière de politique extérieure de la France. Mais dans la mesure- et la venue à Paris du président Kadhafi en est un symbole particulièrement choquant- la France se montre capable de jeter par-dessus bord les valeurs universalistes que nous prétendons porter par ailleurs, voire de passer par pertes et profits la mémoire des victimes françaises du terrorisme, et ce, en considérant que l'économique pour l'emporter sur tous, ce qui est pour beaucoup

très contestable, y- le minimum est que notre intérêt économique et d'emplois et pas seulement à très court terme soit assuré et donc mesuré, surtout lorsqu'il implique des investissements publics. Il est douteux qu'il en soit ainsi.

C'est la raison pour laquelle il serait plus que jamais nécessaire que les dispositions de la Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen, dans leur plénitude, entrent dans le domaine de la réalité et non dans celui de la virtualité.

Depuis cette chronique, le questionnement sur l'évaluation est devenu plus préoccupant en raison du poids de la dette, des besoins sociaux, de la raréfaction des fonds publics. Pourtant, notamment dans le domaine énergétique, aucune évaluation globale des coûts et avantages n'est faite d'où, peut-être des erreurs dramatiques.

Un nouveau domaine de contrôle apparaît à la suite du scandale des notes de frais britanniques : celui des frais des parlementaires.

CHRONIQUE 16

17 Décembre 2007

Echec de la conférence de Bali : non-assistance à Humanité en danger

Mots clés : climat, Bush, négationnisme écologique, gouvernance mondiale

Cette chronique, écrite après l'échec de la conférence de Bali, dénonce l'administration Bush, son autisme et sa sympathie voire plus pour les négationnistes de la crise écologique. Les dérives dramatiques du système climatique ne feront que se renforcer au cours de l'année 2008 et 2009 ; la nécessité d'une gouvernance mondiale sur les sujets planétaires comme la question climatique ou la question financière est très clairement affirmée, comme le rôle majeur de la société civile qui apparaîtra pleinement lors de la crise économique et financière, avec des adaptations extrêmement rapides des consommateurs et une planétarisation de la prise de conscience de la crise climatique

Les peuples de la Terre peuvent aujourd'hui accuser les gouvernants participants à la conférence de Bali, en fait, plus précisément ceux qui ont délibérément torpillé tout accord permettant de prendre date, sur des bases chiffrées, en vue d'un accord à Copenhague en 2009 prenant la suite de l'accord de Kyoto.

Ce qui vient de se passer apparaîtra très certainement dans les années qui viennent comme une preuve

supplémentaire de l'égoïsme et de la cécité de ceux qui ont décidé de l'avenir du monde en fonction de leurs intérêts propres et immédiats. En effet, les dernières conclusions du GIEC, qui pour la première fois parlent d'irréversibilité, les constatations d'ordre scientifique sur l'évolution du Groenland ou de l'Arctique, l'accumulation des preuves du changement climatique et du risque qu'il fait courir à l'humanité, permettant aujourd'hui de parler en ce qui concerne cette question d'application du principe de prévention et même plus du principe de précaution, les messages de détresse lancés par les populations de Papouasie et d'autres îles qui constituent les premiers réfugiés climatiques et qui ne peuvent déjà plus se nourrir normalement n'auraient pas dû laisser le moindre choix aux responsables réunis à Bali.

Or, malgré les efforts du secrétaire général de l'ONU, malgré la position unitaire et ferme de l'Europe, cette réunion a accouché d'une demi-souris. La seule avancée réelle concerne l'avancée du projet Reed dont l'objectif est de financer les pays du Sud pour qu'ils conservent leurs forêts ou reboisent. Il faut rappeler que la déforestation représente 27 % du total des émissions de CO₂, soit plus que le transport et que la valeur de la forêt n'est pas seulement d'ordre écologique entame de séquestration de carbone mais également le lieu majeur de la biodiversité est un lieu de vie essentielle.

La Banque Mondiale a consacré 208 millions d'euros à des projets pilote de surveillance ce qui est loin des 5 milliards de dollars auquel Nicolas Stern évaluait les moyens nécessaires à mettre en place. Une seconde avancée, plus modeste, consiste en la mise en place d'un fonds d'adaptation, sous la tutelle du Fonds Mondial pour l'Environnement, destiné à financer des

transferts de technologie. Pour le reste, l'obstruction américaine a plombé tout accord ce qui conduit à s'interroger sur le point de savoir qui gouverne vraiment le monde et quelles solutions on pourrait proposer pour mettre un terme au crime de non-assistance à humanité en danger.

Le blocage de George Bush sur le sujet du climat, contraire à la position de la Cour Suprême, mais qui trouve bien évidemment sa source dans la volonté de certaines sociétés pétrolières est un point central. Rappelons qu'Exxon a financé depuis des années le lobby de « la machine à nier », instrumentalisant des centaines de centres de recherche et d'association plus ou moins bidon dont l'objectif était identique : faire du changement climatique une hypothèse et non un fait. La proposition d'Al Gore de conclure un accord en laissant de côté les États-Unis avec comme objectif probable de stigmatiser cette attitude inadmissible mais ne permettait pas de faire réellement avancer la position internationale. En effet, les États-Unis ne sont pas seuls, malheureusement. Le Canada et l'Australie soutiennent une position très proche, pour des raisons d'intérêt économique immédiat cependant que les pays pétroliers et leurs alliés traditionnels ont toujours pris la position la plus favorable à l'or noir. Or, si l'on se place au niveau des résultats concrets, un accord a certes été trouvé mais sur la base de la position la plus faible c'est-à-dire celle qui ne contient aucun engagement précis. Lorsqu'on en est en effet à refuser de faire figurer les conclusions du GIEC autrement qu'en note de bas de page, pour être certain qu'aucun engagement concernant une réduction de 30 % des émissions de gaz à effet de serre en 2020 pour les pays industrialisés et de 50 % pour le monde entier en 2050 ne soient pris, il est clair que l'on est en présence d'un déni de réalité voire d'un cynisme

poussé à l'extrême qui conduit à accepter, de mettre en péril ses propres enfants pour être certain de pouvoir soi-même accroître encore son propre confort. Ce comportement est la négation même du politique dont la fonction, si elle existe, consiste précisément à organiser la vie de la cité pour lui permettre la pérennité. Cela signifie que la politique, au niveau international n'a strictement plus aucun sens, en ce qui concerne au moins un des périls majeurs qui menacent l'humanité. Cela signifie que les représentants des terriens, élus ou autoproclamés pour certains, font des choix qui s'inscrivent délibérément à l'encontre des intérêts premiers des populations qu'ils sont censés représenter. Cela signifie par conséquent que la représentation actuelle de la société internationale ne peut plus prétendre représenter les intérêts des femmes et des hommes présents et à venir, mais s'est soumise à d'autres maîtres du monde dont on se pose parfois la question de savoir s'ils ont encore conscience d'être des humains.

Dès lors c'est bien la question de la gouvernance mondiale lorsqu'il s'agit de questions planétaires qui intéressent tous les humains comme la question climatique qui est en cause. La faiblesse du conseil de sécurité de l'ONU est difficilement supportable lorsqu'il s'agit de guerre et de massacres impliquant des milliers, voire des centaines de milliers de personnes. Mais, elle ne l'est plus du tout lorsqu'il s'agit de la survie de l'humanité dans son ensemble. Cela signifie donc que c'est à la société civile de prendre son destin en main puisque ses responsables politiques ne sont pas capables de le faire pour elle.

Ce sont aux milliers d'associations de défense de l'environnement, de développement, de consommateurs, voire aux syndicats professionnels et au monde économique et financier dans la partie qui est demanderesse à une véritable révolution pour permettre la réorientation de l'économie, de s'organiser pour imposer le changement qui nous est refusé. Nous avons l'ardente obligation de refuser l'attitude suicidaire que quelques dirigeants ont décidé d'adopter. A la non assistance à humanité en danger, nous devons répondre par la mobilisation de toutes les consciences et les volontés humaines

Complète refonte du conseil économique et social mais aussi en prévoyant le referendum d'initiative populaire dont on peut être à peu près certain qu'il aurait rejeté le projet de loi OGM, comme la Suisse vient du reste de le faire à nouveau pour 3 ans au moins.

Sans doute, en sommes-nous loin. Mais à force de modifier les institutions pour arranger le très court terme et des satisfactions politiciennes ou d'ego, on oublie qu'elles sont là pour assurer la pérennité d'une société d'autant plus nécessaire qu'elle est par ailleurs en crise.

L'arrivée au pouvoir du président Obama naturellement changé la donne dans la mesure où les États-Unis ont décidé de devenir leaders dans la lutte contre le changement climatique et où le congrès des États-Unis à voter une loi visant à la réduction des émissions de gaz à effet de 5 % entre 1990 et 2020. Il s'agit d'un projet considérable dont la conférence de Copenhague permettra de savoir s'il est suffisant pour permettre à l'humanité de changer d'orientation. En août 2009, on peut malheureusement en douter lorsque l'on se réfère aux déclarations de M. Medvedev

qui a purement et simplement refusé l'objectif de réduction de 80 % des émissions des effets de serre pour les pays industrialisés en 2050 et de 50 % de réduction à l'échelle planétaire. Plus que jamais, la mobilisation de la société civile internationale est indispensable pour sauver l'humanité et pousser, à la création d'une véritable gouvernance mondiale dans ce domaine.

CHRONIQUE 17

23 Décembre 2007

Laïcité ou communautarisme ?

Mots-clés : laïcité, intégrisme, racines chrétiennes de la France, communautarisme, loi de 1905

Cette chronique traduit une très grande inquiétude à la suite du discours de Latran lequel s'inscrit dans la filiation de l'ouvrage écrit en 2004 par le président de la république. De fait, la promotion de la laïcité positive qui rejoint celle de la laïcité ouverte prônée par les milieux intégristes islamistes est un véritable danger. La préférence exprimée par le président de la république le clergé par rapport à l'instituteur conduira hélas, quelques années plus tard à reconnaître, après un accord conclu avec le Vatican, à la hiérarchie catholique le droit de délivrer des diplômes d'État, ouvrant ainsi la voie à des revendications de même nature d'autre religion dont on ne voit vraiment pas quelle est selon elles pourraient être rejetées. Si cette chronique à réécrire aujourd'hui, elle serait probablement dans des termes encore beaucoup plus rigoureux et acérés.

La véritable homélie prononcée par le président Sarkozy comme chanoine d'honneur de Saint Jean de Latran quelques jours avant Noël met au centre de l'actualité le débat sur les racines chrétiennes de la France, fille aînée de l'Eglise en l'opposant à sa tradition laïque. Le sujet n'est déjà pas mince, mais la

portée des propos du président est infiniment plus grande surtout si ils sont rapprochés de son ouvrage, La République, les religions et l'espérance qui l'a inspiré dans ce discours puisqu'il s'y réfère.

Sans doute, on ne peut qu'abonder dans le sens du Président quand il considère que le vide spirituel contemporain dans les sociétés occidentales conduit à une forme de désespérance et lorsqu'il souligne la valeur exemplaire de la vie de ceux qui ont choisi de se consacrer aux autres, voire comme les moines de Thibérine de sacrifier leur vie. Cependant, dans la société de l'image et de la communication, on ne peut que s'interroger sur le choc de ces mots par rapport au poids des photos de la vie privée du président ou même ses slogans de campagne. On ne peut davantage le rejoindre dans l'assimilation faite entre le sens du sacrifice de celui qui, par vocation entre dans les ordres, et celui, qui, par vocation politique, sacrifie tout à sa carrière ; la place de l'égo n'est pas vraiment la même ! Et, en dehors de périodes historiques dramatiques, la démocratie s'accommode assez mal des chefs inspirés !

Mais, l'essentiel n'est même pas là. Il est dans la remise en cause implicite de la loi de 1905 et dans l'émergence d'une laïcité dite « positive » qui rappelle fâcheusement la laïcité ouverte revendiquée notamment par les islamistes.

Revenons au contenu de la loi de 1905, son histoire et l'équilibre auquel elle a abouti. C'est la Révolution française et plus précisément la Déclaration des Droits de l'Homme qui constituent la première étape de laïcisation de la société en reconnaissant des droits inhérents au citoyen, indépendamment de toute intervention divine et a fortiori religieuse. Le vote de la

loi, aboutira à deux encycliques condamnant les lois de séparation « Vehementer nos » en 1906 et « une fois encore » en 1907.

La neutralité de l'Etat à l'égard des religions est la condition du respect du pluralisme et du droit de chacun, dans la sphère privée, de croire ce qu'il veut, d'en déduire la pratique religieuse qu'il souhaite, y compris de ne pas croire. Liberté de conscience et libre exercice des cultes sont les piliers de tout le système de la laïcité à la française, qui, bien loin d'empêcher la pratique religieuse, la reconnaît, mais refuse d'en privilégier aucune. Cette égalité fondamentale de tous les citoyens exclut toute prise en considération de l'appartenance religieuse dans la vie civile et tout financement de culte quel qu'il soit.

Or, il est dans les propos du Président un véritable danger dans la mesure où on concevrait mal que la religion catholique soit privilégiée par rapport aux autres et qu'étendre à toutes les confessions les remises en cause de la loi de 1905 incluses dans le discours de Latran serait une menace pour la République. Ainsi en critiquant le refus de reconnaître le caractère cultuel à l'action caritative, le président ouvre une boîte de Pandore si l'on songe aux associations caritatives qui ne sont que les faux nez d'associations fondamentalistes. Encourager les religieux chrétiens à aller dans les universités, les banlieues, les institutions c'est encourager les autres confessions à en faire de même, avec les conséquences qui s'y attachent en terme de communautarisation et donc d'exacerbation des passions. Pour reprendre l'expression de M.Tribalat et J-H Kaltenbach, il convient « de laïciser et républicaniser l'islam » Dès lors, la loi sur la laïcité doit au contraire être utilisée pour soutenir les forces

laïques musulmanes et tous ceux et celles, femmes en tête, pour qui la laïcité est précisément le moyen d'émancipation sur lequel elles peuvent s'appuyer. C'est tout le contraire de la proposition présidentielle.

Mais le plus grave est probablement compris dans la formule : » assumer les racines chrétiennes de la France et même les valoriser et défendre la laïcité ». Certes, la France a besoin d'assumer son histoire et de se relier à ses racines. Mais faut-il pour autant valoriser les racines chrétiennes et seulement défendre la laïcité ? Cette affirmation repose sur une opposition entre croyant et non croyant très contestable et rejoint une conception de la laïcité a minima. Ne pas être croyant ne signifie en aucune manière ne pas vouer sa vie aux autres, ne pas avoir d'idéal ou valoriser le matérialisme. La césure se fait entre la générosité et l'égoïsme, le respect et le mépris, la solidarité et le cynisme, pas entre croyants et non croyants. De même, les propos du Président selon lesquels « un homme qui croit est un homme qui espère » et serait donc « moins exposé aux contingences historiques et finalement à la facilité » sonnent de manière bien curieuse lorsqu'ils sont généralisés et appliqués aux kamikazes qui précisément croient et espèrent.

Quant à la laïcité positive, elle rejoint la revendication qui est celle de certains islamistes d'une laïcité dite ouverte. « Si Fouad Alaoui dénonce deux intégrismes, l'intégrisme laïque et l'intégrisme musulman, je ne peux ni ne veux lui donner tort » écrivait le Président Sarkozy. Cette formule pour le moins contestable - car à supposer qu'il y ait un intégrisme laïque, il n'est évidemment pas de même nature que l'intégrisme musulman qui va jusqu'à tuer - est d'autant plus lourde de sens qu'elle fait un distinguo subtil entre

intégrisme et fondamentalisme, seul le second étant inacceptable. Or, la laïcité, conçue comme une règle de tolérance dans la sphère privée, de rigueur républicaine dans la sphère publique est probablement le seul outil positif dont nous disposons aujourd'hui pour progresser dans la voie de l'intégration, de la lutte contre l'intégrisme et dans la paix sociale. Remettre en cause la laïcité en en faisant un concept souple la laïcité, destiné à épouser certaines demandes contemporaines émanant de différents cultes, risque de nous conduire à une société communautariste.

Depuis que cette chronique a été écrite, la situation ne s'est pas améliorée. Le débat ouvert par un certain nombre de parlementaires courageux sur la burqa, laquelle n'est pas un symbole religieux, mais un symbole venu, du fond des âges et de l'Arabie Saoudite, d'oppression des femmes risque de ne pas déboucher sur une loi pourtant indispensable dans la sphère publique. Le président de la république, Jacques Chirac s'était arrêté en cours de route avec la loi sur le voile, oubliant l'hôpital et la prison qui était pourtant cité dans son discours. Depuis 2004, la pression contre la laïcité à la française a repris venant de milieux islamistes soutenus par des milieux opposés à la laïcité, venant d'autres religions. Pourtant, la conception française de la citoyenneté intéresse de plus en plus de pays Européens et ils ne serait pas surprenant qu'au niveau communautaire, la question soit posée au cours des années à venir

CHRONIQUE 18

30 Décembre 2007

Quels vœux pour 2008 ? la démocratie ne s'use que si l'on s'en sert pas

mots-clés : information, virtualité, citoyenneté

Quels vœux formuler pour 2008 ? si ceux qui sont formulés ici avaient été exaucés, la France aurait été probablement mieux armée face à la crise qui déferlera dans la deuxième partie de l'année 2008. Mais les critiques qui sont faites autour du panem et circenses, autour de l'économie virtuelle dans laquelle nous vivons,, autour de la frustration croissante liée à la réduction du pouvoir d'achat dans une société de publicité généralisée, seront reprises quelques mois plus tard lorsque l'heure de la crise sera venue. Ceci étant, le pire de la poeopolisation n'est pas encore venu dans la société française :le remariage du président, le bébé de Rachida Dati par exemple.

Au-delà des vœux individuels, de santé, de joies, de succès et de chaleur que je me permets de formuler à l'intention de chacun de nos auditeurs, je souhaiterais formuler des vœux collectifs à deux niveaux, qui du reste se rejoignent.

Le premier est celui du sens des responsabilités. Face aux périls qui nous menacent, qu'il s'agisse de la violence à commencer celle du terrorisme islamiste, ou celui du risque de disparition de notre espèce, du

fait du changement climatique et des risques sanitaires, il est plus que temps que le cynisme ambiant, l'égoïsme à courte vue et un prétendu sens de l'intérêt, s'effacent devant le sens des responsabilités, l'esprit de solidarité et la capacité à comprendre que la hiérarchie des priorités a changé et que sans approche globale des problèmes, nous ne pouvons que marquer contre notre propre camp.

Le second est davantage hexagonal. Rêvons que 10 millions de Français écoutent France Culture et seulement 1 million regardent TF1 ! Notre pays en serait évidemment transformé. En effet, ce qui fait notre richesse collective, notre génie national, c'est-à-dire une forme d'esprit critique et d'idéalisme universaliste est en voie de disparition, sous l'effet conjugué du fameux « panem et circenses » remis à la sauce du barnum médiatique contemporain, qui sait si bien décerveler et faire consommer n'importe quoi, qu'il s'agisse de produits commerciaux ou politiques.

Les jeux, tout d'abord, qui servent également à masquer le prix croissant du pain, sont devenus le « divertissement » permanent, entre télé-réalité, peopolisation, et faits divers, tous destinés à nous écarter de toute réflexion critique, toute capacité de synthèse. L'infantilisation du consommateur-citoyen passe précisément par cette télévision qui favorise la facilité, la simplicité qui devient du simplisme lorsqu'il s'agit de faire le point d'un sujet compliqué en 1 minute 30, et la rapidité. Tout, tout de suite et facilement ! Le désir de l'enfant ! L'antithèse du réel ! Si seulement, les médias étaient utilisés pour développer l'esprit critique, former et non souvent désinformer, aider nos concitoyens à prendre la mesure et la compréhension du monde dans lequel ils vivent. Alors, nous oublierions une relative passivité

qui conduisait le Général de Gaulle à nous comparer à des veaux, en espérant que la situation ne s'est pas encore dégradée depuis la fin des années 60

Le pain, ou encore ce qui devrait être les conditions de vie, et qui souffre d'une double dérive, dans la mesure précisément où des caisses vides d'une part, une misère croissante et visible d'autre part font douter de la capacité de l'Etat à garantir le pain. Première dérive qui, pour cacher la croissance des inégalités économiques et sociales, entretient, grâce à la publicité, des désirs qui conduisent inmanquablement à la frustration, au surendettement et à la désespérance chère à notre très médiatique président. Seconde dérive qui confond consommation et bien-être, plus et mieux et poursuit le mythe d'une croissance reposant sur des ressources infinies incompatibles avec les limites physiques de la planète.

Comment aider nos concitoyens à ne plus se laisser ainsi manipuler, à pouvoir réfléchir, à se faire un devoir de s'informer et à développer leur esprit critique ? Le succès de cet objectif permettrait une transformation en profondeur notre pays. La société de la connaissance, à laquelle nous aspirons et qui nécessite un esprit en éveil et inventif, pourrait devenir une réalité. Nos enfants et adolescents, qui passent des heures devant des émissions qui cultivent la violence, l'abêtissement et l'égoïsme, apprendraient, découvriraient le monde et ses réalités, partageraient d'autres valeurs que celles de l'argent qui achète tout et de la force virile qui l'emporte toujours. Notre Education Nationale cesserait alors peut-être d'être à la traîne. La presse écrite, qui joue un rôle essentiel dans la formation de l'opinion, retrouverait sans doute des lecteurs, avides de se faire une opinion et de ne pas être passifs devant les

événements. Nos institutions ne pourraient plus tabler sur des citoyens velléitaires, acceptant la disparition de tout contre-pouvoir et qui exigeraient une participation et une concertation qui ne soit pas de façade. Nous nous réapproprierions alors nos valeurs, sans bien sûr oublier les efforts de réforme que nous avons à faire, mais sans pour autant perdre notre âme, en confondant l'imitation des autres, pas du reste dans ce qu'ils ont de meilleur, et l'adaptation de notre propre modèle.

Comment y parvenir ? Comment sortir de la relative impuissance de tous ceux qui partagent l'analyse qui précède, mais qui, du fait de leur atomisation, ne peuvent agir ? D'abord, en exerçant pleinement leur droit d'expression en manifestant massivement auprès des antennes leur opinion et en le faisant savoir. En cherchant à rétablir le contact avec les journalistes, qui ont besoin de nous comme nous avons besoin d'eux. Ils sont victimes, pour l'immense majorité d'entre eux, du système et la liberté d'informer doit être défendue par les citoyens eux même, car c'est de leur propre liberté qu'il s'agit. L'affaire Dasquié constitue à cet égard un précédent redoutable. En faisant donc des questions d'information, de d'indépendance des médias, du pouvoir financier comme du pouvoir politique, du respect du pluralisme, de la déontologie de la publicité, une question centrale du débat politique. Alors pourrions-nous reconquérir notre liberté de pensée qui ne peut s'exercer que pour autant qu'elle s'appuie sur des données sûres. N'oublions jamais que la démocratie ne s'use que si on ne s'en sert pas !

Les critiques acerbes de cette chronique reste malheureusement pleinement d'actualité. Certains événements médiatiques semblent avoir été provoqués simplement pour cacher l'impact d'un conflit ou d'une difficulté sociale et la virtualité médiatique sert désormais de cache-misère à la société française. À cette heure, nul ne sait si l'information sur Internet pourra se développer de manière suffisamment libre et large pour contrebalancer le bourrage de crâne et l'abêtissement généralisé auquel les citoyens sont constamment exposés.

2008

CHRONIQUE 19

6 Janvier 2008

Avoir 20 ans en 2008

mots-clés : jeunesse, manque de confiance, comparaisons, individualisme

Cette chronique qui est la première de l'année 2008 a été suscitée par la lecture dans le numéro de janvier de Futuribles du résultat d'une très vaste étude intitulée « European Youth in a Global Context » menée sur 22 000 personnes. Cette étude met en lumière les particularités de la jeunesse française par rapport à la jeunesse européenne et, en particulier, souligne le manque de confiance de nos jeunes. Malheureusement, il est peu probable que la même étude, refaite aujourd'hui donne des résultats très différents

En ce début d'année, où je renouvelle tous mes vœux à chacun de nos auditeurs, je voudrais plus particulièrement m'adresser aux plus jeunes d'entre eux, dont les études statistiques et sociologiques soulignent le manque de confiance et la baisse de moral.

Pour leur dire d'abord que notre génération, qui a été particulièrement gâtée, porte une part importante de ce désarroi et qu'elle doit le reconnaître. Pour affirmer ensuite, sans tomber pour autant dans le jeunisme, qui est une caricature de ceux qui ne veulent pas

s'accepter tels qu'ils sont, que les jeunes sont porteurs de valeurs différentes des nôtres et notre devoir est de leur permettre de réaliser leurs propres rêves, en tentant, pour ce qui peut l'être, de réparer les conséquences de nos propres erreurs. Il nous faut donc connaître ces valeurs et essayer de comprendre les raisons du classement des jeunes français avec les jeunes Polonais et Japonais, dans les plus pessimistes quant à leur avenir personnel et leur carrière professionnelle future.

Tel est le résultat d'une très vaste étude intitulée « European Youth in a Global Context » menée sur 22 000 personnes et publiée dans le numéro de janvier de Futuribles. La faiblesse de la croissance et le fort taux de chômage explique pour partie cette situation, car cette étude établit une forte corrélation entre la croissance économique et l'optimisme général. Mais, cela ne suffit pas à expliquer la situation.

Si l'on s'en réfère à cette étude, les jeunes Français participent d'une génération qui présente incontestablement des points communs dans les 17 pays dans lesquels cette étude comparative a été menée : une génération dite « moi- nous » très individualiste mais en même temps qui considère que les relations humaines (famille, communauté,) sont une priorité ; une génération définie également comme homo zappiens, marquée par l' impatience, la mobilité et un comportement changeant ; une génération bien davantage consciente que la génération antérieure des menaces mondiales, pollutions, terrorisme et guerre.

L'Europe du nord protestante, dans laquelle assez curieusement se trouve placée la France, en limite de

l'Europe catholique et des pays anglophones, semble montrer l'avenir avec cinq grandes valeurs :

L'importance accordée à la liberté civile et politique,
Le soutien de la parole publique,
La tolérance envers ce qui n'est pas conforme,
La propension des individus à l'épanouissement personnel
L'importance de la confiance en l'homme.

Ces notions se combinent avec

Un faible intérêt pour la religion,
Un patriotisme très modéré,
Un respect limité pour l'autorité,
Un très faible enthousiasme vis-à-vis de l'obéissance
Une faible inclination pour le modèle familial traditionnel.

Ce faisant, le rapport met en lumière les particularités de l'identité européenne par rapport à identité américaine : 25 % des jeunes Américains font confiance aux institutions religieuses contre 15 % des jeunes européens ; 75 % des jeunes Américains croient en Dieu contre 38 % des jeunes européens et 50 % des jeunes Américains pensent que la religion constitue un important ciment de leur identité alors que seuls 22 % des jeunes européens sont de cet avis.

Il résulte de ce constat que nous avons de véritables transformations à accomplir pour répondre aux exigences démocratiques de notre jeune génération, qui passe par la légitimation de l'autorité, la cohérence entre la parole et l'exemple ou encore pour reprendre la belle expression d'Alain Gérard Slama, mettre un terme à la confusion des ordres et à la concomitance des contraires. En effet, un certain nombre de

particularités de notre jeunesse devait attirer notre attention.

Constatons une curiosité. A partir de 10 objectifs de vie, a été réalisé un diagramme pour lequel l'axe vertical représente la dimension d'affirmation personnelle (le moi) par rapport au conformisme (le nous) et l'axe horizontal, les valeurs liées au succès personnel (argent ou apparence physique) les valeurs liées et aux considérations humanistes (faire le bien et la valeur famille). Sur cette carte, les jeunes Français se classent avec les jeunes issus des pays de l'Est dans une prééminence donnée au moi sur le nous et données à la possession des biens sur les valeurs humanistes. Ils sont ainsi à l'opposé des jeunes des pays du nord de l'Europe, plus sensibles aux valeurs humanistes et au développement du nous plutôt que du je. L'Allemagne et les États-Unis appartiennent, à une moindre mesure à la même catégorie. Pourquoi ? Comment expliquer cette dérive dans le pays porteur de la déclaration des droits de l'Homme ? On observera que la tranche d'âge de 30 à 50 ans en France est plus sensible aux valeurs humanistes que les plus jeunes. L'absence d'idéal et de projet collectif et les incohérences relevées ci-dessus sont probablement des facteurs explicatifs qui mériteraient d'être approfondis. Il faut y ajouter la perception de la mondialisation comme une menace plutôt que comme une opportunité, ce qui est une particularité française en Europe.

En revanche, des facteurs très positifs apparaissent :

- Une confiance dans l'avenir, manifestée par le désir d'enfant puisque les jeunes Français sont les plus nombreux -80 % -à envisager d'avoir des enfants

dans les 15 ans qui viennent, la moyenne européenne étant autour de 72%.

- Une préférence marquée - 75 % - pour bénéficier d'un environnement agréable plutôt que de bonnes opportunités professionnelles contre 67 % pour l'ensemble des jeunes européens qui s'exprime notamment par le désir de vivre à la campagne plutôt qu'en ville, - 57 % contre 43 % des jeunes européens

- Et, surtout, les jeunes Français sont probablement les plus européens puisqu'ils sont les seuls en Europe à se déclarer plus proche des jeunes Européens que des autres Français. Même s'ils ne font pas pour autant confiance à l'Union Européenne puisqu'ils sont seulement 14 % dans ce cas, cela signifie qu'ils attendent de l'Europe les évolutions qu'ils désespèrent de trouver chez leurs concitoyens.

Ainsi, l'Europe constitue très probablement pour nos jeunes un des principaux facteurs d'espoir et de construction d'une société conforme à leurs propres valeurs, et ce d'autant plus que les jeunes Français sont parmi ceux qui souhaitent le plus s'investir dans la vie politique et sociale. C'est donc par nos jeunes que passeront les réformes que notre pays attend, avec une synthèse originale qui se dessine entre les valeurs partagées d'une jeune génération Européenne et un esprit français.. À nous de sortir du cynisme, de l'égoïsme, d'une réalpolitik incompatible avec nos valeurs seulement déclamées pour convaincre la jeune génération de se rapprocher des valeurs plus collectives et généreuses dont nous devons rester porteurs.

Cette chronique revient sur un sujet majeur qui est celui de la place de la société française fait aux jeunes

aujourd'hui. Alors que les jeunes Français sont ceux qui souhaitent le plus investir dans la vie politique et sociale, notre pays probablement un de ceux dans lesquels ils s'investissent le moins. L'abstention massive des moins de 30 ans lors des dernières élections européennes témoigne de cet éloignement des jeunes qui ne se sont pas représentés et pris en compte par les générations décident aujourd'hui. Et pourtant, les générations des 40-70 ans ont beaucoup à se faire pardonner de la part des jeunes. L'absence totale de solidarité intergénérationnelle, l'alourdissement constant de la dette publique, la dégradation écologique accélérée constituent autant de dettes que ses générations contractées à l'égard de celles qui suivent. Or, depuis janvier 2008, la situation n'a fait encore que se dégrader davantage.

CHRONIQUE 20

13 Janvier 2008

La guerre de religion OGM

Mots clés : OGM, lobbys, secret industriel

Cette chronique de janvier 2008 est écrite alors que le président Legrand, président du comité de préfiguration de la haute autorité vient de rendre un avis très réservé sur le mon 810, avis qui a entraîné l'application par le président de la république de la clause de sauvegarde. Elle met en lumière la violence à l'égard du sénateur Legrand des lobbys et du président l'assemblée nationale et souligne la dureté de la bataille autour de l'information et de la connaissance sur l'impact en termes de santé publique des OGM. À cette date, « l'exécution » du sénateur Legrand par ses pairs du Sénat, Jean Bizet en tête, n'a pas encore eu lieu et, l'AFIS ainsi que les très nombreux lobbys pro OGM n'ont pas encore su faire valoir la totalité et de leur puissance. Ils sont en réalité sous choc du courage d'un sénateur de droite qui a osé émettre publiquement et de manière parfaitement rationnelle des réserves sur les risques liés aux organismes génétiquement modifiés.

Après la très sage décision prise par le président Sarkozy d'appliquer la clause de sauvegarde suite à l'avis rendu par le comité de préfiguration de la Haute Autorité, décision qui intervient après celle de l'Autriche, de l'Allemagne, de la Hongrie et quelques

autres, la passion aurait dû retomber. Force est de constater qu'il n'en est rien, au contraire.

Qu'entendons-nous ? Des arguments d'autorité, un pseudo-débat autour d'un adjectif, voire une escalade verbale qui s'assimile à une guerre de religieuse de la part des pro-OGM. Comment expliquer cette situation ?

Tout d'abord, parce que malheureusement le débat médiatique se focalise sur les extrêmes, José Bové d'un côté, Bernard Accoyer ou le président de l'association des producteurs de maïs de l'autre, renvoyant à un faux débat totalement manichéen, destiné à créer un nuage de fumée dans lequel le citoyen ne peut que renvoyer les protagonistes dos à dos, sans que sa compréhension du sujet n'ait moindrement progressé..

C'est exactement ce qui s'était passé avec le nucléaire à la fin des années 70 dans l'instrumentalisation de l'opposition frontale entre le Greenpeace de l'époque et le président Syrota. Le résultat a été sans appel : pas de débat et l'opacité totale du système nucléaire civil.

Ensuite par ce que les partisans des OGM ont cru qu'ils parviendraient à gruger l'opinion publique en admettant un report des semis durant l'hiver pour mieux pouvoir planter au printemps, après avoir obtenu en toute urgence une loi qui leur convenait, sans que les sujets de fond puissent être abordés. Or, grâce au Grenelle et à la volonté de Jean Louis Borloo et Nathalie Kosciusko Morizet, le comité de préfiguration s'est mis en place et a travaillé, à partir des études existantes. Le contenu scientifique de l'avis, qu'aucun scientifique n'a remis en cause, et il

aurait eu du mal, après l'avoir approuvé et compte tenu de son caractère objectif, est accablant. L'avis énonce les faits nouveaux sont apparus depuis 1998 :
Caractérisation de la dissémination à longue de distance ;

Identification de résistance chez certains ravageurs cibles secondaires ;

Eléments nouveaux sur les effets sur la faune et la flore non-cible

Mais a contrario, la réduction de la production de mycotoxines

- Il souligne l'insuffisance des études et des connaissances concernant

La Caractérisation moléculaires et biochimique

La Méthodologie des études toxicologiques et éco toxicologique

Le Dispositif de surveillance épidémiologique

Le Dispositif de surveillance biologique

L'Analyse économique au niveau des exploitations et des filières et prise en charge des externalités

Les éléments de portée sanitaire soulevés par le comité s'appliquent également aux éléments de transformation autorisés à l'importation dans l'Union Européenne. A plus long terme, il sera aussi important de prendre en compte les impacts écologiques des produits autorisés à l'importation.

Ceux qui, depuis des années luttent pour que les études sanitaires ne soient pas faites, et lorsqu'il en existe, qu'elles soient couvertes par le secret industriel et donc soustraites à la controverse scientifique, pour que la biovigilance ne soit pas mise en place, pour que des études économiques contradictoires évaluent l'intérêt des OGM, ont été mis à nus. D'où leur fureur et la levée de bouclier contre l'emploi de la locution «

doute sérieux », employée à juste titre avec courage par le Président Legrand, faux débat s'il en est qui a permis d'occulter le contenu scientifique de l'avis.

Ainsi en réalité, au moment où, enfin, le vrai débat scientifique sur l'impact des OGM sur l'environnement et la santé humaine, mais aussi sur leur intérêt économique et sociétal va enfin pouvoir s'ouvrir, le camp pro-OGM fait tout pour l'empêcher. . En réalité, force est de constater que durant des années, la technostructure chargée de mettre en place des OGM a qualifié tout ceux qui posaient des questions d'obscurantistes et à essayer de faire croire qu'il n'y avait aucun risque avéré et qu'il n'y avait que des avantages au développement des OGM. À partir du moment où objectivement il est démontré qu'il y a beaucoup d'incertitudes et une très grande ignorance, ignorance organisée par ceux là même qui souhaitent promouvoir les OGM de manière précisément à créer l'irréversibilité et à éviter que ne soit mis en lumière des éléments qui pourraient être défavorables au développement de leur activité, tout est mis en œuvre pour contrecarrer le progrès des connaissances et de la recherche.

En cela, le Président Legrand a eu totalement raison de rappeler le précédent de l'amiante, car le comportement du monde économique-industriel de l'agro-semence est identique à celui des professionnels de l'amiante qui ont lutté pendant près d'un siècle avec succès puisqu'ils ont pu continuer leur activité au prix de 350 à 500000 morts rien qu'en Europe). A savoir nier un quelconque risque, puis nier une quelconque preuve, puis nier un quelconque lien de causalité. Et dire que la doxa aujourd'hui consiste à dire que tout le monde savait... !

Mais si ce comportement n'est que la continuité de celui du XX^{ème} siècle, comment comprendre que la FNSEA, qui se trouve représenter une profession aujourd'hui victime humaine et économique des pesticides, défende cette orientation en refusant de savoir les conséquences auxquelles elle s'expose ? On peut comprendre qu'une part très importante du monde rural, même si ce n'est pas celle qui est la mieux représentée, soit opposée à ce choix.

Et surtout, comment comprendre la position du président de l'Assemblée nationale et probablement d'une majorité de l'UMP ? En parlant de religion, mais le scientisme qu'il exprime en est assurément une, alors qu'il s'agit d'asseoir le débat scientifique sur une base contradictoire, et de tirer les conséquences de l'incertitude liée aux progrès de la connaissance. M. Accoyer prend un immense risque. Un manque de réserve tout d'abord, mais celui encore plus grand de déconsidérer par avance le travail du législateur sur le projet de loi OGM. En exprimant un point de vue aussi sectaire et passionnel, il retire par avance à l'assemblée nationale la légitimité qu'elle tient de la représentation du peuple dans son ensemble, pour la réduire à l'expression de l'intérêt de la seule agrochimie, pressée d'éviter que les conséquences d'activités dont le seul assureur aujourd'hui est le contribuable soient objectivement et scientifiquement établies avant de s'étendre.

Comme l'écrivait Hannah Arendt, il y a 50ans « il n'y a pas de raison de douter que nous soyons capables à présent de détruire toute vie organique sur terre. La seule question est de savoir si nous souhaitons employer en ce sens nos connaissances. C'est une question politique primordiale que l'on ne peut guère abandonner aux professionnels de la science ni de la

politique ». On ne peut que se réjouir que le choix politique pour une fois coïncide avec le choix démocratique et que la volonté constamment réaffirmée par les consommateurs ces citoyens français de ne pas être des cobayes et des payeurs potentiels pour des OGM dont ils ne veulent pas ait été entendue. Rappelons que c'est à la suite de la décision prise par Alain Juppé en février 1997 de suspendre la mise en culture des OGM en France que l'Europe s'était dirigée vers un moratoire de fait l'année suivante, après il est vrai que le gouvernement de Lionel Jospin soit revenu sur cette décision et ait autorisée la mise en culture des OGM qui jusqu'à présent resté les seuls autorisés en France.

A l'heure où une immense majorité de français et d'européens continuent à manifester leur refus des OGM, où certains Etats dont l'Allemagne ont demandé que la législation soit revue pour intégrer cette opposition, où les Etats Unis sont entrés dans un profond changement, on ne peut que se réjouir de ce que la France ait enfin décidé de se donner le temps et les moyens du choix.

Depuis lors, la situation française est extrêmement ambiguë. La loi sur les OGM a été votée dans un contexte extrêmement difficile marqué par la révolte de la secrétaire d'État l'écologie devant l'attitude des parlementaires et de son ministre de tutelle. Mais, la loi qui ne reconnaissait pas le droit à l'information notamment en matière de santé pour préserver le secret industriel exigé des accrocs semencier aura été sanctionnée par le conseil constitutionnel et fera l'objet d'un second vote. De la même manière, en août 2009 que le Conseil d'État annulera une large partie

du décret Villepin qui organise la procédure d'évaluation des OGM ou méconnaissance du droit à l'information du public. Ceci n'empêche pas le gouvernement de refuser par l'intermédiaire de Michel Barnier alors ministre de l'agriculture la communication des études sur la santé du Mon 810. Le moratoire n'a pas été levé mais le Haut comité des biotechnologies dans sa forme définitive a exclu non seulement le sénateur Legrand et la totalité de ceux qui à l'intérieur du comité l'avait soutenu et ne comporte, dans sa section scientifique est la seule à avoir du pouvoir, que deux personnes réservées sur les OGM, quatre qui n'ont pas fait connaître leur point de vue et 24 pris des positions publiques ouvertement voir violemment pro-OGM.

CHRONIQUE 21

19 Janvier 2008

Le rôle fondamental de la justice pour la société contemporaine : à propos du procès Erika

Mots-clés : justice, procès Erika, préjudice écologique, principe pollueur payeur.

Cette chronique intervient quelques jours après que le tribunal de grande instance de Paris ait condamné la société Total du fait de la pollution des côtes bretonnes par l' Erika et indemnisé le préjudice écologique. C'est une grande première car si les côtes françaises ont souvent été victimes de marée noire, le précédent, l'affaire de l'Amoco Cadiz, a été jugé aux États-Unis et les autres pollutions n'ont pas donné lieu à de procès. De plus, l'attitude de la société Total à l'égard des collectivités locales françaises et plus généralement des victimes des catastrophes qu'elle suscite (procès AZF à Toulouse), son comportement au-dessus des lois pouvait faire douter de la capacité de la justice française à entrer en voie de condamnation. Cette chronique tire donc les conséquences au regard du rôle de la justice et du regard que les Français peuvent avoir pour elle de cette décision.

Indépendamment de l'aspect juridique strictement lié à l'affaire Erika, le jugement rendu par le tribunal correctionnel de Paris et plus encore son impact

médiatique, économique et politique, méritent la réflexion.

Si les victimes de la catastrophe de l'Erika ont décidé de se porter partie civile plutôt que de se contenter des indemnités modestes du FIPOL, fonds d'indemnisation monté par les pétroliers, ce n'est pas seulement pour une question financière. C'est parce qu'ils voulaient que justice leur soit rendue, c'est-à-dire que le juge reconnaisse les responsabilités et rende ainsi à chacun ce qui devait lui revenir, faute ou indemnité. Le procès, parce qu'il est contradictoire, parce qu'il permet d'aller au fond des choses et qu'il donne au magistrat, qui est neutre, impartial et au-dessus des parties le rôle fondamental dans une société qui est celui de dire le droit et le juste, est un élément fondamental de la paix sociale et de l'équilibre de nos sociétés.

A une époque où un certain dévoiement du politique vers la peopolisation et l'apparence, fait douter de sa capacité à conduire les sociétés, le juge apparaît comme le pôle assurant le respect des règles établies, leur sanction, et l'adaptation permanente du droit aux évolutions de la société grâce à la jurisprudence. Les Etats-Unis ont compris depuis longtemps la fonction du droit et du juge dans la société et si certains en France, parmi les puissants notamment, qu'ils soient de la sphère politique ou économique, contestent la place du juge et la nécessité d'un pouvoir judiciaire, l'accueil fait au jugement Erika devrait singulièrement les faire réfléchir.

Le monde économique ne s'y est pas trompé qui d'ores et déjà intègre dans sa réflexion stratégique les conséquences de la reconnaissance de la responsabilité de Total SA pour avoir signé un vetting,

c'est-à-dire un contrôle interne à la société du navire reconnu comme fautif et causal de l'accident. De même, l'entrée en force du préjudice écologique dont peuvent se prévaloir tant les communes et les départements que les associations agréées ayant intérêt à agir a fait plus pour la prise en compte du droit de la nature et de l'environnement que les reconnaissances législatives alambiquées et du bout des lèvres auxquelles nous avons pu assister.

Les collectivités locales représentées par des personnalités politiques d'envergure nationale se sont félicitées, contrastant ainsi avec le triomphe particulièrement modeste de l'Etat qui engrange pourtant 150 millions d'euros, permettant ainsi que le contribuable ne soit pas le payeur final de cette pollution. Espérons simplement que cet hommage rendu à la justice ne soit pas de circonstance et reste valable lorsqu'il s'agira de discuter au plan de la réforme des institutions de l'indépendance judiciaire. Et de la reconnaissance nécessaire d'un pouvoir judiciaire.

La portée politique, enfin, de cette décision est considérable car elle porte quelque part la marque d'une réconciliation entre le peuple français et sa justice, malmenée, critiquée, abaissée par toute une série d'événements habilement utilisés pour réduire le pouvoir des Juges. Il ne s'agit, évidemment pas d'un jugement « populaire » et injuste comme certains l'ont affirmé. C'est un jugement en droit, très motivé et très bien construit mais qui est un succès partagé par l'immensité des Français qui ont considéré être collectivement victimes de cette agression contre leur territoire – et dans la mesure où jusqu'au jugement ils l'avaient très largement payé, c'était juridiquement exact. Les citoyens ont le sentiment d'avoir gagné

contre la plus grande société française, alors qu'ils avaient bien conscience du déséquilibre des moyens et du pouvoir entre les victimes et les accusés. Certains doutaient peut-être qu'un tribunal ose condamner Total, quelques soient par ailleurs l'étendue des fautes. L'ayant fait pour partie, car deux sociétés du groupe Total et le directeur juridique ont été relaxés, le tribunal a ainsi manifesté sa totale indépendance, garantie pour tous les citoyens que contrairement à l'adage de La Fontaine, puissants ou misérables, la justice peut vous traiter justement.

Mais la portée de ce jugement n'est pas seulement franco-française. D'une part, un volet communautaire est ouvert sur la question de l'application à ce type de catastrophe de la législation sur les déchets. D'autre part, l'affaire du prestige est pendante en Espagne. Enfin, le sujet intéresse toute l'Europe, à commencer par les médias. Total a annoncé la nécessité d'évoquer le jugement avec toutes ses concurrentes et cette idée, justifiée, conduit à renouveler la réflexion sur la nécessité d'une justice internationale dans le domaine de l'environnement.

L'application du principe pollueur-payeur à l'échelle planétaire et la reconnaissance planétaire du préjudice écologique par un tribunal ad hoc permettrait de faire les pas de géant dont l'humanité a besoin et que manifestement les égoïsmes nationaux rendent aujourd'hui impossibles, alors même que le destin de l'humanité est en jeu. Si l'on imagine un instant quelles conséquences pourrait avoir sur la gestion du changement climatique par exemple, une telle institution, on se prend à rêver qu'il s'agit peut-être d'une voie pour que les terriens entrent enfin dans l'âge de raison.

Depuis le jugement du tribunal de correctionnel de Paris, la cour de justice des communautés européennes a donné raison à la commune de Mesquer et appliqué le principe pollueur payeur aux déchets issus du navire Erika. Il s'agit d'un très grand progrès du droit communautaire de l'environnement et un coup de canif dans le système mis en place par les pétroliers pour assurer leur totale irresponsabilité. Cependant, si l'idée d'une justice environnementale internationale ou européenne chemine dans les milieux juridiques universitaires, aucun progrès n'a été accompli dans les faits .

CHRONIQUE 22

27 Janvier 2008

Rapport Attali : entre contradictions internes et anachronisme

Mots clés : croissance, indicateurs, développement , libéralisme

Cette chronique écrite à la sortie du rapport Attali porte en elle des critiques sur la cohérence interne du rapport, critiques qui s'avéreront par la suite parfaitement justifiées dans la mesure où la situation française continuera dégrader par rapport à celles des pays voisins, tant sur le plan des libertés publiques que sur celui de l'économie. Mais, plus encore, cette chronique insiste sur l'incapacité de la croissance dans sa définition conventionnelle à répondre aux exigences et aux crises contemporaines ; elle anticipe de quelques mois les débats qui s'élèveront lors de l'entrée de l'économie mondiale dans la crise actuelle.

Le rapport ATTALI est brillant, rempli d'idées et de propositions dont certaines sont originales et paraissent très prometteuses. La promotion de la connaissance, de la liberté d'entreprendre et de faire, la mobilité qu'elle soit sociale, géographique, ou économique, la réforme de l'Etat, l'amélioration de la prévention, l'essor du numérique, la dynamisation des PME et TPE, l'amélioration des règles de transparence dans tous les domaines, la réduction du déficit public sont autant d'objectifs destinés à « faire rattraper » à

la France son « retard » par rapport à d'autres pays industrialisés.

Le constat qui est dressé de la situation française, sans aucune complaisance, décrit une réalité économique difficilement contestable et l'ensemble des mesures parait un tout très cohérent.

Cependant trois critiques majeures paraissent pouvoir être faites à ce rapport.

- La première est de l'ordre de la contradiction interne. En effet, à juste titre, le rapport Attali propose d'évaluer l'efficacité des dépenses publiques (décisions n°229 et 231). Cependant, aucune évaluation n'est faite ni même prévue des mesures proposées. Pourtant, certaines d'entre elles sont très « structurantes (ou déstructurantes) pour la société française comme accueillir plus de travailleurs étrangers (décision 222) ou la libéralisation de la grande distribution comme la fin des lois Royer – Raffarin (décision 205) même si elle s'accompagne de mesures destinées à favoriser le petit commerce. Or, les précédents historiques de l'un et de l'autre ont été ravageurs pour la société française: l'organisation de la vie en France des travailleurs immigrés dans les années 70 et la question de leurs familles qui a conduit à la guetthoïsation et à la crise des banlieues, au moins pour partie. La disparition des commerces en centre ville a créé pour sa part une déstructuration des quartiers, une montée de l'insécurité et des entrées de villes calamiteuses. Dès lors, et a minima, des mesures de cet ordre méritent une étude d'impact sociale, économique, financière, environnementale, pour tout dire globale qui n'est même pas envisagée, puisque le rapport fixe un calendrier d'application et

insiste sur le caractère obligatoire et complet des mesures envisagées. Et ces deux exemples ne sont pas les seuls. La réforme profonde de la fiscalité ou de l'organisation territoriale mériterait la même démarche.

- La seconde critique concerne la sélection des mesures proposées pour atteindre les objectifs visés. Ainsi, l'amélioration de la confiance dans le gouvernement d'entreprise notamment par le renforcement de la transparence au sein de l'entreprise (décision 311) est proposée. Mais rien n'est dit sur la particularité française qui fait que les mêmes personnes physiques, présidents -directeurs généraux siègent dans leurs conseils d'administration réciproques. De même, si la simplification des normes est, à juste titre requise, (décisions 231 à 236) de même qu'un meilleur règlement des conflits normatifs, rien n'est dit sur la justice, ses moyens, la nécessité de reconnaître le pouvoir judiciaire indissolublement lié à l'État de droit, sur lequel repose sur le rapport Attali. Et d'autant plus ainsi que l'action de classe qui est recommandée (décision 191) ne peut fonctionner qu'avec un renforcement des moyens de la justice, comme du reste l'efficacité de la plupart des mesures de transparence proposées. On ne peut donc de que s'interroger sur les raisons qui ont conduit la commission Attali, pour parvenir aux objectifs qu'elle s'est elle-même fixés, à écarter certaines propositions qui paraissent pourtant évidentes.

- Enfin et surtout, si à ce rapport a une cohérence d'ensemble, la question que l'on peut se poser est celle de savoir quelle est sa cohérence avec tous autres grands chantiers lancés par le Président de la République et en particulier celui du changement de civilisation .Si en effet, le rapport Attali est pleinement du XXIe siècle dans les solutions technologiques et

pratiques qu'il propose, en revanche, sa conception de la croissance, purement quantitative fait abstraction de la crise écologique conçue comme une rareté croissante des ressources (même si 10 éco polis sont prévues ainsi que l'encouragement des énergies renouvelables) en ce qu'elle impose un changement de paradigme quant à la création de valeur. Or, précisément, le « retard » français pourrait être compris comme une chance d'aller plus rapidement vers cette nouvelle étape, en faisant l'économie du passage par des investissements dans des secteurs qui sont du XXème et non du XXIème siècle . A cet égard, la faiblesse des propositions du rapport sur l'investissement massif dans les NTE, nouvelles technologies de l'environnement, contraste avec la richesse des propositions du Grenelle.

Mais, plus encore, ce rapport laisse de côté, sauf la reconnaissance de la nécessité d'encourager l'investissement dans le secteur de la santé - ce qui est d'autant plus juste lorsqu'il s'agit de prévention- la question de la qualité de la vie et de la préservation des ressources. Cette orientation est d'autant plus surprenante que le Président de la République a confié à deux prix Nobel le soin de proposer une comptabilité de bien-être économique déjà largement développée dans d'autres pays de l'OCDE et que le rapport lui-même reconnaît la force attractive de la France en matière de tourisme, laquelle repose avant tout sur une qualité exceptionnelle des sites et paysages. Ainsi, la question de la cohérence du rapport Attali avec le projet « France », auquel le Grenelle a donné une dynamique tout à fait nouvelle est-elle clairement posée tant dans la conception générale du développement souhaitable pour notre pays que dans l'application de telle ou elle mesure (nucléaire, ou

grandes infrastructures par exemple). Les mois qui viennent permettront de sortir de l'ambiguïté actuelle et de découvrir quels sont les choix réels du Président de la République.

Près de deux ans plus tard, les ambiguïtés soulevées dans cette chronique sont toujours là voire même renforcées. Le maintien d'un libéralisme à tout prix, l'ouverture des magasins le dimanche en témoigne, démontre que l'idée d'une évolution soutenable n'est toujours pas intégrée dans les politiques publiques françaises.

CHRONIQUE 23

3 Février 2008

Et si le libéralisme se retournait contre la liberté et devenait un outil d'esclavagisme des hommes et de la nature ?

mots-clés : ogm, brevetabilité du vivant, libéralisme

Cette chronique écrite en février 2008 est prémonitrice des débats et des controverses qui auront lieu à la suite de l'analyse des causes de la crise économique. Elle intervient alors que trois faits d'actualité amènent à réfléchir : la condamnation de l'association Kokopelli pour avoir vendu des semences anciennes, que l'agro-business cherche à faire interdire, la décision violente contre le sénateur Legrand en raison de l'avis rendu par le comité de préfiguration sur les OGM et la sortie du livre d'Anne-Marie Robin « le monde selon Monsanto » qui connaîtra un immense succès médiatique. Le rapprochement de ces trois éléments induit une réflexion en profondeur sur l'utilisation qui est faite de la liberté pour les uns de l'interdiction pour les autres et des conséquences auxquelles la manipulation de la nature conduit, qu'il s'agisse des conséquences pour la nature elle-même ou pour le système économique.

Et si le libéralisme se retournait contre la liberté et devenait un outil d'esclavagisme des hommes et de la nature ? Cette question, qui peut paraître surprenante

dans ma bouche ne se trouve t'elle pas posée avec simultanément la libéralisation des OGM dans le projet de loi transformé par le Sénat et la condamnation des semences traditionnelles ?

En effet, la semaine dernière, l'association Kokopelli qui milite en faveur des semences anciennes et sauvegarde plus de 2500 variétés qu'elle commercialise vient d'être lourdement condamnée pour avoir vendu ses semences, soit 17500 euros à l'Etat et 5000 euros à la fédération des industriels de la semence (FNPSPF). Pour quelles raisons ? parce qu'il est désormais interdit en France de commercialiser les semences anciennes, qui sont le fruit de 12000 ans de travail, car elles seraient devenues dangereuses....Pour qui ? Alors que chacun reconnaît l'urgence de sauver la biodiversité, que la FAO a, dans un rapport récent, souligné que ces semences sont une des solutions pour assurer la souveraineté alimentaire, face aux dérèglements climatiques et à l'augmentation de la population mondiale, pourquoi interdire leur commercialisation, alors même que les grandes surfaces vendent les fruits et légumes qui en sont issus ? Pourquoi cet acharnement, alors que ces semences constituent notre assurance-vie, dans l'hypothèse où les dérives de l'agrochimie nécessiteraient de retrouver les bases génétiques de notre alimentation ? Comment, enfin, prétendre lutter pour la liberté, lorsqu'il s'agit d'autoriser la mise en culture des OGM et refuser cette liberté lorsqu'ils `agit de cultiver des plantes anciennes ?

La réponse est évidemment dans l'appropriation du vivant et l'interdiction faite aux agriculteurs de produire en recourant à des semences reproductibles, sans recourir à l'agro semence, c'est-à-dire de garder

leur autonomie. Il faut donc voir un symbole fort dans le fait qu'au même moment, la culture de plantes anciennes, respectueuses de la biodiversité est sévèrement condamnée, -car cette condamnation entraîne à la ruine les paysans de Kokopelli- et les OGM plébiscitées par le Sénat, qui, sur le rapport d'un des amis les plus sûrs des fabricants d' OGM, M.Bizet, s'apprête à voter une des lois les plus laxistes en Europe . Car, indépendamment des questions liées à l'impact environnemental- indéniable - et à l'impact sanitaire -possible- des OGM, deux questions fondamentales pour notre avenir sont posées : celle du maintien de la biodiversité et celle de la brevetabilité du vivant.

Or le choix évident de la technostructure, même si le Grenelle a mis en évidence le contraire, est en défaveur de la biodiversité et pour l'appropriation du vivant par l'agro-industrie. Opter pour la biodiversité, implique outre un moratoire sur les OGM tant que la question de la coexistence n'est pas techniquement réglée, la liberté de cultiver les plantes anciennes et même leur encouragement grâce à non seulement à des banques de gènes mais à la création d'un répertoire des variétés existantes localement, en risque d'érosion génétique permettant une inscription libre et gratuite, fondée sur l'absence de restriction géographique et quantitative et assurant la liberté de restaurer la biodiversité . Ceux qui le souhaitent doivent pouvoir continuer à cultiver des espèces anciennes vouées autrement à la disparition. Or, c'est précisément ce que veulent empêcher les promoteurs des OGM et de l'agriculture chimique, alors même que leur discours est fondé sur la liberté de produire.

Mais c'est d'une liberté bien particulière dont il s'agit puisqu'elle revendique l'interdiction de produire pour

les agriculteurs utilisant les semences anciennes, et plus largement, l'interdiction de produire pour tous ceux qui n'auront pas acquitté la redevance sur le brevet. Entendons nous bien. Il ne s'agit pas de défendre les fauchages volontaires, même si la sanction pénale envisagée par le sénat est sans rapport avec la gravité de l'infraction. Il s'agit de défendre la liberté de produire sans OGM et même avec des semences anciennes, ce qui devient une infraction.

Alors que sort cette semaine un ouvrage au vitriol sur les pratiques de Monsanto, de l'agent orange aux OGM en passant par les PCB, la question de la coexistence techniquement possible entre une agriculture conventionnelle et une agriculture OGM est à terme celle de pouvoir produire en gardant une souveraineté alimentaire, c'est-à-dire sans dépendre des brevets détenus aujourd'hui à plus de 70% par Monsanto. Comment comprendre l'absence de vision économique et historique de ceux qui défendent, au nom de l'économie, et de la liberté des échanges, la diffusion des OGM, alors qu'ils scient la branche sur laquelle ils sont assis puisque cela équivaut à abandonner toute sécurité alimentaire, voire même toute concurrence pour accepter de s'en remettre en quasi-totalité à Monsanto, car même Limagrain dépend largement pour ses brevets de Monsanto.

Alors que notre intérêt national, communautaire et de simple terrien serait de nous battre pour restaurer une biodiversité qui est la condition de notre existence- ce qui ne signifie évidemment pas abandonner la recherche sur les biotechnologies pour trouver une réponse à la coexistence et éventuellement mettre en œuvre des plantes adaptées aux nouvelles conditions climatiques- et assurer notre indépendance

alimentaire en matière de production, il semble que le Parlement veuille suivre une voie opposée. Les amendements adoptés par le Sénat à un projet qui méritait déjà des améliorations importantes sur la transparence en particulier dans le domaine des études sur la santé et sur la responsabilité et l'assurance sont plus qu'inquiétants : suppression de toute représentation effective de la société civile au sein de la commission chargée de donner son avis sur les OGM pour en réserver l'accès aux seuls biologistes défendant les OGM ce qui revient à donner le pouvoir directement aux lobbys, aucune obligation ni transparence concernant les études sur la santé, disparition de l'assurance obligatoire au bénéfice d'une petite mutualisation des dommages immédiats aux cultures voisines, à la charge des agriculteurs en oubliant les détenteurs de brevets etc....Mais au-delà, c'est de notre liberté de produire et de consommer et de notre obligation de sauvegarder la biodiversité qu'il s'agit.

La remise en cause du libéralisme, à la suite de la crise économique financière, repose sur une analyse tout à fait proche de celle qui précède. L'appropriation du vivant, l'extension du droit des brevets et du secret industriel qui va avec, l'attitude de plus en plus agressive des agro-semenciers pour imposer les OGM et le clonage dans le domaine alimentaire n'ont évidemment pas cessé, voire se sont renforcé sous l'effet des difficultés économiques et financières contrées par Monsanto, Pioneer, Limagrain et consorts

CHRONIQUE 24

10 Février 2008

Démocratie représentative contre démocratie participative.

Mots-clés : expertises, Internet, démocratie représentative, démocratie participative

Cette chronique fait le point de l'attitude du gouvernement et surtout du parlement à mi-étape entre le succès du bloc désir d'avenir de Ségolène Royal et la reconnaissance du rôle de la société civile dans la réponse à la crise. Elle traduit une agressivité certaine, qui se maintient de manière constante, de la part d'un certain nombre de parlementaires nationaux à l'encontre de la société civile, du monde associatif, et plus généralement des revendications citoyennes. À l'époque, un certain nombre de déclarations, émanant en particulier du président de l'assemblée nationale, démontre l'hostilité de principe des parlementaires à l'égard de toute forme de démocratie participative. Cette attitude se traduira du reste, dans la réforme constitutionnelle qui ne contient aucune disposition progressiste à cet égard

La campagne présidentielle avait pour la première fois, montré l'appétence de nombre de nos concitoyens pour la démocratie participative et, la campagne sur le Web ainsi que l'utilisation par Ségolène Royal des contributions citoyennes avait marqué une évolution vers une plus grande reconnaissance de cette nouvelle forme d'expression démocratique.

Le succès du Grenelle-et ce point n'a sans doute pas été suffisamment souligné- a été de rapprocher non seulement les différents partenaires sociaux et sociétaux mais aussi les élus de la société civile. Le travail en commun notamment au sein du groupe cinq avait permis d'espérer que le rejet viscéral exprimée par un certain nombre de parlementaires de la société civile ou tout au moins de ses revendications à une expression politique faisaient partie du passé et que la rupture prônée par le président de la république s'appliquait aussi à la reconnaissance par la démocratie représentative de l'existence d'une démocratie participative dont les nouvelles formes d'expression devaient être trouvées.

Malheureusement, cet espoir d'une démocratie renouvelée, dynamique et parfaitement intégrée aux exigences du développement durable semble devoir être non seulement déçu mais totalement abandonné. Certains élus nationaux semblent avoir vécu en effet comme un affront méritant une » revanche » le consensus de Grenelle. Considérant en effet détenir la seule légitimité permettant d'effectuer les grand choix de société, ces élus estiment avoir été dépossédés par le Grenelle et sont bien décidés à tuer dans l'œuf l'effort manifesté par le Grenelle de créer les bases d'une démocratie participative comparable à celle qui peut exister dans les pays du nord de l'Europe.

Mais, après le rapport Attali qui tourne délibérément le dos aux propositions du Grenelle et à la philosophie du développement durable, mais dont le Président de la République a fait connaître que l'essentiel des propositions était les siennes, les propos particulièrement virulents du Président de l'assemblée

nationale l'encontre de la commission Legrand comme du reste à l'encontre de la secrétaire d'État à l'écologie ou le dépeçage du projet loi OGM par le rapporteur du texte au Sénat, en particulier en ce qui concerne l'interdiction faite à la société civile de participer à la haute Autorité devenu un comité des biotechnologies témoignent de cette volonté de reprise en main. De la même manière, la mission donnée à un parlementaire et non à un acteur de la société civile de formuler des propositions sur la gouvernance écologique c'est-à-dire la place des O.N.G. des consommateurs et des syndicats dans le cadre du développement durable attestent d'un profond changement d'orientation par rapport à l'esprit et à la lettre du Grenelle. De même, l'abandon par l'Alliance, du groupe post-Grenelle en ce qui concerne la publicité en raison du refus d'organiser une réelle déontologie démontre la prise de pouvoir par les de la publicité particulièrement influent et compris au sein d'une grande O.N.G. au moins.

Il n'est plus davantage question dans le même ordre d'idées d'une gouvernance par les cinq parties prenantes qu'avait souhaité le président de la république lors de sa conférence de presse. Tout se passe comme si la baisse de popularité du président de la république autorisait tous ceux qui sont décidés à combattre le développement durable et les changements fondamentaux qu'il implique à prendre leur revanche. Mais, le problème n'est pas seulement de ce qu'il témoigne d'une immense cécité de certains acteurs politiques et même économiques de notre pays, cécité qui est à l'origine du retard français y compris dans tous les secteurs économiques aujourd'hui en pleine expansion des nouvelles technologies de l'environnement. Car, et on ne le rappellera jamais assez, en cette période de grande incertitude financière et de menace de récession, les

secteurs de l'énergie renouvelable, de l'efficacité énergétique, de l'habitat économe restent en très forte progression. Le seul dommage est que l'industrie française n'en profite pas puisque pour une large partie elle n'existe pas. Nous sommes en train purement et simplement de rater la troisième révolution industrielle.

De surcroît, cette montée en puissance de certains élus nationaux -car la position des élus locaux peut être extrêmement différente- contre la société civile, le monde associatif et le finalement cet esprit très particulier qui avait animé le Grenelle et qui avait donné l'impression que la France était enfin capable de se réunir sur un projet d'avenir, est lourde de menaces pour le consensus national. Si la légitimité de l'élection donne effectivement au parlement le droit de voter les lois, il ne garantit pas le pays de leur justesse, de leur efficacité et de leur opportunité. C'est dans un vaste débat national préalable, qui doit associer les experts lorsqu'il s'agit de questions technologiques et sociétales de très long terme, que le législateur peut précisément les bases de loi légitime, non pas en raison seulement de la procédure qui a permis leur vote, mais en raison de leur correspondance avec les besoins et ses espérances de la société. Rappelons que illégitimité et la qualité de ce qui est juste et équitable et raisonnable et pas seulement ce qui est juridiquement fondé.

À oublier le contenu pour ne voir que la procédure, ces élus prennent une immense responsabilité : celle de casser la dynamique que le Grenelle a initié et à renvoyer vers l'opposition et la contestation la seule expression possible pour la société civile.

Cette chronique garde toute son actualité. En effet, dans le débat politique actuel et en particulier dans celui qui consiste à réfléchir à la construction d'une alternative politique au modèle sarkozyste, la place de la société civile et la construction d'un système politique en bottom up et non plus en top down est au centre du débat. Le développement des réseaux sociaux et le rôle qu'ils ont joué notamment dans l'élection du président Obama, le rôle croissant d'Internet et de Facebook, devient incontournable dans la pensée politique. De la même manière, depuis que cette chronique a été écrite, la question de l'expertise a été à de multiples reprises posées. La problématique qui figure ici reste parfaitement valable.

CHRONIQUE 25

17 Février 2008

Le modèle allemand

Mots-clés : PME, éco technologies, changement climatique, compétitivité.

Cette chronique anticipe très largement les débats qui auront lieu un an plus tard sur les conditions de sortie de crise. Elle n'est très clairement l'accent sur les deux caractéristiques majeures du modèle allemand en termes industriels à savoir, un virage vers les éco technologies qui lui donne un rôle de leader incontestable niveau européen, voire au niveau mondial, et des liens entre grandes et petites entreprises qui donnent au tissu industriel allemand une réactivité et une force certaines.

Durant du des décennies nous avons parlé du modèle allemand à propos du modèle social rhénan et du miracle industriel. Nous pourrions reparler aujourd'hui en tant que modèle de développement durable.

Alors que la France accuse un déficit commercial de 18 milliards d'euros avec l'Allemagne, celle-ci est excédentaire, ce qui prouve au passage que les explications sur l'imputation de notre déficit au rapport euro dollar et à la hausse du prix du pétrole ne constituent pas une justification suffisante.

En réalité, le succès de l'Allemagne s'explique pour partie au moins, par une politique industrielle intelligente qui repose sur une offre particulièrement adaptée aux besoins contemporains. Outre une très grande capacité de production de machines outils et de matériels industriels, l'Allemagne a délibérément pris le parti de devenir le leader sur le marché des nouvelles technologies environnementales. Ce secteur en pleine expansion occupe aujourd'hui un million et demi d'emplois en Allemagne soit plus que l'industrie automobile, alors que le nombre d'emplois en France se limite à 450 000. Cette progression très rapide due notamment à l'essor des énergies renouvelables qui occupent près de 250 000 personnes a un triple effet :

-- le secteur industriel des nouvelles technologies de l'environnement est capable de peser aujourd'hui pour des raisons purement économiques, sur les grands choix stratégiques et politiques ou économiques de l'Allemagne. Cela permet de faire de l'Allemagne, sur ces secteurs, un leader incontournable en capacité de déterminer les règles du jeu et les standards pour les concurrents et de trouver dans le gouvernement un soutien pour leur mise en place même lorsque celles-ci viennent contrarier d'autres intérêts industriels.

-- l'Allemagne détient aujourd'hui 20% du marché mondial sur ces secteurs dont non seulement la progression est bien souvent à plus de deux chiffres par an, mais encore le marché est immense, assuré d'un développement permanent, et constitue un élément extrêmement fort de la demande dans une situation économiquement et financièrement difficile sur le plan international. L'Allemagne représente 75% des exportations d'installations liées au photovoltaïque et 70% des installations éoliennes. Pouvoir répondre à

cette demande participe de la bonne santé à l'export de l'économie allemande.

Cette orientation de l'offre industrielle permet à l'Allemagne de se montrer particulièrement dynamique dans la lutte contre le changement climatique en anticipant des réglementations communautaires et en se montrant particulièrement innovante dans la mise en place de nouvelles réglementations ou taxations. Ainsi, la taxation des camions polluants sur les autoroutes ou encore les mesures prises pour progressivement interdire l'entrée des villes ou voitures les plus polluantes constituent des excellents exemples de la manière dont la réglementation ou la taxation peuvent être utilisés à la fois pour améliorer la santé publique et lutter contre la pollution et en même temps trouver un développement industriel corrélatif. De la même manière, en matière d'habitat durable, l'avance prise par l'Allemagne est immense. La ville de Fribourg, constamment citée, constitue un excellent exemple de la manière dont le développement urbain peut se faire de manière à la fois écologique et humaniste. Ou encore, le contrat passé par la ville de Munich avec les agriculteurs bio pour faire disparaître les pesticides des sources d'eau potable alimentant la ville démontre que l'on peut réaliser des économies en améliorant en plus la santé des habitants ce qui constitue une économie supplémentaire.

Mais l'exemple allemand dont la France pourrait s'inspirer ne se limite pas aux éco technologies et à une politique environnementale que l'on pourrait qualifier de relativement agressive. Il repose également sur des liens très différents entre très grandes entreprises et multinationales d'une part, PME d'autre part l'accent n'étant pas particulièrement mis

sur les miennes entreprises dont la faiblesse est une des grandes difficultés économiques françaises. La constitution de très grands réseaux de partenaires et sous-traitants allemands pris dans le tissu des PME présente un triple avantage :

- la possibilité de faire bénéficier les petites et moyennes entreprises des efforts accumulés par les grandes dans les domaines sociaux et environnementaux. Ainsi, le règlement EMAS, qui concerne la certification environnementale a –t il pu par cercles concentriques progressivement innerver le réseau des petites et les entreprises alors qu'en France non seulement ce règlement n'a en réalité jamais été appliqué, mais encore la certification environnementale ISO 14000, moins exigeante que le règlement EMAS a peu concerné le monde des PME.

- l'entraînement à l'export du monde des PME et en particulier des moyennes entreprises grâce à une conception collective et d'équipe développée par les grandes entreprises allemandes. Ceci explique pour une large part le des entreprises allemandes de taille moyenne à l'exportation.

- enfin, une manière particulièrement efficace de lutter contre le chômage et le contre les délocalisations, en dynamisant emplois dans les PME.

Ainsi, alors que la situation française se dégrade, l'exemple allemand pourrait nous inspirer à la condition bien sûr que nous acceptions de sortir de nos vieilles lunes, du soutien aux secteurs industriels du XXe siècle, et à une conception relativement méprisante à l'égard des nouvelles technologies de l'environnement reléguées au musée des curiosités, des cerises sur le gâteau ou des gadgets.

À la fin d'année 2009, la crise aidant, le gouvernement est de manière plus générale les entreprises françaises ont compris l'intérêt qu'il y avait à changer son fusil d'épaule et à considérer les secteurs des éco technologies comme des secteurs majeurs de développement industriel et de sortie de crise. Malheureusement, la France accuse un retard industriel immense dans ces domaines et le choix du tout nucléaire qui est fait actuellement risque de handicaper sérieusement les industries et les services dans le domaine de l'efficacité énergétique des énergies renouvelables. En revanche, s'agissant de l'encouragement des PME, nous en sommes toujours aux bonnes paroles et, le resserrement des crédits bancaires, provoque davantage de victimes parmi les petits que parmi les grandes entreprises. Sur ce point, les grands lobbys français restent tout-puissants et ont obtenu des pouvoirs publics qui n'y ait en réalité aucune avancée en direction des PME

Entre le 23 février et le 16 mars, les chroniques s'interrompent pour cause de campagne électorale puisque je suis candidate aux élections municipales à Paris.

CHRONIQUE 26

16 Mars 2008

Réflexions de science politique post- municipales

Mots-clés : élections municipales, élection présidentielle, stratégie d'alliance, dialectique local-global

Cette chronique est écrite au lendemain des élections municipales porte déjà en germe l'ambiguïté qu'apparaîtra dans toute son ampleur avec les élections européennes. Elle traduit une forme de manipulation d'ordre purement politicien des résultats, pour se glorifier de succès qui n'ont manifestement pas les courses qu'on leur attribue, mais aussi la très grande difficulté de permettre aux citoyens d'aborder les débats de fond qu'ils soient nationaux ou planétaires lors des échéances électorales, en raison précisément de la perversion du système français lié à la toute-puissance de l'élection présidentielle.

Au-delà des résultats, en termes purement politiques, des élections municipales, il n'est pas inintéressant de regarder, sous l'angle de la science politique, le contenu des débats, virtuels et réels, et le champ du non-dit et du débat officiel.

Tout d'abord, dans la problématique local /national. Il est clair que les maires, quelle que soit leur couleur politique, qui ont affiché de bons bilans ont, à de rares exceptions près, été réélus à des scores excellents dès le premier tour.

En second lieu, les programmes des différents candidats et les débats locaux qui les ont accompagnés ont quasi exclusivement porté sur la gestion municipale avec, de fortes ressemblances quoi qu'on en dise entre les programmes. Sans doute, l'importance donnée au logement social, le poids du développement économique, la politique des transports, la prise en compte du développement durable font-ils l'objet de variations mais, force est de constater que les divergences sont montées en épingle et les convergences cachées pour alimenter une bataille qui est davantage de personne que de politique.

Et pourtant, il n'est pas possible de dire que le positionnement pour ou contre le gouvernement a été absent. Sa prégnance résulte :

- de la politisation de ce scrutin donnée par le président de la république, au départ de la campagne
- de même, de l'instrumentalisation faite par les différents partis d'opposition du gain de villes présentées comme autant de victoires arrachées au gouvernement
- enfin de la présence constante du premier ministre et de différents ministres à la fois comme candidats et pour soutenir des candidats.

Tout ceci entraîne une forme de confusion, qui permet en définitive de dire tout et son contraire, sans que les vrais débats de fond aient pour autant progressés.

Car, pendant que les citoyens débattaient de leur future mairie focalisant l'intérêt des médias sur le local, les grandes questions qui agitent le monde n'ont fait que s'aggraver sans que pour autant elles pénètrent le moins du monde dans la campagne.

- Gravité d'une crise financière internationale qui a vu la faillite de Carlyle, prélude à une crise économique liée à la récession américaine

- gravité de la crise énergétique avec un baril de pétrole qui s'envole sans que nos gouvernements ne l'aient réellement prévu et aient décidé de lancer un plan massif en faveur des énergies renouvelables qui représentent de plus un des rares domaines de nouveau développement industriel pour la France pour l'Europe.

- Gravité de la crise de confiance à l'égard des experts et des décideurs publics que le succès du film et du livre de Mme Robin, le monde selon Monsanto vient illustrer.

- Difficulté de remettre d'aplomb le couple franco-allemand et de permettre à l'Europe de jouer réellement un rôle politique alors même que la montée en puissance des fonds souverains et de la suprématie financière de la Chine, de l'Asie, de la Russie et des pays producteurs de pétrole sont en train de bouleverser l'équilibre des pouvoirs dans le monde.

Sur tous ces sujets qui bouleversent déjà - et ce n'est rien encore - la vie de nos concitoyens il n'en a pas été question alors même que c'est l'essentiel.

Car en définitive, moins d'un an après l'élection brillante du président Sarkozy, nos concitoyens manifestent une réelle volonté de pouvoir s'exprimer

tant sur la conception que se fait le président de son rôle et de sa manière de l'exercer que sur les grands choix qui ont été et qui sont faits. Mais, la question ne leur était pas posée puisqu'il s'agissait d'élections locales et pourtant, dans un camp et dans l'autre, ils étaient pressés de se manifester par rapport à ce début de présidence même s'il leur était constamment rappelé qu'il s'agissait d'élections municipales. Cette situation explique peut-être la faible participation électorale à ces municipales.

Mais, malheureusement, dans les stratégies politiques des principaux responsables, la présidentielle de 2012 est déjà dans toutes les têtes. Dans la mesure où cette élection éclipse toutes les autres et est la mère de tous les clans et de toutes les chapelles, le débat politique de fond est vidé puisque seule compte la compétition suprême en fonction de laquelle toutes les autres élections doivent être pensées. Cette affirmation se vérifie dans les choix d'alliances ou d'exclusion fait par un certain nombre de dirigeants non pas pour des raisons locales, non pas pour des raisons de programme politique ou d'opposition sur des questions de valeur, mais pour des raisons de stratégie liée à l'élection présidentielle.

Cette dérive de nos institutions d'autant plus graves qu'elle se produit à une période de l'histoire ou de nombreuses nations et particulièrement la nôtre ont des efforts et des réorientations considérables à fournir ce qui ne peut se faire que dans un climat de cohésion nationale, d'accord sur les valeurs essentielles de justice sociale auquel manifestement nous tournons le dos.

D'où, une forme de narcissisme de la classe politique qui pense beaucoup plus à elle-même qu'à nos

concitoyens et qui mesure les signaux locaux largement dus à de bonnes politiques publiques en termes de bonus pour un camp ou pour l'autre. La réforme des institutions, y compris le renforcement du rôle du Parlement qui n'est bien évidemment pas un groupe de pression comme l'a affirmé un proche du président de la république est à l'ordre du jour. Elle devra aussi s'intéresser au mode de participation des citoyens sur les grands sujets qui les passionnent et/ou sur les solutions des grands débats qui décident de leur avenir. Ainsi, au moins, une place sera-t-elle laissée aux vrais sujets pour lesquels l'opposition ne se fait plus entre la droite et la gauche mais entre le conservatisme et le sens du progrès humain.

Peut-on considérer que le succès de Europe écologie aux élections européennes traduit la capacité de ce rassemblement à répondre précisément à la question posée. On peut estimer dans la mesure où il s'agit du seul mouvement qui était réellement capable de proposer aux citoyens un projet d'avenir européen inscrit dans la mondialisation et faisant le lien entre le local et le global. Il a su dépasser une politisation nationale pour focaliser le débat sur le projet européen stricto sensu. Ce faisant, il a laissé de côté le débat présidentiel, orientation que n'a pas su prendre François Bayrou avec les conséquences électorales que l'on connaît.

CHRONIQUE 27

21 Mars 2008

Les risques du nucléaire

Mots clés: nucléaire, risques, évaluation, conséquences de Tchernobyl,

Cette chronique est rédigée alors que pour la première fois la France s'oriente vers une réflexion en profondeur sur les conséquences que pourrait avoir sur notre sol un accident nucléaire. Et, au même moment, hasard de calendrier, sort un rapport rédigé par les professeurs Yablokov et Nesterenko, rapport qui met en lumière les conditions dans lesquelles les documents ou les éléments qui pouvaient permettre de connaître les conséquences réelles de l'accident de Tchernobyl ont été soit détruits soit non répertoriés..cette chronique s'interroge donc sur la recherche de la vérité s'agissant du nucléaire.

Trente ans après Tchernobyl et 40 ans après le lancement du programme électronucléaire, la France accepte enfin de se poser la question de la définition d'une doctrine destinée à gérer les conséquences d'une éventuelle catastrophe nucléaire sur notre territoire.

Il s'agit là d'un profond changement, engagée sur la base d'une directive interministérielle d'avril 2005, destinée à faire face aux conséquences environnementales et sanitaires de court, moyen et

long terme que pourrait avoir sur le territoire français une catastrophe nucléaire. Une série de questions liées à l'évacuation, à la distribution de l'iode, au retour ultérieur ou non des populations sur les territoires contaminés, au suivi sanitaire, au suivi environnemental, aux conditions des indemnisations et etc. etc. s'y ajoutent bien sur les questions plus techniques du mode de décontamination par exemple.

Si on ne peut que se réjouir- à la condition que ce terme puisse être utilisée dans une occurrence de ce type – que nous regardions enfin en face la question de la gestion d'une catastrophe nucléaire même si heureusement elle est hautement improbable, on ne peut que souhaiter que cet effort de réflexion s'étende au-delà que la question de la gestion d'une hypothétique catastrophe pour prendre en considération les conséquences économiques et sociales que présenterait une contamination radioactive en France, y compris dans des conditions plus limitées.

En effet, à l'heure où la mode semble être à une relance du nucléaire, le moindre que l'on puisse exiger est qu'une telle décision soit précédée d'une véritable étude globale, appuyée sur un débat contradictoire et sur les sources d'information différentes, mettant en lumière les coûts et les avantages de la solution nucléaire.

Or, les conditions d'un tel débat apparaissent bien loin de pouvoir être réunies. Tout d'abord, s'il est un domaine dans lequel le secret, l'opacité, l'absence de pluralité des sources règnent, c'est bien celui du nucléaire. En commençant par le niveau international, puisque, l'organisation mondiale de la santé ne peut

aujourd'hui travailler et a fortiori communiquer sur les conséquences en termes de santé publique du nucléaire, sans avoir au préalable obtenu l'accord de l'AEIA Agence Internationale pour l'Energie Atomique. Ainsi, un accord du 28 mai 1959 passé entre ces deux organisations oblige à un accord préalable de l'AIEA et de surcroît précise que : « l'OMS et l'AIEA reconnaissent qu'elles peuvent être appelées à prendre certaines mesures restrictives pour sauvegarder le caractère confidentiel de renseignements qui leur auront été fournis. »

Dans ces conditions, on comprend le cafouillage pour ne pas dire davantage qui a entouré, lors du 20e anniversaire de Tchernobyl, la publication du nombre de décès imputables à cette catastrophe. De la même manière, on comprend le négationnisme qui a entouré l'impact de la catastrophe de Tchernobyl sur le thème : les rayonnements n'ont produit aucun effet sur la santé des populations . Le très récent rapport des professeurs Yablokov et Nesterenko met en lumière les conditions dans lesquelles les documents ou les éléments qui pouvaient permettre de connaître les conséquences réelles ont été soit détruits soit non répertoriés.. Et pourtant même si on ne connaîtra jamais le nombre de victimes on ne peut que citer l'ancien secrétaire général de l'ONU Kofi Annan : » le fait que 3 millions d'enfants nécessitent des soins et cela non pas d'ici 2016 mais bien avant nous donne une idée du nombre de ceux qui risquent de tomber gravement malades. » Au-delà des querelles de chiffres liées aux retombées du nuage de Tchernobyl, celui-ci a couvert des territoires où vivent au moins 3 milliards de personnes, 13 pays européens ont eu plus de 50 % de leur territoire contaminé et huit pays plus de 30 %; Si en 1985 plus de 80 % des enfants vivant dans les territoires aujourd'hui contaminés de

Biélorussie d'Ukraine et de Russie était en bonne santé, il n' en y a là plus que 20 % aujourd'hui..

Mais la question des retombées ne s'arrête pas à la question de la santé publique. Le dommage économique direct pour le Bélarus, l'Ukraine et la Russie a dépassé en 20 ans 500 milliards de dollars. Le Bélarus dépense chaque année 20 % de son budget national l'Ukraine 6 % et la Russie 1 % pour essayer de limiter les conséquences de la catastrophe. Et encore, ces pays acceptent que vivent dans des territoires hautement contaminés une partie non négligeable de la population.

Cela signifie qu'ouvrir réellement un débat sur les conséquences d'un accident nucléaire en France implique de ne pas se limiter à la seule réponse de la gestion à court terme. Il s'agit également de disposer d'une étude sur l'impact que pourrait avoir un accident même limité, sur notre agriculture, notre tourisme, notre patrimoine naturel ? Et pour y parvenir, encore faudrait-il être doté d'organisme totalement indépendant du pouvoir nucléaire et capable de disposer d'une information honnête et objective. Tel n'est évidemment pas le cas, de telle sorte que le gouvernement est conduit à privilégier d'office un choix sans avoir la moindre idée des conséquences effectives qu'aurait dans tous les domaines de la vie un accident.

Le Une fois encore, la question de l'information et de l'expertise non dépendante de groupe de pression est au cœur du débat. Tant que notre pays n'aura pas admis que sans évaluation objective préalable, il ne peut y avoir de bonne décision, nous risquons de continuer à nous fourvoyer dans nos choix collectifs

qui engagent pourtant bien au-delà de notre seule génération.

Depuis mars 2008, les incidents du Tricastin qui se sont produits au cours de l'été 2008 ont démontré le bien-fondé des doutes profonds que l'on peut avoir à l'égard de la communication, pour ne pas dire la propagande dans le domaine nucléaire. En France, même si l'autorité de sûreté nucléaire a parfois dévoilé quelques informations s'agissant en particulier de la sécurité dans la construction de la centrale nucléaire de Flamanville ou de la certification des organes de contrôle, le passe et le secret reste la règle. Aucun progrès n'a été fait dans l'évaluation des coûts et avantages de la filière nucléaire par rapport à d'autres filières énergétiques notamment le solaire à concentration. Au niveau international, les mensonges et la propagande au regard des conséquences de Tchernobyl continuent, malgré les efforts d'un certain nombre de scientifiques comme le professeur Bandajevsky.

CHRONIQUE 28

29 Mars 2008

La folie du court-termisme

Mots-clés : crise économique, faillite du système financier, irresponsabilité de la finance, développement soutenable

Cette chronique qui date de mars 2008 est très antérieure à l'explosion de la crise financière. Néanmoins, elle analyse très clairement les effets du court termisme généralisé et de l'irresponsabilité de la planète finance. Elle est très largement prémonitoire du développement de la crise elle-même, financière d'abord économique et sociale ensuite. Mettant en cause la perversion du libéralisme en ce que le volet de la responsabilité a totalement disparu, elle porte en filigrane les scandales à répétition qui éclateront au cours des mois suivants.

A l'aube de cette semaine du développement durable, il n'est pas inutile de s'interroger sur le rapport entre la crise financière et économique que nous vivons et le modèle de développement non durable dans lequel nous avons persisté, au-delà des bonnes intentions affichées.

En effet, le passage d'un capitalisme économique à un capitalisme financier, la titrisation généralisée du système qui a permis aux établissements bancaires de sortir des règles prudentielles dans lesquelles les Etats

et les organisme de régulation avait cru les astreindre, les exigences de plus en plus délirantes d'actionnaires pour obtenir des taux de rentabilité de 10, 15 et 20 %, une forme d'irresponsabilité généralisée d'un système bancaire roi du monde sont à l'origine de la crise actuelle.

Arrêtons-nous un instant sur les conséquences économiques, sociales et environnementales de cette financiarisation de l'économie. La folie du court termisme est à l'origine de l'incapacité des entreprises de l'économie réelle à pouvoir investir comme certaines auraient souhaité le faire, dans de véritables politiques de développement durable. Comment en effet accepter des retours sur investissement de quelques années, voire de quelques trimestres lorsque les actionnaires exigent, avec des comptes-rendus trimestriels, des résultats à deux chiffres. De la même manière, le système du LBO, qui permet à des actionnaires de rembourser dans des délais extrêmement courts des emprunts consentis pour acquérir une entreprise, et ce grâce à une politique qui vise à vider les proies de leur actif et qui s'achève très généralement par des fermetures de sites et des licenciements tournent délibérément le dos à un développement durable sur le plan social. Enfin, cet aveuglement qui consiste alimenter la croissance par la destruction massive des ressources, à passer par pertes et profits les conséquences sanitaires et environnementales des pollutions et rejets de tout genre aboutit évidemment à faire supporter par la société civile les coûts humains et sociaux et financiers et à faire bénéficier les pollueurs des profits correspondants.

Dès lors, la société dans son ensemble et, au premier rang, les plus modestes et les Etats les plus pauvres, a

déjà largement payé le prix de cette globalisation financière, qui repose sur une captation des ressources collectives et une rente versée à ceux qui sont les plus irresponsables.

En sollicitant les Etats pour les sauver de la faillite, les établissements bancaires les plus fragilisés, car les plus inconséquents posent un problème politique, à plusieurs niveaux.

- Tout d'abord, le libéralisme et la dérégulation permanente sont mis en cause. Le consensus semble, au moins apparemment, au moins immédiatement (car on voit mal comment le système bancaire pourrait d'une part tendre la sébile et d'autre part refuser les régulations) se faire autour d'une amélioration du système de régulation, des règles prudentielles et notamment de Bâle 2, du renforcement des pouvoirs des autorités nationales. Il s'agit donc de conforter des organes régulateurs et les Etats, ce qui traduit l'incapacité du système libéral à s'auto réguler.

- Mais, la réflexion ne doit pas s'arrêter là. Le libéralisme a pour corollaire la responsabilité des acteurs. Or précisément, les acteurs fautifs, personnes physiques et personnes morales, cherchent à fuir leurs propres responsabilités. Les traders qui ont perçu des sommes astronomiques, les dirigeants des entreprises qui ont choisi les actionnaires contre l'intérêt économique de leur entreprise et qui en ont été récompensés par des stocks options et des rémunérations impensables, les dirigeants des grands établissements bancaires qui sont aujourd'hui dans la tourmente, sont-ils prêts à assumer leur part de responsabilité ? Est ce aux contribuables d'assumer le renflouement des établissements de crédit qui ont contribué à l'appauvrissement généralisé dont ils sont

par ailleurs victimes ? Ni les règles du libéralisme ni celles de la justice la plus élémentaire ne conduisent à une réponse positive.

- Et pourtant. Au-delà de l'action des banques centrales pour essayer d'apaiser les tensions, il est plus que probable que le contribuable doit mettre la main au porte-monnaie. En effet, la gravité de la crise de confiance et les risques d'effets domino peuvent rendre inévitable une telle solution. Il reviendrait alors aux Etats et donc aux responsables politiques de définir les nouvelles règles du jeu et de sanctionner clairement les fautifs.

Il ne s'agit évidemment pas simplement d'adapter les règles prudentielles du système bancaires. Il s'agit de faire en sorte que le système financier accepte en contrepartie de son sauvetage partiel, de modifier profondément le système de financement de l'économie réelle. Il s'agit que de nouvelles règles comptables intégrant les déséconomies externes soient mises en place et modifient les choix d'investissements.

Il s'agit que le rôle du système financier soit de faire fonctionner l'économie réelle à une époque où les besoins d'investissements pour sortir de la civilisation du pétrole sont immenses. Une troisième révolution industrielle doit être financée avec les immenses besoins qu'elle génère : recherche-développement mais aussi d'infrastructures liées aux énergies renouvelables, aux transports non polluants, à la chimie verte, à l'efficacité énergétique, aux villes zéro émission de carbone. C'est à cette tâche que doit s'atteler le système financier international et non celle qui consiste n' avoir pour seul objectif que de générer des profits à court terme et des enrichissements personnels qui mettent d'autant plus en péril

l'équilibre de nos sociétés qu'ils ne sont pas justifiés par des succès et qu'ils ne sont pas sanctionnés par les échecs.

Alors, la crise actuelle aura peut-être, en définitive, permis d'asseoir une des conditions majeures permettant de faire passer le développement durable d'un slogan à une réalité économique.

Cette chronique aurait pu être écrite un an plus tard. Elle porte en elle les débats qui auront lieu dans tous les pays du monde autour du secours apporté par les Etats c'est-à-dire les contribuables système bancaires, les rapports entre le système financier et l' économie réelle, les nouvelles orientations des investissements. On ne peut que regretter le sentiment que l'on a à la relecture, sur les pertes de temps et le retard accumulé dans la prise de conscience de ce qui était en train de se passer et les moyens d'y remédier.

CHRONIQUE 29

6 Avril 2008

Quand les lobbys se déchaînent : le cas des OGM

Mots-clés : lobby, OGM, confiance dans le politique.

Cette chronique est rédigée alors que le sénateur Legrand déclare que les parlementaires ont été actionnés » par les lobbys pro- OGM. C'est la première fois qu'un parlementaire aborde ce sujet qui constitue en France un véritable tabou. Pour ma part, il y a plus de 10 ans, dans « on ne peut rien faire Mme le ministre », j'avais longuement expliqué la manière dont un certain nombre de lobbys se comportaient à l'égard du gouvernement, y compris un certain nombre de parlementaires qui n'étaient en fait que l'expression de ces lobbys. La violence s'est déployée à l'encontre du sénateur Legrand démontre très clairement de quoi ces lobbys sont capables y compris lorsqu'il est transparent que certains parlementaires en sont les représentants. Visiblement, cette situation ne choque personne alors même qu'elle contribue largement à la défiance croissante des citoyens à l'égard des politiques

La question du lobbying entre, avec fracas, dans le débat politique en France. Les passes d'armes entre le sénateur Legrand dont le courage et l'honnêteté intellectuelle doivent être salués et le président Accoyer, dont la brutalité des propos, lors de l'avis

émis par le comité Legrand a interloqué, car elle n'était justifiée par rien, sont un véritable fait politique, et, ce, d'autant plus qu'elles opposent deux parlementaires de l'UMP.

Voici de longues années que le lobbying s'exerce à l'Assemblée Nationale, sans aucune règle du jeu. Un documentaire récent d'Arte montrait comment un des plus actifs des lobbyistes, qui s'était illustré dans la défense des chasseurs, avait su ménager ses entrées à l'Assemblée Nationale, avec un badge d' « attaché parlementaire. » Il semblerait qu'il s'illustre du reste aujourd'hui dans la défense du lobby OGM.

Lorsque le sénateur Legrand dit pour la première fois que les parlementaires ont été « actionnés » par le lobby pro-OGM, il pose un véritable problème politique et démocratique, alors même que l'immense majorité de la population française comme du reste la population européenne, si on en croit le dernier eurobaromètre est formellement opposée aux OGM. Dès lors, pour voter une loi, ouvertement laxiste et non protectrice comme l'est la loi allemande, il faut que les parlementaires de la majorité aient de solides arguments d'intérêt général. En effet, la coexistence entre culture OGM et non OGM est impossible et le projet voté par le Sénat organisait la pollution génétique sous couvert de permettre la coexistence. De plus, le refus d'imposer les études sur la santé, de rendre obligatoirement publiques celles qui existeraient témoigne de la volonté de persister dans le syndrome de l'amiante, c'est-à-dire de faire comme si un problème n'existait pas pour mieux, quelques décennies plus tard, considérer « que tout le monde savait » C'est ce qu'a dit le sénateur Legrand et c'est la raison pour laquelle le lobby veut sa peau. Mais pourquoi, des parlementaires participent -ils de ce

lynchage, voire l'organisent ? Entre des parlementaires, qui par conviction et par tradition défendent une activité, par exemple le nucléaire- le lobby pro-nucléaire a été un des plus puissants de l'Assemblée Nationale- ou l'agriculture productiviste et ce qu'Anne Marie Robin décrit dans son livre, le Monde selon Monsanto, il existe une vaste palette. Sans doute, l'histoire racontera tel les dessous de ce qui se joue actuellement, et les vraies raisons des comportements auxquels nous assistons.

Mais il est sûr qu'en tournant le dos à une expertise indépendante et à une transparence dans l'information, alors qu'il est très facile –et le rapport que j'ai remis à Jean Louis Borloo en atteste- de les organiser le projet voté par le Sénat- sous réserve des amendements que le PS, les VERTS, le MODEM et les députés UMP courageux comme M.Grosdidier- le Sénat a pris une responsabilité historique : celle de confier à un lobby le soin d'expertiser les premiers produits d'une technologie dont tout laisse penser qu'ils présentent des risques irréversibles qui seront assumés par le contribuable transformé en cobaye. Entendons nous bien. Il ne s'agit pas de condamner une technologie, qui peut s'avérer très prometteuse, sous conditions, et c'est la raison pour laquelle la recherche est indispensable. Il s'agit de comprendre comment les représentants du peuple puissent encourager les usages alimentaires, alors que l'avantage collectif n'est de loin pas prouvé et les présomptions d'inconvénients sont immenses.

Pour parvenir à un choix aussi déraisonnable, on peut effectivement mesurer l'efficacité du lobby ! Les « portes tournantes » décrites par Anne Marie Robin dans son remarquable ouvrage, existent aussi en France, mais la presse éprouve une très grande pudeur à en parler. Il s'agit du système qui consiste

en ce que responsables, salariés, consultants ou avocats d'entreprises ou d'intérêts économiques occupent des postes de décision dans l'exécutif ou le législatif ou participent voire président des commissions d'experts . L'épopée Monsanto aux Etats Unis est un modèle du genre.

Alors, sans doute, la réponse des parlementaires pro-OGM consiste à se plaindre du lobby des anti-OGM. La technique est bien connue. Lobby contre lobby : la balle au centre.

Mais il n'y a aucune commune mesure entre des manifestations publiques, des livres, des films, et même les excès d'un José Bové, qui relèvent tous du débat public et démocratique et les milliards dépensés en lobbying par Monsanto et consorts, les officines qui s'activent pour déstabiliser, les invitations en tout genre, et surtout une désinformation sur papier glacé. Le sujet est suffisamment important pour que l'on sorte de la caricature et que les parlementaires s'informent de manière contradictoire des connaissances exactes. Le Grenelle s'est inscrit dans cette logique et si le sénateur Legrand a évolué, c'est précisément parce qu'il s'est donné la peine de se plonger dans le dossier .Si ses collègues sénateurs en avaient fait de même et si certains députés UMP décidaient de s'informer de manière autonome, ils ne pourraient que rejoindre les conclusions de l'avis parfaitement étayé et non contesté –seule l'a été la présentation du président- du comité de préfiguration.

Les ravages des lobbys viennent précisément de cette capacité à faire perdre aux décideurs leur autonomie de jugement et c'est la raison pour laquelle il est plus que jamais impératif que conflits d'intérêt des experts, distinction entre experts indépendants et experts

lobbyistes, réglementation du lobbying fassent l'objet de règles du jeu claires.

Il en va de la confiance du citoyen envers le législateur. N'oublions pas que la loi est l'expression de la volonté générale et que les conditions dans lesquelles le législateur se prononce doivent demeurer au-dessus de tout soupçon.

Le sujet du lobbying et des conflits d'intérêts a été largement débattu depuis avril 2008 . Des organisations internationales comme Transparency international dont j'ai l'honneur d'être un des administrateurs français, réclame une véritable réglementation concernant le lobbying en France. Mais, les lobbyistes ont gagné puisque le parlement s'est contenté d'un maigre code de bonne conduite, non sanctionné et très limité. Le trafic d'influence et la prévalence des intérêts privés ont donc de beaux jours devant eux en France..

CHRONIQUE 30

13 Avril 2008

Risque de « tsunami » humanitaire

Mots-clés : famine, crise alimentaire, agro-carburants, hausse du prix des denrées alimentaires

En avril 2008, les prix des matières premières mondiales ont explosé, qu'il s'agisse de pétrole, de maïs, de riz ou d'acier. Point besoin d'être grand clerc pour comprendre les conséquences humanitaires que la hausse du prix des aliments peut avoir sur les plus modestes. Or, dès cette époque, les causes de cette situation sont parfaitement identifiées y compris la spéculation sur les denrées alimentaires et les conséquences dévastatrices du développement des agro-carburants. Cette crise est déjà comprise comme étant particulièrement grave et l'humanité n'est pas encore confrontée aux conséquences de la tempête économique qui s'annonce.

Risque de « tsunami » humanitaire prévient le commissaire européen au Développement, Louis Michel. « Un choc alimentaire mondial se profile », et l'Afrique risque d'être la région la plus touchée. Il est d'ailleurs de fait que d'Haïti à la Côte d'Ivoire, les émeutes de la faim se multiplient. Elles ont fait 40 morts au Cameroun en février et généré de violents incidents en Côte d'Ivoire, en Mauritanie et au Sénégal. Au Burkina Faso, plusieurs syndicats ont lancé une grève générale de deux jours. A Haïti, pays le plus pauvre des Amériques, des milliers de

personnes ont manifesté à Port-au-Prince. De nombreux Mexicains ne peuvent plus acheter le maïs, pour fabriquer, leur plat de base, la tortilla. En Asie et en Egypte, l'envol du prix du riz atteint un tel niveau que l'exportation est remise en cause. En effet, les grands pays producteurs réduisent leurs exportations pour protéger leur marché intérieur, poussant davantage encore les prix mondiaux à la hausse. La suspension annoncée des exportations de riz de l'Inde (troisième exportateur mondial), elle-même confrontée à une forte inflation, a généré une nouvelle poussée de fièvre. Au Bangladesh, grand importateur de riz, où les familles les plus pauvres consacrent 70 % de leurs revenus à la nourriture, l'explosion des prix constitue une vraie menace pour la stabilité politique. Il en va de même à Manille où l'armée philippine distribue du riz dans les quartiers pauvres. Le gouvernement indonésien promet lui aussi de distribuer du riz et subventionne désormais l'huile de cuisson. . L'inflation génère aussi des troubles au Vietnam et en Thaïlande, où le prix du riz a bondi de 50 % le mois dernier.

Les organismes internationaux tirent tour à tour la sonnette d'alarme : la BRI pour laquelle « Le poids de la nourriture dans les dépenses des ménages est élevé en Afrique. Cela veut dire que la hausse des prix mondiaux peut avoir un impact majeur sur les revenus réels. » Même le Fonds monétaire international (FMI), ce week end end, souligne l'urgence et considère qu'utiliser des denrées destinées à l'alimentation pour produire des agro carburants "pourrait affecter davantage les réserves mondiales de terres agricoles et d'eau déjà rares, faisant par là même grimper encore plus les prix des produits alimentaires». Enfin, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (la FAO) a annoncé que les réserves

alimentaires mondiales sont les plus basses depuis 25 ans, ce qui menace de provoquer ce qu'elle appelle "une crise très grave".

Les causes de cette situation sont multiples : demande accrue soulignée par Pascal Lamy, directeur général de l'OMC liée à l'émergence de classes moyennes en Chine et en Inde, « qui consomment de plus en plus de poulet et de porc, eux-mêmes transformateurs de céréales ». Mais surtout, offre alimentaire en berne due au changement climatique (inondations au Bangladesh, intempéries en Chine, sécheresse accrue ...) et à l'essor des agro fuels qui n'ont rien de biocarburants. Paul Krugman l'affirme de manière crue : les biocarburants provoquent la famine. « Les terres consacrées aux cultures de biocarburants de synthèse ne sont plus disponibles pour les cultures vivrières, ce qui fait que les subventions aux biocarburants sont un facteur majeur dans la crise alimentaire. Un exemple parmi d'autres : Le Swaziland, qui perçoit des aides alimentaires d'urgence puisque 40% de la population subit une grave crise alimentaire, a décidé d'exporter des agro fuels fabriqués à partir de la cassave, aliment de base. Plusieurs milliers d'hectares de terres agricoles ont été alloués à la production d'éthanol dans le comté de Lavumisa, qui se trouve être le plus touché par la sécheresse. Et que dire de la déforestation à l'échelle industrielle pour produire de l'huile de palme, voire pour développer le jatropha. La catastrophe est autant humaine qu'écologique.

La hausse des prix, celui du riz qui a augmenté de 20% au cours de l'année dernière, celui du maïs de 50% et celui du blé de 100% menace de famine des millions de personnes en sus des 850 millions de personnes qui souffraient de la famine lorsque les prix étaient plus abordables.

Dès lors, l'Humanité se trouve confrontée à un défi qu'elle pensait avoir éradiqué : celui de menaces de

guerres pour les causes les plus anciennes qui soient : s'approprier des terres pour se nourrir. L'aide alimentaire n'y suffira évidemment pas si tout le système économique et financier joue en sens contraire : subventions des pays riches à commencer par les Etats-Unis à leur agriculture, développement massif des agro fuels de la première génération aux lieux et places des cultures vivrières, monocultures à l'échelle industrielle dans les pays du sud chassant les paysans vers les bidonvilles et surtout absence de toute mesure sérieuse pour lutter à grande échelle contre le changement climatique. Un moratoire sur les agrofuels est indispensable que l'Allemagne a d'ores et déjà décidé.

Mais, il ne s'agit que d'une première étape. Les égoïsmes nationaux, le court-termisme, l'absence de prise en compte des coûts globaux, l'aveuglement peut nous ramener à la nuit des temps alors que nous disposons de tous les outils, technologiques, financiers, économiques, intellectuels pour reprendre la voie du progrès humain. Il ne nous manque qu'un paramètre : celui d'accepter de changer nos modes de réflexion, de ne pas résoudre un problème en en créant un autre encore plus grave, de replacer les outils économiques dans un contexte plus général. A quoi servent les instruments les plus sophistiqués quand les besoins vitaux ne sont pas remplis ?

C'est un autre mode de développement qui doit être défini, qui ne sera possible que pour autant que nous acceptions de remettre en cause notre modèle univoque qui est à bout de souffle en nous posant simplement la question du sens.

Le modèle de développement est, dès mars 2008, fortement interpellé quant à ses conséquences

humanitaires. Mais nous ne sommes encore qu'au début situation qui verra le nombre de personnes souffrant de la famine ré-augmenté pour atteindre près du milliard. Si les mois qui suivent voient une baisse du prix du baril, la pression sur les prix alimentaires continuera les mêmes causes produisant les mêmes effets, avec une incapacité de la société internationale l'encouragement des biocarburants et la spéculation sur les denrées alimentaires

CHRONIQUE 31

18 Avril 2008

Pour un nouveau contrat de confiance avec notre jeunesse.

Mots-clés : jeunesse, révolte lycéenne, solidarité intergénérationnelle, confiance dans l'avenir.

En avril 2008, les manifestations lycéennes prennent une grande ampleur. L'annonce des suppressions de postes fondées sur une vision purement comptable de la gestion de l'éducation, apparaît comme un du gouvernement et plus largement de la génération en place d'investir En faveur des jeunes. Ainsi, la solidarité intergénérationnelle apparaît-elle ne voulant pas se manifester à l'égard des jeunes et en particulier ceux des quartiers les plus difficiles. Cette chronique rejoint donc les réflexions déjà faites sur l'état d'esprit des jeunes Français par rapport à la jeunesse européenne et s'intéresse au rapprochement entre mai 68 et mai 2008.

Les manifestations lycéennes auxquelles nous assistons depuis plusieurs semaines ne sont pas seulement l'expression printanière de monômes annuels. Elles expriment une inquiétude très profonde des jeunes par rapport à leur avenir et plus précisément de certaines catégories de jeunes.

En effet, une vision comptable de la gestion de l'éducation nationale l'emporte aujourd'hui sur une vision politique ce qui conduit à réduire les postes d'enseignants précisément dans les zones prioritaires. En effet, lorsque les services de M. Woerth mesurent l'efficacité par nombre d'élèves, il apparaît évident qu'il n'est pas utile de maintenir un professeur de latin, voire de grec pour 4 ou 5 élèves dans les lycées les plus difficiles. Ce sont donc les lycées et collèges des « quartiers », dans la Seine-Saint-Denis, l'Essonne ou le Val-d'Oise ou encore dans la banlieue lyonnaise qui sont les premiers touchés par les mesures d'économies que l'on peut comprendre lorsqu'on a une vision comptable des choses, qui paraissent inacceptables lorsque l'on cherche précisément à redonner de l'excellence à un certain nombre d'établissements accueillant des adolescents des quartiers difficiles. Ces jeunes se sentent donc directement visés, sans avoir besoin d'être mis en avant par les professeurs concernés directement par ces réductions de postes qui interviennent pour la cinquième année consécutive. Dans la symbolique, le fait que les suppressions d'enseignants les touchent directement apparaît comme une chance qui leur est retirée de pouvoir s'insérer convenablement dans la société.

Cette profonde angoisse quant à leur avenir, que ces jeunes expriment de manière extrêmement saine en expliquant leur volonté de fonder une famille et d'avoir un emploi qui leur plaise s'insère dans une angoisse plus générale de la jeune génération. Les hebdomadaires de la semaine dernière titraient sur le fait d'avoir 20 ans en 2008 et sur mai 68. La révolte étudiante de l'époque portait sur l'autorité et les mœurs et exprimait une volonté de liberté et d'expression du bonheur. Dans l'expression de la

jeune génération, rien de tel. Les jeunes qui manifestent aujourd'hui portent des slogans qui auraient paru conservateurs à leurs aînés. Mais, les situations sont très différentes et ils sont plongés dans un monde dans lequel la question est précisément celle de l'espoir et de la générosité. A cet égard, l'individualisme des jeunes Français, par rapport aux autres jeunes Européens, mis en lumière par l'étude intitulée « european youth in a global context » menée sur 22 000 personnes et publiée dans le numéro de janvier de Futuribles traduit le manque de confiance dans une solidarité qu'ils ne voient guère s'exprimer dans la société.

Car en réalité, ce sont les seuls auxquels effectivement un effort de solidarité intergénérationnelle est réclamé aujourd'hui. Entre une dette publique abyssale qui consiste à faire payer par les générations qui viennent nos dépenses de fonctionnement, une dette écologique dont on ignore encore si elle pourra être un jour payée mais qui en toute hypothèse ne le sera que par les générations futures et la question du financement des retraites il est clair que la générosité envisagée est à sens unique. On peut donc comprendre la réaction individualiste devant un tel comportement réaction qui ne fait qu'aggravée dès lors que le sentiment qu'ont les jeunes lycéens est celui de se voir privés des investissements nécessaires à leur éducation c'est-à-dire à leur avenir. Or, sur le plan symbolique les économies qui sont réalisées aujourd'hui et qui sont indispensables le sont principalement sur le secteur de l'éducation qui est à la fois un secteur d'investissement et le secteur dont les jeunes sont les bénéficiaires.

Dès lors, la révolte lycéenne exprime un refus très profond de la politique actuelle qui n'est que la continuation, en plus visible, des politiques menées déjà depuis plusieurs années.

Il est impératif qu'un nouveau contrat de confiance soit avec notre jeunesse.

En un an, on ne peut pas dire que la situation se soit améliorée. L'année 2009 a été ponctuée de manifestations et de rassemblements lycéens et étudiants qui ont même mis en péril la validation de l'année universitaire 2008-2009. Rien n'est réglé et le contrat de confiance avec les jeunes n'est toujours pas à l'ordre du jour. Sans doute, la nomination de Martin Hirsch pourrait-elle constituer un signe d'ouverture, mais le livre blanc qui ne dispose d'aucun moyen n'est manifestement pas la hauteur du problème.

CHRONIQUE 32

20 Avril 2008

Le modèle chinois n'est pas soutenable (aux deux sens du terme)

Mots-clés : croissance chinoise, pollution en Chine, responsabilité et consommateurs occidentaux à l'égard de la Chine, jeux olympiques, Darfour, boycott de la cérémonie d'ouverture des jeux

En avril 2008, la question du Soudan et du Darfour d'une part, celle du Tibet, d'autre part, viennent sur le devant de la scène et posent la question de la participation ou non des chefs d'État du gouvernement à la cérémonie d'ouverture des jeux olympiques. Le président de la république française tergiverse cependant que ses homologues allemand et anglais ont déjà tranché clairement la question et apparemment sans aucunes représailles diplomatiques. Les manifestations françaises lors du passage de la flamme olympique n'ont pas encore eu lieu, mais déjà les termes du problème sont très clairement posés. Cette chronique relie le sujet au mode de croissance chinois, à ses conséquences écologiques et sociales et à la responsabilité des consommateurs européens et américains.

Alors qu' en 1968, certains mouvements se faisaient au nom du petit livre rouge de Mao, aberration décriée par le monde économique de l'époque, en 2008 c'est ce même monde économique qui cherche à donner comme modèle celui de la croissance chinoise,

heureuse bénéficiaire d'un taux de croissance de l'ordre de 10 % de l'an. C'est tout autant une aberration.

Le choix fait par la Chine de produire en masse et pas cher, se fait évidemment grâce à une pollution sans précédent et à une politique sociale, si tant est qu'on puisse utiliser le mot, autant inégalitaire que dramatique pour des millions de personnes. Les occidentaux en portent une large part de responsabilité. En rejetant vers la Chine leurs activités polluantes et en investissant massivement sur ce nouveau marché, ils n'ont pas envisagé que la Chine puisse aussi décider de faire du monde une poubelle et de son pays un martyrologue sur le plan de l'écologie autant que sur celui des droits de l'homme. Car les deux sujets sont étroitement liés.

Fin 2007 l'agence Chine nouvelle affirmait qu'un enfant atteint de malformations liées à la pollution de l'air ou de l'eau naissait toutes les 30 secondes, soit une augmentation de 40 % par rapport au début de la décennie. Le forum Europe Chine dans le comité fondateur duquel siège Michel Rocard, affirme que le nombre de pauvres en milieu urbain est passé de 4 millions en 2000 à 22 millions, 4 ans plus tard, soit une croissance de 50 %. Du fait de la politique de déforestation massive, les déserts représentent désormais un quart du territoire et un tiers du pays connaît de sérieux problèmes d'érosion.

La réduction des surfaces cultivables est deux fois plus rapide depuis le début du XXIe siècle ce qui a deux conséquences. D'une part, le désert progresse de 2000 à 2500 km² par an depuis le début du XXIe siècle et 200 millions de réfugiés sont attendus venus des villages menacés par le sable. D'autre part, la

baisse de la production agricole qui résulte à la fois des conséquences de l'assèchement (en 2006, la FAO annonçait la perte de plus de la moitié de la récolte du blé hivernal dans de nombreuses provinces du Nord les plus exposés à l'avancée du désert) et d'un choix politique lié dans l'investissement de l'eau chinoise dans la production de l'acier et non pas dans celle du blé, contribue largement à la crise alimentaire mondiale. De fait, en effet, le nombre de villes chinoises souffrant d'un manque d'eau a triplé au cours des années 1980. L'assèchement du Huang He et du Chang jiang ont conduit au projet pharaonique des trois gorges et au détournement de ce fleuve vers le Huang He. Outre la catastrophe humaine patrimoniale et écologique que représente la réalisation du barrage des trois gorges, celle-ci est aujourd'hui remise en cause par des fissures, des affaissements de terrain et une augmentation de la sédimentation qui menace l'approvisionnement en eau potable des populations alentour.

Enfin, la réalisation d'une centrale à charbon par semaine pour alimenter la croissance est une menace pour l'humanité tout entière. À terme, la Chine ne pourra pas répondre à sa demande agroalimentaire ni aux besoins en matières premières de son industrie. Elle doit donc impérativement trouver à l'extérieur la réponse à ces besoins, d'où sa politique en Afrique et en Amérique du Sud.

Ainsi, le besoin de pétrole explique la realpolitik chinoise de soutien au régime de Khartoum, le Soudan étant devenu l'un des principaux fournisseurs de pétrole de la Chine : 8 milliards de dollars à minima ont été investis par Pékin dans l'exploration et la production. 10 000 Chinois vivent au Soudan dont

4000 sont chargés de protéger le pipeline du sud Soudan.

C'est la raison pour laquelle la question de Darfour, comme l'a très bien rappelé Bernard Henri Lévy dans son éditorial de l'Express de cette semaine, doit revenir dans le débat concernant le boycott des jeux olympiques de Pékin.

N'oublions pas que la première fois où il a été parlé de boycott de ses jeux olympiques, c'était précisément lors de la soirée consacrée au Darfour, quelques jours avant le premier tour des présidentielles, soirée au cours de laquelle un certain nombre de candidats s'étaient précisément prononcé en sa faveur.

La question des droits de l'homme au sens auquel on l'entend habituellement et de droits de l'homme au sens de droit à la survie de l'espèce humaine en général et à la survie des êtres humains vivant aujourd'hui en particulier doit faire un tout. Le boycott politique qu'Angela Merkel et Gordon Brown ont déjà accepté est une nécessité pour le Darfour comme pour le Tibet. La focalisation de la réaction chinoise au lamentable parcours de la flamme, contre la France, témoigne de la réactivité de notre société, et c'est tout à son honneur, contre les violences perpétrées au Tibet et au Darfour. Dans l'un ni l'autre cas, le pétrole et l'eau qui sont une des données sous-jacentes mais essentielles du problème, ne doivent pas être oubliés. Mais ne doit pas l'être davantage la responsabilité occidentale dans la soif chinoise d'eau et de matières premières dans la mesure où celle-ci s'abreuve principalement de la consommation de nos sociétés.

Refuser d'aller à Pékin pour la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques, c'est non seulement démontrer que nous sommes capables, même avec des menaces de retombées économiques négatives, de faire

prévaloir les valeurs universalistes que nous sommes censées défendre sur la scène internationale. C'est aussi accepter de nous interroger sur les conséquences que notre mode de développement et nos choix de consommateurs induisent inévitablement sur le plan social comme sur le plan environnemental.

Les émeutes en Chine, la diffusion de produits toxiques vendus aux consommateurs occidentaux, les conséquences de la crise économique sur la Chine permettront dans les mois qui suivent juger de son bien-fondé. Quant à la présence française aux jeux olympiques, elle aura lieu sans aucun bénéfice particulier. Bien au contraire, la très modeste rencontre du président Sarkozy avec le Daïli Lama, après le refus de le recevoir en France, fera l'objet de représailles. Ainsi, dans cette affaire, la France a perdu sur les deux tableaux.

En revanche, la Chine a montré sa puissance, et, le condominium sino-américain sur les affaires du monde apparaît aujourd'hui dans toute sa force.

CHRONIQUE 33

27 Avril 2008

Changement climatique et crise alimentaire

Mots-clés : changement climatique, réfugié climatique, impact géostratégique du changement climatique, crise alimentaire, spéculation sur les matières premières

À la fin du Mois d'avril 2008, un certain nombre de pays ont pris des dispositions pour laquelle les exportations de produits alimentaires afin de les contre la spéculation et la hausse des prix. Dans le même temps, sans exprimer du reste, la moindre excuse, la FAO revient sur une politique poursuivie au cours de très nombreuses années, favorisant la monoculture industrielle et détruisant l'agriculture vivrière. Cette chronique s'interroge sur l'impact du changement climatique en termes géostratégiques et en terme d'impact sur l'agriculture avec une réflexion particulière sur le statut qu'il convient de donner aux réfugiés climatiques.

Le changement climatique devient un enjeu géostratégique majeur, dans lequel si nous sommes tous perdants à terme, car l'humanité est en péril, il y aura avant ce terme hypothétique des gagnants et des perdants.

Et la folie humaine, ou plutôt l'appât du gain pour les uns, du pouvoir pour les autres et ce sont souvent les

mêmes, est prête à oublier le risque qu'il y a, à l'évidence, à faire croître les émissions de gaz à effet de serre, pour augmenter la production de gaz et de pétrole ou encore de déforester pour produire des agro carburants. Lors d'un colloque qui s'est tenu la semaine dernière en Tunisie sur l'impact du changement climatique en méditerranée, la question de la fonte de la banquise et de l'accès possible aux ressources fossiles immenses et matières premières que le sous sol de l'Arctique recèle et que revendiquent la Russie, le Canada, les Etats-Unis, le Danemark et la Norvège a été largement débattue avec la perspective que la première conséquence de l'adaptation au changement climatique soit de trouver le moyen de faire croître au-delà des prévisions du GIEC les plus pessimistes nos émissions de gaz à effet de serre. Mais quelle autorité pourra dire à ces géants du monde que nous ne sommes pas suicidaires !

Car, dans certaines régions, et en particulier en Méditerranée, les effets du changement climatique se font déjà sentir et le problème de l'eau est croissant conduisant progressivement à compter en unité d'eau les produits alimentaires produits et exportés et à faire des choix. Car les pays de la Méditerranée seront, après la banquise et les populations du grand nord, et avec les îles de l'AOSIS, le Bangladesh une des zones les plus touchées par l'élévation de la température.

Quel statut reconnaître aux 200 millions de réfugiés climatiques qui se préparent et quelle instance pourra les indemniser. Le moment n'est il pas venu de créer un statut international et un fonds d'indemnisation alimenté par les Etats producteurs de pétrole et de gaz qui ne cessent de s'enrichir et les Etats émetteurs de gaz à effet de serre qui ne modifient pas leurs

comportements, les uns et les autres contribuant l'exode de ces nouveaux apatrides !

Dans l'actualité déjà, la menace de famines à une échelle impensable devient une réalité de plus en plus menaçante, mettant en péril non seulement des centaines voire des millions de vies humaines, mais également l'équilibre social et politique de nombreux pays, dont certains sont fondamentaux à l'équilibre du monde.

Si le changement climatique est une des causes de cette situation, il est une cause dont l'impact ne va cesser de croître, changeant les équilibres dans les productions agricoles du monde à moyen terme et aggravant la gravité de la situation des zones arides où la sécheresse ne cesse de chasser les populations vers les bidonvilles sans avenir. Cette situation a été aggravée par les grands financiers internationaux, qui, au motif qu'il fallait des devises, n'ont cessé de pousser, voire de contraindre nombre de pays à abandonner l'agriculture vivrière au bénéfice de cultures voire de monocultures dépendantes de marchés mondiaux où la spéculation ne cesse de jouer. Le résultat en a été l'exode des paysans, la perte de toute indépendance alimentaire et des rentrées de devises aléatoires.

D'où un virage à 180 degrés recommandant aujourd'hui de relancer une agriculture locale ...mais les sols sont épuisés et asséchés et il faudra des années pour essayer de rebâtir une agriculture de proximité, à condition qu'elle soit possible. Ces grands organismes sont ils prêts à réparer par une aide adéquate leurs erreurs de jugement ? Quoiqu'il en soit le riz et

les céréales manquent aujourd'hui conduisant certains Etats comme l'Egypte, l'Inde, le Vietnam et le Brésil à interdire toute exportation. Aux Etats Unis, deux grandes chaînes, Cotsco, 4ème distributeur américain, et Sam'club ont décidé de limiter le nombre de grands sacs de riz pouvant être livré à chaque client, en raison de l'envolée des cours. La situation pourrait bien devenir la même pour le blé et d'autres céréales, car la folie des agro carburants a rajouté encore au problème. Pour faire rouler les voitures, surtout au nord, mais aussi au Brésil, certains sont prêts à sacrifier l'alimentation de base de tout une partie de l'Humanité. Sans doute, certains agriculteurs sont-ils gagnants à court terme grâce à la hausse des cours, amis à quel prix pour les autres !

S'ajoute enfin, un phénomène nouveau dont il faut s'inquiéter tout particulièrement : une spéculation massive s'organise sur les matières premières alimentaires par la mise en place de nouveaux produits dérivés, à l'instar de ceux qui ont fait le succès que l'on connaît des subprimes. Une financiarisation massive du marché se met en place par l'achat par anticipation, semble -t il des quatre années qui viennent de production de céréales aux Etats Unis et par l'acquisition massive de silos, pour disposer des lieux de stockage des récoltes. Ainsi, non seulement tout ou partie de ceux qui portent la responsabilité de la crise financière actuelle referaient leur pelote, après avoir été renfloués par les banques centrales, mais en plus, ils disposeraient de la capacité d'affamer une partie de l'humanité et de faire payer l'autre.

Une telle perspective est insoutenable et ne peut que conduire à remettre sans délai -et c'est en train de se produire- à l'ordre du jour prioritaire des Etats la

sécurité alimentaire, c'est-à-dire l'indépendance alimentaire, revenant sur le mythe d'un marché mondial sans limite. Les crises alimentaires et climatiques sont un facteur de remise en cause de la mondialisation telle que nous l'avons connue. Si nous sommes optimistes, nous pouvons espérer qu'elle se transformera en planétarisation.

Rien n'a vraiment changé depuis que cette chronique a été écrite, si ce n'est sur de plus en plus forte sur l'interdiction des ventes à terme dans le domaine des produits alimentaires pour les non professionnels. Pour le reste, chacun sait ce qu'il en est des impacts croissants du changement climatique, des menaces de plus en plus grandes d'exode pour de nombreuses populations et de l'état catastrophique de la situation alimentaire dans le monde.

CHRONIQUE 34

10 Mai 2008

La Birmanie après Nargis

Mots-clés : Birmanie, cyclones, changement climatique, devoir d'ingérence, régime totalitaire.

Cette chronique a trait au scandale humanitaire qu' a constitué le refus durant plusieurs jours du gouvernement birman d'accepter l'aide humanitaire internationale pour des raisons purement politiques. Elle s'interroge sur l'étendue du devoir d'ingérence et les liens entre la solidarité internationale et le respect des droits de l'homme. À l'époque, la Birmanie était déjà en proie à d'immenses manifestations et le gouvernement totalitaire birman n'avait rien trouvé de mieux que de maintenir une opération de référendum destiné à renforcer encore le caractère totalitaire quelques jours seulement après le passage dévastateur

Le drame que connaît la Birmanie doit appeler à une triple réflexion :

- Tout d'abord, autour du droit d'ingérence. Le cyclone Nargis pourrait avoir provoqué la mort de 100 000 personnes ; les chiffres d'ores et déjà avancés font état de 22 000 morts et de 41 000 disparus, avec maintenant, le risque épidémique. La région de Rangoun et de grandes villes comme Laputta ou Irrawadi sont dévastées à plus de 80 % .Le programme alimentaire mondial estime que la situation de la sécurité alimentaire qui était déjà grave

devient problématique Avant le passage de Nargis, plus de 30 % des enfants de moins de cinq ans souffraient de malnutrition et la population composée à 60 % de femmes et d'enfants étaient décrite comme vulnérable par l'Unicef. Les malheureuses équipes humanitaires en place ne peuvent faire face avec le stock de couvertures de tentes et de nourriture dont elles disposent. Le risque d'épidémie de typhoïde, de choléra, de malaria ne pourra être endigué.

Et pourtant, des avions chargés de jerricanes d'eau ont attendu pour décoller, les visas pour les associations humanitaires ne sont pas délivrés ; le Haut commissariat aux réfugiés parle de 20 t d'aide d'urgence bloquée par à la frontière avec la Thaïlande. La solidarité internationale s'est rapidement mise en place : plus de 10 millions d'euros entre l'Europe et les Etats-Unis. Ces sommes sont restées en attente. Comment tolérer qu'un gouvernement sacrifie volontairement sa population dans le seul souci de se maintenir au pouvoir. Cette attitude que certains considèrent comme suicidaire est d'autant plus criminelle que les militaires sont accusés par les États-Unis et l'Inde de n'avoir pas averti la population. L'Inde affirme avoir prévenu la Birmanie 48 heures à l'avance de l'arrivée du cyclone.

Dans ce contexte, la résolution proposée par la France aux Nations unies d'imposer une aide au gouvernement birman apparaît comme particulièrement opportune. Malheureusement, elle s'est heurtée à un rejet en raison en particulier de l'opposition de la Chine. Ainsi, non seulement le devoir a fortiori le droit d'ingérence ne trouvent ils aucune traduction au plan international mais encore les considérations de politique internationale et d'équilibre géostratégique des pouvoirs l'emporte-t-il y compris lorsque des dizaines de milliers de victimes,

totallement impuissantes, sont en péril. À quoi servent les organisations internationales et la référence aux principes de la charte des Nations unies lorsqu'une aide concrètement disponible ne peut pas parvenir, pour des raisons purement politiques à des populations en détresse.

- Ce questionnement conduit à une deuxième réflexion sur le lien incontournable entre un la protection des droits de l'homme et la solidarité internationale. L'absence de primauté évidente de la protection des droits humains sur les considérations économiques et politiques est seule de nature à expliquer cette attitude qui mériterait la saisine du tribunal pénal international chargé de juger des crimes contre l'humanité. Il n'en sera évidemment rien et pour quiconque. Mais, pour tout ceux qui, régulièrement, sont accusés de « droit de l'hommisme » comme s'il s'agissait d'un délit a minima d'une extrême naïveté, on rappellera que des comportements comme ceux de la junte birmane démontrent jusqu'où peut aller le délire totalitaire. À cet égard, il faut rappeler qu'en septembre dernier, le soulèvement de milliers de moines soutenus par la population s'était traduit par une répression sanglante des dizaines de morts et 74 disparus selon l'ONU. À l'époque, Rangoun a encore davantage fermé ses frontières et rejeté les faibles pressions internationales qui s'étaient exprimées.

Mais, aujourd'hui la concomitance entre et les dizaines de milliers de victimes du cyclone passées et à venir et la tenue d'un référendum destiné à renforcer encore le pouvoir militaire illustre une situation à la fois tragique et dérisoire. Malgré la position de l'envoyé spécial de l'union européenne pour la Birmanie qui a jugé sage de reporter cette consultation à laquelle s'oppose le parti de l'opposition birmane conduit par

Aung San Suu Kyi ce référendum doit se tenir dans un pays totalement dévasté. Quel symbole dérisoire de pouvoir !

- Enfin, ce cyclone qui n'était évidemment pas le premier en Asie du Sud-Est, nous rappelle à la réalité conséquences du changement climatique, augmentation des phénomènes extrêmes en étant une des manifestations. La disparition d'une des zones de culture du riz les plus importantes à un moment où la planète manque de riz s'ajoute au sort des centaines de milliers de personnes qui se retrouvent sans abri, sans nourriture et sans travail dans un pays où des manifestations monstres contre la vie chère se sont déjà déroulées en septembre dernier. Une des questions majeures que l'humanité a à résoudre dans les années qui viennent sera incontestablement celle d'anticiper autant que faire se pourra l'exode des millions, voire des centaines de millions de réfugiés climatiques en leur permettant de le pouvoir vivre sur leurs terres. Seule, une gouvernance internationale nous permettra d'y parvenir. L'exemple birman n'incite guère à l'optimisme.

La situation Birmanie ne s'est pas arrangée depuis mai 2008. Un procès bidon a été monté contre Aung San Suu Kyi au moment même où elle devait être libérée. La junte militaire au pouvoir a certes fini par accepter l'aide internationale, mais, la situation reste absolument catastrophique sur le plan des libertés comme sur le plan alimentaire, sans apparemment que les organisations internationales ne se soient vigoureusement manifestées.

CHRONIQUE 35

18 Mai 2008

La réforme de nos institutions se joue t-elle là nous le croyons ?

Mots-clés : réforme constitutionnelle, autonomie de la majorité parlementaire, droits du Parlement, OGM.

Cette chronique est écrite alors que la majorité parlementaire vient de manifester pour la première fois, une relative autonomie à l'égard de l'exécutif. En effet, une grande partie des parlementaires de l'UMP ont déserté l'hémicycle lors du vote de la loi OGM, refusant ainsi tacitement ce texte, et la commission des affaires étrangères a voté contre le projet de réforme constitutionnelle visant à supprimer le référendum systématique pour l'élargissement de l'union européenne. Comment comprendre cette attitude et quelles conséquences en tirer quand à la réalité des pouvoirs parlementaires dans le cadre de la réforme constitutionnelle à venir.

Le réveil d'une majorité parlementaire qui, visiblement, a décidé de prendre son autonomie par rapport au chef de l'Etat, ou tout au moins de faire usage de son droit et de son devoir : voter la loi, est un véritable évènement institutionnel, d'autant plus surprenant qu'il se produit au moment même où Le Président a décidé de réformer la constitution par le Haut, c'est-à-dire en concevant un projet réputé ambitieux mais à l'extérieur du Parlement.

Car, la réforme de la constitution vise à rééquilibrer les pouvoirs entre législatif et exécutif et les députés viennent à deux reprises dans la semaine d'y procéder, par l'exemple, simplement en utilisant le droit qui est celui de chaque député, mais qui dans l'esprit est tombé en désuétude : la liberté de voter. La réalité est que nous devons réformer nos institutions parce que les majorités serviles qui se sont succédées ont perdu depuis bien longtemps, l'habitude d'utiliser à leur avantage les outils que la procédure parlementaire leur offre.

Le refus tacite de voter le texte en désertant l'hémicycle lors de la loi OGM, puis le refus de la commission des affaires étrangères de voter le projet constitutionnel supprimant le recours au referendum pour l'entrée de nouveaux pays dans l'Union constituent deux actes d'affirmation de pouvoir qui ont conduit l'exécutif à revenir sur sa position dans le second cas. Et, dans le premier, à affirmer une volonté de passage en force qui paraît être un acte d'autorité mais qui est aussi un aveu de faiblesse, celui de ne pas oser permettre au Parlement de redébattre d'un texte dont le gouvernement craint qu'il ne soit pas celui qu'il souhaite. Dès lors, on ne peut être que sceptique sur la volonté de l'exécutif d'admettre réellement un rééquilibrage des pouvoirs.

En outre, la fronde exprimée lors du vote OGM soulève une seconde question : celle des rapports entre les députés et leurs électeurs. La notion de représentation nationale reprend son sens. Rarement, sans doute, les citoyens ont-ils fait connaître avec autant de détermination leur opposition à un texte : 82% des Français manifestant leur refus des OGM et une interrogation de nombre de députés UMP : pourquoi s'entêter sur un texte favorable aux OGM, sans en voir l'intérêt alors que ses électeurs vont en tenir rigueur ?

Certes, on peut accepter de répondre à une demande gouvernementale si l'intérêt général l'exige. Mais, dans le cas précis, le moins que l'on puisse dire est que l'enthousiasme n'y est pas. Les députés ont volontairement rappelé qu'ils étaient aussi à l'écoute de leurs concitoyens et qu'ils étaient sensés les représenter. Ils se seraient honorés- mais peuvent encore le faire- en refusant la procédure à la hussarde choisie, sans aucune obligation par le gouvernement et en exigeant le dépôt d'un nouveau texte. La soumission annoncée renvoie le Parlement à ce qu'il était et non à ce que les Français souhaiteraient qu'il soit. Mener une politique. Oui. Mais le fait de ne pas oublier ce que signifie représentation nationale pour sauver la substance de la démocratie parlementaire est aussi une révolution institutionnelle. A avoir fait prévaloir la discipline de parti et l'obéissance absolue aux diktats gouvernementaux, nombre de parlementaires ont contribué à faire sombrer les institutions et à rendre indispensable une réforme dont on peut douter de l'effectivité si les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Car le vrai acteur du changement, le citoyen reste le grand oublié de la réforme constitutionnelle .Or, il est au cœur de la réaction parlementaire, à tort qualifiée de clientéliste. C'est une réaction démocratique qui en appelle d'autres. C'est la société civile, c'est-à-dire le corps des citoyens qui devient l'alliée du parlement dans cette reconquête du pouvoir. Rien ne serait plus lourd de conséquences pour la confiance dans les institutions que les parlementaires l'oublient et fassent à nouveau, notamment en ce qui concerne la proportionnelle, de leur intérêt personnel immédiat l'alpha et l'oméga de la réforme. Ils devront aller au-delà dans le nouvel équilibre des pouvoirs à construire en laissant un espace à la société civile dont ils ne

peuvent assumer l'entièreté de la représentation. Comment ? Il faut y aller par 4 chemins.

- En acceptant donc une dose de proportionnelle pour que chacun soit représenté

- En renforçant la justice à défaut de reconnaître un pouvoir judiciaire que la France est aujourd'hui un des rares Etats démocratiques à rejeter. La réforme ne peut qu'être juste et par voie de conséquence permettre à la justice de faire respecter en toute indépendance le respect de la règle commune et de sanctionner les transgressions.

- En imposant le respect de l'indépendance politique et financière de la presse et des médias sans lesquels il ne peut y avoir de pluralisme sauf à laisser, avec les conséquences politiques et économiques correspondantes, qui se font déjà sentir au niveau de la publicité, à internet le monopole de la liberté d'expression et de la pluralité des avis.

- En acceptant que la démocratie participative puisse naître au niveau constitutionnel.

Dans les mois qui suivront, dans les mois qui suivront, la majorité parlementaire aura de nouvelles occasions de faire valoir sa mauvaise humeur (notamment a propos du travail du dimanche) et Jean-François Copé essaiera de construire une image d'indépendance par rapport à l'exécutif, avec les arrière-pensées que l'on sait. Mais, malheureusement la réforme constitutionnelle présentée comme une avancée des droits du Parlement a, en réalité, un peu plus renforcé le pouvoir du président de la république. Le débat

autour du règlement de l'assemblée nationale, même si le président de l'assemblée nationale s'est battu pour essayer de défendre les droits de l'opposition, traduit en réalité une toute puissance de l'exécutif et une réduction encore plus importante des droits de l'opposition notamment du fait de la limitation du droit d'amendement. Quant au citoyen, il est totalement ignoré de la réforme constitutionnelle mise à part l'exception d'inconstitutionnalité.

CHRONIQUE 36

25 Mai 2008

Le fort symbole des marins

Mots-clés : crise de la pêche, marins pêcheurs et agriculteurs, défense de la mer, crise du modèle de développement

Cette chronique intervient alors que l'union européenne vient d'interdire la pêche au thon Méditerranée et que le prix du fioul est au plus haut. Le caractère non soutenable du modèle français est décrit et comparé à d'autres politiques poursuivies par des états de l'union européenne et ayant à assurer une meilleure protection tant de la ressource que des marins-pêcheurs. La réflexion autour du modèle de développement de la pêche anticipe de quelques semaines la réflexion générale que nous aurons sur notre dos modèle de développement économique en général.

Dans une conférence qui s'était tenue le 4 mars 1989, Michel Serres avait rappelé le rôle et la force de symbole des marins : »Deux hommes jadis vivaient dans le temps extérieur des intempéries : le paysan et le marin, dont l'emploi du temps dépendait, heure par heure, de l'état du ciel et des saisons ; nous avons perdu toute mémoire de ce que nous devons à ces deux types d'hommes, des techniques les plus rudimentaires à la plus haute culture.....

Or ces deux populations disparaissent progressivement de la surface de la terre occidentale ; excédents agricoles, vaisseaux de fort tonnage transforment la mer et le sol en désert.

« Ne vivant plus qu'à l'intérieur, plongés exclusivement dans le premier temps, nos contemporains, n'habitant plus que les villes, ne se servent ni de pelle, ni de rame, pis, jamais n'en virent. Indifférents au climat, sauf pendant leurs vacances, où ils retrouvent, de façon arcadienne et pataude, le monde, ils polluent, naïfs, ce qu'ils ne connaissent pas, qui rarement les blesse et jamais ne les concerne. »

Ne nous y trompons pas. Le drame des marins-pêcheurs est notre tragédie : celui d'un mode de développement qui s'effondre, faute de ressources naturelles et du retour en force de la soumission aux contraintes extérieures que nous avons nous-mêmes dérégulées, sans être à ce jour moindrement capable d'en limiter les effets. Les marins-pêcheurs ne sont que les premières victimes des temps modernes, au même titre que les premiers réfugiés climatiques.

Le secteur de la pêche est dans une impasse dans laquelle l'Etat porte une très lourde responsabilité : mauvais choix industriels favorisant les chalutiers de haute mer, opposition à tout effort organisé de réduction des capacités de pêche, l'interventionnisme pointilleux et inefficace. Pour acheter la paix sociale en attendant la prochaine crise, les plans d'urgence se sont succédé en France sans aucune vision stratégique du rôle de la pêche. Notre capacité de pêche a augmenté de 30 % en 10 ans et l'Etat n'a cessé de privilégier le chalut particulièrement coûteux en termes de carburants et source de gaspillage avec un taux de rejet de poissons élevés alors qu'il existe des solutions pour mettre en œuvre des politiques de

préservation de ressources et susceptibles d'assurer la viabilité des pêcheries.

Nous ne sommes malheureusement pas les seuls à avoir choisi cette voie. Les trois quarts des subventions au niveau mondial n'ont servi qu'à augmenter les capacités de pêche alors que les ressources ne cessent de diminuer. Mais, si le mouvement de protestation est plus puissant en France que dans les pays voisins, c'est que nos voisins mettent en œuvre des politiques différentes notamment des programmes de rachat de navires et prônent une pêche beaucoup plus respectueuse de la ressource. N'oublions pas que c'est toujours la France qui s'oppose aux mesures proposées par l'union européenne pour réduire les quotas pêche. Nous n'échapperons cependant pas à l'interdiction de la pêche du thon rouge en Méditerranée et à de nouvelles mesures de protection La hausse du prix du fioul, qui en France représentent 40 % du coût d'un bateau ne fait qu'accélérer une chute inévitable.

C'est à une réorganisation totale de la filière qu'il faut s'attaquer avec des techniques économes en énergie fossile et permettant de réduire de 60 % les taux de rejet et une véritable politique sociale à l'égard de la professions. La chute des stocks de poissons et l'augmentation du fioul ne sont pas de courte durée. Les mesures annoncées équivalent à mettre des rustines sur la coque du Titanic.

Le temps est donc venu de changer radicalement de politique. Ce qui se passe pour le poisson se passera, si nous continuons, pour la production alimentaire du fait de l'épuisement des sols et du manque d'eau. Nous ne pouvons pas poursuivre des politiques qui mélangent cynisme, hypocrisie et incompétence en

laissant supposer que nous traversons seulement une crise passagère, qui peut être gérée avec des subventions que nous n'avons même plus les moyens de verser.

Il va de soi que la solidarité nationale doit jouer en faveur en particulier de ceux, agriculteurs et marins, qui sont à la base de la satisfaction de besoins alimentaires à la condition bien évidemment que leurs techniques soient en adéquation avec nos besoins de moyen et long terme. Or, en matière de lutte contre la pollution des mers, les marins ont joué un rôle essentiel au cours du XXe siècle en s'opposant comme ils le pouvaient à la volonté de nombreuses industries de transformer les mers en poubelle. Il ne faudrait évidemment pas que les efforts de reconstitution de la ressource se traduisent finalement en liberté de polluer sans limites. En réalité, dans ce domaine comme dans la plupart des activités économiques du XXe siècle, c'est à une véritable reconversion que nous sommes appelés.

De même que la deuxième partie du XXe siècle a vu la reconversion industrielle, en particulier du nord et de l'Est de la France, abandonnant les mines, la sidérurgie et le textile, nous allons assister ou plutôt nous allons devoir procéder à une véritable reconversion de notre économie pour l'adapter à un monde pauvre en ressources naturelles et économe en eau et en énergie. Aux délocalisations vont s'ajouter des phénomènes de relocalisation, permettant aux bassins de consommation de pouvoir trouver, à proximité, c'est-à-dire sans coûts de transport important, les produits nécessaires à la vie. Une nouvelle géographie économique dont il ne faut pas se dissimuler qu'elle ait ses propres gagnants et ses propres perdants se met en place. Outre les richesses

initiales et le positionnement par rapport aux effets du changement climatique, nul ne peut aujourd'hui nier que la capacité d'anticipation et de gestion concertée avec tous les acteurs concernés sera un des atouts majeurs. Il serait souhaitable d'en prendre rapidement conscience.

La notion de reconversion industrielle, la prise en compte réelle de la valeur des ressources, de la biodiversité et des services rendus par la nature sont apparus depuis que cette chronique a été écrite. Beaucoup des propositions qui y figurent en particulier autour de l'idée de reconversion, efficacité énergétique, économie de proximité sont désormais dans le domaine public et n'apparaissent plus comme considérations totalement utopiques.

CHRONIQUE 37

29 Mai 2008

Les manipulations pétrolières

Mots clés : cours du pétrole, crise énergétique, reconversion des économies, sortie du pétrole

Cette chronique, écrite alors que le baril flirte avec les 150 dollars pose deux questions centrales qui seront au coeur des mois qui suivent. La première a trait à l'origine de la hausse des cours et au rôle des sociétés et Etats pétroliers dans la manipulation des cours ; la seconde aux liens entre crise climatique et crise énergétique et aux risques qu'engendre la confusion entre l'une et l'autre. Elle souligne l'ambiguïté de la gestion par les politiques du sujet et l'impréparation des sociétés industrielles à la nécessité de la sortie de la civilisation du pétrole.

Le sage montre la lune ; l'imbécile regarde le doigt. On peut s'interroger sur le point de savoir si ce vieux proverbe chinois n'est pas particulièrement d'actualité en ce qui concerne la crise pétrolière.

- tout d'abord en ce qui concerne les raisons de cette montée rapide et exponentielle du prix du brut. Est-il vrai que la production est insuffisante pour satisfaire la demande ou au contraire, comme le disent certains et notamment un rapport sénatorial américain que la production couvre 130% des besoins ? Assiste-t-on à une crise physique de manque de ressource ou à une

immense opération spéculative dans laquelle les gagnants sont la Russie et les émirats, les perdants, les autres à commencer par la Chine et le Japon qui tenteraient de contrecarrer cette véritable guerre économique ? Les sociétés pétrolières, qui bien sûr bénéficient de la manne, ne sont elles pas en train de soutenir le mouvement ce qui réduit d'autant le coût de l'investissement dans le raffinage freiné depuis de longues années et dans la recherche ? Si tel était le cas, alors nos gouvernements ne devraient pas être dupes et chercher à contrecarrer cette véritable agression qui constitue un transfert financier des pays importateurs vers les exportateurs sans précédent. A cet égard, il ne serait pas inintéressant de regarder le comportement des fonds souverains sur le marché du pétrole. Derrière cette flambée, c'est en fait un bouleversement géostratégique qui s'organise.

- les conséquences sociales de la situation ne sont que trop évidentes et, si le prix se maintient ou augmente, nous ne sommes qu'au début d'une révolte qui va progressivement toucher tous les secteurs d'activité sauf ceux qui appartiennent à l'économie dématérialisée. Face à cette situation, nos gouvernements semblent dans un état d'impréparation totale qu'il s'agisse de solution de court ou de moyen terme. La prise en charge par le contribuable de la hausse du prix du carburant est impossible sur le plan budgétaire et contre productive à moyen terme. Du reste, le fait que le gouvernement ne propose que des solutions en réalité impossibles sur le plan communautaire montre très clairement que la volonté politique n'est pas dans ce sens. Le fait est que personne ne sait comment réagir, faute d'avoir anticipé. D'où les moulinets alors que nous sommes en face d'une véritable révolution économique à accomplir sous l'urgence et la pression.

- car, et paradoxalement, pour avoir confondu crise climatique et crise énergétique, la seconde se retourne aujourd'hui contre la première. Le public réclame de pouvoir continuer dans la voie du pétrole à bon marché, et on peut le comprendre puisqu'il n'y a pas de solution de substitution. Et, ces solutions qui devraient aujourd'hui être une priorité absolue s'éloignent en réalité sous l'effet cumulé de la pression à réduire le coût du pétrole pour le consommateur –ce qui maintient l'addiction au pétrole- et du refus des pétroliers d'investir massivement dans les énergies renouvelables ce qu'Exxon vient très officiellement de faire et que d'autres font de manière plus souterraine. Il serait intéressant de savoir si les brevets des solutions alternatives ne seraient pas par hasard bloqués par des sociétés pétrolières ou des Etats pétroliers ? Plutôt que d'aller saccager l'Arctique et augmenter de 20% notre capacité d'émissions de gaz à effet de serre, ne serait-il pas plus conforme à l'intérêt de l'humanité d'investir les mêmes sommes dans le solaire ou l'hydrogène ? Dès lors, nous sommes partis pour ne pas utiliser le temps actuel aux fins d'engager la troisième révolution industrielle que Jérémy Rifkin a brillamment décrite. Encore quelques minutes, monsieur le Bourreau...Malheureusement, et comme après le premier choc pétrolier, nous risquons de laisser passer le train de la transformation indispensable à notre survie, en laissant les amis du pétrole gagner deux fois contre le reste du monde.

- Nous sommes embarqués dans des temps très difficiles et aucun gouvernement ni aucune personnalité soucieuse de son taux de sympathie n'a jamais envie d'être le porteur de mauvaises nouvelles ni de promettre comme l'a fait Churchill du sang et des larmes à ses concitoyens. Nous n'en sommes peut

être pas là, mais il est sûr que nous y parviendrons si nous ne réalisons pas que nous sommes entrés dans un nouveau monde, que nos repères ne sont plus les bons, que notre économie doit se transformer très rapidement et que tout ceci ne sera possible que si les valeurs de justice et de solidarité restent au cœur de toute décision et que la volonté d'éviter la catastrophe est permanente. Or, nous n'en n'avons pas conscience ou plutôt nous refusons une réalité qui nous effraie et nous échappe. Comme le dit Jean Pierre Dupuy, tout se passe comme si nous étions en face « du principe inverse des risques défini comme la propension à reconnaître que l'existence d'un risque est déterminée par l'idée que (nous nous faisons) de l'existence de solutions. » Autrement dit, plus les solutions sont difficiles, plus le risque est élevé et nié.

- Commençons par comprendre et reconnaître une réalité même dérangeante. Jamais l'humanité n'a disposé de moyens d'une telle ampleur pour répondre à la crise systémique que nous vivons ; encore faut-il qu'ils soient alloués aux secteurs économiques du futur et non du passé, que l'Etat permette aux citoyens de supporter le choc et que collectivement a minima l'Europe défende ses intérêts et ceux des européens dans la grande bagarre de la géostratégie du pétrole qui se joue sous nos yeux.

Le sujet est toujours d'actualité et les débats sur la sortie de crise et l'économie verte sont tout entiers inclus dans ce texte. Depuis lors, le prix du baril est redescendu à 40 dollars puis remonte régulièrement mais une autre question, soulevée au début de la chronique arrive sur la place publique : la réalité des réserves pétrolières. L'AIE, Agence Internationale de

l'énergie, qui a durant de longues années entériné des rapports qui faisaient coïncider hausse de la demande et croissance de l'offre, a pour la première fois, reconnu un affaissement de l'offre. La vérité est très probablement que les réserves sont très inférieures à ce qui est annoncé et que la pénurie de pétrole risque de prendre les économies de court et rajouter une difficulté économique supplémentaire.

CHRONIQUE 38

8 Juin 2008

L'obsession de la libéralisation risque, à un moment historique particulièrement important, de nous faire rater à nouveau le tournant.

Mots clés : libéralisme, rôle des Etats, libéralisation en France

En juin 2008, le grand public ignore encore la fragilisation du système financier et ne connaît que la crise climatique, énergétique et alimentaire au niveau international. Les premiers signes d'un renforcement du rôle des Etats apparaissent cependant qu'en France, la volonté de libéraliser devient un dogme. Cette chronique souligne le caractère à la fois anachronique et dangereux de cette orientation. Malheureusement, ces propos sont parfaitement justifiés et le choix du président continuera, la France n'échappant évidemment pas à la nécessité de sauver son système bancaire mais refusant, à l'encontre de ce que fera le président Obama, de nationaliser les banques ou de contrôler les rémunérations du secteur financier aidé.

Le vent de réforme qui souffle actuellement sur la France est tout inspiré par l'idée que notre retard en terme de libéralisation constitue un frein à la croissance et explique l'appauvrissement d'une grande partie de la population française, le maintien d'un chômage récurrent dont la baisse a pour corollaire une

précarisation croissante et une place peu reluisante dans les différents classements internationaux qu'il s'agisse de la compétitivité, de la dette publique, de la lutte contre la corruption ou des universités.

Pour nous en sortir -et le rapport Attali en est la parfaite illustration - il n'y aurait d'autres solutions que de réduire le périmètre de l'État et de supprimer les systèmes de protection les uns après les autres. Est-ce vraiment la solution ?

. La France n'a manifestement pas pris le train de la libéralisation au début des années 80 et a maintenu un État devenu progressivement obèse et très occupé à gérer une législation et une réglementation touffue et souvent inefficace en termes sociétaux, mais en revanche assez efficace en termes de conservation de son pouvoir par la caste technico-économique. La faiblesse des PME et leur difficulté à se développer, l'utilisation de la normalisation pour favoriser quelques grands groupes, l'inefficience des contrôles, la croissance des inégalités, un clientélisme et un système de copinage digne des contrées les plus lointaines sont autant de signes non pas tant d'un manque de libéralisme que de l'exercice, notamment par ceux qui réclament la libéralisation, du pouvoir à leur profit. C'est en réalité à un détournement de l'usage de l'État que nous avons assisté. Car, malgré les envolées lyriques autour du principe de précaution ou encore la pénalisation exacerbée du droit des affaires, dans quel pays développé l'impunité, qu'elle soit civile ou pénale, à l'égard des responsables de véritables scandales est-elle aussi grande ?

Car si libéralisation il y avait, elle devrait avoir pour corollaire le renforcement des pouvoirs des syndicats d'une part, des consommateurs de l'autre avec un régime de responsabilité effectif pour les entreprises.

Or, qu'il s'agisse du refus de voir reconnaître la responsabilité des sociétés mères pour leur filiale, comme si l'affaire Métal Europ devait pouvoir se reproduire à l'infini, ou du refus de voir instaurer enfin une action de classe digne de ce nom, et non un avorton de procédure permettant une action pour des causes minimales excluant les domaines essentiels de la santé et de l'environnement, la position du MEDEF est claire : libéralisation : oui ; responsabilité : non.

Dès lors, notre problème se trouve bien davantage dans la réalité de l'usage fait de l'appareil d'Etat que dans son périmètre.

Mais pour aller au bout du raisonnement, une libéralisation, même accompagnée d'un régime de responsabilité rigoureux et de contre-pouvoirs effectifs est-elle la solution en cette fin de première décennie du XXIème siècle ? Peut-être, si l'on regarde dans le rétroviseur. Mais, agir pour l'avenir ne signifie pas seulement réparer les erreurs du passé. Et ce qui était peut-être utile il y a 20 ans n'est plus nécessairement opportun aujourd'hui.

La question qui se pose aujourd'hui est celle de savoir si la philosophie même qui anime les réformes actuelles n'est pas totalement contra cyclique. En effet, les pays qui au cours des 30 années qui viennent de s'écouler se sont illustrés comme des parangons du libéralisme (à tort ou à raison) s'orientent aujourd'hui vers des politiques contraires, à commencer par les États-Unis qui, qu'il s'agisse comme très récemment de sauver le système bancaire, ou de lutter contre le terrorisme et les scandales financiers à répétition, n'ont cessé de renforcer le poids de l'État fédéral. La montée en puissance des fonds souverains constitue un nouvel

outil pour les Etats riches de la planète de renforcer leur pouvoir et la montée spéculative du prix du baril traduit-il peut être pour partie cette nouvelle réalité.. La triple crise, énergétique, climatique, alimentaire vient porter le coup de grâce à l'utopie de la réduction du pouvoir des Etats au bénéfice du monde économique censé réclamer toujours plus de liberté. Aucun Etat au monde ne peut accepter que sa sécurité alimentaire, sa sécurité énergétique et, demain, sa sécurité tout court mise à mal par les effets du changement climatique, soient en péril. À ceci s'ajoute le risque domino lié à la crise financière, la nationalisation de fait du système bancaire ayant obligatoirement pour corollaire la reprise en main par les Etats des règles du jeu y compris celles de la rémunération délirante de ceux qui se prétendent les grands argentiers de la planète.

Dans ces conditions, nous allons assister non pas à moins d'Etat mais au contraire à plus d'Etat. C'est la raison pour laquelle notre politique risque d'être terriblement contre-productive dans la mesure où elle ne s'inscrit pas dans une vision prospective de l'avenir mais bien dans une vision pseudo-réparatrice du passé. Or précisément, l'obsession de la libéralisation risque, à un moment historique particulièrement important, de nous faire rater à nouveau le tournant que les autres pays industrialisés sont en train de prendre, alors que ce qui est présenté comme un retard national pourrait bien se révéler dans les années qui viennent un véritable avantage compétitif, à la condition bien sûr de définir les contours de l'Etat du XXIème siècle qui ne peut être celui du XXème et de faire de la responsabilité à tous les niveaux une vertu cardinale de la nouvelle organisation.

S'il est une chronique juste et toujours d 'actualité, c'est celle-ci. Durant la crise, alors que les pays les plus libéraux s'intéressent au modèle français comme un exemple, la gouvernement ne rêve que de s'en éloigner. L'incompréhension par l'équipe en place de la transformation du monde et son incapacité à anticiper dans la bonne direction, puis son refus de changer de braquet apparaissent pleinement à la relecture.

CHRONIQUE 39

22 Juin 2008

Le drame de l'immédiateté

Mots clés : crise financière, crise climatique, crise des ressources, crise énergétique, immédiateté

En juin 2008, les prodromes de la crise financière sont là. L'intérêt de cette chronique vient de la réflexion née du rapprochement des crises et de la recherche de causes communes. La responsabilité du facteur temps et plus précisément de l'immédiateté seront par la suite, largement évoqués. A cette époque, le sujet n'est pas encore d'actualité.

Il est un facteur commun aux crises multiples que nous traversons : l'immédiateté. Prenons en quelques exemples, mais ils pourraient être démultipliés.

La crise financière, qui trouve son origine dans les subprimes et le développement anarchique et déraisonnable de la titrisation n' a été rendue possible que par l'esprit de gain immédiat, de taux de rendement de 10 point supérieur environ à ce que une rentabilité moyenne et raisonnable sur le plan des risques encourus pouvait laisser envisager. De manière plus générale, elle traduit l'évolution vers un hyper capitalisme financier de plus en plus déconnecté de l'économie réelle et donc du financement de l'investissement en considération des besoins économiques et sociétaux futurs.

Les moyens envisagés pour couvrir les pertes abyssales de certains établissements bancaires qui, pour répondre dans l'urgence à la situation créée par l'irresponsabilité, sont porteurs de risques géostratégiques et politiques immenses. La montée en puissance des fonds souverains dans le capital du système bancaire occidental menace à terme les indépendances nationales même si les fonds ne revendiquent aujourd'hui aucune responsabilité dans la gestion. De même, la couverture par les Etats sans contrepartie en terme de changement de cap, de responsabilités assumées et d'équité à l'égard du reste de la société, des établissements bancaires pour éviter les faillites pourrait se révéler dangereuse dans une société en stagflation, voire en récession.

La crise pétrolière, qui traduit pour partie le manque d'investissements dans le raffinage qui lui-même provient de la recherche effrénée du profit à court terme des actionnaires, illustre le choix des entreprises pour le très court terme en défaveur et de l'investissement dans la production et dans les énergies renouvelables. À cet égard, la situation des sociétés pétrolières est évidemment différente de celle des états pétroliers qui eux ont tout intérêt, dans une optique de long terme comme de court terme, les deux coexistant dans le cas de l'espèce, à économiser leur production ce qu'il a fait durer plus longtemps et permet la montée des cours.

La crise des ressources alimentaires et des matières premières qui était évidente compte tenu de l'effet ciseaux croissant entre l'offre et la demande. Or, le développement des biocarburants, poussé par les grands céréaliers et soutenus par certains gouvernements sans aucune considération du moyen

du long terme n'a fait qu'accroître une organisation de la production agricole mondiale, décidée sans aucune considération de la capacité de production à moyen et long terme des terres.

La crise climatique qui est sans doute la plus belle illustration du caractère particulièrement non durable de notre développement et de notre incapacité planétaire à organiser notre survie. La volonté de pousser le plus longtemps possible et le plus loin possible la civilisation du pétrole, quelles qu'en soient les conséquences, et sans se poser la question de savoir si le développement de demain et après-demain serait encore possible, pour déterminer le développement d'aujourd'hui traduit cette déviation de l'esprit contemporain qui fait de la satisfaction immédiate du besoin, quel qu'il soit, l'alpha et l'oméga de toute décision

Les exemples pourraient être démultipliés, qu'il s'agisse du taux d'actualisation qui défavorise systématiquement le long terme, de notre refus de regarder en face la transformation sociétale que constitue l'allongement de la durée de vie, du montant de notre dette publique ou encore de nos choix économiques en faveur des services notamment à la personne et en défaveur de nouveaux développe l'agriculture ou du développement industriel.

Ces propos n'ont pas pris une ride sauf qu'ils sont devenus d'une extrême banalité. Néanmoins, il ne semble pas que nous soyons sortis de cette maladie grave, voire mortelle. Certes, un certain nombre de plans de relance ont bien été conçus dans la perspective de la reconversion économique. Mais, la

France devra attendre les débats sur l'utilisation des fonds issus du grand emprunt national pour se poser la question. En revanche, la reprise en main, au niveau international, de la situation par la planète finance qui ne songe qu'à recommencer comme avant la crise, avec les mêmes dérives ne peut qu'inquiéter et laisser très songeur sur l'espèce humaine....

CHRONIQUE 40

6 Juillet 2008

La pieuvre nucléaire

Mots clés : nucléaire, Areva, EPR, énergies renouvelables, politique internationale de la France

En juillet 2008, le président de la république, pour complaire à GDF-Suez car à cette époque Total n'est pas encore officiellement entré dans la danse) annonce la réalisation d'un deuxième EPR. Cette chronique, qui pourrait être réécrite aujourd'hui-même si certaines conséquences évoquées dans ce texte ont, depuis lors été réalisées- dénonce l'absence d'évaluation économique-sociale de ce choix politique (dans le meilleur des cas), peut-être dicté par des considérations liées à des intérêts purement privés, et les conséquences sur toute la politique française du choix du tout nucléaire, qu'il s'agisse de la politique intérieure ou de la politique internationale.

La décision annoncée par le Président de la république de construire un deuxième EPR révèle s'il en était besoin, la gravité de la situation française au regard du fait nucléaire. Notre prisme de plus en plus déformé à l'égard de l'industrie nucléaire est en passe de nous plomber sur le plan intérieur comme sur le plan international.

Entendons nous bien. Il ne s'agit pas de sortir du nucléaire ou de contester le nucléaire a priori même si nos élites ont la fâcheuse habitude de nier tout inconvénient. Il s'agit de mesurer les ravages que le choix aujourd'hui de l'EPR va provoquer dans le domaine de l'économie, de la recherche, de la gouvernance, et de la politique étrangère.

Sur le plan économique d'abord, la réalisation d'un puis de deux EPR, sans aucune étude d'impact économique et sociale préalable, aboutit à préférer créer 400 emplois là où la même somme, soit 2 fois 3,5 milliards d'euros aurait permis, si elle avait été investie dans les énergies renouvelables d'en créer entre 50 et 100 000.

De plus, la création de ce deuxième EPR, alors qu'EDF elle-même indique que nous n'en n'avons aucun besoin avant 2020, va ruiner l'industrie et l'effort naissant en faveur du renouvelable, directement concurrent du nucléaire. Car le nucléaire ne nous apporte rien pour remplacer le pétrole dans le transport et a été un formidable encouragement au gaspillage énergétique et au retard français dans le développement de l'efficacité énergétique et l'industrie du renouvelable qui dopent l'économie de nos voisins. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, cette décision de surcapacité volontaire va tuer l'intérêt économique des énergies alternatives puisque EDF ou Suez devront vendre leur électricité nucléaire qui ne se stocke pas et a une efficacité énergétique très faible.

Alors pourquoi cette précipitation alors même que les immenses difficultés rencontrées par AREVA dans la construction de l'EPR en Finlande comme à Flamanville justifierait au contraire une réflexion de fond sur la filière de troisième génération ?

Il faut chercher la réponse non pas dans une nécessité énergétique qui n'existe pas ou qui justifierait une solution en faveur des ENR mais dans le mécano-financiaro-industriel consistant à permettre à Bouygues de mettre la main sur AREVA après avoir marié GDF et Suez sur le dos des abonnés au gaz qui ont et continuent à payer la facture. Cette décision s'inscrit donc dans le choix de privatiser l'énergie y compris le nucléaire, la création d'un nouvel EPR étant destiné à orner la corbeille de la mariée. Or, cette privatisation nous fait courir un risque immense en terme d'indépendance nationale et de sécurité. Alors que l'Allemagne s'interroge sur les fuites de radioactivité d'un de ses laboratoires souterrains, a-t-on imaginé ce que représenterait pour l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire françaises un problème de cette nature ?

Mais, les effets pervers ne s'arrêtent malheureusement pas là. En effet, le fléchage de l'immense majorité des crédits publics vers le secteur nucléaire et le CEA privent de moyens des pans entiers de la recherche française en particulier dans les nouvelles énergies et focalisent par exemple sur le plateau de Saclay, les moyens qui auraient pu aller vers les universités.

Or, tout ceci se fait dans l'opacité qui est précisément une des grandes caractéristiques du choix nucléaire français. Si nous sommes si réticents à informer le public, si le secret défense joue un rôle si fort et en parfait décalage avec les pays démocratiques, c'est largement du au poids du nucléaire qui ne vit que du secret, refuse les informations sur les risques, sur les coûts réels et contamine l'ensemble de la société même s'il dispose d'un droit spécifique dérogatoire du droit commun non seulement sur l'accès à

l'information amis aussi sur le droit de polluer l'air ou l'eau. Or, bien loin de s'améliorer, la situation se détériore et contribue à la mal gouvernance française. Enfin même la politique internationale est fortement impactée par le retour au tout- nucléaire. Pomme de discorde en Europe où le choix français n'est pas majoritaire loin de là qui participe du différend avec Madame Merkel, accusée de ne pas relancer le nucléaire tout en défendant Siemens que Bouygues voudrait bien voir chasser. Instrument de la diplomatie française qui conduit à vouloir vendre des centrales à tous les pays du monde à commencer par ceux qui n'offrent aucune garantie ni en terme de sécurité ni en terme de dissémination et de devoir soutenir ces « clients » y compris dans les plus mauvaises causes. Après la responsabilité historique que nous portons sur les risques en terme nucléaire qu'ont fait courir au monde l'Irak puis l'Iran, nous souhaitons aujourd'hui doter la Libye, l'Algérie et pourquoi pas un jour la Syrie de centrales nucléaires. Toute décence et toute défense des droits de l'homme s'effacent devant l'impératif commercial et les liens profonds que le nucléaire impose de tisser avec les acheteurs. Ainsi, la diplomatie du nucléaire tend à s'imposer faisant dans le domaine international comme dans le domaine interne l'alpha et l'oméga de la politique française. Si l'industrie du nucléaire actuelle et future s'en réjouit, rien ne dit que la nation française y trouve son compte.

Malheureusement, depuis que cette chronique a été écrite, rien n'a changé même si le Président de la république a déclaré que le tout nucléaire était une erreur. Le coût du nucléaire a dérapé puisque les 3,5mds d'euros évoqués ci-dessus sont devenus 5mds

. Areva est dans une situation financière très délicate et le Président de la République a contraint Anne Lauvergeon à vendre la filiale RD d'Areva à une entreprise dirigée par un de ses amis ; le contribuable usager est appelé à supporter des hausses considérables du tarif du gaz et de l'électricité pour financer les investissements français et étrangers liés au pouvoir nucléaire ; la France n'a toujours pas d'industrie du renouvelable digne de ce nom ; au plan international, malgré des annonces régulières de ventes de centrales nucléaires aux adversaires les plus acharnés de la défense des droits de l'Homme avec la politique internationale qui va avec, les commandes fermes sont rares d'autant plus que l'EPR finlandais apparaît comme une contre publicité flagrante.

CHRONIQUE 41

25 août 2008

Mondialisation phase 2

Mots clés : crises, libéralisme, déséquilibres, rôle des Etats

Cette chronique de la fin de l'été 2008, la première de la saison 2008-2009, résume –sans le savoir– ce que seront les faits et les discussions de toute l'année. Elle souligne l'effacement du rôle des Etats comme corolaire de la libéralisation et annonce leur remontée en puissance comme conséquence de l'effondrement du système dans sa phase hyper libérale. Elle décrit l'amoncellement des crises et souligne le caractère inévitable de la spirale dans laquelle le monde est engagé.

La mondialisation telle que nous l'avons connue s'est donné pour objectif l'enrichissement du monde et pour moyen la libéralisation croissante des échanges, avec pour corollaire un effacement progressif du rôle des Etats. Ces deux fondements de la mondialisation sont aujourd'hui violemment remis en cause.

Tout d'abord, s'il y a eu enrichissement financier dans le monde et si un certain nombre de personnes dans les pays riches comme dans les pays émergents ont très largement profité de cette croissance, cet enrichissement s'est fait au prix d'un déséquilibre aujourd'hui inacceptable.

- déséquilibre tout d'abord entre les riches et pauvres qu'il s'agisse des pays ou des hommes, la croissance chinoise montrant par exemple qu'elle a largement bénéficié à 300 ou 400 millions de personnes mais en revanche qu'elle a aggravé la situation de plusieurs centaines de millions d'autres, qui n'ont pas vu leurs revenus augmenter, qui sont aujourd'hui privés d'un système de santé mais sont en revanche confrontés à des drames environnementaux et sanitaires sans précédent. Déséquilibre au sein des pays riches, où les pressions sur les salaires et les revenus de la classe moyenne sont à la baisse, pour légitimer une meilleure rentabilité des entreprises, cependant que les revenus des traders et managers des grandes entreprises représentent trois à 400 fois le salaire moyen.

- déséquilibre entre l'économie réelle et l'économie financière. La création de liquidités dans le monde a été beaucoup plus rapide que la croissance du P.I.B. L'excès de croissance de la base monétaire mondiale serait de l'ordre de 2200 milliards de dollars de 1994 à 2005 soit un supplément de crédit de l'ordre de 9 300 milliards compte tenu de l'effet multiplicateur. La création de liquidités en excès a été alimentée, d'une part, par les banques centrales des pays émergents, et d'autre part, par le financement des achats d'actifs financiers et immobiliers en hausse. D'où des exigences de rentabilité absurdes imposées pour obtenir des retours sur fonds propres supérieurs à 20 % contre 15 % il y a dix ans, ce qui a conduit évidemment les banques à prendre des risques que toute l'économie supporte aujourd'hui.

- déséquilibre enfin entre la « croissance » et les ressources planétaires qui mettent aujourd'hui en péril la l'humanité elle-même : effets du changement climatique, insuffisance des matières premières au regard des besoins, déséquilibres dramatiques

auxquelles conduit l'addiction au pétrole, crise alimentaire dont une des causes se trouve dans la promotion des biocarburants et une autre dans les orientations absurdes imposées par les organismes internationaux faveur de la monoculture destinée à l'exportation et au détriment de toutes les cultures vivrières permettant la subsistance locale ; enfin, organisation massive de la sixième extinction des espèces du fait des destructions de la biodiversité.

Tout ceci a été rendu possible par un effacement progressif du rôle des Etats, une libéralisation mal contrôlée c'est-à-dire avec des règles du jeu incapables de maintenir un système permettant la préservation du développement sur le moyen et long terme d' une part, une amélioration de la situation individuelle du plus grand nombre d'autre part. La crise écologique et la crise alimentaire sont les signes de cet échec.

Car ces deux modèles sont remis en cause. D'une part, la seule justification à la mondialisation est précisément l'enrichissement global et l'utopie d'une amélioration des déséquilibres de richesses. La récession se profile dans de nombreux pays et nul ne sait ce que sera la croissance chinoise post-JO. La crise alimentaire et la découverte que la croissance des pays émergents ne signifie pas nécessairement l'amélioration de la vie pour le plus grand nombre, a fortiori une progression de la démocratie (les croissances les plus fortes se font souvent dans les pays les moins démocratiques) remet en cause une mondialisation qui de plus mène sur le plan écologique le monde à sa perte.

D'autre part, on assiste à une remontée spectaculaire du rôle des Etats et du politique. Intervention massive de l'Etat américain pour sauver le système financier, obligation mise à la charge des banques d'indemniser les épargnants lésés par les achats d'obligations

prétendument sûres, aide aux emprunteurs immobiliers. Virage politique dans le développement des fonds souverains qui dans un premier temps ont permis à la Chine, à l'Arabie saoudite ou à la Russie d'acquérir des participations massives dans le système bancaire et les grandes entreprises occidentales, puis qui conduisent dans un deuxième temps les Etats concernés à se doter de moyens de défense à l'instar de l'Allemagne qui sera suivie par d'autres. La crise géorgienne illustre aussi la remontée des préoccupations politico-économique gérées par le militaire et non plus par l'économique.

Nous entrons donc dans de nouveaux rapports de force entre Etats, mais aussi dans une nouvelle construction de notre développement économique dans lequel la libéralisation à la Thatcher est d'un autre temps et où le principe de réalité, qu'il soit écologique ou politique va transformer profondément la mondialisation, mais où ce seront les valeurs qui détermineront la voie choisie.

La responsabilité est historique : responsabilité des intellectuels pour comprendre et concevoir, des économistes pour accepter de remettre en cause leurs dogmes et imaginer, des juristes pour construire des systèmes appropriés à la hiérarchie des valeurs, des politiques pour avoir l'intuition et le courage, de nous tous enfin, pour accepter de changer de monde.

Un an plus tard, force est de constater que cet espoir n'est que très partiellement rempli . Le système a lui-même mis en scène une pseudo réforme du capitalisme, moralisation du capitalisme, éthique du capitalisme pour faire « passer la pilule » du sauvetage du système par ses victimes, les contribuables. Une fois les banques remises en selle, il

n'est plus question de rien. Nous sommes en passe de perdre l'occasion historique qui nous était offerte et qui ne se reproduira pas pour la bonne et simple raison que les Etats sont exsangues. Les banques et le capitalisme financier ont réussi ce tour de passe - passe remarquable de sortir plus puissants de la crise qu'ils ont créée qu'ils ne l'étaient avant qu'elle n'explose. Ce qui signifie que le rapport de force n'est pas assez puissant et que l'effort conceptuel a été insuffisant.

CHRONIQUE 42

31 AOÛT 2008

NESTERENKO

Mots clés : nucléaire, accident, information sur les risques, conséquences de Tchernobyl.

Durant l'été 2008, indépendamment de l'incident du tricastin, classé de manière totalement malhonnête 1 sur l'échelle des incidents et accidents nucléaires, de très nombreux incidents se sont déroulés dans toute l'Europe. Avec des degrés d'information qui varie considérablement d'un pays à l'autre. À la fin de l'été, disparaît Nesterenko, un des derniers liquidateurs, physicien de haut niveau qui s'est battu toute sa vie pour la vérité sur les conséquences de l'accident de Tchernobyl. C'est donc le moment de faire un point sur la question de l'information dans ce domaine et sur les difficultés tout à fait particulières que la transparence rencontre s'agissant probablement d'un domaine où l'opacité est la plus grande.

Si le décès de Soljenitsine a été présenté comme celui du Résistant au totalitarisme soviétique, celui de Nesterenko, survenu la semaine dernière et passé sous un silence quasi-total, aurait du être celui de la résistance à la désinformation et au mensonge.

Membre de l'Académie des Sciences du Belarus, physicien de haut niveau international, il est le dernier des « liquidateurs » à disparaître, puisqu'il survola la

centrale quelques heures après son explosion, à bord d'un hélicoptère qui larguait de l'azote liquide au dessus du cratère du réacteur 4. Son décès est du reste lié à cet épisode de sa vie qui a changé le cours de sa carrière.

Dès 1986, et face à la fois au mensonge et à l'inaction du pouvoir soviétique, Nesterenko décide d'arrêter les travaux scientifiques de l'Institut de l'énergétique nucléaire de la Biélorussie, qu'il dirigeait et de faire étudier par les scientifiques de l'Institut, les conséquences de Tchernobyl aux fins d'aider les populations sinistrées. Il subit alors les foudres du régime : limogeage, pressions du KGB. Il a même échappé à deux attentats. Il fonde, en 1990, avec le soutien d'Andrei Sakharov, Alès Adamovitch et Anatoly Karpov l'Institut indépendant de radioprotection "Belrad" qui forme à la radioprotection les médecins, les enseignants, les infirmières.

Cet homme, qui mit en place un système de mesure de la radioactivité artificielle révélant des contaminations huit fois plus élevées que celles que publie le Ministère de la santé biélorusse, a consacré sa vie à la lutte pour la vérité et le silence qui a entouré sa mort est à la mesure de celui auquel il s'est heurté durant sa vie. Il est tout un symbole à lui tout seul, celui de l'impossibilité de débattre du nucléaire sur des bases d'informations objectives et partagées.

Un tel débat est-il possible ? Il ne s'agit évidemment pas seulement de la désinformation systématique à propos de Tchernobyl et de ses victimes que l'on comprend en se souvenant que l'Organisation Mondiale de la Santé ne dispose pas du droit de fournir des informations sans avoir obtenu au

préalable l'aval de l'agence internationale de l'énergie atomique.

Pour toute autre industrie, la multiplication des incidents, dans de nombreux pays d'Europe occidentale, au cours de ces dernières semaines aurait donné lieu à une remise à plat du système de sécurité, voire à une interrogation plus large sur les conditions de fonctionnement de cette industrie, son rapport coût-avantage. Ainsi, indépendamment de la France avec ses multiples incidents et contamination de personnels, et notamment l'incident du Tricastin, classé niveau 1 par l'ASN, en violation flagrante de l'échelle INES qui classe obligatoirement au niveau 3 des incidents, tout rejet à l'extérieur d'un site, la Belgique est aujourd'hui dans l'actualité. Un accident de niveau 3 s'est produit le 24 août à l'Institut des radioéléments de Fleurus. Comme en France pour le Tricastin et comme d'habitude dès qu'il s'agit de nucléaire, l'alerte a été donnée en retard et les conséquences ont d'abord été minimisées par l'Agence fédérale belge de Contrôle nucléaire (AFCN). Mais, les faits sont tenaces, et la consommation des légumes du jardin et du lait est maintenant interdite...

En Espagne, les incidents se sont multipliés : important incendie déclaré, le 24 août, à la centrale nucléaire Vandellos II (Catalogne) qui est arrêtée depuis, une trentaine d'incidents depuis le début de l'année. En avril dernier, on a appris qu'une fuite radioactive avait eu lieu 6 mois plus tôt (!) à la centrale d'Asco (Catalogne) .

En Allemagne à Asse, une contamination de grande ampleur émanant de 126 000 fûts de déchets nucléaires stockés dans une mine de sel à toute épreuve menacerait de grandes nappes phréatiques.

En Ukraine, une fuite d'eau radioactive a provoqué l'arrêt d'un réacteur à la centrale nucléaire de Rivné (ouest de l'Ukraine) en juin, cependant que 6 jours avant, une fuite radioactive à la centrale nucléaire de Krsko, en Slovénie, a entraîné une alerte européenne qui a été levée sans que personne ne sache vraiment ce qui s'était passé.

Or, ces incidents non seulement peuvent avoir des conséquences sur la santé de personnes et les ressources sur de très longues périodes, mais encore mettent en péril les activités économiques voisines, à commencer bien sûr par les activités agricoles. A-t on seulement envisagé ce que représenterait pour un pays comme la France, dont l'industrie agroalimentaire est une des premières au monde, une pollution radioactive importante sans même parler d'accident nucléaire.

Ainsi, il ne pourra y avoir de débat sur l'énergie et de prétention de l'industrie nucléaire à apporter une solution « durable » à la crise du XXI^e siècle, sans qu'une réelle information, indépendante des acteurs de la filière, sur les coûts et les avantages, risques économiques et sanitaires inclus, puisse être débattue. Or même les coûts financiers réels sont inconnus, sauf dans le cas finlandais -parce que l'information vient d'un pays extérieur où la tradition de la transparence existe. Et dans ce cas, le coût de l'EPR a augmenté de 50 % portant le coût du réacteur à 4 milliards et demi d'euros.

Sans une évaluation objective des coûts réels et potentiels, des avantages en terme d'emplois ou de fourniture d'énergie en comparaison avec les autres énergies en particulier renouvelables, l'industrie

nucléaire ne cessera de se fragiliser car la chape de plomb n'est pas éternelle et le temps est venu de la comparaison entre les voies possibles sur des bases objectives et partagées et de la nécessité de justifier de ses choix. Paradoxalement, les exigences de la finance parviendront plus vite à cette réalité que les exigences de la démocratie.

En un an, rien n'a changé. Cependant, la conclusion de cette chronique s'est réalisée aux États-Unis où, malgré la désinformation entretenue par le lobby nucléaire, aucune centrale n'est reprogrammée. En effet, le président Obama a décidé de ne fournir aucun dollar à la relance d'un programme nucléaire et le secteur privé ne paraît pas du tout prêt à supporter le coût et les risques de nouvelles centrales. La crise financière fait que certaines centrales qui étaient programmées notamment dans les pays de l'Est sont aujourd'hui abandonnées et, en Europe, si l'Italie de Berlusconi semble vouloir relancer un programme de centrales, cela n'est la position ni de l'Espagne ni de l'Allemagne. Quant à la France, elle a évité tout débat malgré le Grenelle autour du nucléaire et en particulier tout débat sur l'évaluation économique, financière, industrielle, sociale et politique de ce choix

CHRONIQUE 43

7 Septembre 2008

Un referendum d'initiative populaire contre Edvige

Mots-clés : laïcité, régression des libertés démocratiques, fichiers edvige, référendum d'initiative populaire

Les chroniques des 7 et 14 septembre 2008 sont consacrées aux fichiers Edvige. Dès la fin du mois de juillet 2008, j'avais saisi le conseil d'État en nom personnel et au nom de CAP21 d'un recours dirigé contre le décret créant Edvige. À la fin de l'été, de nombreux politiques sont venus rejoindre les associations qui s'étaient mobilisées contre cette attaque grossière aux libertés publiques. La première chronique intègre la problématique Edvige dans une problématique générale est celle de la régression des libertés publiques. Elle la rapproche de la mise en cause d'autres grandes idées et grands principes comme l'égalité des femmes mises à mal par un certain nombre de décisions judiciaires, à commencer par le jugement rendu par un tribunal de grande instance annulant un mariage pour absence de virginité. La première chronique analyse en détail le fichier Edvige et son caractère particulièrement liberticide.

La seconde chronique replace la question dans le cadre plus général du fichage des individus dans la société française et du système de société que ce type de comportements suscite. Elle reprend les

conclusions du rapport Bauer sur les dysfonctionnements dans le contrôle .

La France se trouve dans une position particulière puisque nous ne luttons pas pour faire progresser nos libertés mais pour éviter qu'elles ne régressent.

Les exemples ne manquent malheureusement pas et les tentatives régulières d'atteintes à la laïcité avec la bénédiction -si j'ose dire- du gouvernement et en particulier de la chancellerie conduisent à une attitude constamment défensive, sans capacité de faire progresser la laïcité comme valeur commune d'intégration dans la société et de respect de toutes les croyances individuelles.

Rappelons quelques étapes de ce feuilleton :

- L'affaire Bouziane et le jugement heureusement annulé refusant de condamner un imam qui prônait de battre les femmes, au motif qu'un juge français n'était pas juge du Coran,
- La tentative de faire interdire l'incinération d'un de nos concitoyen qui l'avait demandé au motif que la Coran l'interdisait,
 - Le jugement qui revient en appel le 22 septembre de faire annuler un mariage pour absence de virginité

Voici un report d'audience qui aurait été autorisé pour cause de ramadan. Sans doute, la chancellerie s'en défend, mais les explications de l'avocat du prévenu paraissent très convaincantes et plus que vraisemblables. Or, la loi française permet de répondre à la question. Si l'état de santé du prévenu

n'est pas satisfaisant, une expertise médicale l'établira et le tribunal décidera ou non d'ajourner. Ainsi, les droits de la défense seront-ils parfaitement préservés.

Il faut mettre un terme à ces coups de butoir successifs et aux petits arrangements, à l'hôpital ou dans les piscines, car, à terme des réactions violentes à la hollandaise sont possibles. Nous avons la chance d'avoir une laïcité que la Cour européenne des droits de l'Homme ne cesse de soutenir comme un élément de respect de l'égalité des droits. Le conseil d'Etat l'a récemment affirmé en refusant la nationalité française à une femme qui portait la burqa, marquant ainsi un net infléchissement de sa jurisprudence. La laïcité, et Fadela Amara vient de le rappeler, c'est la condition de l'égalité des femmes.

Mais l'actualité de la défense des droits et libertés, c'est bien sûr le fichier Edvige que je m'honore d'avoir été une des premières à le contester devant le Conseil d'Etat. Le monde politique et journalistique pourtant directement concerné, semble découvrir avec stupéfaction cette mise en fiche de nos concitoyens et il y a de quoi.

Les méthodes de la Stasi ou du KGB d'une part, de la gestapo d'autre part reviennent en mémoire et personne n'aurait pu penser qu'un tel système apparaîtrait en France.

Le système consistant à ficher le cinquième environ d'une population, n'a pas de précédent. Surtout lorsqu'il s'agit d'établir une présomption de culpabilité y compris sur des jeunes de 13 ans et cela à vie ; Y compris lorsqu'il s'agit pour le pouvoir en place de disposer d'un fichier complet de tous les responsables passés, présents et futurs allant jusqu'à leur sexualité

et leurs fréquentations. Le texte est d'autant plus liberticide qu'il s'intègre dans une réforme générale du renseignement, qui centralise l'information au plus haut niveau et couvre du secret défense une part très importante des renseignements. Or, l'accès aux informations figurant sur le fichier ne seront possibles que par la CNIL, dont on connaît la faiblesse des moyens et qui pourra dans certains cas se heurter au secret défense rendant impossible l'accès au fichier. Vivent la démocratie et le respect des libertés individuelles !

Ce texte n'a rien à voir avec le décret du 14 octobre 1991, signé par Edith Cresson, qui excluait qu'une catégorie de personnes soit visées, qui interdisait les renseignements de nature politique, racial ou philosophique et n'avait jamais permis le fichage des personnalités même si celui-ci était toléré, par une habitude toujours dénoncée, jamais abandonnée.

Il y a donc une innovation très importante qui concerne toute la société. La très forte mobilisation du monde associatif est un indice de ce que nous ne sommes pas tout à fait asphyxiés et encore capables de réaction sur des sujets non économiques ou sociaux.. Même la télévision belge a consacré une émission sur l'inquiétude que suscitait en Belgique le fichier Edvige. Bel exemple démocratique à l'heure de la présidence européenne !

Alors, en sus du recours devant le conseil d'Etat, pourquoi ne pas lancer un referendum d'initiative populaire pour exiger une loi interdisant ce type de fichage. L'article 11 de la constitution le permet désormais, même si il a mis des conditions draconiennes à son usage, sans doute en espérant que le système ne pourrait jamais fonctionner. En effet, il

faut un dixième du corps électoral et un cinquième des membres du Parlement pour obtenir le referendum. Mais, peut-être que le chiffre colossal de 4,5 millions de citoyens exigeant ce referendum pourrait être atteint ce qui mettrait les parlementaires en face de leur responsabilité puisque plus de deux cents d'entre eux devraient signer. L'avantage de lancer une telle initiative serait multiple : pédagogie autour du fichage et ses conséquences, mobilisation de la société civile autour d'un outil mis à sa disposition, obligation de la classe politique de se positionner pour ou contre Edvige. Il s'agirait d'une voie nouvelle de dialogue entre la société et le pouvoir, celle-ci étant par une voie qui n'est pas celle de la rue comme pour le CPE mise en capacité de tracer une ligne jaune qui ne peut être franchie sur ce qu'elle considère comme inacceptable.

Nous sortirions tous grandis d'une telle initiative.

CHRONIQUE 44

14 Septembre 2008

Edvige : acte 2

Mots clés : fichier edvige, contrôle de la société, rapport Bauer

La mobilisation contre le fichier Edvige et le lancement par la ministre de l'intérieur d'une concertation doit permettre de poser la question de tous les fichiers et des nouveaux rapports à établir entre liberté et sécurité du fait de la révolution technologique contemporaine.

Tout d'abord, revenons à la réalité d'Edvige. Il ne s'agit de ficher ni les terroristes reconnus ou en puissance qui figurent dans le fichier CRISTINA, ni les délinquants, délinquants présumés et même personnes concernées par les actes de délinquances, victimes y compris qui figurent dans les fichiers STIC et JUDEX. Alors, de qui s'agit-il ? De la police politique propre à notre heureuse démocratie, qui certes préexistait à EDVIGE, et d'une nouvelle police sociale permettant de ficher tous ceux qui seraient, un jour susceptible non plus comme du temps du décret de 1991, de porter atteinte à la sécurité de l'Etat, mais simplement de troubler l'ordre public : manifestants, opposants à un incinérateur ou à une autoroute, parents d'élèves ou citoyens manifestant contre la fermeture d'une école ou d'une maternité, militants des droits de l'Homme etc....Il est évident que la police doit pouvoir travailler mais les fichiers existants le lui permettent .

La remise en cause d'Edvige ne vise pas seulement à retirer les mentions intolérables relatives à la santé et à la sexualité, à l'environnement, ni même à la situation fiscale ou patrimoniale – on rappellera que selon un sondage publié par le figaro, 80% des personnes interrogées y étaient opposées- ; elle ne vise pas seulement à faire disparaître le fichier des personnalités, la légitimité et la légalité du fichier des renseignements généraux étant de toute façon très sujette à caution.

La question est celle de la multiplication des fichiers et de l'absence de contrôle réel qui peut être exercé sur eux. La disparition d'Edvige sous sa forme actuelle est indispensable, ce qui permettrait de supprimer le contrôle politique sur les responsables syndicaux, associatifs, politiques et religieux. D'un mal sortirait déjà un bien, c'est-à-dire la disparition des moyens de pression prêts à l'emploi d'un gouvernement à l'égard de ses opposants.

Il conviendrait alors de poser la question de la nécessité d'un fichier supplémentaire et de sa combinaison avec le STIC et JUDEX sans parler des innombrables autres fichiers existants.

Rappelons que lors des débats sur le STIC et JUDEX en 2006, la police avait justifié l'utilité de ces fichiers par la nécessité de disposer d'éléments relatifs aux procédures en cours. C'est le même argument qu'a utilisé M.Gachet, porte parole du Ministère de l'intérieur pour justifier Edvige. Qu'en est-il réellement ? Rappelons aussi les conclusions du rapport BAUER remis en 2006 au ministre de l'intérieur de l'époque, Nicolas Sarkozy. A cette époque, le STIC comptait 4,7 millions de fiches de mis en cause, 32 millions

d'infractions et 22 millions de victimes et le fichier JUDEX à l'époque, comptait 8 339 000 fiches et 2 833 000 personnes mises en cause. La fusion des deux fichiers, même s'il existe très probablement des doublons conduisait à 7, 5 millions de personnes fichées, soit 15% de la population. Combien aujourd'hui ?

Or, le rapport Bauer soulignait les graves atteintes aux libertés fondamentales auxquelles il n'a en rien été porté remède :

- Dysfonctionnements graves dans le droit d'accès puisque plus d'un cinquième des dossiers vérifiés ont fait l'objet de suppression ou de constat d'erreurs.
- Absence de transmission des données favorables par le Parquet permettant un effacement en cas de relaxe ou de non-lieu
- Délai d'attente de réponse à la CNIL par les services de police de l'ordre de deux ans alors que le décret prévoyait 4 mois.
- Utilisation des données par des fonctionnaires à titre privé en échange

Les propositions du rapport Bauer étaient nombreuses pour améliorer la protection des libertés publiques : droit d'accès et de rectification pour les particuliers, contrôle du droit d'utilisation, amélioration du fonctionnement de la CNIL par exemple.

Or, non seulement ces compositions n'ont pas ou peu été prises en compte, mais encore l'utilisation des fichiers dans le cadre des enquêtes administratives, y compris par des sociétés de sécurité privée s'est encore accrue, EDVIGE venant en quelque sorte couronner le tout.

Il est donc indispensable de remettre sur la table la question globale des fichiers de police, sans oublier Cristina, couverts par le secret défense mais dont il convient de s'assurer qu'il ne subisse pas des dérives permettant au nom de la lutte contre le terrorisme de contourner les garanties dont bénéficieraient les citoyens regard des autres fichiers, pour un tout autre but que le terrorisme.

Pour y parvenir, il convient de respecter rigoureusement les règles mises en place par la cour européenne des droits de l'homme. D'une part, il convient de renforcer les missions, les moyens, et les pouvoirs de la CNIL. Elle devrait être nommée dans les mêmes conditions que le conseil constitutionnel, disposer du droit de rectification des fichiers et être dotée de moyens conséquents.

D'autre part, les fichiers de police ne devraient être constitués que pour autant qu'ils soient nécessaires, dans leurs finalités comme dans leur contenu. Cette simple règle contraindrait à justifier de la nécessité d'un fichier supplémentaire par rapport à STIC et JUDEX, et à restreindre si tel était le cas, leur contenu au strict nécessaire. On voit mal la nécessité des données relatives à la vie privée ou du fichage politique ! De même, doit être justifiée l'utilisation du fichier et un enregistrement contrôlé par la CNIL de cette utilisation.

Enfin, les droits des citoyens comportent un droit d'accès direct à leur fiche, sauf justification particulière, un droit de rectification du contenu et un droit à l'information sur l'existence de la fiche.

Si le projet de loi avait cette ambition, alors d'un mal pourrait jaillir un bien. Mais, rien n'est moins sûr ce

qui prouve s'il en était besoin que la défense des libertés publiques qui n'exclue évidemment en rien la nécessité de la sécurité publique, est une conquête permanente.

L'émotion suscitée par Edvige a contraint le gouvernement à reculer, en retirant le décret, non sans en avoir archivé au préalable le contenu.. Mais les ambitions présidentielle et gouvernementale de ficher les Français continuent de plus belle.. Il existe aujourd'hui 45 fichiers qui permettent le contrôle de près de 30 millions de Français. Sept nouveaux fichiers sont en préparation cependant que les moyens de la commission nationale informatique et liberté ne cessent de se réduire tant sur le plan matériel que sur le plan juridique. Le projet HADOPI ne constitue en réalité qu'un moyen de ficher les internautes au prétexte de leur donner les moyens de pouvoir constituer leur bonne foi grâce au suivi permanent de leurs activités informatiques. Le projet hérisson dont il est question dans une autre chronique s'inscrit dans la même logique ainsi que le projet LOPSI 2. Il semble que désormais le gouvernement soit de thé de tout ce qu'il est nécessaire pour contrôler les citoyens français en dehors de la sphère Internet ; la bataille se livre désormais sur Internet.

Cependant, le conseil d'État vient de mettre un bémol aux ambitions gouvernementales à propos du fichier Cristina, en autorisant expressément le juge à pouvoir y accéder ce que le gouvernement voulait éviter.

CHRONIQUE 45

22 Septembre 2008

CHANGER OU DISPARAITRE

Mots clés : fiscalité verte, taxes, économie verte, internalisation des coûts

Cette chronique intervient alors que Bercy et la majorité parlementaire se sont arrangés pour faire capoter le projet de Jean-Luc Borloo de favoriser la mise en place progressive d'une fiscalité verte. En parlant du concours Lépine des taxes, le président de l'assemblée nationale s'est une fois de plus distingué par son progressisme et sa compréhension de ce qu'est le développement soutenable ! En réduisant à un débat sur les taxes et à une vision punitive de l'économie verte les propositions du MEDAD, la majorité a rendu impossible à l'époque la mise en place d'une fiscalité verte, alors même que le débat sur le Grenelle 1 va enfin commencer !

Le débat sur ce que Bercy a réussi à appeler la fiscalité verte est beaucoup plus profond qu'il n'y paraît.

Tout d'abord la sémantique du bâton a gagné, celle qui permet de présenter le changement de paradigme du développement soutenable comme une punition et non comme une solution.

Bercy, en créant le vocable de taxe pique-nique qui n'a évidemment jamais existé et Bernard Accoyer en lançant l'expression du « concours Lépine des taxes » ont cherché à anéantir tout l'effort pédagogique du Grenelle, qu'il haïssent – et c'est un élément du problème- .

Le mieux vivre en dépensant moins grâce à une réduction des dépenses énergétiques, de santé ou de transport que permet un développement durable a laissé la place à une forme de dictature fiscale que représenterait le signal prix, Madame Parisot allant jusqu'à qualifier la réforme de quasi-soviétique.

En second lieu, l'UMP- canal bloqué, refuse a priori la démarche Grenelle et par voie de conséquence tout ce qui s'y rattache. La présentation devant le Parlement de la démarche avait donné lieu à des échanges surréalistes de parlementaires dont l'horloge du temps s'est arrêtée en 1960, voire 1970. Nous avons aimé le vote de la loi OGM. Nous allons adorer la loi Grenelle précisément parce qu'elle est ressentie par ces parlementaires comme une dépossession du droit de la classe politique de tout décider et que l'expression de la société civile au XXIème siècle est a priori exclue. Le temps est loin du discours de Nicolas Sarkozy proposant en octobre que les grandes orientations locales puissent être décidées par le groupe des 5 incluant les ONG . Nous sommes en face d'un esprit réactionnaire et revanchard sur ce qui pouvait apparaître comme des conquêtes de la société.

Ensuite, le deuxième poids, deux mesures dès lors qu'il s'agit d'écologie devient fatigant. Deux exemples parmi tant d'autres : La taxe senior annoncée en même temps que la fiscalité verte n'appelle aucune

réaction. La hausse vertigineuse du prix du gaz et de l'électricité qui pèse sur les plus modestes et qui a été présentée comme nécessaire compte tenu de la hausse des prix du pétrole a fait peu de bruit alors que si ce motif avait été exact, les prix auraient rebaisé ce que personne n'a réclamé. La réalité est que ces hausses ont été consenties pour favoriser GDF dans le cadre de la fusion et renforcer les marges d'EDF, ce qui n'apporte évidemment rien à la société française dans son ensemble ; Mais là aussi, motus et bouche cousue.

Mais l'essentiel n'est pas là. Ce qui est dramatique, c'est le manque de compréhension de la crise de système que nous vivons. Le développement d'une économie verte, énergies renouvelables dont le nucléaire ne fera jamais partie – au passage la gravité de la situation à Tricastin ne devrait pas être passée sous silence- nouveaux matériaux, chimie verte, nouvelles mobilités, dématérialisation accrue, renaturation et protection accrue de la biodiversité, développement d'une économie de la matière première secondaire est la seule solution pour redynamiser l'économie française et nous accusons d'ores et déjà un retard abyssal.

On peut comprendre que le séisme financier -au demeurant parfaitement prévisible- soit une cause supplémentaire d'angoisse. On peut admettre, à la rigueur, que le discours se focalise sur les responsabilités d'une finance immorale, comme si les pratiques françaises étaient un modèle de vertu. .En revanche, on ne peut pas accepter de continuer dans un système de pensée et d'action qui barre de son vocabulaire l'anticipation et la prévision, qui fait comme si la croissance allait reprendre sur les mêmes base que par le passé, avec les industries et les

procédés du XX^{ème} siècle . La crise actuelle a un côté salubre en ce qu'elle démontre, comme le reconnaît Georges Soros dans son dernier ouvrage, la « faillabilité radicale » des constructions humaines à commencer par celle d'un prétendu équilibre des marchés. Nous changeons de paradigme et d'ordre du monde. Les gagnants seront ceux qui auront su comprendre les incertitudes mais aussi les tendances lourdes de ce nouveau mode. La transformation de l'économie réelle, d'un système de gaspillage à une économie sobre en fait évidemment partie.

Puisque l'état de notre dette ne nous permet pas, à l'inverse d'autres Etats de mener une politique de soutien, voire de relance, profitons en pour aider à l'accélération du changement dans les modes de production et de consommation.

Cela suppose d'abord de sortir de la schizophrénie ambiante dans laquelle le gouvernement prône à juste raison les économies d'énergie et où le prix incite au changement de comportement, et dans le même temps se plaint, par une forme de culpabilisation des contribuables des moindres rentrées fiscales liées à la baisse des ventes d'essence (moins 15% en août) .Bravo ! Vivent les voitures encore plus économes, les centrales de mobilité permettant de systématiser le co-voiturage et les ventes de vélos. La politique proposée par Jean Louis Borloo avait précisément pour objet, par ces temps de portefeuille désespérément plat, d'inciter les consommateurs à pouvoir procéder à ces investissements, très vite rentables et générateurs d'économies, grâce au bonus. Et c'est ce que refuse Bercy au motif que le malus doit équilibrer le bonus et que le bonus marche trop bien ! Que ce serait-il passé sans bonus dans l'industrie automobile ? Une baisse de l'activité très lourde ressentie dans d'autres pays.

Certes, nos constructeurs se plaignent de la faiblesse des marges sur les petites voitures. Mais mieux vaut de faibles marges que pas de ventes du tout !

En fustigeant la seule politique capable de préparer l'avenir dans ces temps particulièrement troublés, nul ne peut douter que les responsables se sont tirés une balle dans le pied, ce qui n'est pas grave, mais en ont tiré une dans celui de la société française, ce qui l'est infiniment plus.

Avec près d'un an de retard, les propositions qui figurent dans cette chronique semblent avoir été entendues. Le débat autour de la taxe carbone est juste en ce qu'il pose bien les problèmes. En revanche, EDF comme GDF Suez ne semblent avoir aucun scrupule à faire augmenter sans aucune justification autre que la nécessité de compenser leurs dépenses abyssales et leurs choix industriels souvent injustifiés, et ce, sans qu' aucune comparaison ne soit fait entre ces demandes et les justifications écologiques sur lesquels elles devraient reposer. La France a encore de nombreux progrès à faire pour entrer dans un système qui respecte la vérité écologique des prix ; mais, au moins, le sujet commence à être abordé.

CHRONIQUE 46

28 Septembre 2008

Peut-on imaginer une finance durable ?

Mots-clés : crise financière, responsabilité, confiance, court termisme, financement de l'économie réelle, éthique.

Cette chronique est la première de plusieurs qui auront à traiter tout au long de l'année de la crise financière. Elle met de manière très bien l'accent sur une des questions centrales du financement du système bancaire par le contribuable, à savoir la responsabilité de ceux qui ont conduit à la faillite et la mise en place de systèmes permettant de ne pas y revenir. En proposant de mettre en exergue les quatre caractéristiques d'un système de finance durable, à savoir la confiance, l'utilité, la responsabilité, éthique, elle offre une voie raisonnable qui malheureusement ne sera évidemment pas celle choisie par le système politique et encore moins par le système financier.

La crise du système financier international, ou plutôt son explosion exige bien plus que l'extinction de l'incendie – à supposer qu'elle soit possible- comme l'a rappelé ce week end Dominique Strauss Kahn. Si nous avons besoin d'expliquer ce qui signifie un développement non soutenable et non durable, l'analyse de la faillite d'un système à laquelle nous assistons en serait un exemple parfait.

Court-termisme, cupidité liée à l'absence de toute responsabilité, perte de toute référence à une finalité autre que le profit instantané, déconnexion à l'égard de l'économie réelle et des effets immédiats et futurs de ses propres actes.... Le « Allo, l'État bobo » qui apparaît comme étant aujourd'hui la seule réponse que le système financier américain, mais plus largement sans doute, ait trouvé à ses turpitudes, appelle évidemment une remise à plat .Certains représentants du monde de la finance tentent d'ores et déjà de le limiter à des codes de bonne conduite internes et à des modifications à la marge des règles prudentielles, lorsqu'il ne s'agit pas d'imaginer les plus-values qui pourront être constituées en rachetant à très bas prix les entreprises grâce aux liquidités injectées par les Etats ou les banques centrales.

Les contribuables ne pourront évidemment se contenter de ce genre de solutions et ce d'autant moins que la crise financière provoquant une crise économique, les salariés -- consommateurs -- contribuables vont triplement payer les folies d'un monde qui s'est cru sans limites et au-dessus des lois.

Du reste, le monde politique y compris les plus grands thuriféraires du libéralisme ne s'y est pas trompé en fustigeant « les responsables » comme si les défenseurs du système, n'y avaient pas leur propre part de responsabilité. Espérons que effectivement une partie au moins des milliards prélevés par le monde de la finance, à son propre bénéfice en particulier individuel pourra être renversé au pot commun, lorsque des infractions pourront être constatées, et ce, dans un but dissuasif. La justice américaine a, du reste déjà commencé.

Mais au-delà, la question se pose de savoir si dans le cadre de la crise systémique globale que nous subissons, il est possible de définir ce que serait une finance durable. Quatre mots paraissent constituer des pistes prometteuses :

- La confiance : elle est au cœur de la finance. C'est précisément la perte de confiance qui est à l'origine de l'explosion du système. Or, non seulement les banquiers ont perdu confiance entre eux, mais la société dans son ensemble a perdu confiance dans le système financier. La durabilité commence par la pérennité, donc la confiance dans la durée. C'est le rapport au temps qui doit changer, à commencer par la modification de l'actualisation et de l'appréciation du risque. C'est le contrôle exercé sur le système qui doit changer, par une réelle transparence notamment sur les profits dégagés, un contrôle des risques et de leur couverture, voire davantage.

- L'utilité : l'utilité de la finance ne se trouve pas dans la spéculation dans le financement de l'économie réelle. À l'heure où l'économie mondiale se trouve confrontée à une crise écologique et alimentaire sans précédent, où elle doit financer la construction d'un nouveau système qui est celui de l'après-pétrole, où les inégalités entre pays riches et pauvres et à l'intérieur de chacun des pays n'ont cessé de s'accroître, l'utilité du système financier doit être définie comme l'organisation du financement une transformation du monde dans lequel se joue sa survie. Au cours de ces dernières années, le système financier a joué au moins autant contre l'économie réelle que pour elle, et très certainement contre le progrès social défini comme un meilleur accès du plus grand nombre à des conditions de vie décentes. La finance casino permet à quelques uns de gagner mais

au plus grands nombre de perdre. Un nouveau contrat doit être dressé par les sociétés avec le système financier pour que celui-ci tourne pour l'économie réelle et non pour générer du profit sur son dos. La finance ne s'intégrera dans la durabilité que pour autant elle se donnera cet objectif. À défaut, il lui sera imposé par ses créanciers c'est-à-dire les états, c'est-à-dire les citoyens.

- La responsabilité : aucune catégorie de la société ne peut prétendre à l'irresponsabilité. Au contraire, plus les profits sont grands, plus les responsabilités doivent l'être. On peut parfaitement admettre que les contribuables mettent la main au porte-monnaie pour sauver le système compte tenu des répercussions économiques et sociales qu'aurait son explosion totale. On ne peut en revanche admettre, ni pour le passé et encore moins pour l'avenir que le système dans son ensemble et les individus qui l'animent ne porte pas la part de leurs responsabilités. Cela implique une refonte totale du mode de rémunération de la finance, à commencer par le commissionnement totalement déconnecté des risques et les conséquences engendrées par l'opération financée. La conséquence de l'irresponsabilité folle du système doit être la suppression de tous les mécanismes qui l'ont permise.

- L'éthique. Sans doute, nos auditeurs considéreront ils qu'éthique et finance sont inconciliables. Paradis fiscaux, commissions en tous genres, corruption et trafics, mafias de tout poil ne sont possibles que grâce à l'opacité financière. Les Etats auront comme première charge de s'assurer et justifier que les liquidités colossales –dont on ne trouve pas le dixième lorsqu'il faut remplir les objectifs du millenium - ne se retrouvent pas dans des profits réalisés sur de bonnes

affaires ou ne sont pas détournées. Ce travail permettra peut être d'atteindre un certain nombre des objectifs défendus par Transparency international pour réduire un des cancers des sociétés contemporaines : la corruption. Plus largement, certaines opérations dont les conséquences sociales sont inacceptables devront être régulé voire interdites : LBO ou spéculation sur le marché des matières premières alimentaires par exemple.

Le quadruple objectif d'atteindre confiance, utilité, responsabilité, éthique permettrait d'imaginer une finance soutenable. Mais, imaginer n'est rien et la finance n'est qu'un outil au service du développement humain. C'est donc avant tout celui-ci qu'il convient de redéfinir.

En septembre 2009, malheureusement, l'objectif fixé aux états de faire en sorte que les liquidités colossales ne se retrouvent pas dans les profits réalisés sur de bonnes affaires ne soient pas des tournées n'est malheureusement pas atteint. Bien au contraire, tout laisse supposer que le système financier a gagné contre le système politique et de manière plus générale contre la société puisqu'il est parvenu à reconstituer son système de rémunération extravagant et un système spéculatif aberrant grâce aux deniers du contribuable qui, pendant ce temps subit en tant que salarié, la crise de l'économie réelle qui est sans précédent.. Les politiques malgré les moulinets, se sont montrés jusqu'à présent totalement incapables de tenir tête au monde de la finance et cette incurie risque d'avoir des conséquences politiques incalculables.

CHRONIQUE47

5 Octobre 2008

La crise financière, les lobbys et le projet de loi Grenelle

Mots-clés : lobby, nucléaire, pesticides, BTP, crise financière, corruption.

Comment les lobbys sont capables, dans quelque circonstance que ce soit, de tirer leur épingle du jeu. Tel est le titre que cette chronique aurait pu avoir, permettant de rapprocher - et le scandale MADOFF n'est pas encore à cette époque connu - la crise financière qui révèle un certain nombre de trafics d'influence qui viennent s'ajouter à des scandales antérieurs et le comportement des lobbys dans le cadre du vote de la loi Grenelle pour obtenir des reculs du projet de loi dans un sens qui leur est positif. Le plus grave n'est évidemment pas ces reculs mais, le fait que ces lobbys jouent contre l'intérêt général et cherchent à maintenir des rentes de situation alors même que celles-ci retardent les transformations indispensables de la société pour s'adapter à la crise.

Rapprocher la crise financière, les lobbys et le projet de loi Grenelle peut paraître pour le moins surprenant. Et pourtant !

Le tsunami que représente la crise financière n'est qu'à ses débuts. Les premières victimes collatérales en sont les parachutes dorés futurs et sans doute

quelques recherches de responsabilité passées. Mais, si certaines personnes physiques sont à incriminer incontestablement, rien de sérieux ne pourra se faire sans que le système dans son ensemble soit mis à plat.

Or, dans le questionnement interviendra obligatoirement le rôle des lobbys dont le journal « le Monde » soulignait cet été que le Congrès prenait bien trop de décisions sous leur influence, le lobbying n'étant pour certains observateurs que de la corruption déguisée. Les États-Unis, même si, à la suite de l'affaire Abramoff, condamné à six ans de prison et 23 milliards de dollars dommages et intérêts du fait de corruption, le « législative Transparency and Accountability Act a été renforcé, n'en demeure pas moins que les abus sont et ont été multipliés et qu'il conviendra de rechercher dans quelles conditions ont été modifiées les lois qui précisément auraient empêché la débâcle à laquelle nous assistons, remettant ainsi sur le tapis la question fondamentale des conditions dans lesquelles sont votées les lois censées défendre l'intérêt général.

En Europe, le Parlement européen a voté en mai 2008 un rapport destiné à renforcer la transparence des lobbyistes et à connaître la totalité de leurs sources de financement. Devrait en sortir un registre public communs à toutes les institutions et un code de conduite dont Transparency et internationale dans a d'ores et déjà indiqué qu'ils seraient notoirement insuffisant ; en effet, non seulement les frontières entre le lobbying et la corruption ne sont pas étanches mais de surcroît, un lobbying unilatéral, dont les conséquences ne sont évidemment pas pesées, constitue un risque grave pour l'économie, nous en savons quelque chose, et pour la démocratie. En effet,

la masse des citoyens ne dispose en rien de lobby puissant capable de se faire entendre et dans la mesure où les parlementaires ne sont saisis par les représentants d'intérêts particuliers, il est difficile de rétablir l'équilibre.

En France, nous n'avons rien malgré la proposition présentée à deux reprises par Patrick Baudoin et Arlette Grosskott, députés UMP pour établir des règles de transparence des représentations d'intérêt. Pas de règles signifie que tout est permis, les lobbys faisant passer aux députés des amendements prêts à l'emploi qui se retrouvent à la virgule près sous la signature d'un certain nombre de nos représentants.

Le projet de loi Grenelle ne fait évidemment pas exception à la règle et les amendements présentés, qui est en réalité détricotent l'esprit du projet de loi et anéantissent son contenu portent tous la patte de nos lobbys habituels :

- commençons par le plus efficace, le lobby nucléaire qui, a obtenu sous le prétexte fallacieux de ne pas privilégier une énergie par rapport à une autre, de relever le seuil de 50 kW heure dans les habitations, pour permettre aux bâtiments neufs chauffés à l'électricité, nucléaire bien sûr de ne pas atteindre ce seuil et d'être moins isolés et beaucoup coûteux pour leurs habitants. Au passage, c'est un signe négativement fort pour les bâtiments sobres en énergie et pour le développement de toutes les activités économiques du BTP et des énergies renouvelables concernées. Rappelons, s'il s'agit d'avoir une vision économique des choses, que le coût du démantèlement des installations nucléaires civiles dans le monde vient d'être chiffré 1000 milliards de

dollars par le colloque de l'AIEA réuni à Avignon le 2 octobre dernier.

- continuons par le lobby des phytosanitaires ou de l'agrochimie et de la FNSEA qui ont obtenu que soit déposé par le rapporteur Christian Jacob un amendement revenant sur le retrait du marché des substances dangereuses au motif qu'elles pourraient être utilisées par nos voisins européens. Ainsi, la France restera le deuxième utilisateur mondial de pesticides y compris ceux dont la cancérogénicité est reconnue où ceux dont l'impact sur les abeilles paraît probable.

- l'étape suivante nous conduit vers le BTP et le lobby autoroutier compte tenu de la trame verte et bleue permettant de créer une continuité territoriale des grands ensembles naturels ne sont plus opposables aux grandes infrastructures. Autrement dit, le respect de la biodiversité et la compréhension de l'importance majeure du service rendu par la nature sont renvoyés à des temps meilleurs.

D'autres exemples pourraient malheureusement être donnés.

Notre incapacité à tirer les leçons des catastrophes qui nous affligent est probablement l'aspect le plus grave de la crise de système dans laquelle nous sommes entrés. Injecter des milliards d'euros dans le système financier pour continuer à agir sur la base du »business as usual », continuer à privilégier les intérêts particuliers et immédiats au détriment d'une appréciation globale des décisions qui sont prises, c'est-à-dire après une véritable étude d'impact financière économique et sociale, est dramatique.

Mais surtout, refuser de comprendre que nous sommes en face d'une urgence à changer de mode de développement et que la reconversion industrielle vers

une économie sobre est la seule sortie possible, est suicidaire. Nous avons la chance de pouvoir, avec le Grenelle, concevoir un projet global de développement. Espérons que les lobbys qui ont obtenu jusqu'à présent de maintenir leur rente de situation et pour certains d'entre eux, de profiter d'une rente financière indue, ne priveront pas l'immense majorité des Français de pouvoir espérer dans un avenir soutenable.

Malgré le vote de la loi Grenelle qui apparaît comme un grand succès au gouvernement, les lobbys sont parvenus à sauvegarder l'essentiel, qu'il s'agisse de l'incinération, du nucléaire, des pesticides ou des autoroutes. La même manière, le lobby financier parvenu à éviter tout contrôle sérieux et à remettre en place pour lui est essentiel : une financiarisation de l'économie qui assure le maintien d'un Dispositif de rémunération hors de tout contrôle. Dans les deux cas, bien sûr, c'est la société qui a perdu qui pose bien évidemment la question du fonctionnement démocratique du système et de la réalité du poids du politique ou pire encore de sa connivence avec ceux qu'il favorise..

CHRONIQUE 48

13 octobre 2008

La crise peut être salubre si.....

Mots clés : crise financière, réforme du système financier, financement de l'économie réelle, troisième révolution industrielle,

En octobre 2008, il faut sans doute être très optimiste ou très utopiste pour imaginer que la crise puisse être salubre. C'est pourtant à cet exercice que cette chronique se livre en imaginant toutes les transformations qui pourraient être mises en place grâce à la crise : réforme du système financier et nationalisation partielle des banques, mise à l'ordre du jour de la question de la répartition des richesses, financement de l'économie réelle par le système financier, investissement dans une troisième révolution industrielle. Dans les semaines qui suivront, et plus précisément lorsqu'il sera question des plans de relance, certains de ces sujets seront abordés.

La gravité de la crise, qu'on ne peut mesurer aujourd'hui en particulier dans ses conséquences sociales et géostratégiques et d'autant plus forte que la crise est mondialisée, est largement due au fait que, comme l'a si bien dit Jean-Pierre Dupuy nous ne croyons pas ce que nous savons.

C'est bien pour n'avoir pas cru possible le crack qu'ils savaient inévitable que les traders et autres financiers parfaitement avisés en ce qui concerne leurs intérêts personnels et parfaitement fous pour le reste de la société nous ont conduits au gouffre. Il ne faudrait pas qu'au tsunami financier vienne s'ajouter le tsunami climatique et écologique que les rapports du GIEC d'une part, des organismes mondiaux de protection de la nature d'autre part ne cessent de nous annoncer.

Or, ce que n'ont pas compris ceux qui torpillent le Grenelle ou qui veulent remettre son examen à plus tard pour cause de crise financière, c'est que les deux sujets sont étroitement liés car c'est le système qui doit changer dans un nouveau paradigme autour de l'écolonomie. Si nous y parvenions, alors, paradoxalement cette crise serait salutaire.

A court terme, il est impératif que l'effort colossal que font les Etats pour injecter des liquidités ne soient pas détournés de leur but : financer l'économie réelle et non pas faire perdurer un système spéculatif, qui parie aujourd'hui sur la baisse pour gagner deux fois : une fois en vendant grâce aux nouvelles liquidités, ensuite en rachetant à « la ramasse » les actions décotées d'entreprises parfaitement saines.

Pour ce faire, il est indispensable, comme le propose Jacques Attali, que les banques ne puissent jouer sur les dérivés et les marchés à terme. De la même manière, toute relation avec les hedge funds situés dans les paradis fiscaux, auxquels il conviendrait une fois pour toute, de mettre un terme devrait être proscrite. Cela rendrait beaucoup plus difficile la vie de l'économie noire et grise – dont on ignore aujourd'hui comment elle se comporte dans cette crise - et permettrait de s'attaquer réellement à la corruption dont le coût démocratique et économique est immense.

Cette politique permettrait de réintroduire dans le système financier une finalité, non pas celle de vider la substance du reste de la société pour assurer des profits réels reposant sur des richesses virtuelles, mais de financer une économie utile au reste de la société. La nationalisation partielle ou totale des banques rend incontournable cette nouvelle orientation, faute de quoi le comble du cynisme et de la bêtise serait atteint : le contribuable, lésé par le crash, lésé par le détournement des fonds au profit de quelques uns, le serait une troisième fois en voyant les fonds publics alimenter le capitalisme financier. C'est également dans cette optique que le crédit aux PME est fondamental.

Ce choix est impératif car la question du travail et de la redistribution va se poser avec acuité. Il est indispensable de sauver aussi les ménages confrontés à des prêts relais en fin de course, à tous ceux qui ont empruntés avec des taux variables et confrontés au surendettement. La question des salaires va se reposer d'autant plus sévèrement que le crédit ne remplira plus la mission que les américains lui ont conféré.

La nécessité de financer la troisième révolution industrielle, celle de la société post-pétrolière doit précisément être le moyen à la fois de donner une direction à une politique keynésienne indispensable pour sortir du chaos économique dont la consommation ne peut être le moteur, et de mettre un terme à une croissance qui scie la branche sur laquelle l'humanité est assise. C'est la raison pour laquelle tous les chantiers d'un développement soutenable doivent être engagés avec des priorités fondées sur l'efficacité,

la solidarité et une évaluation coût- avantage appréciée de manière globale.

C'est l'innovation, le retour à une économie de proximité, la révolution énergétique, les nouvelles applications des NTIC à la crise écologique qui va conduire la relance.

Tout ceci n'est possible qu'en revoyant complètement la gestion de la maison Terre. Les Etats ont une révolution culturelle à accomplir par la reprise en main des grands choix abandonnés au marché, sans règle ni contrôle. Les organes politiques de l'ONU, les institutions de Bretton Woods doivent être profondément changés pour faire entrer les grands pays du sud et être dotés de vrais moyens d'action. Et il va sans dire que la nécessité d'une Europe politique unie et puissante est un impératif.

Enfin, et c'est peut-être le plus important, avec la bulle financière explose la bulle du tout consommable et de la croissance sans fin, utopie du monde occidental qui s'accompagne d'un hyper matérialisme et de la perte du sens. Nous sommes renvoyés à une forme de précarité, à réapprendre à apprécier les choses simples de la vie, à remettre les priorités dans l'ordre et à rechercher une éthique pour les autres comme pour nous même.

Si la crise permet tous ces changements et à la condition de veiller à la solidarité durant les temps difficiles que nous allons vivre, alors la crise aura été salutaire.

En septembre 2009, alors que le débat sur la sortie de crise fait rage, il est difficile de penser que la crise a été salutaire. Le seul aspect positif est celui du

fléchage d'un certain nombre de plans de relance autour de l'économie verte. Tel n'est manifestement pas le cas de la France, même si la prise de conscience de l'utilité des investissements dans ce secteur apparaît avoir progressé. En revanche, malgré les envolées lyriques sur la réforme du capitalisme financier et la volonté affirmée de s'attaquer aux paradis fiscaux, la réalité des réformes apparaît bien modeste alors que les bonus et primes en tout genre s'étalent dans de nombreuses banques dont les profits sont repartis à la hausse. La question de la répartition des richesses n'est toujours pas sur la table bien au contraire, les salariés et les classes moyennes sont à nos a aura Les principales victimes de la crise.

CHRONIQUE 49

20 octobre 2008

Eviter l'Effondrement

mots-clés : enfermement planétaire, sens, système de valeurs, croissance.

En cette fin d'octobre 2008, la crise financière ne cesse de prendre de l'ampleur. La lecture du livre d'André Lebeau intitulé l'enfermement planétaire, rapprochée de celle du livre de Jared Diamond m'a inspiré cette chronique autour de la question du système de valeurs et des modalités de comptabilité. Pour éviter l'effondrement, nous n'avons guère de choix et pourtant, nous sommes confrontés à un choix binaire : changer disparaître alors même que notre capacité à ne pas faire le choix fatal apparaît comme particulièrement réduite.

Dans son livre « Effondrement » consacré aux choix des sociétés de survivre ou de disparaître, Jared Diamond identifie 4 formes de comportement collectif qui ont été fatals aux sociétés qui les ont choisis.

- L'incapacité d'identifier un problème avant qu'il ne se manifeste
- L'incapacité de percevoir un problème alors qu'il est présent

- L'incapacité à résoudre – voire même à réellement chercher des solutions lorsque le problème est identifié
- Et surtout le maintien d'un système de valeurs sociales inadaptées à la situation nouvelle.

Et Jiamond écrit à ce propos : » il est douloureusement difficile de décider qu'il faut abandonner certaines de ses valeurs centrales quand elles sont devenues incompatibles avec la survie».

Je laisse nos auditeurs s'interroger sur notre incapacité plus ou moins manifeste à répondre aux trois premiers enjeux s'agissant non seulement de la crise financière et économique, mais surtout de la crise énergéico-écologique qui est celle de la prise de conscience de nos limites.

Je voudrais m'arrêter sur la question du système de valeurs qui est en réalité la clé du reste. Dans un ouvrage remarquable intitulé « l'enfermement planétaire », André Lebeau traite de la question de la confrontation de la logique libérale au problème des limites de la terre, générant une régression économique, voire un effondrement. Or, nous ne parvenons pas à traiter la question de la démographie pas plus que celle de la gestion dans un intérêt commun des ressources naturelles nécessaires à notre survie. Le fait que les ressources soient localisées et les pollutions souvent diffuses accroît encore les sources d'interdépendance mais aussi d'inégalités croissantes, l'accroissement des revenus se faisant sur l'exploitation des richesses.

Croissance est synonyme d'augmentation du revenu et non pas d'augmentation du patrimoine collectif. Notre système de valeurs est donc inadapté et ce

d'autant plus que la croissance des 30 dernières années s'est accompagnée d'un accroissement des inégalités entre personnes et entre pays qui a servi de moteur à ladite croissance.

Eviter l'effondrement, c'est-à-dire faire le choix de la survie, c'est donc s'attaquer à notre système de valeurs qui est la cause profonde du crack financier. En admettant nos erreurs et en refusant que les responsables physiques des drames actuels tentent de s'autojustifier en nous proposant de continuer sur le même système, voire même comme Alain Madelin en accablant les victimes que sont les emprunteurs américains. Il est nécessaire de commencer avec des mesures symboliques mais fortes comme la suppression des parachutes dorés et bonus de dirigeants financiers par la loi, le droit de vote étendu des Etats dans les banques dans lesquelles il aura investi et une législation rigoureuse excluant toute autorégulation dont on a vu où elle conduisait. Pendant « les affaires » les affaires ne sauraient continuer.

En second lieu, en évitant à tout prix que les Etats qui sont derniers garants de la vie collective ne soient déstabilisés, car ce serait alors un risque de chaos pour les nations. Les Etats sont aujourd'hui les seuls à pouvoir faire face aux réorientations économiques et sociales majeures auxquelles il faut procéder sans délai. A cet égard, on ne saurait trop rappeler combien la frilosité du parlement français au regard de la loi Grenelle apparaîtra, si elle se poursuit, comme une chance historique partiellement manquée pour l'économie et la société française.

Ce sont également les Etats qui peuvent au niveau international concevoir un réel système sur le modèle par exemple proposé par le professeur Stiglitz, prix Nobel d'économie, de permettre le développement des pays du sud tout en évitant la déforestation grâce à une généralisation des mécanismes de Kyoto au monde entier.

Comprenons bien ! Nous sommes à la croisée des chemins.

· Ou bien, notre système de valeurs change et s'écarte de l'hyper libéralisme pour revenir à une économie de marché très régulée par une priorité donnée la lutte contre le changement climatique et l'adaptation de notre humanité à des changements d'ors et déjà inévitables . Ce choix implique un retour à l'éthique, un effort sans précédent de solidarité et de réduction des inégalités pour éviter notamment la montée de la violence voire des guerres. C'est un projet de civilisation au sens qu'Edgar Morin a voulu donner à ce terme

· Ou bien, nous nous limitons à une analyse de la situation limitée à une crise économique de caractère cyclique et nous mettons les rustines en conséquence. Dans ce cas, la crise n'aura servi à rien si ce n'est à accélérer les mécanismes inévitables qui conduisent à notre effondrement collectif.

Le développement durable, avec une soutenabilité forte c'est-à-dire exigeant le maintien du niveau des ressources, est aujourd'hui un choix rationnel. Etre optimiste consiste à penser que ce choix absolument nécessaire pourra être un choix suffisant.

En septembre 2009, rien ne laisse supposer que ce choix absolument nécessaire soit celui qui ait été fait. Au contraire, il semble bien que ce soit le choix de rustines et non pas de changement de civilisation qui ait été fait par les gouvernements. Les mois qui viennent permettront de savoir si ce constat est trop pessimiste et, la conférence de Copenhague apparaîtra comme un test, mais, l'optimisme ne paraît guère de mise.

CHRONIQUE 50

27 octobre 2008

Crise de la justice

mots-clés : justice, indépendance de la magistrature, délinquance financière

Rendre la justice inefficace et la dévaloriser constamment dans l'opinion publique, soumettre les juges à l'arbitraire du politique, c'est le meilleur moyen de renforcer ce dernier et de réduire d'autant les droits de la société civile. Cette chronique reste parfaitement juste, même si elle est écrite à propos d'un événement précis : une révolte du monde judiciaire à la suite d'une agression du Garde des Sceaux contre un magistrat de Metz, convoqué en pleine nuit par le Procureur à la suite du suicide d'un détenu. Pour la première fois, les syndicats avaient saisi le Conseil Supérieur de la Magistrature en raison du « mépris » du garde des Sceaux à leur endroit ; et lors de sa visite à Metz, la Garde avait été boycottée par les magistrats....Là aussi, une Première !

Il n'y a aucun précédent au mouvement de révolte parfaitement légitime et justifié de la justice française, magistrats et avocats confondus contre la garde des sceaux et il est indispensable de convaincre nos concitoyens de la gravité de la situation et des conséquences qu'elle fait courir à notre système démocratique et à l'équilibre de notre société.

De quoi s'agit-il ? d'une entreprise délibérée et qui date de plusieurs années d'affaiblissement de l'institution judiciaire. Pour éviter un soi-disant pouvoir des juges, la classe politique mise à mal par les affaires politico-financière n'a eu de cesse que de les marginaliser. Plutôt que d'agir selon le droit, il était plus facile d'écarter ceux dont le devoir était de le faire appliquer.

- En privant la justice de moyens permettant d'être efficace dans tous les types d'infractions, d'une part, de répondre aux besoins de la vie quotidienne et économique de nos concitoyens d'autre part. Le très récent rapport du conseil de l'Europe pointe la grande pauvreté de notre justice, 35^{ème} sur 43 en Europe quant au budget qui lui est consacré. Avec 0,19% de sa richesse nationale (PIB) consacrée à la justice en 2006, la France se retrouve selon ce rapport derrière l'Arménie, Andorre, la Moldavie, la Roumanie et la Russie. Paris est au 35^e rang sur 43 pour le nombre de juges par habitants, au 42^e pour le nombre de procureurs, au 39^e rang pour les effectifs de personnels de justice. D'où des délais de traitement très longs des affaires civiles que la réforme de la carte judiciaire décidée, sans concertation réelle, par Rachida Dati qui prévoit la suppression de 256 juridictions ne va pas nécessairement améliorer.

- En s'attaquant dans l'opinion publique à l'image de la justice, qui certes, n'est de loin pas parfaite, mais en organisant une forme de lynchage médiatique dont Outreau a été un modèle. La justice est en définitive la seule institution de l'Etat qui n'est jamais défendue.

- En détruisant de fait les pôles financiers et sanitaires qui avaient été créés pour gérer les dossiers

emblématiques de santé comme l'amiante ou le sang contaminé et d'infractions financières. Le manque de moyens financiers, juridiques et humains, l'usage de tous les artifices de procédure comme un secret défense à géométrie variable en fonction des intérêts du pouvoir en place, le départ de très nombreux magistrats ont anéanti la véritable capacité de ces pôles de permettre que la justice passe. Le projet de dépenalisation du droit des affaires, qui ne semble pas abandonné malgré les abîmes qu'ouvre aujourd'hui la crise financière qui devrait être lue aussi, sous un angle pénal.

- En poursuivant des objectifs incompatibles sur le plan pénal qui met les magistrats en situation impossible. Exiger à la fois des peines planchers et une politique du tout-répression et dans le même temps, demander de réduire les incarcérations ...faute de places dans nos prisons qui sont devenues une véritable honte, fustigée par les organisations internationales.

- En y ajoutant aujourd'hui un traitement ressenti comme méprisant du corps judiciaire et un retour en arrière de 40 ans sur l'indépendance de la magistrature. L'épisode de Metz n'est qu'un élément supplémentaire qui vient s'ajouter à une longue liste de mutations, d'interventions et de prises de position autoritaires de la chancellerie, aux antipodes d'une longue marche engagée voici près de 20 ans pour asseoir l'indépendance de la magistrature. Sans même épiloguer sur l'engagement de poursuites disciplinaires contre les juges Van Ruymbeke ou de Montgolfier, coupables avant tout d'avoir tenu bon dans un certain nombre de procédures...

Or, la question de la justice, en dehors des faits divers et des erreurs de plume rendues inacceptables dans leurs effets par des règles de procédure inadaptées, laisse nos concitoyens très froids, la justice étant l'institution la plus mal appréciée de toutes en France .Et pourtant ! La justice est sans doute le meilleur critère d'appréciation du fonctionnement démocratique des sociétés, car elle est le seul moyen pour les citoyens d'obtenir face à des pouvoirs plus ou moins forts, qu'ils soient politiques ou économiques, l'application des règles de droit d'une part, un rééquilibrage du pouvoir en leur sens, lorsqu'ils sont fondés à le prétendre d'autre part.

Rendre la justice inefficente et la dévaloriser constamment dans l'opinion publique, soumettre les juges à l'arbitraire du politique, c'est le meilleur moyen de renforcer ce dernier et de réduire d'autant les droits de la société civile.

Il est donc plus que temps de mettre un terme à une politique de massacre des contre-pouvoirs, la justice en tête et ce d'autant plus que dans les temps qui viennent, l'institution judiciaire sera le dernier rempart du respect des valeurs communes c'est-à-dire de l'état de droit dans une société où la cupidité et le chacun pour soi paraît être devenu la valeur dominante. Même avec ses défauts qui peuvent et doivent être combattus- il suffit de le vouloir et le coût est modeste- la justice reste le rempart contre la sauvagerie y compris économique.

Cette chronique non seulement est toujours d'actualité, mais la situation est encore aggravée avec les projets de suppression du juge d'instruction sans indépendance du parquet, même si ce projet se heurtera à la jurisprudence de la Cour Européenne des

Droits de l'Homme qui ne considère pas le Parquet comme faisant partie de l'institution judiciaire .Le départ de Rachida Dati, dont le mépris à l'égard de l'Institution judiciaire est sans précédent et proportionnel à la détestable politique suivie dans tous les domaines, est incontestablement une bonne nouvelle, Madame Alliot Marie étant une vraie républicaine ; restera à savoir quelle sera sa marge de manœuvre.

CHRONIQUE 51

4 Novembre 2008

Où l'Europe doit elle investir ?

Mots-clés : nouvelles technologies, croissance écologique, emplois verts

Cette chronique écrite début novembre 2008, bien avant que le débat sur la nature des plans de relance ne soit à l'ordre du jour, intervient alors que le lobby automobile vient d'obtenir de la commission européenne 40 milliards d'euros et que dans le même temps le programme des Nations unies pour l'environnement insiste sur l'urgence et l'utilité d'une croissance verte. Tous les ingrédients de ce qui fera le débat autour du fléchage des immenses crédits dégagés par les plans de relance sont présents dès cette époque.

A l'heure où il semblerait que le lobby des constructeurs automobiles ait obtenu de la commission européenne 40 milliards d'euros pour fabriquer des véhicules moins polluants, après avoir pendant 15 ans refusé d'investir dans de petites voitures sobres dont la marge était moindre, il est largement permis de réfléchir sur ce choix public, qui ne peut se faire qu'au détriment d'autres secteurs économiques.

Le rapport que vient de publier le Programme des Nations Unies pour l'Environnement, avec le concours

de l'Organisation internationale du travail nous y invite instamment

La nécessité d'une croissance écologiquement rationnelle et d'un développement propre répond à un triple enjeu économique, social et environnemental. Quelques repères en chiffres :

- Enjeu environnemental : 262 Millions de personnes touchées chaque année depuis 2000 par des catastrophes liées au climat, 50 millions de réfugiés climatiques à très court terme, 2M de morts dus à la pollution atmosphérique par an, 1,8 million de personnes exposées à une pénurie d'eau d'ici 2025 sans parler des personnes souffrant de malnutrition.

- Enjeu social défini comme l'accès à un travail décent : 1,3 milliard de personnes en dessous de 2 dollars par jour ; 190 millions de chômeurs et 500 millions de demandeurs d'emploi supplémentaires au cours des 10 prochaines années ; 1Md de personnes vivent dans des bidonvilles

- Enjeu économique : le marché mondial des produits environnementaux devrait passer de 1370 milliards de dollars par an à 2740 milliards d'ici 2020. En Allemagne, la technologie environnementale devrait quadrupler pour représenter 16% de la production industrielle en 2030, soit plus que dans l'industrie automobile et la machine outil. Les investissements dans l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments devraient représenter 2 à 3 millions d'emplois supplémentaires en Europe et aux Etats-Unis. Dans ce dernier pays, les nouvelles entreprises consacrées aux technologies propres constituent le troisième plus grand secteur après l'informatique et les biotechs en terme d'investissement de capital-

risque pouvant générer à elles seules 4 à 500 000 emplois nouveaux

Compte tenu du retard européen dans ces domaines, il est évident qu'un effort tout particulier devrait être consenti. Dans le strict domaine des énergies renouvelables, les investissements sont passés de 10 milliards de dollars en 1998 à 66Mds en 2007 soit 18% de l'ensemble des investissements. Ils devraient atteindre 343 Mds de dollars en 2020 et 630mds en 2030, ce qui représenterait 20 millions d'emplois supplémentaires, soit une source d'emplois beaucoup plus importante que celle des industries des énergies fossiles qui en période de croissance de la production a perdu des emplois du fait des progrès technologiques.

L'écologisation de l'économie répond à ce triple enjeu ; elle appelle, la redéfinition des emplois dans tous les secteurs avec de nouvelles exigences en termes de compétence et de performances mais aussi l'impact sur les secteurs en aval. Ainsi, l'emploi dans les énergies renouvelables réduit l'empreinte écologique des secteurs desservis. Par exemple, l'alimentation des technologies de l'information par du renouvelable transformerait un secteur en forte progression d'émission de GES en une activité à faible incidence. Et globalement, le rapport conclut sur un solde globalement positif des emplois résultant de l'écologisation de l'économie, mais avec des gagnants et des perdants en termes de pays comme en termes de secteurs industriels et économiques. Si on descend dans le détail des grands domaines d'activités, on constate que les prévisions de progrès réalisés et potentiels en terme d'emplois, varient considérablement d'un secteur à l'autre, les différents

secteurs étant, l'énergie, l'industrie, le transport, la construction ; l'agriculture et la foresterie .D'où l'extrême importance des grands choix stratégiques à la fois en terme d'emplois créés et en terme de leadership dans un secteur déterminé. Par exemple, le Brésil est devenu leader mondial de recyclage de l'aluminium économisant 2000GWh en 2006, avec un taux de recyclage de 94% contre 58% en Europe occidentale et employant près de 200 000 personnes. Et 500 000 personnes dans le recyclage en général. A comparer avec 10 millions de personnes en Chine dont 700 000 dans les D3E.

A contrario, avec le piégeage et la séquestration de carbone, les automobiles économes en carburants constituent le secteur où les possibilités d'écologisation sont les plus faibles. Ainsi, le rapport note que les systèmes de transports publics produisent moins d'émissions et offrent plus d'emplois verts : 250 000 emplois contre 5 millions dans les chemins de fer en Europe, Chine et Inde sans compter les autres transports publics.

Certes, l'industrie automobile constitue encore la colonne vertébrale de l'économie européenne et américaine. Mais, elle ne le sera plus dans le monde qui vient. S'il s'agit d'organiser la reconversion de l'industrie automobile en formant les employés aux nouveaux métiers, l'aide publique est concevable dans un objectif social autant qu'économique. Mais s'il s'agit de maintenir artificiellement une industrie qui ne répond plus aux besoins actuels, la réponse est bien différente.

La question doit être clairement posée. Il est désormais urgent plutôt que d'allouer les fonds publics pour sauvegarder des emplois menacés à terme du fait du changement de mode de vie, d'investir

massivement l'argent des contribuables dans la reconversion des industries du XXème siècle et dans l'essor des industries du XXIème siècle, dotées d'emplois plus pérennes.

Le sujet du financement de la reconversion industrielle, de l'aide à l'industrie automobile, bref de l'emploi des fonds publics est toujours d'actualité. Alors que l'industrie française produit aujourd'hui 40% de moins de voitures qu'il y a cinq ans, la France a fait le choix de verser 5 milliards d'euros à l'industrie automobile quasiment sans contrepartie et notamment sans occuper de la sous-traitance qui souffre particulièrement. À aucun moment il n'y a eu en France de discussions sur l'utilité d'un tel fléchage des crédits alors même qu'ils auraient été bien mieux utilisés à aider l'industrie automobile à se reconvertir au moins partiellement, comme le fait l'industrie américaine. Pire, le gouvernement a laissé s'instaurer un débat autour de la réalisation d'un circuit de formule 1 sur fonds publics à Flins, de surcroît dans une zone particulièrement fragile du le plan écologique. On mesure là toute l'ambiguïté de la politique suivie.

CHRONIQUE 52

7 Novembre 2008

L'élection de Barack Obama constitue un formidable espoir aussi l'émergence d'une véritable économie durable.

Mots clés : croissance verte, économie durable, États-Unis, Obama, éco technologies, emplois verts

Cette chronique écrite au lendemain de l'élection de Barack Obama ne fait qu'anticiper ce que sera, s'il est suivi le programme de relance du nouveau président des États-Unis. Elle reprend en effet les points forts du programme du candidat, souligne le changement complet d'attitude des États-Unis sur les questions climatiques (et ce d'autant plus que les dernières semaines de la présidence Bush seront des catastrophes écologiques successives) et l'importance de ce changement pour l'Europe et plus généralement l'industrie des éco technologies. Elle envisage également des conséquences plus profondes sur l'organisation du territoire et l'échelle des valeurs américaines.

Reprenons quelques points forts du programme :

- Lancement une filière nationale d'énergies renouvelables sur la base d'investissements publics massifs de l'ordre de 150 milliards de dollars destinés à créer 5 millions d'emplois

- Objectif fédéral de 10 % d'énergies renouvelables dans l'énergie finale d'ici 2012 et une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 80 % d'ici 2050 avec un seuil intermédiaire de 20 % en 2020
- L'engagement qu'aucune industrie ne serait autorisée à émettre gratuitement des gaz à effet de serre « le monde des affaires n'est pas propriétaire du ciel, qui est un bien public, et si nous voulons que les pollueurs cessent de polluer, nous devons donner un prix à toute pollution. Cet engagement, qui est un gage d'optimisme pour les négociations du post-Kyoto devrait conduire à la mise aux enchères des quotas d'émissions et non à leur attribution gratuite.
- Amélioration de 50 % de l'efficacité énergétique d'ici 2030 en réduisant la consommation pétrolière des États-Unis de 35 % en 10 ans. Le plan Obama-Biden comporte une amélioration de 40 % de l'efficacité énergétique de tous les édifices gouvernementaux dans les cinq ans, une réduction de 50 % la consommation énergie et des bâtiments existants ainsi que des constructions carboneutres à partir de 2030. Ce plan ambitieux s'accompagne d'un nouvel aménagement urbain périmé dans le développement de communautés à l'échelle humaine autorisant le déplacement à pied et le transport en commun.
- Barack Obama n'exclut pas l'option nucléaire mais applique une forme de principe de précaution concernant la sûreté, la gestion des déchets et la prolifération.
- Enfin, il est favorable à la séquestration du CO2 ils le souhaitent en revanche consacrer les fonds publics aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique.

Il va de soi que si ce programme se mettait effectivement en place, il constituerait une véritable révolution de la politique fédérale et ce, d'autant plus

que dans les derniers jours de l'administration Bush, plus de 90 projets sont en contradiction totale avec ce qui précède et sont directement une menace pour l'environnement comme par exemple l'ouverture à l'exploitation pétrolière d'espaces jusqu'ici protégés. Il n'est pas impossible que la nouvelle administration commence par devoir réparer les dégâts causés par les dérégulations des années Bush, a commencer par les toutes dernières. Il n'en demeure pas moins que les conséquences sur la vie et l'économie américaine d'une part sur la vie et l'économie du reste du monde d'autre part seront immenses. Le déblocage des négociations climatiques pourra enfin être envisagé, dans la mesure où les intérêts économiques viendront enfin soutenir les intérêts généraux des êtres humains que nous sommes. La Chine, en particulier, mais aussi l'Inde et le Brésil nous pourrons plus s'abriter derrière le veto américain pour refuser tout accord alors même que la Chine est devenue cette année le premier émetteur mondial de gaz à effets de serre.

La nouvelle conception des villes et de l'habitat conduira bien évidemment à une refonte d'un système centré sur l'automobile avec les reconversions industrielles induites et incontestablement un coup de fouet sans précédent à toutes les industries du bâtiment durable et des énergies renouvelables. C'est une excellente nouvelle pour l'Europe qui, jusqu'à présent se trouvait bien seule au niveau international un effort planétaire en faveur de la lutte contre les changements climatiques mais c'est aussi une menace directe d'ordre industriel sur la volonté de l'Europe d'affirmer son leadership dans le domaine des cleantechs. Certes, les plans européens en faveur des éco technologies ont déjà plusieurs années et de nombreuses entreprises européennes ont conquis une place de leader dans le renouvelable ou les matériaux

intelligents. Mais, il ne faut pas négliger les efforts déjà consentis par un certain nombre d'Etats américains à commencer par la Californie pour investir dans ces domaines y compris dans l'économie hydrogène et le fantastique appel d'air que va constituer le plan Obama. Dès lors, dans le contexte économique actuel, le paquet climat énergie et l'essor industriel qu'il suscite apparaît non seulement comme la dernière chance d'éviter le plongeon dans l'irréversibilité climatique mais encore comme un impératif économique majeur. À l'échelle française, il en va exactement de même. L'affaiblissement du projet de loi Grenelle 2 en particulier sur le plan des moyens et les critiques justifiées de l'absence de moyens budgétaires pour appliquer la loi Grenelle dans le projet de loi de finances laissent planer les doutes plus forts sur la réalité des investissements et des réorientations dans les choix économiques du gouvernement français.

Ainsi, alors les États-Unis font dans ce domaine comme dans bien d'autres leur révolution, il est à craindre qu'une fois encore la schizophrénie française de l'opposition entre les actes et les paroles l'emporte comme une malédiction.

En septembre 2009, il est possible de dire que l'essentiel des promesses du candidat Obama ont été tenues par le président. Les États-Unis ont très clairement manifesté leur changement de cap sur le changement climatique est, le président est parvenu, malgré une opposition républicaine très hostile à faire voter la loi qui prévoit une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Même si l'objectif américain paraît encore modeste au regard de l'objectif européen

(5 % entre 1990 et 2020),c'est un changement incontestable . Par ailleurs le plan de relance américain est très ambitieux en matière d'efficacité énergétique et d' énergies renouvelables puisque 165 milliards de dollars sont consacrés à cet objectif.

CHRONIQUE 53

16 NOVEMBRE 2008

La régulation mondiale.

Mots-clés : changement climatique, crise du capitalisme, crise écologique et climatique, crise financière, Claude Lorius.

En novembre 2008, le rapprochement entre le traitement de la crise financière et celui de la crise climatique est riche d'enseignements. Si les gouvernants ont parfaitement compris la gravité de la crise financière et prise un certain nombre de mesures pour sauver le système financier, dans des conditions qui n'ont pas fini d'être discutées, en revanche, la question climatique reste une question de second ordre. Or, le rapport publié en novembre 2008 par l'Agence Internationale de l'Energie est catastrophique....sans que cela n'émeuve personne. Au même moment, Claude Lorius recevait comme premier Français le prix Blue Planet.

Alors que le G20 peine à établir les prémisses de ce que pourrait être de nouvelles règles du jeu de la finance internationale, voire du capitalisme, on ne peut que constater la différence de traitement entre la crise financière et la crise écologique et climatique.

L'urgence de la première n'est pas contestable et on peut que souscrire aux souhaits de certains Etats de voir mettre en place un nouveau Bretton Woods. Il

faut toutefois souligner qu'en s'attaquant au volet financier de la crise mondiale, les chefs d'Etat refusent en réalité de s'attaquer aux causes : la transformation du capitalisme, la croissance des inégalités et les bases artificielles de la croissance passée fondée sur la spéculation et l'économie financière, pour ne viser que les effets. S'ils acceptaient de reconnaître les erreurs accumulées, le système de gaspillage et de destruction des ressources mis en place et le caractère non durable de la croissance de ces 20 dernières années, ils seraient inéluctablement conduits à reconnaître qu'il ne s'agit pas d'une crise financière mais du volet financier de la crise du système dans lequel nous vivons. Or, le volet énergétique et climatique de cette même crise présente le même caractère d'urgence, car, comme en matière financière, tous les voyants sont au rouge.

En avril 2008, Nicholas Stern s'exprimait ainsi : « Les émissions croissent beaucoup plus vite que ce que nous avons pensé, la capacité d'absorption de la planète est inférieure à nos prévisions, les risques des gaz à effet de serre sont supérieurs à ce que prévoyaient les estimations les plus prudentes, et la vitesse du changement climatique semble être plus rapide. » Nicolas Stern remettait ainsi en cause les objectifs fixés par son rapport pour la réduction des gaz à effet de serre, les jugeant désormais insuffisants. M. Stern ajoute que pour minimiser les risques d'un changement climatique dangereux, l'objectif initial pour les émissions devrait être multiplié par deux, avec une réduction mondiale de 50% en 2050, ce qui représente pour les Etats-Unis une réduction de leurs émissions de 90% d'ici là.

Le rapport 2008 que vient de publier l'AIE montre que la trajectoire est contraire et la situation

catastrophique. La demande mondiale en énergie primaire augmentera d'1,6% par an en moyenne d'ici à 2030 tirées par la Chine et l'Inde. Cette hausse se traduira par une demande accrue en pétrole : 106 millions de barils par jour en 2030 contre 85 millions aujourd'hui. Mais c'est surtout le charbon qui verra son utilisation s'accroître et comptera pour un tiers de la hausse de la demande en énergie. Toutefois, l'AIE estime que les énergies renouvelables se développeront rapidement et deviendront la deuxième plus grande source d'électricité peu après 2010.

Pour stabiliser la concentration de CO₂ à 550ppm, ce qui représente une hausse de 3°, il ne faudrait pas émettre plus de 33GT en 2030. Or, le scénario actuel est 41 gigatonnes, soit une augmentation de 45% entre 2006 et 2030, ¾ de l'augmentation ayant lieu en Chine, en Inde et au Moyen Orient. Or, rappelons, que la consigne du GIEC, pour éviter d'entrer dans l'irréversibilité était de 450ppm de concentration de CO₂. Nous aurons besoin de l'action concertée de tous les émetteurs importants. Notre analyse prouve que les pays de l'OCDE ne peuvent pas à eux seuls mettre le monde sur une trajectoire de 450 ppm, même s'ils ramenaient leurs émissions à zéro, commente Nobuo Tanaka. Pour le directeur de l'AIE, il est donc urgent de déclencher une révolution énergétique globale en améliorant l'efficacité énergétique et en augmentant le déploiement de l'énergie à faible teneur en carbone.

Nous aurons besoin de l'action concertée de tous les émetteurs importants. Deux conclusions doivent être tirées de cette situation :

- D'une part, l'urgence est absolue et chaque année perdue dans l'agenda se traduit par un pas supplémentaire vers le risque majeur. Dès lors, la conférence de Poznan qui se tient le 1er décembre

devrait être l'occasion d'une affirmation forte de l'acceptation d'une véritable régulation mondiale, impliquant tous les Etats sur des bases justes et réalistes

- D'autre part, vouloir réformer l'économie mondiale est indispensable, mais deux conditions doivent être réunies pour sortir de la crise elle-même :

- sortir du court termisme et de l'encouragement au profit maximal pour le risque minimal et mettre un terme en acceptant de toucher à la rémunération du monde de la finance, aux paradis fiscaux, aux agences de notation et en liant le financement public et contrôle public des établissements financiers. La question de la responsabilité en terme politique comme en terme juridique des acteurs de la faillite actuelle devra du reste être posée

- lier dynamisation de l'économie et sortie de la société du pétrole non seulement par un new deal vert, mais par l'écolonomie sociale de marché, une économie dont les objectifs et les instruments de mesure ont sens sur le long terme et qui met la question de la répartition au centre de ses objectifs.

Cela signifie que les taux de rentabilité absurdes, l'usage du seul PIB pour juger du développement, la répartition entre capital et travail, la valeur des matières premières et la place des pays émergents dans le partage de la richesse mondiale sont des sujets qui devront être débattus pour que l'Humanité ait une chance de créer un nouvel ordre économique permettant la durabilité faute de quoi la prophétie parfaitement pessimiste de Claude Lorius, premier Français à recevoir le prix Blue Planet pourrait se réaliser : attendre un sursaut inattendu de l'homme !

Le débat sur le caractère non soutenable de notre développement continue bien évidemment. Si le G8 et le G20 ont réaffirmé la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le capitalisme financier est reparti comme avant la crise et le sujet de la répartition de la richesse mondiale attendra...

CHRONIQUE 54

24 novembre 2008

Le temps de la reconversion industrielle est venu.

Mots-clés : hausse du prix du baril, prix du pétrole, reconversion industrielle, sortie de la société du pétrole, énergies renouvelables, crise de l'industrie automobile, crise du modèle de société.

En avant 2008, le prix du baril est redescendu, le prix de l'essence commence à baisser et l'industrie automobile reste dans nos une situation cataclysmique. Dans ce contexte, la proposition de Solarworld qui n'aboutira pas, de racheter Opel pour en faire le premier constructeur de voitures électriques apparaît comme un symbole de ce que pourrait être la reconversion industrielle. Cette chronique revient donc sur la place de la voiture dans la société contemporaine tant sur le plan symbolique que sur le plan politique et de l' aménagement de l'espace.

La hausse du prix du baril jusqu'à 147 dollars voici quelques mois, et les annonces de plus en plus noires sur les scenarii climatiques ont transformé les comportements des consommateurs occidentaux bien avant que ne se fassent sentir les effets de la crise financière. Heureusement la faiblesse actuelle du baril, sans doute aussi artificielle et excessive que la hausse de l'année passée n'y change rien.

Artificielle dans la mesure où cette baisse apparaît comme la volonté de l'Arabie Saoudite de faire baisser les prix, pour éviter la rentabilité des énergies de substitution et de réaffirmer son rôle de « patron de l'OPEP ». Car, l'anticipation de la baisse de l'activité économique contribue à cette chute brutale mais elle ne l'explique pas.

Quoiqu'il en soit, la crise économique qui se traduit au niveau individuel par une baisse effective de pouvoir d'achat, une grande inquiétude pour l'avenir et un recours moindre au crédit n'est pas de nature à expliquer la situation tragique de l'industrie automobile.

C'est la représentation de l'automobile dans l'esprit de nos concitoyens qui a changé, l'acquisition d'une cylindrée puissante n'étant plus considérée comme le nec plus ultra en termes d'image de soi même. Au contraire, une petite voiture économe est valorisée sur le plan sociétal et dans le porte monnaie même si le prix de l'essence a baissé de 20% à la pompe (ce qui, au passage, n'est rien comparé à la baisse de deux tiers du prix du baril, d'où une rente qui explique les profits faramineux de Total). Dès lors, la consommation durable commence à devenir une réalité puisque la sobriété, c'est-à-dire la baisse de la quantité consommée devient un fait durable.

Manifestement, ni les politiques, ni les grandes entreprises des secteurs concernés n'ont pris la mesure de la révolution qui est en passe de s'accomplir. La schizophrénie des politiques consistant d'un côté, à prôner les économies d'eau, d'énergie, l'usage des modes alternatifs de transport, d'un autre côté à ne cesser d'encourager la consommation leur revient en pleine figure...

Tout se passe comme si, à aucun moment, il n'avait été envisagé que ces exhortations aient un effet. A fortiori, à aucun moment, les conséquences industrielles et économiques de ce renversement de valeur n'a été pesé ni anticipé. Il serait plus que temps, puisque les plans de relance succèdent les uns aux autres et que notre gouvernement après avoir annoncé haut et fort, voici quelques semaines, à peine, l'inutilité d'un tel plan, en annonce un, que la reconversion écologique soit le cœur de cible et que les politiques publiques soient mises en cohérence.

Il en va notamment ainsi de la demande d'aide des constructeurs automobile à l'échelle française comme à l'échelle européenne. S'il est évident qu'il faut traiter la question sociale, il serait fou d'allouer des sommes considérables simplement pour continuer les productions actuelles. Cela reviendrait à avoir subventionné les fabricants de bougies lorsqu'a démarré la production d'électricité !

Or, lobby automobile, soutenu par le lobby pétrolier, pour avoir refusé de proposer des produits économes en hydrocarbures, se trouve aujourd'hui confronté à une crise historique contre laquelle il cherche à lutter en mettant en avant la baisse du prix du pétrole et en continuant à promouvoir des modèles qui, aujourd'hui ne répondent pour l'essentiel plus à la demande sociale. Les constructeurs automobiles doivent devenir des prestataires de service de mobilité durable, ce qui signifie qu'ils devront créer de la valeur avec moins de véhicules, qui dégageront moins de marge parce que plus modestes, mais avec des fournitures de services nouveaux.

La reconversion écologique est un impératif.

Le refus de l'administration américaine d'aider l'industrie automobile est certes dramatique en terme social. Mais il va avoir pour conséquence l'obligation pour cette industrie de se transformer très rapidement.

A cet égard, la proposition faite cette semaine par Solarworld de racheter Opel est un cas d'école particulièrement intéressant. Cette entreprise, qui a racheté voici deux ans la filiale solaire déficitaire de Shell pour en faire une entreprise rentable, propose la reprise de 4 usines allemandes d'Opel ainsi qu'un centre de recherche pour un milliard d'euros dont 750 millions d'emprunt, le tout garanti par l'Etat. GM payerait 40000 euros par salarié. L'objectif est de transformer Opel en leader mondial des voitures propres. Le gouvernement allemand n'a pas encore arrêté sa position mais il va de soi qu'un tel investissement qui constitue en réalité une opération de reconversion serait infiniment plus rentable que la demande actuelle de l'industrie automobile européenne qui réclame 40mds d'euros, pour permettre le maintien d'une stratégie modifiée à la marge.

Le new deal écologique, que je proposais pour ma part dans un ouvrage paru en 2006, impose un changement de cap, pas des ajustements à la marge.

Si le new deal écologique proposé par Ecoresp2 en 2006 n'est pas encore complètement une réalité, l'importance des fonds de relance consacrée à l'économie verte (450 milliards de dollars) et l'intérêt manifesté y compris par les grands émergents pour

les industries de l'efficacité énergétique, de l'énergie renouvelable, de la chimie verte démontre très probablement que l'économie mondiale a commencé sa réorientation. Le vrai sujet est aujourd'hui de savoir si la finance internationale acceptera non seulement de financer ces nouveaux pans de l'économie mais également de ce plier aux transformations de gouvernance que cette nouvelle économie implique. Il est également de s'interroger sur la manière dont le volet social du développement soutenable sera pris en compte et du le succès en termes de temps de la reconversion industrielle au regard de la course contre la montre engagée contre la crise écologique.

CHRONIQUE 55

1er Décembre 2008

Les experts non indépendants peuvent-ils se substituer au système démocratique : l'exemple des OGM

Mots-clés : OGM, études sur la santé, expertise, EFSA, société de confiance, Europe.

À la fin de novembre 2008, pour la première fois, une étude financée et menée par un État pour apprécier l'impact sanitaire des OGM est rendue publique. Il s'agit d'une étude autrichienne qui met en lumière ce que la contre-expertise menée par le criigen sur le mon 863 avait déjà établi. Au même moment, le conseil des ministres de l'environnement se réunit à nouveau pour aborder, dans le cas de la présidence française les conditions de l'expertise européenne sur les OGM. Un débat, lancé notamment à partir du rapport que j'ai remis à Jean Louis Borloo en juin 2008 permettra d'aborder des questions qui jusque-là étaient restées soigneusement cachées, comme les conflits d'intérêts des experts, la procédure suivie par l'EFSA. Ce débat intervient alors que M. Barroso pour essayer de contourner l'opposition des opinions publiques et des ministres de l'environnement a créé un groupe ad hoc qui était destiné à rester confidentiel si un des gouvernements n'avait pas rendu public.

Le conseil des ministres de l'environnement qui se réunit cette semaine à Bruxelles aura à trancher à nouveau dans le dossier des OGM et la décision qui sera prise est essentielle tant pour ce sujet que pour juger du bien fondé des critiques adressées par nombre d'européens au fonctionnement de la commission.

La question posée fait suite notamment au rapport que j'avais remis à Jean Louis Borloo en mai sur les dysfonctionnements de l'expertise communautaire en matière d'OGM comme son inexistence en matière de nanotechnologies et les pistes de solutions envisageables. Lors de la présentation que j'en avais faite au conseil informel des ministres à Saint Cloud, en juillet, j'avais insisté sur les graves carences de l'EFSA : absence de débat pluraliste et contradictoire qui a fait que sur 500 dossiers examinés, pas un seul n'a donné lieu à un dissensus, critiques sur la gestion des conflits d'intérêt parmi les experts, absence d'évaluation des risques sanitaires, absence d'études coût-avantage...Depuis lors, des propositions ont été faites par un panel qui proposent des améliorations mais évacuent le problème majeur : celui de l'impact sanitaire .

En effet, l'obligation de soumettre toute autorisation à une étude préalable de rats nourris pendant 90 jours est exclue ce qui est un triple scandale :

- d'une part, la directive prévoit que toute autorisation doit être précédée d'une étude sur les effets directs et indirects à long et à court terme sur la santé et sur l'environnement. Aujourd'hui ces études ne sont quasiment jamais faites et lorsqu'elles le sont, elles restent couvertes par le secret industriel. Ainsi, malgré le vote de la loi OGM, modifiée à la suite de

l'intervention du conseil constitutionnel qui a obligé le Parlement a précisé les études sanitaires qui devaient obligatoirement à rendus publics, le ministre de l'agriculture refuse toujours de rendre publics les études sur l'impact sanitaires des OGM qui sont en sa possession

- d'autre part, les études sur l'impact très préoccupant des pesticides sur la santé humaine, parfaitement expliqué dans l'émission d'Arte « mâles en péril» sont désormais connus de tous. Or, la plupart des OGM sont pesticides, c'est-à-dire ont été modifiés pour introduire un principe pesticide actif. C'est peut-être là que gît une part des explications sur les modifications du système sanguin, du poids des reins et des foies des rats ayant consommé du MON 863, une des seules études qui a été rendues publiques grâce à la justice allemande. Mais il est irresponsable, lorsque l'on voit aujourd'hui les conséquences de pesticides de faire comme si la question ne se posait pas que les OGM.

- Enfin, une étude toxicologique, rendue publique mercredi 12 novembre, pose de nouvelles questions sur les effets biologiques de certains organismes génétiquement modifiés (OGM). Menés par des chercheurs du département de médecine vétérinaire de l'université de Vienne (Autriche), ces travaux suggèrent que des souris nourries avec un maïs de deuxième génération - pourvu de deux constructions génétiques distinctes (MON 810-NK 603) - ont un succès reproductif inférieur à celles nourries avec la même variété de maïs non génétiquement modifiée. Cette étude se compte au nombre des très rares travaux toxicologiques sur les OGM financés par les deniers publics et non commandités par l'industrie. Elle ne fait que confirmer les présomptions des

quelques rares études existants sur la possibilité d'un impact des OGM sur la santé humaine

Dès lors, il va de soi que si le conseil des ministres de l'environnement a décidé de passer par pertes et profits les études sanitaires obligatoires dans le cadre de l'expertise menée par une EFSA rénovée et travaillant sur un mode contradictoire et pluraliste, il prendrait une très grande responsabilité juridique, morale, mais aussi politique.

En effet, à l'heure où le mot de société de confiance revient comme un leitmotiv, comment justifier une confiance légitime des Européens dans un organisme chargé de veiller à sa sécurité sanitaire, qui s'en préoccupe si peu qu'il se dispense de toute étude permettant précisément d'évaluer les effets sur la santé. Cette question est d'autant plus politique que la prise de position du conseil des ministres s'appuie également sur le résultat d'un groupe informel mise en place de manière totalement secrète par M.Barroso et dont l'existence n'a pu être connue que grâce à la révolte d'un gouvernement -- qui n'est pas le gouvernement français -- sur de tels procédés.

En effet, le but de ce groupe de travail auquel ne participaient évidemment pas les représentants de la santé et de l'environnement -- pour la France il s'agissait de M. Pérol, conseiller très proche du Président de la République -- serait d'examiner les conditions dans lesquelles la production et la consommation de gène pourraient enfin être encouragées en Europe. Si tel était le cas, il va de soi qu'une telle position, en opposition frontale avec 70 à 80 % des citoyens européens, ne pourrait que conduire ces derniers à regarder avec encore un peu plus de scepticisme l'Europe à un moment où plus que

jamais la construction d'une Europe politique avère indispensable. Espérons que le sens des responsabilités comme celui de l'ordre des priorités s'imposera.

Cette option, qui traduit la déconnexion de la commission par rapport à la population européenne et le libéralisme exacerbé de M. Barroso, sera un des multiples éléments qui expliqueront le résultat des élections européennes. Les gouvernements continueront à s'opposer à ce que toute sanction soit prise à l'encontre des états refusant les OGM . En revanche, la réforme de l'EFSA est en panne et son parti pris pro-OGM engagé perdure.

CHRONIQUE 56

7 Décembre 2008

En guise d'anniversaire : Désinformation, surveillance généralisée et une justice aux ordres ou les manifestations d'une société qui tourne le dos aux droits de l'Homme.

Mots clés : droits de l'homme, justice, fichiers, médias, règne de l'insignifiance ; surveillance sociale

Le 10 décembre 2008 est le 60^{ème} anniversaire de la déclaration des Droits de l'Homme, c'est l'occasion de faire le point de leur application réelle dans le monde et en France et de constater la régression dans laquelle nous sommes entrés, grâce au mariage de la peur et du mensonge dans un monde médiatique qui favorise la société de « l'insignifiance » en politique, laquelle débouche sur une société d'indifférence.

Nous fêtons le 10 décembre le 60^e anniversaire de la déclaration des universelles des droits de l'homme .Bien triste anniversaire en vérité qui consiste à constater que la seule chose qui soit vraiment universelle en matière de l'homme, c'est leur violation.

Certes, sur le papier, la commission des droits de l'homme, la sous commission chargée de la promotion des droits de l'Homme le Haut Commissariat aux droits de l'Homme existent et travaillent. Mais, depuis que la Lybie et d'autres grands exemples démocratiques président aux destinées de ces grandes

institutions, la caricature est devenue totale. Les droits de l'homme, en tant qu'ils constituent avant tout le droit à vivre de manière décente, le droit à être éduqué, à pouvoir s'exprimer librement, à pouvoir être jugé équitablement, à pouvoir prétendre à l'égalité en particulier pour les femmes sont en réalité plutôt en régression qu'en progrès. La responsabilité principale en incombe aux pays industrialisés, qui, depuis des décennies, ont accepté pour des raisons commerciales et dans leur intérêt propre de fermer les yeux sur les exactions qui pouvaient être commises, sur la corruption à laquelle certains ont du reste participé, sur les violences perpétrées contre les femmes, les dissidents ou les adeptes d'une religion autre que la religion principale. Pour avoir privilégié nos intérêts économiques sur notre plus grande richesse, à savoir nos valeurs humanistes et universalistes, nous avons perdu sur les deux tableaux. Il en va d'autant plus ainsi que bien loin d'améliorer les libertés démocratiques dans nos pays, nous sommes pour nombre d'entre nous en profonde régression démocratique.

Al Gore, dans « la raison assiégée » décrit minutieusement la manière dont le mensonge et la peur sont devenus les outils politiques de destruction du système démocratique. Nous n'avons rien à envier aux américains. La passivité organisée par la société médiatique, le règne de « l'insignifiance » aux lieux et places de l'information et du débat, la vente du temps de cerveau disponible pour acheter du coca cola ne sont pas nouveaux. Mais, nous sommes aujourd'hui entrés dans le « dur » c'est-à-dire dans l'organisation du verrouillage de la société directement en opposition la liberté d'expression et la liberté du choix politique que celle-ci conditionne. Le vote de la loi sur l'audiovisuel qui vise à détruire la télé publique pour

en faire la chose du pouvoir et non la garantie de l'information des Français est un acte grave qui nous ramène 40 ans en arrière. Le flicage qui se met en place par un fichage généralisé que George Orwell n'aurait osé imaginer est la deuxième pièce du puzzle. Certes, Edvige a été tenté, raté grâce à une mobilisation très large. Mais c'est reculer pour mieux sauter. D'une part, toutes les données collectées peuvent être archivées et donc utilisées sans aucun contrôle, d'autre part, Edvirsp, Cristina, demain un fichage ethnique et de couleur de peau peut-être, en violation des principes républicains les plus élémentaires qui viennent s'ajouter aux 7,5 millions de personnes déjà recensées par M.Bauer en 2005 dans les fichiers STIC et JUDEX. Sans parler de la veille mise sur Internet pour repérer les contestataires potentiels ou tout simplement les lanceurs d'alerte ou d'idées et le projet de loi de contrôle d'internet sous prétexte de respect de la propriété intellectuelle, qui doit effectivement être respectée.

Ainsi, le contrôle de la société est en place, les moyens nouveaux, conçus comme des libertés supplémentaires devenant des outils de surveillance, voire d'intimidation. Dans la même veine, les intimidations sur les journalistes depuis les licenciements de ceux qui déplaisent jusqu'à l'embastillage de M.de Fillipis, sans s'attarder sur les pressions des annonceurs, des actionnaires ou du pouvoir cherchent à priver la liberté d'expression de toute réalité.

La 3ème étape est la mise en coupe réglée de la justice par la privation de moyens, la suppression de toute indépendance de la magistrature et donc de la confiance nécessaire du justiciable dans son juge. Le procès équitable l'est d'autant moins qu'une justice à

deux vitesses s'est mise en avec une pénalisation accrue de la délinquance ordinaire et une dépenalisation du droit des affaires particulièrement adéquate au regard des agissements actuels.

La répression des jeunes et la surveillance pénale des enfants devient une nécessité ; celle des copains et des coquins une atteinte aux libertés !

Désinformation, surveillance généralisée et une justice aux ordres sont les manifestations d'une société qui tourne le dos aux droits de l'Homme. Certes, le terrorisme, la violence et même les incivilités doivent être combattues. Mais, les progrès de la civilisation ont précisément permis de doter les sociétés d'outils pour faire croître démocratie et développement économique .

Et l'outil majeur est précisément la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, qui réunit l'un et l'autre car toucher à l'un, c'est nuire à l'autre. Pour y tourner le dos, nous risquons de compromettre un équilibre déjà fragile et de nous exposer au retour à la barbarie.

Cette chronique reste cruellement d'actualité à l'intérieur comme à l'extérieur. Durban 2 et les excès auxquels a conduit une commission des droits de l'homme onusienne tenue par les dictatures de la planète, la répression en Iran et en Chine, le comportement de la junte birmane illustrent parmi d'autres exemples la situation. Mais, en France, la régression est constante et le recul dans la construction d'un état de droit permanent. La suppression du secrétariat d'Etat en est un symbole .

*la conquête des droits de l'Homme et surtout de la
Femme n'est pas derrière nous, mais devant nous.*

CHRONIQUE 57

10 Décembre 2008

Une chance historique manquée

Mots clés : plan de relance, sortie de la société pétrolière, économie verte, déficit

La sortie du plan de relance français est l'occasion d'analyser la cohérence de la politique suivie et la manière dont le plan prépare l'avenir. La déception est complète tant en ce qui concerne l'ampleur du plan que son contenu qui est incohérent, sans ligne directrice et se contente de mettre en route des projets dont la seule qualité est d'être prêts à l'emploi.

Le plan de relance annoncé par le Président Sarkozy apparaît comme une chance historique gâchée.

Tout d'abord, et comme de nombreux commentaires l'ont souligné, il ne s'agit pas d'un plan de 24Mds d'euros nouveaux, mais de 4 Mds, les autres dépenses étant programmées ou dues en toute hypothèse.

Mais surtout, ce plan reste marqué par une conception très court-termiste et sans vision d'ensemble. Il contraste, fâcheusement, avec le plan annoncé par le futur Président Obama qui est porteur d'un projet global : la mise sur orbite de l'économie post-pétrolière.

Le plan Sarkozy ne s'attaque pas au fond du problème. La prime de 1000 euros à la casse en est

une parfaite illustration. En effet, cette prime payée pour l'acquisition d'une voiture émettant moins de 160 g/CO₂/Km va sans doute permettre de vider les stocks, mais ne va en rien permettre la reconversion écologique de ce secteur industriel. Dès lors, comme l'a déjà annoncé Carlos Ghosn, cette prime permettra de moins licencier mais ne sauvera pas les emplois d'aujourd'hui et encore moins ceux de demain.

Or, c'est de cela dont il s'agit. Traiter le volet social de la crise économique tout en fléchissant la relance vers les industries et services du XXI^{ème} siècle, vers un new deal vert.

Le doute que tel soit l'orientation choisie est d'autant plus permis que si la croissance verte a fait couler, au sens propre du terme, beaucoup d'encre dans les gazettes et a donné lieu à de belles envolées lyriques, les faits ont la vie dure et la réalité des décisions concrètes est sans rapport avec cet objectif pourtant indispensable. Une impression de confusion et de contradiction est indéniable. Prenons quelques exemples :

- la relance autoroutière et l'encouragement à l'achat de véhicules sans bonus alors que les Français réduisent l'usage de la voiture et y sont incités sur un plan général. Où est la logique ?

- le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique comme source d'investissement et d'emplois verts, ce que confirme l'OIT. Mais dans le même temps, rien n'est prévu dans le plan de relance à ce sujet et les sénateurs suppriment l'obligation de sobriété énergétique pour bénéficier des prêts à taux zéro. Plus grave encore, la violence des attaques lancées par le lobby nucléaire

contre le développement de l'éolien, accusé de tous les maux aboutit à créer en France la législation la plus ubuesque du monde pour installer des éoliennes. Sans doute l'éolien présente des inconvénients, mais toutes les énergies en ont, à commencer par le nucléaire qui est antinomique avec un développement soutenable pour la double raison qu'il utilise des matières premières non renouvelables et qu'il lègue aux générations futures des déchets d'une dangerosité sans comparaison possible. Mais comment prétendre encourager l'éolien, quand en réalité on multiplie les obstacles à son installation. Quant au solaire apparemment favorisé, il ne l'est que dans la mesure où il n'apparaît pas menaçant pour le nucléaire. Car la maturité de la technologie est moindre pour produire de grande quantité d'énergie, ce qui n'est pas le cas de l'éolien. En revanche, pour ce qui est mûre, comme le photovoltaïque, le changement du prix de rachat de l'électricité pour le tertiaire anéantit comme par hasard, la rentabilité des projets en cours. Enfin, la volonté de la majorité de favoriser le chauffage électrique d'origine nucléaire dans les habitations s'inscrit aussi en faux avec l'essor des bâtiments à basse consommation, a fortiori à énergie passive ou positive.

En définitive, tout se passe comme si le choix avait été fait non pas de pousser l'industrie verte, mais au contraire de continuer à soutenir les industries à bout de souffle ou condamnées du XXème siècle, au lieu d'encourager leur reconversion et de soutenir les nouvelles technologies.

Or, le plan de relance bien loin de tracer une voie nouvelle ne fait qu'ajouter de la confusion en distillant l'effort. Ce choix est une catastrophe historique car il

condamne l'industrie française du XXIème siècle au bénéfice de celle du XXème.

Cette orientation condamne à moyen terme notre population à un chômage croissant même après la reprise mondiale qui viendra, parce que nous n'aurons pas une offre correspondant à la demande mondiale. Faute d'avoir compris qu'il fallait investir dans la reconversion écologique, le plan de relance et la politique effectivement suivie ne produira que des effets modestes et de très court terme. On aurait attendu des investissements massifs dans les nouveaux modes de transport en particulier centrales de mobilité et auto partage, l'habitat économe et l'efficacité énergétique à tous les niveaux, permettant à une économie nouvelle de se développer. Une telle politique aurait nécessité un fléchage des crédits sur les écotechnologies, une politique de formation des personnels pour s'adapter aux nouveaux métiers, un effort massif en terme de recherche développement et une aide à la reconversion. Le grenelle avait là une chance de se concrétiser. Il l'a perdue au moment même où la réduction de la TGAP rend très aléatoire le financement des mesures annoncées.

En faisant un choix contraire qui satisfait les grands lobbys en place, nous pérennisons un rapport de forces au sein du monde économique qui rend quasi impossible la croissance des entreprises représentant les nouveaux secteurs, a fortiori leur capacité à peser en faveur d'une accélération du changement. En effet, tant que le nombre de personnes employées dans les secteurs anciens sera infiniment supérieur à celui des personnes employées dans les Nouvelles Technologies de l'Environnement, les choix se feront en faveur du passé et non du futur. Le serpent se mord la queue ! Au lieu d'utiliser la crise actuelle pour changer de

braquet, nous maintenons le cap ancien. Nous étions déjà en grande difficulté du fait de l'inadaptation de notre offre. Nous perdons une chance historique d'utiliser l'opportunité de la relance pour doper l'industrie française du XXIème siècle.

9 mois plus tard, il n'y a pas une ligne à enlever à cette analyse ; le gouvernement a accepté, après le résultat des européennes et donc pour des raisons politiciennes et non pour de bonnes raisons, de la nécessité d'une certaine réorientation. Mais, la France ne dispose plus d'aucune marge de manœuvre avec un déficit abyssal alors que d'autres Etats ont utilisé de manière beaucoup plus constructive les crédits des plans de relance.

CHRONIQUE 58

14 Décembre 2008

Et si la crise de la jeunesse était en réalité celles des générations antérieures ?

Mots clés : jeunes, solidarité intergénérationnelle, crise de jeunesse, université

Cette chronique est écrite alors que la jeunesse grecque est en ébullition, des émeutes s'étant produites à Athènes et dans certaines grandes villes et qu'en France, le pouvoir redoute la contagion, un certain nombre d'établissements étant occupés par des parents d'élèves pour protester contre des réductions de postes. La réflexion inverse les termes du problème en recherchant la difficulté non pas dans la génération montante qui ne fait que réagir mais dans la génération actuellement au pouvoir, qui protège ses propres intérêts et non ceux de ses enfants

Les événements de Grèce ont alimenté la presse et le monde politique jusqu'au président de la République lui-même, sur le point de savoir s'il y avait un risque de contagion et sur les moyens de l'éviter.

La question est d'autant plus justifiée que des points communs existent avec la France qu'il s'agisse des difficultés des jeunes d'accéder à l'emploi et d'être rémunérés décemment, des réformes libérales imposées au forceps par le gouvernement Caramanlis, une répression forte en 2006 contre les jeunes

s'opposant aux privatisations, des « affaires » qui minent la confiance : »la corruption, les scandales, la pauvreté, les crimes de bourse, les dessous de table de Siemens « résume le quotidien gratuit free post.

Mais, si au lieu de considérer que le problème était dans la génération montante pour admettre qu'il est dans la nôtre, peut-être aurions nous une chance d'améliorer le sort de l'une et de l'autre.

Pour réfléchir, posons-nous la question de savoir quel serait le comportement de la jeune génération aux manettes vers 2025 si elle se comportait vis-à-vis de notre génération comme nous nous comportons vis-à-vis d'elle même. Que se passerait-il si pour payer l'adaptation au changement climatique que nos choix déraisonnables ont entraîné, ils divisaient nos retraites par deux ? Que se passerait-il si, au motif des économies nécessaires dans le budget de l'Etat, ils décidaient que les personnes au-delà de 75 ans ne peuvent plus accéder à certains soins lourds dans les hôpitaux ? Nous trouverions cela scandaleux et contraire aux grands principes républicains.

Or, quels sont nos choix actuels ? Ne sont ils pas précisément les mêmes mais décidés à l'encontre des jeunes qui se révoltent ?

La réforme menée dans l'éducation, qu'il s'agisse de la maternelle déconstruite alors que notre système est un des meilleurs du monde et que le futur Président des Etats-Unis semble s'en inspirer, de la suppression des RASED, personnel spécialement formé pour aider les élèves en difficulté dans le primaire, du nouveau lycée, de la réforme de la formation qui est ressentie comme un acte de mépris par les professeurs, semble avoir comme objectif la seule réduction des dépenses .

L'occupation actuelle de nombreux établissements par les professeurs et les parents d 'élèves montre une grande inquiétude. Ce n'est pas la nécessité de réformer qui est en cause, mais l'objectif de la réforme qui est comptable et non destinée à préparer l'avenir.

Car, précisément, c'est le nœud du problème. Non seulement nos choix actuels défavorisent pour le présent les jeunes et leur apparaissent à juste titre, inéquitables et injustes, mais encore ils sont directement contraires à leurs intérêts en tant que génération montante. En quelque sorte, ils perdent aujourd'hui et demain. Il ne faut donc pas s'étonner qu'ils se révoltent. Les révolutions ont toujours été portées par la jeunesse parce qu'elle aspire à plus de justice et à un monde meilleur, alors que les plus âgés sont plus conservateurs et plus enclins à subir le monde comme il est. A cet égard, il y a une permanence avec deux faits nouveaux.

- Depuis 30 ans, la machine inégalitaire s'est mise en route, c'est-à-dire que l'évolution ultralibérale a accru les inégalités à l'intérieur des pays alors que le progrès social impliquait, évidemment, le choix inverse. Aujourd'hui, la pyramide des revenus aux Etats-Unis est au niveau de ce qu'elle était vers 1920, alors que la réduction des inégalités avait baissé entre 1933 et 1980. Si la situation est moins caricaturale en France, elle est, à moindre mesure analogue comme dans tous les pays industrialisés. La croissance des revenus des actionnaires au détriment de celui des salariés frappe évidemment davantage encore les jeunes dans leur immense majorité, qui qu'ils n'ont pas eu le temps de se constituer le moindre capital permettant d'en faire des actionnaires. De plus, si la corruption, la fraude, les trafics d'influence et les mafias ne datent pas du XXIème siècle, force est de

constater que ces pratiques ont atteint un niveau industriel et non plus artisanal. Or, si des bandes composées de jeunes individus se sont parfaitement intégrées dans ce tissu délinquant, l'immense majorité de la jeunesse rejette une telle organisation de la société.

- Le deuxième fait nouveau est infiniment plus profond et plus grave encore. Pour la première fois, une génération, semble accepter que le sort de ses enfants soit moins bon que le sien et de surcroît, ne procède pas aux choix nécessaires pour qu'il en aille autrement. Notre court-termisme est une agression permanente contre les jeunes. Or, la crise actuelle, sous tous ses effets, en est le produit.

Si nous voulons éviter la guerre des générations, il est impératif de discuter de notre avenir commun. Il est plus que temps que des Etats généraux du futur se mettent en place pour permettre aux jeunes de définir, à pied d'égalité, le monde qu'ils désirent.

L'organisation d'états généraux du futur reste pleinement d'actualité. Le creusement des déficits, la frustration universitaire et du monde de la recherche, la profondeur de la crise la rendent encore plus nécessaire. La question de la solidarité intergénérationnelle est un des sujets majeurs à mettre sur la table .

CHRONIQUE 59

20 Décembre 2008

N'est-il pas temps de changer le mode de calcul ?

Mots- clés : comptabilité, indicateurs, PIB, effets sociaux de la crise, LEAP

A la fin de l'année 2008, la crise se développe avec des perspectives très pessimistes. Le Laboratoire européen d'Anticipation prévoit :

- la prise de conscience de la longue durée de la crise
- l'explosion du chômage dans le monde entier
- le risque d'effondrement brutal l'ensemble des systèmes de pensions par capitalisation.

Le moment est donc particulièrement idoine pour s'interroger sur la comptabilité conventionnelle, les errements auxquels elle conduit et les avantages qu'il y aurait à en changer.

Le Président de la République avait chargé deux prix Nobel : Amartya Sen et Robert Stiglitz de mettre en place un PNB vert. Plus personne n'en parle et ce projet peut apparaître aujourd'hui comme parfaitement obsolète compte tenu de la crise économique et financière. Cependant, et de manière paradoxale, l'adjonction d'un indice de bien-être économique à côté d'un PNB en berne présenterait de très nombreux avantages particulièrement dans l'année qui vient.

De quoi s'agit-il ?

L'indice de bien-être économique n'est pas unique : il existe d'autres indices qui visent le même objectif, à savoir patrimonial. Partant du PNB, il ajoute et il retranche ce qui a amélioré le patrimoine collectif et ce qui l'a réduit. Ainsi, les services gratuits, l'amélioration du patrimoine naturel, les dépenses d'investissement pour préparer l'avenir, santé, recherche, éducation viennent en plus. A contrario, la réduction du patrimoine naturel, la maladie, la délinquance, l'augmentation des inégalités viennent en déduction. Ainsi, l'indice de bien-être économique offre une image beaucoup plus réelle de la progression de la société sur une année. C'est précisément parce que les perspectives pour 2009 sont particulièrement noires sur le plan économique que le mouvement est particulièrement bien choisi pour changer de grille de lecture.

Le très récent rapport du laboratoire européen d'anticipation considère en effet que la fin du premier trimestre de l'année 2009 va être caractérisée par une prise de conscience générale de l'existence de trois processus déstabilisateurs majeurs de l'économie mondiale, à savoir :

1. la prise de conscience de la longue durée de la crise
2. l'explosion du chômage dans le monde entier
3. le risque d'effondrement brutal l'ensemble des systèmes de pensions par capitalisation.

Dès lors, les facteurs psychologiques vont jouer un rôle extrêmement important puisque les opinions publiques risquent de considérer que la crise échappe en réalité à tout contrôle avec donc un risque de chaos social. Les États s'avèrent incapables de gérer socialement la montée du chômage et de donner de

réelles perspectives aux populations. En effet, plus la crise durera plus elle sera porteuse d'instabilité socio-économique. S'y ajoute bien sûr le risque d'effondrement brutal du système de retraite par capitalisation puisque l'OCDE estime à 4.000 milliards USD les pertes des fonds de pension pour la seule année 2008. La prise de conscience par les opinions publiques de ces tendances et de leurs conséquences pourrait constituer le grand choc psychologique mondial du printemps 2009. De même que les investissements hors la société post pétrolière apparaissent comme déraisonnables et irrationnels, de même le maintien, pour mesurer l'évolution de la société, du seul critère du PNB apparaît comme un facteur d'accroissement de la crise, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, il est certain que la crise et le chômage croissant vont conduire à une augmentation importante des activités non rémunérées mais qui constituent une création de valeur incontestable, comme les aides à la personne, les activités d'entretien et de réparation, l'usage du potager pour nourrir sa famille. Tous ces activités ne sont pas comptabilisées dans le PNB mais sont évidemment extrêmement importantes pour la vie quotidienne, voire pour la survie d'un certain nombre de personnes. Ensuite, le ralentissement économique va s'accompagner d'une réduction des pollutions et des émissions de gaz à effet de serre, d'une réduction de la circulation automobile améliorant ainsi la santé des habitants des villes même si parallèlement les difficultés financières vont rendre plus difficile pour un certain nombre de personnes l'accès aux soins. Ces éléments sont à prendre en compte.

On peut aussi imaginer que la crise favorise le système D, l'entraide, la solidarité et conduisent ainsi à retrouver, par la force des choses, des relations humaines d'une qualité très supérieure.

Il est donc économiquement et socialement tout à fait faux de ne pas considérer que ces évolutions apportent un plus à la société et doivent à ce titre être comptabilisés dans l'indice de bien-être économique.

Cette transformation permettra de mieux appréhender la réalité globale de la crise, de mesurer avec d'autres critères son impact et donc d'orienter différemment les politiques publiques pour favoriser le maintien d'une certaine cohésion sociale dans un esprit de justice qui est aujourd'hui totalement absent.

Elle permettra aussi d'améliorer le moral de nos concitoyens en donnant tout d'abord une valeur économique à ce qui est aujourd'hui n'en n'a pas et en cessant de considérer comme avantage ce qui n'en est pas un. Rappelons par exemple que la finance virtuelle a été le principal moteur de la croissance du PNB au cours des dernières années. On voit où cela nous a conduit !

Enfin surtout, la recherche d'un accroissement de l'indice de bien être économique donne un sens, une direction à la société à un moment où précisément une menace de troubles sociaux existe, liée précisément à la disparition d'un modèle sans qu'aucune solution alternative ne soit réellement proposée. Le changement de critère de référence constituerait précisément un des symboles les plus forts d'espoir.

9 mois plus tard, le sujet est toujours d'actualité. Le rapport Stiglitz semble s'être perdu en route mais les prévisions du LEAP se sont révélées exactes. La remise en cause de l'outil PNB est croissante mais, sur le plan politique, la prise de conscience de l'intérêt politique, économique et social que présenterait l'usage du PGI ou de l'indice de bien-être économique n'est pas encore une réalité. Il est plus que probable que le sujet sera d'actualité dans les mois qui viennent.

CHRONIQUE 60

28 Décembre 2008

Quel rôle pour l'Etat en situation de crise ?

Mots clés : crise financière, fraude, état de droit, juridiction pénale internationale

Le sujet abordé dans cette chronique est absolument majeur. Il s'agit des responsabilités dans la crise financière, des fraudes commises par le passé et qui pourraient se reproduire dans l'avenir et du rôle central de l'état de droit et de la justice en temps de crise. A l'époque, le scandale Madoff est connu mais on ne sait pas encore que le FBI et un certain nombre de grandes institutions américaines avaient dès 2004 tiré la sonnette d'alarme sur les subprimes et les mécanismes sophistiqués hyper dangereux mis en place par les banques pour prêter sans risquer. Les procès se multiplient aux Etats-Unis... pas en France, où pourtant les établissements financiers ont utilisé les mêmes « véhicules » !

L'avenir nous dira si l'année 2008 figurera dans les livres d'histoire au même titre que l'année 1929. Un sujet au moins devrait nous faire réfléchir : celui du rôle de l'État de droit et du maintien de l'ordre juridique dans une situation de crise mondialisée.

Un des risques les plus grands est incontestablement que les Etats se révèlent incapables de maintenir l'ordre du droit dans une période aussi troublée. Or,

une des particularités de la crise économique- financière actuelle est de faire apparaître une série d'infractions et de fraudes massives dans le domaine financier qui bien évidemment doivent être particulièrement sanctionnées. La multiplication des class actions dans l'affaire Madoff en témoignent. Mais au-delà, une double question se pose :

- Faut-il considérer avec Paul Jorion que le capitalisme financier génère en lui-même une incitation à la fraude et en tirer les conséquences sur le plan de l'organisation future ou considérer au contraire qu'il ne s'agit que d'infractions individuelles qui ne justifient pas d'autres sanctions que de nature individuelle ?

- Plus généralement, le détournement des règles prudentielles, la cupidité dont des personnes physiques et morales ont pu faire preuve, indépendamment d'infractions caractérisées, ne constituent –ils pas de véritables fautes commises à l'encontre de millions de personnes, dont il serait particulièrement choquant qu'elles restent impunies, au moins au plan civil.

Car, c'est en réalité tout le système de réglementation financière internationale qui est en cause : ou bien, ce système a été conçu pour permettre précisément de passer à travers les règles de prudence et pour organiser des fraudes notamment grâce aux paradis fiscaux .Dans ce cas, c'est le système qui doit être abandonné et ses principaux concepteurs recherchés. Ou bien, ce qui est arrivé était imprévisible dans sa globalité et dans ce cas, la nouvelle régulation devra bien évidemment faire en sorte qu'une telle situation ne puisse reproduire.

Dans les deux- là cas, nous avons besoin d'un État de droit au niveau international, qui comporte une régulation, un contrôle et des sanctions ce qui suppose un juge international pour les appliquer.

De même que l'humanité a été capable de créer un tribunal pénal international pour sanctionner les crimes contre l'humanité, de même elle doit être capable de créer une justice pénale internationale pour sanctionner les infractions qui concernent l'immense majorité des humains, qu'il s'agisse d'infractions financières, y compris bien sûr la lutte contre le crime organisé et les mafias de tout poil, ou d'infractions concernant les biens communs de L'Humanité, c'est-à-dire les ressources naturelles et l'équilibre de la planète.

Or, c'est précisément au moment où nous avons le plus besoin d'un ordre juridique et plus précisément de l'ordre juridique qui s'applique aux plus puissants que, comme le notait très justement Jacques Attali dans un hebdomadaire de cette semaine, que le droit s'effrite et est piétiné par ceux, précisément, qui ont le devoir de l'appliquer .Qu'il s'agisse du non-respect des contrats privés par des organismes financiers refusant de rembourser les déposants, des banques suspendant sans raison des crédits déjà accordés, du contournement par les banques centrales des règles de contrôle monétaire, les exemples sont multiples. Plus grave encore, les lois concernant le droit de la concurrence, les règles budgétaires sont écartées de facto et non des jure.

Entendons-nous bien : il ne s'agit pas nécessairement de critiquer l'opportunité des choix politiques consistant à faire un virage à 90° de remettre à l'honneur une politique keynésienne. Ce qui est

contestable, c'est de le faire en dehors de processus légal, permettant ainsi à chaque État de s'affranchir et des conventions internationales dont il peut être partie et des règles nationales qui gouvernent l'État de droit.

Ainsi, l'effort que constitue l'élaboration du droit comme organisation de la société est-il anéanti ouvrant la porte retour de la barbarie. En effet, l'exemple venant d'en haut, pour quelle raison les citoyens s'estimeraient ils devoir obéir à des règles qu'ils seraient les seuls à respecter ? Pour quelle raison accepteraient-ils encore une justice de plus en plus répressive à leur égard alors qu'elle ignore les infractions majeures qui mettent en péril la vie de millions de personnes ?

Faute de considérer que le renforcement du droit et de la justice est un impératif majeur dans la période de très fortes tensions dans laquelle nous sommes entrés, les gouvernements prendraient un risque immense : celui d'ajouter à la crise économique et financière, aux menaces de crise sociale, un risque de véritable chaos social. Espérons que l'année 2009 fera triompher la sagesse sur la facilité.

A la fin de l'année 2009, le moins que l'on puisse dire est que la sagesse ne l'a pas emporté. Les contribuables ont renfloué les banques sans qu'aucune enquête n'ait été engagée pour comprendre comment les milliards en France s'étaient envolés ; personne n'est responsable de rien mais en revanche, les profits dégagés par les Banques grâce aux contribuables qui sont aussi leurs clients vont permettre de payer bonus et sur-rémunérations pendant que les entreprises se sont vues restreindre l'accès au crédit, ce qui n'a fait

qu'aggraver la crise économique et le chômage. Où est l'état de droit dans tout cela ?

2009

CHRONIQUE 61

4 Janvier 2009

Quels vœux pour 2009 ?

Mots clés : crise, relance, libéralisme, modèle social, pacte républicain, sortie de crise

La coutume des vœux permet de s'interroger, en début d'année, sur ce que l'on souhaiterait. Manifestement, au début de l'année 2009, la crise économique et sociale est évidemment au coeur de la réflexion. Comment en sortir, en préservant un modèle que beaucoup regardent avec intérêt, en maintenant le pacte républicain et en transformant notre économie pour créer les entreprises et emplois de demain ?

Pour cette première chronique de l'année 2009, je présente bien entendu mes vœux à chacun d'entre vous, de santé, de joies, de réussite et de succès. Ces vœux individuels doivent bien évidemment s'accompagner de vœux collectifs. Mais, quels vœux faut-il formuler pour notre pays en 2009 ?

Tout d'abord, ne pas nous tromper d'objectif. Il serait bien possible que la réticence de la France à entrer dans l'hyper libéralisme, qui a été présentée comme un retard et une incongruité devienne un avantage compétitif. Le maintien des services publics, une sécurité sociale et un régime de protection sociale effectifs, un régime d'indemnisation du chômage qui

reste protecteur, un système de retraite par répartition qui n'a pas fait les frais du drame des retraites par capitalisation, un taux d'emprunt des ménages qui a été maintenu à un niveau raisonnable, tout ceci constitue aujourd'hui des forces incontestables pour affronter les orages qui montent.... A la condition bien sûr que ce ne soit pas le moment choisi pour engager ou renforcer des réformes dont l'objectif serait précisément de nous précipiter dans le reaganisme à l'époque où les États-Unis et la Grande-Bretagne vont en sortir.

Ensuite, prendre le bon tournant économique. Nous ne peut douter aujourd'hui qu'un deuxième plan de relance s'avérera indispensable très rapidement. La question n'est même pas celle de savoir si nos finances publiques peuvent le supporter, puisque nous savons tous qu'en temps normal, il ne pourrait en être question. Mais, à circonstances exceptionnelles, règles exceptionnelles. La question est de savoir à quoi doit servir ce plan de relance. À l'évidence, à financer les investissements dans les secteurs qui seront la base de l'économie du XXI^e siècle, c'est-à-dire les énergies renouvelables, l'éco efficacité dans tous les domaines à commencer par le bâtiment, la recherche et l'économie de la connaissance, les outils de la société du réseau. Mais il ne s'agit pas seulement de financer les investissements, il s'agit également de former nos concitoyens pour leur permettre d'accéder aux nouveaux métiers, ce qui signifie que le traitement social du chômage inhérent à la récession qui s'annonce doit être aussi un traitement en termes de formation professionnelle. C'est la raison pour laquelle le fléchage de crédits vers d'autres secteurs économiques que ceux qui viennent d'être énumérés, dans le seul but de sauvegarder une activité qui ne répond plus à la demande, est non seulement

parfaitement vain, mais encore irresponsable dans la mesure où ces fonds ne serviront précisément pas à sortir de la crise. En effet, ils permettront une survie de secteurs condamnés à la disparition sous leur forme traditionnelle sans donner l'impulsion nécessaire aux secteurs économiques qui produiront la richesse et les emplois de demain.

Cette révolution économique à laquelle la crise nous incite ne peut se faire que dans un esprit de solidarité et de justice. La solidarité s'exprime non seulement par le soutien aux plus modestes et aux plus faibles, mais aussi par l'utilisation de la société de réseau pour permettre le partage des connaissances et des expériences réussies et l'échange, notamment grâce aux nouveaux réseaux sociaux, dans un esprit coopératif et non plus seulement lucratif. La justice s'exprime par une nouvelle politique de répartition qui ne peut évidemment pas continuer à faire supporter par la seule classe moyenne, la charge particulièrement lourde en temps de crise des conséquences sociales de cette dernière. Elle s'exprime également par un traitement égalitaire des citoyens dans tous les domaines, à commencer par celui de la justice elle-même, en mettant un terme à un système à deux vitesses, d'autant plus répressif à l'égard de la délinquance de droit commun qu'il est laxiste, voire aveugle à l'égard d'une délinquance financière dont les ravages sont pourtant évidents à tous.

Ce changement de cap n'est possible que pour autant que nous nous revenions aux valeurs fondamentales du pacte social et du pacte républicain, en y ajoutant le souci constant d'œuvrer à la survie de l'humanité, laquelle est réellement mise en péril par les crises écologiques et climatiques. Nous ne pouvons y parvenir

que pour autant que nous sommes convaincus que plus de consommation de biens non durables n'est pas la fin de toute chose, que l'argent n'est pas la mesure de tout et que le but de la vie n'est pas d'avoir plus, mais de vivre mieux. Un peuple est fort par les valeurs qu'il incarne et les moyens qu'il est prêt à mettre en oeuvre pour les faire vivre. Nous avons l'immense chance d'avoir derrière nous une grande histoire et devant nous une appartenance européenne qui nous fait partager avec 400 millions de personnes un idéal et une vision de l'avenir si ce n'est parfaitement identique, au moins commune.

Nous avons donc la possibilité et le devoir de réussir, dans cet espace partagé, non seulement la sortie de la crise mais encore, la construction d'une société compatible et adaptée aux contraintes et opportunités de ce siècle.

Nous pouvons appliquer à notre situation le célèbre mot de Tristan Bernard que la Gestapo venait d'arrêter: nous vivions dans la crainte ; nous allons vivre dans l'espérance.

Les vœux ont-ils été exaucés ? non. Même si de nouvelles orientations en matière économique semblent se dessiner, les coups de butoir contre notre système de protection social continuent au nom du libéralisme. Quant aux libertés publiques, le lecteur appréciera !

CHRONIQUE 62

12 Janvier 2009

Relancer, réformer, dans quel but ?

Mots clés : réforme, crise, plan de relance, objectifs de la réforme.

Cette chronique est écrite alors que le gouvernement réaffirme la poursuite des réformes. Elle pose la question de la cohérence de cette politique avec le plan de relance et plus généralement des conditions de la sortie de crise qui imposent de parier sur un retour à la situation *statu quo ante* ou au contraire un changement de société. La question est toujours d'actualité.

L'observation majeure qui peut être faite à propos du plan de relance comme du chapelet de réformes qui s'égrène chaque jour est la suivante : pour quel objectif et cet objectif est-il le bon, celui que la société doit effectivement se donner ?

Or, le débat correspondant est très rarement engagé et la discussion se focalise sur les mesures proposées ou sur les insuffisances de la situation antérieure qui justifieraient les réformes proposées. C'est bien regrettable, car le sujet essentiel est bien entendu celui de l'objectif et le fait qu'il soit occulté remet en cause, *a priori*, la réforme elle-même. En effet, l'explication de ce silence peut être diverse : l'objectif

affiché peut être un leurre par rapport à l'objectif réel, il est indéfendable au regard de l'opinion publique et en conséquence doit être tu ; enfin, et c'est encore peut-être plus grave, il n'existe même pas de débat sur l'objectif et il apparaît un quasi -consensus sur un but erroné.

Les deux premiers cas de figure font l'objet de nombreuses illustrations : réforme des services publics pour des raisons comptables, certes légitimes au regard des finances publiques mais qui disparaissent sous des prétextes fallacieux de meilleur service rendu aux usagers. La réforme de l'éducation ou de l'hôpital entre dans cette catégorie ; la réforme de l'instruction ou de la télévision publique entre dans la deuxième catégorie, l'objectif réel étant indéfendable, renforcement du pouvoir de l'exécutif et restriction des libertés publiques.

En revanche, la question des objectifs du plan de relance semble entrer dans la troisième catégorie. Il semble se dégager un consensus autour d'un plan de relance de l'activité économique pour revenir à la croissance d'avant la crise. Et s'il s'agissait d'une erreur complète dans la mesure où la situation future constituera un changement de nature et non de degré, dans la mesure notamment où les modes de consommation seront bouleversés et par voie de conséquence, les modes de production et les produits actuels seront obsolètes.

Comment ne pas voir la transformation excessivement rapide des comportements consuméristes, entre système D, soldes, explosion de la revente par internet, promotion des produits locaux, baisse tendancielle des dépenses liées à la voiture (achats de véhicules, essence, péages autoroutiers),

essor de l'auto partage, développement des dépenses liées à la connaissance, la culture et internet ? Les consommateurs, c'est-à-dire nous tous, ne sommes nous pas en avance sur nos décideurs politiques et une grande partie de notre tissu économique, en ayant d'ores et déjà commencer à nous adapter au monde nouveau ?

Si cette analyse est la bonne, nous allons nous épuiser à financer en pure perte le maintien d'activités condamnées sous leur forme actuelle, sans aucune solution solide pour l'emploi de ces secteurs et en négligeant l'investissement dans les infrastructures publiques et les nouvelles activités. Dès lors, le débat n'est pas sur l'étendue de la récession ou sur la nécessité d'un plan de relance massif- ce qui n'est pas le cas en France à ce jour- ; il devrait en revanche porter sur les objectifs du plan et plus précisément du deuxième plan qui devra intervenir.

Or, il ne peut y avoir un tel débat que pour autant qu'il existe une discussion sérieuse et préalable sur les conditions de sortie de crise. Si nous pensons que les fondements de la création de richesses seront autres que ceux que nous connaissons aujourd'hui, alors, l'utilisation des deniers publics doit être bien différente : d'une part, il est impératif que la solidarité nationale se manifeste à l'égard de ceux qui sont les premières victimes de la crise, notamment les salariés des industries du secteur automobile et de leurs sous-traitants, non pas en subventionnant les industries pour continuer à produire les mêmes modèles, mais pour assurer la reconversion de ces industries et la formation des personnels. D'autre part, il est indispensable de financer les infrastructures nécessaires à la sortie de la société du pétrole, en

particulier en favorisant une très forte décentralisation énergétique qui permettra, en particulier d'asseoir une relocalisation industrielle à partir des énergies renouvelables adaptées à chaque territoire.

Enfin, les investissements dans la recherche-développement et dans la société de la connaissance sont les meilleurs que nous puissions faire aujourd'hui, puisqu'ils vont permettre à la fois la formation et le développement d'activités économiques dans de petites structures que permet parfaitement la planète interne. Cette transformation exclut évidemment le financement des infrastructures traditionnelles comme les routes ou même les centrales nucléaires qui rendent impossible de fait le développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Elle exclut également de maintenir le système fiscal actuel qui favorise outrageusement les revenus du capital au détriment de ceux du travail, l'augmentation du pouvoir d'achat devant se faire à partir d'une réduction de la pression fiscale sur les revenus du travail de la classe moyenne en particulier. Enfin, le soutien au système financier, sans aucune contrepartie en termes de contrôle et de prise de participation, qui est une spécificité franco-française, doit évoluer pour assurer, au-delà des efforts très méritants de M.Ricol, effectivement le financement de l'économie réelle. Et plus particulièrement, plutôt que de concentrer les crédits sont les très grandes entreprises qui n'ont eu de cesse de délocaliser et de privilégier leurs intérêts financiers à très court terme, il serait intéressant d'encourager le tiers secteur, celui de l'économie sociale et solidaire, qui représentent aujourd'hui 10 % du PIB français et répond parfaitement à un développement durable de notre économie.

Les propositions de réorientation économique qui figurent dans ce texte sont plus que jamais valables ; en cette fin d'été 2009, où le sentiment d'être manipulé quant à la réalité de la situation économique prédomine puisque on ne sait en réalité pas si la reprise économique est proche ou s'il s'agit d'une intoxication destinée à faire engranger des bénéfices aux banques. En revanche, il n'est nulle part question de pouvoir d'achat, de tiers secteur, ou de répartition des revenus, même si l'annonce des bonus a créé quelques remous.....

CHRONIQUE 63

19 Janvier 2009

L'élection de Barack Obama : une leçon d'humilité pour beaucoup

Mots clés : élections américaines, Obama , lobbys, croissance, limites, crise

Jusqu'à quand suffira-t-il d'avoir eu toujours tort pour continuer à prévoir ou à décider ? Après, Halte à la croissance, halte à la suffisance. Cette formule vaut toujours. Mais, l'élection de Barack Obama reste un formidable leçon de modestie pour les gourous de tout acabit et d'espoir dans la possibilité de changer le cours des choses.

L'investiture de Barack Obama comme Président des États-Unis devrait être l'occasion d'une profonde leçon d'humilité à bien des égards.

Tout d'abord, qui aurait imaginé qu'un pays, stigmatisé comme celui des multinationales écrasant le reste du monde, à l'instar de Monsanto ou d'Exxon, comme celui des inégalités financières les plus colossales, comme celui de la World Company initiant les guerres pétrolières, serait celui qui, le premier dans l'histoire occidentale, élirait un Président afro-américain, ancien élève brillant de Harvard et travailleur social, écolo et sénateur de l'Illinois ?

Qui aurait vraiment cru possible, dans un pays marqué par la lobbycratie, qu'un candidat opposé, au sein du parti démocrate, à Hillary Clinton présentée depuis quatre ans comme une candidate naturelle à la présidentielle, pourrait l'emporter et disposer finalement d'un pactole gigantesque, largement obtenu d'une base populaire, grâce à une campagne de terrain et l'utilisation sans précédent du réseau Internet ? Cette réalité appelle un double constat :

- Le simplisme et le manichéisme avec lequel a été décrit la société américaine, comme si celle-ci s'identifiait à son président W. Bush, devrait dans l'avenir appeler à la prudence tous les thuriféraires de la pensée unique, capables simplement de s'inscrire confortablement dans l'erreur.

- Comme à l'accoutumée, les États-Unis ont changé brutalement et plus vite que le reste du monde, la crise économique-financière ayant servi de révélateur au tête-à-queue idéologique du capitalisme financier et à l'impasse catastrophique à laquelle il conduit.

Le succès du président Obama, c'est l'échec des théoriciens de l'école de Chicago dans ses aspects idéologiques comme dans ses aspects économiques. Les experts qui pronostiquaient le succès des représentants du monde ancien sont allés dans le mur.

De la même manière, les analyses qui se sont multipliées pour décrire la disparition de l'empire américain apparaissent bien sujettes à caution lorsque l'on voit la manière dont le monde entier retient son souffle à l'approche du 20 janvier 2009. Qu'il s'agisse des plans de relance et des secteurs clés de l'économie de demain, de la croissance verte, du prix

du baril, de la lutte contre le changement climatique, de la situation au Moyen-Orient, de la position à adopter à l'égard de l'Iran, de l'évolution de Cuba et de l'Amérique du Sud, tout semble suspendu aux décisions que prendra le président Obama. Paradoxalement, alors que les États-Unis semblaient sur le plan économique, sur le plan financier, sur le plan géostratégique en position de repli et d'affaiblissement après la présidence catastrophique de George Bush, ils apparaissent avec l'arrivée de Barak Obama plus que jamais au centre du monde. Mais cette puissance semble de nature différente dans la mesure où elle est porteuse de sens et d'espoir et non de contrainte et de violence. Dans ces conditions, les brillantes analyses sur la fin du siècle américain mériteront-elles quelques bémols, au moins dans l'attente des choix du nouveau président américain.

Car, avec l'arrivée du président Obama, et sans lien direct avec son élection, le temps où les experts et les gourous étaient d'autant plus écoutés qu'ils n'avaient cessé de se tromper, est peut-être fini. Ainsi, Dennis Meadow, auteur du rapport inexactement traduit en français sous le titre Halte à la croissance, alors qu'il était intitulé « les limites de la croissance », vient de recevoir le Japan Prize, la distinction scientifique la plus haute du Japon. Rappelons que ce rapport demandé à une équipe du MIT par le Club de Rome en 1972, avait été le premier à souligner les limites physiques que rencontrerait inévitablement une croissance économique infinie jointe à la croissance démographique. « Employant un système de simulation nouveau, son texte démontre que si certains facteurs physiques limitatifs de la Terre, comme les ressources naturelles, l'environnement, les terrains, ne sont pas pris en compte, l'espèce humaine va vite se retrouver dans une situation critique » a

jugé le jury de ce prix. Et, pourtant pendant plus de 30 ans, ce rapport a été vilipendé, tourné en dérision, considéré comme totalement faux. Or, ce sont précisément les critiques qui avaient tout faux.

Si seulement ces quelques signes pouvaient servir de leçon d'humilité à tous ceux, grands et petits gourous, politiques de première et seconde zone, tout ceux qui depuis 30 ans n'ont cessé de se tromper, tout en administrant des leçons au monde entier, défenseurs de la mondialisation heureuse qui n'ont évidemment jamais reconnu la moindre erreur ! Si seulement ces quelques signes pouvaient servir de leçon de prudence à tous ceux qui aujourd'hui font profession de nier la réalité et n'ont de cesse que de défendre l'idée que demain, tout recommencera comme hier, alors, quelque chose serait vraiment changé dans notre monde. Jusqu'à quand suffira-t-il d'avoir eu toujours tort pour continuer à prévoir ou à décider ? Après, Halte à la croissance, halte à la suffisance.

Jusqu'à présent, le président a tenu ses promesses de candidat malgré une opposition croissante du camp républicain, précisément peut-être parce qu'il essaye de tenir le cap. Sur le plan international, des changements considérables se sont produits : discours du Caire, retrait de l'Irak, nouvelle politique au Proche Orient.. jusqu'où pourra t'il aller ? lorsque l'on sait que le Président est l'auteur, en tant que sénateur, d'un projet de loi déposé voici 5 ans et destiné à lutter contre les subprimes et les dérives financières, on ne peut qu'espérer.

CHRONIQUE 64

25 Janvier 2009

Besoin de Justice

Mots clés : justice, inégalités, institution judiciaire

Cette chronique est écrite alors que TI publie les résultats de l'indice de perception de la corruption où la France recule et où les statistiques sur la croissance des inégalités de revenus et la faiblesse du salaire médian français par rapport au salaire européen établissent quelques vérités. Celles-ci sont malheureusement toujours d'actualité.

La Justice, au sens de valeur comme au sens institutionnel, est au cœur de toute société. Or, elle n'apparaît pas comme un objectif de nos dirigeants, voire pire encore, elle semble un obstacle. Et pourtant !

Le mal-être français trouve pour une large part sa source dans l'injustice croissante du modèle défendu par nos dirigeants, injustice qui est, de surcroît, niée. Injustice économique qui n'a cessé de progresser. Ainsi, les dividendes versés en France aux actionnaires représentaient 12 % en 2005 contre 4 % en 1982 ; les dirigeants du CAC 40 ont gagné en moyenne 4 millions d'euros en 2007 soit environ deux siècles de salaires médians ; la stagnation du salaire moyen cache de profondes disparités d'évolution dans la

distribution des salaires. Entre 1998 et 2006, pour 90 % des salariés le progrès n'a été que de 4 % en huit ans ; mais les 1 % les mieux payés ont progressé de 14 %, les 1/1000ème les mieux payés ont progressé de 29 % et les 1/10000ème les mieux payés, soit 2500 personnes, de 51 %. Enfin, le salaire moyen en France (28 000 euros), est inférieur à la moyenne de la zone euro (30 500 euros) et même des 25(29540 euros). Il est très loin du salaire anglais (40 553 euros) ou allemand (39440 euros).

La fiscalité pèse essentiellement sur les classes moyennes, puisque aux multiples moyens de défiscalisation s'est ajouté le bouclier fiscal. Cette situation profondément injuste voit ses effets démultipliés du fait de la crise et le mauvais vouloir des banquiers, subventionnés par l'Etat, à accepter l'absence de bonus, qui aurait été indirectement payé par le contribuable est le comble du contre-symbole. Et toute cette politique n'a de plus, en rien bénéficié globalement à l'économie française et aux citoyens français dont le pouvoir d'achat, par rapport aux autres citoyens de pays développés ne cesse de se réduire. La France occupe aujourd'hui la 16e place avec un produit national brut par habitant de 35 854 euros, contre 43 700 aux États-Unis et 37 600 en Grande-Bretagne. La grève majeure du 29 janvier, qui serait soutenue par près de 70 % de la population, traduit l'exaspération du plus grand nombre et pas seulement issus du secteur public, devant cette dégringolade qu'aucun effort de redistribution ne vient contrecarrer.

Mais la valeur justice n'est pas seule à la peine.

L'Institution judiciaire, qui n'est pas reconnue comme un pouvoir, est ramenée au rang d'un service public chargé de mettre en œuvre une politique pénale à géométrie variable. La justice, comme contre-pouvoir et instrument de promotion de l'état de droit devient elle aussi un obstacle à abattre. D'où l'agression permanente dont l'Institution Judiciaire est l'objet. La réforme n'a pour but d'améliorer ni l'exercice des droits de la défense (sauf pour la catégorie des délinquants VIP) ni les droits des victimes, ni une meilleure application des textes et encore moins de faire supporter par les responsables des grandes catastrophes sociétales qu'elles soient financières, sanitaires ou sociales, leur choix. Elle a pour finalité de renforcer la répression de la délinquance de droit commun, (qui n'empêche en rien l'explosion des violences commises contre les personnes), et d'éviter la poursuite et a fortiori la condamnation des délinquants en col blanc, pourvoyeurs de poison comme corrompus, fraudeurs comme trafiquants d'influence .Or, ce deux poids deux mesures, que traduit la volonté de supprimer les juges d'instruction sans assurer l'indépendance du parquet, est parfaitement perçu par l'opinion publique comme le moyen trouvé par le Pouvoir pour 16 que la Justice ne puisse être rendue.

Cette régression française dans le domaine de la Justice et des libertés publiques se traduit dans les condamnations à répétition de la Cour européenne des Droits de l'Homme et dans la banalisation de l'image de république bananière de notre pays, que le recul dans le classement de Transparency international illustre. Or, cette circonstance rejaillit sur notre image internationale et donc sur notre compétitivité, ce qui fait que l'intérêt éthique rejoint ici l'intérêt économique.

Car, dans le monde qui vient, l'état de droit est un élément clé et il ne peut y avoir d'état de droit sans juge pour le sanctionner. Le progrès immense qu'a constitué la Création d'une cour pénale internationale et la poursuite des crimes de guerre est un espoir pour tous ceux qui rêvent d'une justice internationale, indépendante des pouvoirs politiques, capable de poursuivre également les grands pollueurs de la planète, qui restent quasiment impunis ou les criminels de la finance dont la cupidité nous a précipité dans le gouffre.

Ceux qui, en France rêvent qu'elle soit un exemple et puisse être un acteur incontournable de la scène internationale, devraient être attentifs à cesser de multiplier les contre performance et les contre exemples. D'Antigone à nos jours, le combat pour la justice ne cesse est un combat d'actualité.

Le besoin de justice est inassouvi voire croissant au regard de l'évolution de la crise économique-financière. il va de soi que les révélations de scandales successifs liés à des bonus perçus avant des faillites ou après des aides des contribuables ne passeront pas sans conséquence. Au besoin de justice qui ne serait pas satisfait pourrait succéder un besoin de vengeance, extrêmement dangereux pour la démocratie.

CHRONIQUE 65

1er Février 2009

Un deuxième EPR : une erreur historique

Mots clés : nucléaire, évaluation des choix, coût du nucléaire, situation financière d'EdF et d'Areva, impact du nucléaire sur l'économie

La décision de construire un second EPR, pour complaire à Suez-GDF n'a pas fini de faire couler vagues . Cette chronique procède à un aperçu de la situation financière du secteur nucléaire, à une ébauche du coût économique de la filière et à un réflexion sur les conséquences de ce choix.

La décision de construire un deuxième puis sans doute un troisième EPR, avec de surcroît une exigence de rentabilité due au caractère privé de l'exploitation, est d'une extrême gravité.

Tout d'abord, il n'est pas du tout établi, bien au contraire, que le choix du nucléaire en 1974 au niveau retenu qui a fait de la France le pays le plus nucléarisé du monde ait été positif pour l'économie française dans sa globalité. Au contraire, une étude faite par Yves Lenoir et Jean Pierre Orfeuill (Science et Vie. - SCIENCE ET VIE N° 0794 Dix ans de programme nucléaire : EDF devient un fardeau pour la France) montrait très clairement que tout d'abord, le programme électro nucléaire avait été un formidable

accélérateur de la consommation énergétique et électrique. En conséquence l'intensité énergétique du PIB avait baissé de 30% au Japon mais seulement de 16% en France.

Quant aux Etats-Unis, ils ont abandonné le nucléaire en 1974, 4 ans avant TMI. Or, l'électricité n'est pas une énergie compétitive ; l'électricité produite en 1990 avec un parc à dominante nucléaire était estimé dans cette étude à un coût au moins 2 fois plus cher en francs constants que celle produite au début des années 70. Le coût prévisionnel du kW nu installé avait augmenté de 80% en franc constant en 14 ans. Cher, le nucléaire n'a aucunement dopé l'économie ; la croissance industrielle en France en 1990 était la moitié de la moyenne OCDE, le tiers de celle des Etats-Unis et le PIB était de 27% pour une moyenne OCDE de 29%.

L'investissement nucléaire n'a pas favorisé l'exportation puisque la balance de la filière (export d'électricité compris) est de 2,7 MdF en 1982 pour 500 MdF investis ! Et une dette en devise d'EDF de 80 MdF. De plus, pour obliger les industriels à se convertir à l'électricité (coût de l'ordre de 50 MdF) le gouvernement a institué une taxe non récupérable de 297 F sur le fuel lourd (contre 53 F auparavant)..., d'où une perte de compétitivité de 5 MdF pour l'industrie française par rapport à l'industrie allemande.

L'industrie française a également du supporter un effet d'éviction sur le marché des capitaux puisque la part de l'énergie dans l'investissement industriel est passée de 25% en 1972 à 45 % en 1983, celle d'EDF passant de 10% du total à 22%. Ensuite la régression s'amorce.

Le taux d'investissement de l'industrie hors TP et énergie, passe alors de 17% en 72 à 12% en 1982 et remonte péniblement à 14% en 85, garantissant une perte de compétitivité /par rapport à la concurrence étrangère. Enfin, c'est le secteur captif industriel (électrochimie etc.) a vu son tarif en monnaie constante croître de 40% en 14 ans le secteur à capter (chauffage électrique) a eu son tarif maintenu constant. Durant cette même période, la balance du commerce extérieur n'a cessé de se dégrader.

Les constats précédents, de même que les projections qui sont faites aujourd'hui, indiquent que les estimations de l'industrie ne sont pas crédibles. Les conséquences à moyen terme seront les mêmes globalement qu'au cours des années 80 : aggravation des déficits commerciaux, perte de savoir faire dans les secteurs porteurs de l'industrie de grande diffusion, retard de la modernisation du substrat économique. S'y ajouteront des conséquences supplémentaires dues au changement de contexte.

Tout d'abord l'endettement d'Areva comme d'EDF va peser sur toute l'économie française et explique sans doute la volonté du gouvernement de camoufler dans le plan de relance une partie des besoins de financement du secteur électronucléaire. La situation d'Aréva est mauvaise. Standard et Poors l'a placée en surveillance négative et abaisserait sa note si elle décidait de s'endetter pour racheter la part de Siemens. Quant à EDF, la situation n'est pas meilleure. L'endettement s'élevait fin 2007 à plus de 16Mds milliards d'euros auxquels s'ajoute l'emprunt pour acheter British energy. La note d'EDF passe ainsi de « AA- » à « A+ Dans le même temps, l'agence a relevé de quatre points la note de British Energy, à « A- ».Pour Fitch, l'achat de British Energy augmente le

niveau d'endettement d'EDF en réduisant son niveau de liquidités disponibles, qui pourrait même être négatif pour les cinq à dix ans à venir.

Tout ceci est d'autant plus grave que les privatisations et les exploitations avec des entreprises privées comme Suez GDF vont conduire inmanquablement à réduire la sécurité qui est déjà en peine du fait en particulier du recours à la sous-traitance. Les incidents du Tricastin et d'autres même systématiquement sous-évalués en témoignent comme les critiques formulées par l'ASN sur les contrôles. Or, les risques sont évidents y compris liés à des incidents qui peuvent détruire l'image d'activités économiques comme cela a été le cas au Tricastin cet été. Malheureusement, les règles de responsabilité sont hors droit commun puisqu'il s'agit d'une responsabilité qui ne joue que pour les accidents classés à partir de 5. Certes la couverture RC prévue pour ne pas rester en dessous du minimum exigé par la législation européenne, est passée de 1 à 2,25 milliards, mais ce montant reste ridiculement bas face aux dommages potentiels. La protection civile suisse a bien montré qu'un accident nucléaire majeur provoquerait en Suisse, dont le plateau est densément peuplé, des dommages pouvant dépasser les 4000 milliards de francs suisses !

Si le risque financier est immense, les avantages sont maigres. Le coût de revient du nucléaire est beaucoup plus élevé que le coût généralement avancé. Le Bureau de suivi du budget du Congrès a évalué à 300% le dépassement du coût de construction des 75 centrales du parc. Le coût de réalisation de nouvelles centrales est actuellement évalué entre 5.000 et 8.000 dollars par kW installé. Et ces estimations n'incluent pas les frais de traitement et de stockage des déchets

nucléaires. Les estimations ont bondi de 57,5 milliards en 2001 à 96,2 milliards aujourd'hui, ce dernier chiffre couvrant simplement les coûts jusqu'en 2013. Même en France, après la réévaluation du coût de l'EPR de Flamanville estimé à 4Mds d'euros (20% de plus que prévu mais c'est un minimum compte tenu du précédent finlandais) Edf estime à 55 euros le prix du mégawat heure soit un prix qui ne cesse de monter alors que celui de l'éolien et du solaire ne cessent de baisser. Et ce prix n'inclut pas le démantèlement (les Anglais évaluent à 103 Mds d'euros le coût alors que EDF n'aurait mis de côté que 30Mds pour 3 fois plus de centrales et dans un fonds non dédié...)

Ainsi ce choix n'est pas le moins coûteux mais en plus il va peser sur l'industrie française qui a vu les tarifs dérégulés augmenter de 48% entre 2006 et 2007et qui sera mise dans l'obligation de faire l'impasse sur le développement de l'économie verte incompatible avec le nucléaire. La bronca contre l'éolien ou le débat sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments chauffés électriquement n'est qu'un avant gout de ce que nous allons vivre. Nous allons tous payer très cher un choix que l'immense majorité de nos concitoyens refusent puisque 12% seulement sont favorables à relancer le nucléaire (dernier eurobaromètre).

Sans être madame Soleil, je ne m'étais pas trompée dans l'analyse qui précède et son contenu est non seulement toujours valable mais pour partie corroborée par les faits. Comme prévu la loi grenelle favorise le nucléaire en prévoyant une dérogation aux objectifs d'efficacité énergétique des bâtiments. La Commission de Régulation de l'Energie, dont on connaît la proximité avec le secteur nucléaire, n'a rien

trouvé de mieux que de donner raison à EDF qui demande à être indemnisée des économies réalisées par les usagers dotés de compteurs économes, au motif que l'électricité produite doit être consommée . M.Gadonneix demande une augmentation de 20% des tarifs d'électricité pour financer les choix industriels et financiers. Quant à Areva, elle a du se séparer de sa filiale RD compte tenu de ses problèmes de trésorerie. La situation finlandaise s'aggrave et les promesses de ventes mirobolantes tardent à se concrétiser....la dernière phrase de cette chronique est hélas déjà une réalité.

CHRONIQUE 66

8 Février 2009

La question des bénéficiaires du plan de relance peut elle et doit-elle être posée ?

Mots clés : crise, relance, bénéficiaires, pme, écotecnologies, grandes entreprises

Cette chronique est écrite après que le Président ait annoncé un certain nombre de mesures en faveur des ménages ; mais, dans le même temps, les PME souffrent du manque de commandes comme du manque de crédits. Il est donc opportun de s'interroger sur les bénéficiaires en terme de catégories sociales, de types d'entreprises, ou de secteurs d'activité. Or, la réalité dans l'utilisation des fonds démontre que n'ont été privilégiés ni l'équité, ni l'emploi ni, surtout, l'avenir

Quand on parle de bénéficiaires, de quelle catégorie s'agit-il et quelles sont les orientations sous-tendues par les choix effectués ?

Par bénéficiaire, on peut entendre telle ou telle catégorie sociale. La justice sociale et la gravité la crise en termes de chômage peut en effet conduire à utiliser le plan de relance pour améliorer le pouvoir d'achat de ceux qui sont les plus défavorisés.

Par bénéficiaire, on peut entendre certains secteurs d'activité économiques plutôt que d'autres. Certains secteurs économiques sont des secteurs d'avenir essentiels pour mettre en place une nouvelle

économie. D'autres sont en très grande perte de vitesse mais occupent beaucoup d'emplois comme l'industrie automobile. D'autres enfin sont des champions nationaux qui y sont gênés dans leur compétition mondiale. Tous les secteurs ne peuvent être traités à égalité et le choix entre eux conditionne la sortie de crise.

Par bénéficiaires, on peut entendre, les grandes entreprises plutôt que les petites et moyennes entreprises au motif qu'elles sont des champions français et que chacune d'entre elles pèse lourd en termes d'emploi et de chiffre d'affaires.

Ces questions peuvent et doivent être posées car elles permettent de définir la finalité du plan de relance et de décrypter, au-delà des effets d'annonce, la réalité des choix gouvernementaux.

Si l'on s'intéresse aux différentes catégories de Français, le sujet peut conduire à la question de la relance par l'investissement ou par la consommation. La relance par la consommation est en effet destinée à aider ceux qui en ont le plus besoin. C'est une nécessité et tout plan de relance comporte nécessairement une part d'investissement et une part de consommation. Du reste, le Président de République, après avoir dans une première phase de refuser toute relance par la consommation, a admis, dans son allocution de jeudi dernier, que le deuxième plan de relance-qui va évidemment venir-comprendrait bien des mesures ciblées vers les revenus modestes. Il faut aller plus loin. Mais, la solidarité nationale et une équité minimale doivent être une des composantes des bases du plan de relance. D'où la nécessité de mesures de plafonnement de rémunération pour les banques

aidées à l'instar de la décision prise par le président Obama comme celle d'investissement dans le service public, par exemple, dans le domaine de la santé, service public qui permet à chacun, en particulier en période de difficultés d'être pris en charge.

La seconde catégorie de bénéficiaires pose la question de l'utilisation du plan de relance pour préparer le futur ou essayer de faire le gros dos en préservant ce qui veut l'être. Or, il semble que malgré la faiblesse du plan de relance en matière d'investissements nouveaux (de moins de 5 milliards d'euros) notre endettement atteigne des abîmes et ne prépare pas le futur. Le futur, c'est la société post pétrolière. C'est à cet objectif qu'aurait dû s'attacher le plan de relance, en visant l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la recherche-développement dans ces secteurs et ceux de l'économie de la communication en rapport. Il n'en est rien puisque les nouveaux investissements concernent essentiellement les routes et le saupoudrage de crédits répond à l'utilisation des projets déjà prêts quels qu'ils soient et non à une vision globale. Quand aux milliards de crédits promis à l'industrie automobile, la seule condition paraît être une non- délocalisation (ce qui, soit dit en passant, rend très délicate notre critique du protectionnisme américain) et en aucune manière l'utilisation des crédits à la seule fin de produire très rapidement une voiture propre.

La troisième catégorie concerne la répartition des projets entre grandes entreprises et pme. Dans la mesure où l'essentiel de l'emploi en France est concentré dans les petites et moyennes entreprises et où les secteurs innovants se trouvent précisément dans les start up on aurait pu penser, que pour une fois, celle-ci seraient favorisées. Nenni. Comme à

l'accoutumée, ce sont les grandes entreprises qui se taillent la part du lion, en particulier public le BTP pour les grosses infrastructures, alors même que la rénovation thermique des bâtiments est infiniment plus productive en terme d'emplois et d'avantages de toute nature pour nos concitoyens.

Ainsi, notre plan de relance est d'une extrême modestie par rapport au plan américain qui représente près de 800 milliards de dollars, soit plus de 5 % du PIB américain ou à rapport au plan de relance allemand 50mds d'euros plus 100 mds de garantie aux entreprises en mal de financement qui viennent s'ajouter aux 31 milliards déjà déboursés en octobre.

Mais de surcroît, la réalité dans l'utilisation des fonds démontre que n'ont été privilégiés ni l'équité, ni l'emploi ni, surtout, l'avenir.

La même question peut être posée aujourd'hui à propos des mesures prises depuis février qu'il s'agisse de la baisse de TVA des restaurateurs plutôt que d'une TVA réduite sur les produits verts, de l'aide à l'industrie automobile ou des secours aux établissements bancaires. Les mois qui viennent risquent de donner lieu à quelques règlements de comptepour autant que les éléments d'information soient complètement fournis....

CHRONIQUE 67

16 Février 2009

Les super- bénéfices de Total

Mots clés : Total, bénéfices des sociétés pétrolières, investissements, comportement civique des sociétés pétrolières

Ce coup de colère est né de l'annonce du bénéfice de 14mds d'euros par Total, issu de la hausse faramineuse du prix du baril au cours de l'année 2008 et des conditions de distribution de ce profit prélevé directement dans la poche de tous les utilisateurs. En effet, non seulement cette manne ne résulte que d'une rente de surcroît elle a été distribuée aux actionnaires au lieu d'être réinvestie notamment dans les énergies renouvelables ; la chronique analyse les données financières et économiques disponibles et les rapproche de l'attitude de la SARA, filiale de Total en grande partie responsable de la révolte guadeloupéenne contre la vie chère.

Le super bénéfice de Total est le plus important jamais réalisé par une entreprise française avec près de 14 milliards d'euros, en hausse de 14 % par rapport à 2007, pour un chiffre d'affaires de 179,98 milliards d'euros. Cela pourrait être une excellente nouvelle si l'origine de ce profit et son utilisation s'inscrivaient dans un développement durable.

La question de sa taxation éventuelle ne se poserait alors pas.

Certes, de nombreux parlementaires UMP se sont immédiatement opposés à une telle initiative en raison de l'importance de l'impôt acquitté en France par Total. Frédéric Lefebvre, porte-parole de l'UMP a affirmé :. 13 milliards de bénéfices, ça veut dire environ 13 milliards d'impôts sur les sociétés pour l'État." .Malheureusement, c'est faux. Le chiffre de 14,1mds d'impôts que le groupe s'attend à payer en 2009 concerne le monde et pas seulement la France. Certes, l'impôt payé par Total en France est secret. Mais, une société paye ses impôts dans les pays où les filiales réalisent les bénéfices .Or les "impôts du résultat opérationnel net" sont de 14,5 milliards d'euros pour l'amont, (localisé hors de France) et de 143 millions pour l'aval .UFC que choisir évalue à 5% les profits de Total réalisés en France et en 2007 et certains évaluent à 500 millions d'euros l'impôt sur les sociétés payé par Total. Quoiqu'il en soit, même avec les 140 millions de prime à la cuve, tant que l'opacité régnera sur la réalité de la contribution de Total au budget, ce type d'argumentaire n'est pas sérieux et la question de la contribution de Total à l'effort collectif est évidemment posée, mais dans des termes différents.

La situation florissante de Total n'est pas unique puisque, son grand rival américain, Exxon Mobil a annoncé 45 milliards de dollars de profits qui ont été aussi accueillis par une avalanche de critiques outre-Atlantique et pour les mêmes raisons. "Total ne tire pas les fruits de son innovation, mais d'un simple effet de rente. Ce sont la hausse du prix du baril et les marges de raffinage qui ont permis ces superprofits alors que les consommateurs ont payé en 2008 des prix historiquement hauts", explique François Carlier, directeur adjoint des études à UFC-Que choisir. Autrement dit, ces superprofits ont été directement

ponctionnés, et sans aucune justification économique dans les poches des contribuables-usagers .Un exemple particulièrement choquant est celui de la Guadeloupe où la filiale de Total, SARA est un des accusés majeurs dans la critique de la vie chère en raison de son monopole de fait. On peut ajouter à l'effet de la rente, les économies réalisées sur la sécurité qui sont apparues dans l'affaire de l'Erika et sans doute d'AZF ou encore le comportement social de Total en Birmanie par exemple. Or Total a reversé 4,9 milliards de dividendes à ses actionnaires en 2008 (4,5 milliards avaient été reversés en 2007) soit une hausse de 10 % sur un an. Ces dividendes correspondent à un taux de distribution de son bénéfice net de 37 %.C'est donc une illustration du maintien d'un système qui nous conduit à la faillite, en affaiblissant constamment la part des revenus salariaux par rapport à celle des actionnaires. C'est de la redistribution à l'envers !

Mais il y a plus. Les engagements d'investissements ne sont pas acceptables. Tout d'abord, l'investissement dans les capacités de raffinage est maintenu à un niveau très insuffisant dans le but de permettre une marge de raffinage très élevée. Ensuite, Total refuse d'investir massivement dans les énergies renouvelables alors que son produit, dont nous sommes dépendants conduit le monde à sa perte. Bien au contraire, la politique des pétroliers a été de nier le changement climatique et pour certains, dont EXXON de financer de fausses controverses scientifiques pour transformer en hypothèse ce qui est malheureusement une réalité. Cette même politique a conduit à encourager l'industrie automobile à maintenir le moteur à explosion et à faire du lobbying pour éviter toute réglementation sérieuse. L'industrie

pétrolière porte une large part de responsabilité dans le naufrage actuel de l'industrie automobile.

Dès lors, le seul comportement civique et soutenable de Total serait de nous aider à sortir de l'économie carbonée dans laquelle il nous a enfermés, en faisant des profits immenses. Cela ne signifie ni racheter ses propres actions comme il l'a fait des années durant, ni distribuer des dividendes sur des profits en définitive injustifiés. Au 1er janvier 2007, ils avaient 2,5 milliards de cash, au 1er janvier 2008, 7 milliards. Et, au 1er janvier 2009, 12,3. De quoi investir massivement dans la recherche développement pour les énergies renouvelables, aider par des pépinières, de jeunes entreprises de ce secteur à se développer, investir dans une nouvelle industrie automobile décarbonée, investir dans la sécurité et le raffinage des installations existantes .Et accepter de réduire les profits en faisant exactement coïncider la baisse du prix à la pompe avec la baisse du prix du baril, mesure qui aurait bien davantage aider les familles que la seule prime à la cuve.

Malheureusement, tout ceci paraît bien utopique. Entre le nucléaire qui paraît plus prometteur en terme de profits que le renouvelable et la bataille pour garder une cassette d'autant plus indécente que les revenus des entreprises et des ménages baisse, il semble que la messe ne soit à nouveau dite, ne laissant plus que le choix que d'un impôt sur le super bénéfiques pour alimenter la dé carbonisation de l'économie.

Le bien-fondé des propos qui précèdent n'a fait que s'accroître depuis février 2009. Entre les révélations

du procès AZF et les accidents successifs de Carling et de la Crau (Total étant actionnaire majoritaire du propriétaire de l'oléoduc) le faible degré d'investissement dans la sécurité au regard des profits colossaux apparaît avec évidence. Mais, le poids de cette société est tel que rien n'y fait. Il ne reste plus que le juge pour soumettre Total au droit !

CHRONIQUE 68

22 Février 2009

REMETTRE L'ETHIQUE AU CENTRE DE LA POLITIQUE

Mots clés : outre-mer, révolte guadeloupéenne, hausse des prix, fondamentaux de la politique, plan de développement ultra-marin

Les mois de février et de mars 2009 sont marqués par la révolte contre la vie chère en Guadeloupe et la mise en cause du modèle appliqué en outre mer. il faut revenir aux fondamentaux de la politique :

Assurer à chacun de quoi vivre décemment, faire respecter une loi égale pour tous en recherchant une amélioration constante de la justice, préparer l'avenir.

La crise guadeloupéenne illustre une fois encore à quelles impasses et quels dangers l'injustice et l'immoralité peuvent conduire.

Comment contester le bien-fondé des revendications des ultras marins confrontés à des prix supérieurs de 30 à 40 % de ceux de la métropole avec des revenus très largement inférieurs ? Comment contester la légitimité de leurs demandes de voir appliquer la loi républicaine en outre-mer, à commencer par le droit de la concurrence où une entreprise est manifestement en abus de position dominante sans que cela ne paraisse émouvoir personne et contrôle par exemple 43% des surfaces de vente en Martinique

alors que la limite maximale est de 25% ? De même que la SOLA, filiale de Total a le monopole de la fourniture d'essence avec les prix que l'on connaît ? Comment ne pas partager leur exaspération de ne pas voir appliquer les mêmes normes sanitaires qu'en métropole s'agissant de pollution ou de produits toxiques comme le paraquat, maintenu en Martinique jusqu'à ce que la cour de justice des communautés européennes finisse par l'interdire ? Comment ne pas comprendre le sentiment de mépris dont l'immense majorité de la population se sent l'objet quand lignes de partage sociales rejoignent les lignes de partage raciales et tout le pouvoir appartient aux mêmes ? Comment ne pas entendre la demande de République portée par l'immense majorité des ultras marins qui se considèrent comme oubliés par elle –et le long silence du Président a conforté ce sentiment- au sens où un traitement dans la dignité et l'égalité républicaine ne lui est pas accordé.

En réalité, la crise impose de revenir aux fondamentaux sans lesquels il ne peut y avoir que révolte et tensions sociales et politiques de plus en plus graves. Quels sont ces fondamentaux ?

Assurer à chacun de quoi vivre décemment, faire respecter une loi égale pour tous en recherchant une amélioration constante de la justice, préparer l'avenir.

Assurer de quoi vivre décemment, signifie obligatoirement dans le contexte actuel, en outre-mer comme ailleurs, mettre sur la table la question de la répartition des revenus et cesser le déséquilibre insupportable et dangereux en faveur des revenus du capital. A-t-on mesuré ce tête-à-queue historique que représente la situation des titulaires américains de fonds de pension ? Après avoir durant des années

imposé des taux de rendement délirants qui ont conduit des millions de personnes au chômage, ces personnes se retrouvent pour beaucoup, en ayant tout perdu, sans retraite et sans couverture sociale, à l'instar de cet homme de 90 ans, contraint de distribuer des tracts publicitaires pour gagner de quoi se nourrir, après avoir perdu plusieurs centaines de milliers de dollars ?

N'y a-t'il pas là une leçon à tirer sur le fait que l'égoïsme et le court-termisme peuvent se retourner contre soi même et qu'une conduite éthique peut, en dehors de son aspect moral, être beaucoup plus intelligente . Si les titulaires de fonds de pension avaient pris en compte les conséquences des choix qui étaient faits en leur nom, ils n'auraient pas exigé des rendements aussi élevés, les acrobaties financières n'auraient pas vu le jour ou en tous cas, à moindre échelle et le retournement de tendance n'aurait pas été aussi violent.

Faire respecter une loi égale pour tous en recherchant constamment la justice tourne le dos à ce qui a été fait et l'est encore. Le refus d'assurer un minimum de solidarité en supprimant le bouclier fiscal, en plafonnant les rémunérations des établissements aidés à commencer par les banques comme l'ont fait les Etats-Unis et la Grande Bretagne, ou la violence de la réaction de Madame Parisot rappelant qu'elle était là pour défendre la propriété privée, celle des actionnaires en l'espèce, participent d'une même philosophie très risquée car inadaptée au tsunami actuel. Il ne s'agit évidemment pas de supprimer la propriété privée, mais de débattre des droits respectifs des uns et des autres dans une communauté confrontée à des menaces économiques et écologiques sans précédent en particulier du fait de leur cumul. Le fait de s'arc buter sur des attitudes obsolètes est un

véritable péril alors que nous devons trouver de nouvelles modalités de coopération entre nous.

Enfin, préparer l'avenir ; Il n'y a de sortie de crise que dans la préparation de l'avenir. De nombreux jeunes n'ont pas peur de l'avenir ; ils ont peur de ne pas en avoir, ce qui est bien différent.

Ces trois principes pourraient aisément être appliqués à l'outre-mer.

Tout d'abord en modifiant les propositions d'allégement fiscal pour qu'elles ne favorisent pas les entreprises déjà hyper privilégiées, mais qu'elles aillent vers les allègements de charge pour augmenter le pouvoir d'achat ou baisser les prix et vers des entreprises assurant la production des biens et services en substitution aux importations, ou bien la réduction de la dépendance énergétique (transports, production énergie renouvelable, maîtrise de la demande en électricité).

Un véritable plan de développement durable pour l'outre mer devrait être lancé dans lequel certaines mesures annoncées comme le maintien des mesures de défiscalisation pour les investissements productifs ou la défiscalisation du logement social auront toute leur place. Devraient s'y ajouter des mesures plus structurantes comme le développement des transports en commun ou l'instauration d'une prime de proximité pour tous ceux qui travaillent à moins de 10 kms de son domicile.

Enfin et surtout, nous devrions tous comprendre la richesse patrimoniale et humaine que représente l'outre-mer et en tirer toutes les conséquences. Nous pouvons et devons le faire.

Depuis lors, des assises ont eu lieu et le ministre a changé. Mais, sur le fond, le problème reste entier, car il n'est pas seulement économique et financier. Il est aussi celui du rapport de la métropole à l'outre mer. Or, sur ce point rien n'a changé.

CHRONIQUE 69

1er Mars 2009

S'attaque t'on aux effets ou aux causes de la crise ?

Mots clés : crise, plans de relance, économie verte, PNUE, new deal vert

En février 2009, Ban Ki Moon présente « A global green New Deal » le programme des Nations unies pour l'environnement propose d'utiliser la relance keynésienne avec un triple objectif : la relance et l'emploi, la sortie du pétrole et la conservation des ressources, les objectifs du millénaire de lutte contre la pauvreté. Le rapport propose que 1% du PNB de chaque État soit précisément consacré à l'économie verte. Cette chronique analyse succinctement la « verdure » des plans de relance et souligne que notre plan français manque l'objectif, à savoir s'attaquer aux causes et non pas aux effets, c'est-à-dire accepter de remettre en cause le modèle de développement qui a échoué s'inscrire dans une autre logique.

Tout se passe comme si nous étions entrés dans une spirale négative, dans un cercle vicieux qui non seulement multiplie de manière exponentielle, les effets cumulés de la crise mais encore se révèle incapable d'offrir une perspective de sortie de crise. Pour y parvenir, il faudrait effectivement s'attaquer aux causes et non pas aux effets, c'est-à-dire accepter

de remettre en cause le modèle de développement qui a échoué pour s'inscrire dans une autre logique.

Al Gore et Ban Ki Moon l'ont parfaitement résumé : « Les plans de relance annoncés par 34 nations s'élèvent à environ 2 250 milliards de dollars. Complétés par de nouvelles initiatives d'autres pays, ils doivent nous aider à catapulter l'économie mondiale dans le XXI^e siècle, au lieu de maintenir en vie des industries mourantes et de perpétuer les mauvaises habitudes d'hier. Continuer à injecter des milliers de milliards de dollars en investissements dans des infrastructures qui reposent sur le carbone et en subventions pour les industries qui reposent sur les combustibles fossiles reviendrait à commettre la même erreur qu'avec les subprimes. La suppression des 300 milliards de dollars de subventions accordés annuellement en faveur de secteurs qui reposent sur les combustibles fossiles permettrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre jusqu'à 6 % et contribuerait à la croissance du produit intérieur brut mondial. »

Or, bien peu de plan de relance dans le monde se sont donnés pour objectif de changer de trajectoire. Certes, de nombreux plans de relance comportent des mesures ponctuelles en faveur des économies d'énergie ou de voitures plus propres, bien que les mesures soient bien davantage destinées à aider l'industrie automobile qu'à améliorer le bilan énergétique global.

Mais quatre plans de relance seulement semblent prudemment envisager un possible changement d'orientation :

- Le plan Obama qui s'inspire du programme " Repower America " élaboré par Al Gore et prévoit de mettre en place en dix ans un modèle énergétique rendant les Etats-Unis indépendants du pétrole. Le mot power (pouvoir et énergie) prend ici tout son

sens. Le plan prévoit une large contribution à l'efficacité énergétique. Plusieurs milliards de dollars pour économiser l'énergie des bâtiments fédéraux dans un souci d'économies d'énergie à moyen et long termes. 11 milliards de dollars seront reversés aux technologies permettant de distribuer l'électricité du producteur aux consommateurs en utilisant la technologie digitale. Plus de 2 milliards seront dédiées à la recherche sur les batteries pour voitures électriques .Plusieurs dizaines de milliards de dollars permettront aux travailleurs de se former et de créer des « emplois vert » à travers le pays..

- Le plan de relance chinois pourrait marquer un vrai tournant : « Il n'y aura pas un centime de dépensé sur les projets qui favorisent la production de masse, ou les secteurs hautement polluants et gourmands en ressources », a prévenu Zhang Ping, le chef de l'agence de planification chinoise, en annonçant l'affectation de 35 milliards d'euros, soit 8 % du total, à la protection de l'environnement. S'y ajoutent des dépenses consacrées à l'amélioration des infrastructures urbaines et rurales, ou à la promotion des énergies renouvelables. Déjà, 1,2 milliard d'euros d'investissements en faveur de l'environnement ont été approuvés dans le cadre du premier train de 10 milliards d'euros d'investissements annoncés au premier trimestre 2009. De son côté, le ministère de la protection environnementale annonçait, fin janvier, avoir rejeté 11 projets polluants sur 164, principalement des centrales thermiques ou des usines chimiques.

- Le Japon a également adopté un ambitieux programme pour développer les énergies renouvelables

- Enfin, le plan de relance de Corée du sud est le plus avance : 0,5% du PNB est consacré à la construction

verte et 1,2% du PNB à la décarbonisation, ce qui devrait créer 500 000 emplois. La Corée du Sud va consacrer 38 milliards de dollars (près de 30 milliards d'euros) à un "New Deal vert" qui permettra la création d'un réseau de transport écologique, la dépollution des quatre principaux fleuves du pays, des économies d'énergie dans l'habitat....

Mais ces plans ne sont qu'une ébauche de ce qu'il faudrait faire pour redonner confiance et changer de perspective.

Dans un rapport qui vient d'être publié sous le titre « A global green New Deal » le programme des Nations unies pour l'environnement propose d'utiliser la relance keynésienne avec un triple objectif : la relance et l'emploi, la sortie du pétrole et la conservation des ressources, les objectifs du millénaire de lutte contre la pauvreté. Le rapport propose que 1% du PNB de chaque État soit précisément consacré à l'économie verte. « Il ne s'agit pas seulement de mettre en place une économie plus verte » explique le PNUE. L'objectif du New Deal écologique est aussi de « répondre à des menaces imminentes contre le changement climatique, l'insécurité énergétique, la pénurie croissante d'eau douce, la détérioration des écosystèmes, et par-dessus tout, la pauvreté qui empire ».

Investir dans une économie verte n'est pas une option mais un investissement intelligent pour un avenir plus équitable et plus prospère. C'est donc l'ensemble du système économique et financier qui doit être repensé dans cette perspective.

Espérons que dans la préparation du deuxième plan de relance, la France qui n'a consacré que 8% de son premier plan de relance à l'économie verte, aura à l'esprit que pour répondre à la proposition du PNUE, elle devrait consacrer 24Mds par an à investir dans

l'économie verte pour envisager un changement de cap.

Depuis février, et avec le résultat des élections européennes, le gouvernement français a découvert les vertus de l'économie verte que nous réclamions avec d'autres depuis des mois ; malheureusement, le choix du tout-nucléaire qui explique le peu de crédits affectés, proportionnellement aux ENR, le retard industriel français et le poids des industries traditionnelles rend la situation française très délicate.

CHRONIQUE 70

8 Mars 2009

La stratégie de l'ébouillement progressif de la grenouille

Mots-clés : crise, régression des libertés publiques, suppression du juge d'instruction, contrôle des médias, fichiers, affaire Pérol

Cette chronique consacrée une fois encore à la régression des libertés publiques rapproche toutes les mesures intervenues ou annoncées depuis un an (Hadopi, Edvige, suppression du juge d'instruction) et demi y compris l'affaire Pérol qui traduit le mépris dans lequel le plus haut niveau de l'Etat tient le droit. Elle s'interroge sur le rapport entre la crise et cette régression démocratique, la première étant utilisée pour masquer la seconde.

J'ai beaucoup parlé au cours des derniers mois, comme nous tous, de la crise. Je voudrais ce matin dire le sentiment d'inquiétude que je partage avec beaucoup de nos concitoyens quant à la régression de nos libertés publiques. Elle s'accélère avec la crise comme si celle-ci était l'occasion de faire passer des mesures qui n'auraient pas été imaginables dans un pays comme le nôtre, et cela dans une relative indifférence, la stratégie de l'ébouillement progressif de la grenouille fonctionnant parfaitement. Est-ce la bonne méthode ?

Nous risquons de nous retrouver rapidement dans un système qui n'aura plus de républicain que le nom, la peur servant dans cette période de chômage croissant, de moyen suffisant pour calmer les vellétés de réactions.

Après la nomination des présidents des chaînes publiques par le Président et l'étranglement financier de l'audiovisuel public, dont les conséquences vont se produire d'un bout à l'autre de la chaîne pour réduire le pluralisme déjà malade et la liberté de la critique, les nouvelles règles mises en place par le CSA réduisent drastiquement les équilibres. Non seulement la majorité gouvernementale détient deux tiers du temps de parole, le temps du président de la République étant hors quota, ce qui signifie qu'en réalité le pluralisme ne dispose que d'un quart voire un cinquième du temps de parole, mais encore la comptabilité se fait en fonction de l'appartenance de la personne et non des sujets abordés y compris s'ils n'ont rien de politique. Nous sommes donc mûrs pour la désinformation organisée et la régression qui n'existe dans aucune démocratie d'un contre-pouvoir médiatique.

La mort confirmée des juges d'instruction sans aucun accroissement de l'autonomie des parquets témoigne de la volonté de faire dépendre de la chancellerie, donc de l'Élysée, l'instruction des affaires sensibles et donc leur enterrement ou au contraire leur développement en fonction de critères politiques. Exit le contre-pouvoir judiciaire et tout espoir d'une séparation des pouvoirs dont la France est pourtant la conceptrice.

La nomination de M.Pérol, en violation flagrante de la loi puisque la commission de déontologie ne devrait

pas statuer sur son cas le 11 (sans doute le risque d'une incompétence inévitable est-il trop grand) démontre la disparition de l'état de droit, celui-ci devant s'effacer devant l'urgence de nommer la bonne personne au bon poste compte tenu de la crise. Ce choix, très lourd de conséquence, illustre le fait qu'il n'y a plus aucune autorité, en France, pour faire prévaloir le droit sur la force.

Le vote de la loi Hadopi, à laquelle l'immense majorité de nos concitoyens ne comprennent rien, ne vise à rien d'autre qu'à restreindre l'immense espace de liberté qu'est internet, en réalité dernier espace qui reste au citoyen, en dehors de la manifestation. En effet, la loi création et internet va conduire à faire évoluer un réseau neutre et universel vers une forme d'intranet avec une offre opérateur- producteur, en opposition avec la liberté. La riposte graduée, qui vise à sanctionner les internautes téléchargeant »illégalement », votée en urgence avant que le Parlement européen ne l'interdise, témoigne une fois encore d'une exception française en matière de liberté.

Au niveau des libertés individuelles, l'affaire Edvige a été un premier essai sans doute raté, mais qui occulte le fait qu'il existe aujourd'hui 45 fichiers :, contre 34 en 2006, sachant qu'une douzaine de fichiers sont, de plus, "en cours de préparation" .Or, près de 7,5 millions de personnes étaient déjà fichées par les fichiers judex et stic aujourd'hui fusionnés auxquels s'ajoutent athena qui reprend des données de edvige, Edvirsp. Or, le rapport Bauer propose en sus un fichage ethnique et dans le même temps les moyens de la CNIL sont considérablement diminués.

Restaient les libertés locales particulièrement nécessaires en ces temps de crise où la proximité et la solidarité de terrain sont indispensables. Or, le rapport Balladur porte de nombreuses propositions, certaines intéressantes comme la nouvelle organisation entre départements et régions, imagine la suppression de la compétence générale pour les régions et les départements, ce qui constitue une atteinte incontestable à la libre administration des collectivités locales.

Ainsi, de quelque côté que l'on se tourne- et d'autres exemples auraient pu être donnés- non seulement aucun progrès n'est enregistré, mais les acquis sont remis en cause, anéantissant progressivement tous les contre-pouvoirs, les restrictions budgétaires achevant le travail en supprimant les moyens des associations.

Alors que la crise devrait être un accélérateur de libertés individuelles pour améliorer la coopération, la solidarité et promouvoir l'imagination notamment dans le domaine économique, alors que la démocratie est, parce que nous sommes en difficulté, le meilleur moteur de mobilisation et cohésion nationale, ce choix, lourd de conséquences en terme politique, risque de se révéler particulièrement contre-productif, excluant notamment toute idée d'union nationale.

Depuis que cette chronique a été écrite, quelques difficultés sont apparues sur la route gouvernementale. Le Conseil Constitutionnel a censuré hadopi et le gouvernement n'est pas parvenu à faire revoter le projet, déjà contesté sur le plan juridique, avant l'été ; le Conseil d'Etat a donné raison à ceux qui contestaient la répartition du temps de parole dans les médias et a réintroduit le temps de parole du président ; la suppression des juges d'instruction se

heurte, du fait de la dépendance du parquet, à un véritable obstacle juridique... La rentrée sera intéressante à suivre. Peut-être, une limite a-t-elle été fixée par nos plus hautes juridictions...

CHRONIQUE 71

15 Mars 2009

Les responsables de la crise ne sont-ils pas en train de gagner une deuxième fois ?

mots-clés : crise, spéculation, fonds souverains, crise climatique, profits, bonus

Cette chronique écrite alors que Goldman Sachs est la première banque à annoncer le retour aux bénéfices est prémonitoire du débat qui naîtra quelques mois plus tard avec le retour des bonus mirobolants. Elle pose très clairement le débat de la prise de pouvoir incontestable de la finance mondiale alors que la réunion de Londres se fait autour du contrôle des paradis fiscaux, lequel est très relatif.

Quelles réponses faire à cette situation ? Refuser et imaginer.

Ceux qui œuvraient pour que la crise n'entraîne aucun changement majeur dans les orientations antérieures et la répartition des richesses ne sont-ils pas en passe de gagner la partie ?

Rappelons que deux camps s'affrontent :

- Le camp de ceux qui considèrent que la crise est systémique et qu'il convient de trouver des sorties de crise qui répondent à la fois à la crise écologique croissante (une large partie des scientifiques consultés

récemment considèrent que l'objectif de limiter à 2° l'augmentation de la température à la fin du siècle est impossible à atteindre), à la crise sociale et à la crise économique.

- Le camp des bénéficiaires du système qui sont aussi les responsables de son explosion, qui n'ont cessé de chercher à maintenir leur pouvoir en revenant le plus vite possible à l'équilibre antérieur à la crise.

Or, les seconds ne sont-ils pas en train de gagner la partie ?

L'annonce par 4 grandes banques américaines d'un retour aux profits au cours du premier trimestre 2009 et la volonté de Goldman Sachs de rembourser au plus vite l'Etat américain pour recouvrer sa liberté en matière de rémunération sont des signes avant-coureurs. La remontée des bourses témoigne d'une reprise de confiance des milieux financiers alors que l'économie réelle continue à aller mal, voire très mal et que les annonces de licenciements se multiplient.

Ainsi, les banques auraient-elles obtenu des contribuables qu'ils les sauvent sans qu'en contrepartie un effort massif de financement de l'économie réelle ne soit accompli et sans que les règles du jeu ne soient changées ?

Il est d'autant plus permis de se poser la question que le sommet de Londres apparait de plus en plus comme une magistrale opération de communication qui ne touche rien au fond des choses : sans même revenir sur le caractère plus que risible des listes publiées, le fait que la question des fiducies n'ait pas été abordée en témoigne. La fiducie est une disposition juridique qui permet à une personne (le disposant) de

transférer de manière légale à un tiers (le fiduciaire) un bien que ce dernier doit gérer et rendre au bout d'un temps convenu et dans des conditions déterminées. La fiducie est donc un transfert temporaire de propriété.

Son but est de permettre aux groupes internationaux et aux grosses fortunes, à travers la création de sociétés "coquilles" implantées dans des paradis fiscaux, de garantir la confidentialité de leurs opérations, de limiter leurs responsabilités ou d'échapper aux fiscalités nationales ou aux droits de succession. De même, le caractère fictif de nombre d'opérations réalisées dans les paradis fiscaux n'a pas été mise en question. Quant à la question des agences de notation et rémunérations du monde la finance, Londres en est resté aux vœux dont personne ne sait s'ils ne resteront pas pieux..

En bref, rien de nouveau sous le soleil, ou bien peu.

De même, s'agissant de l'évolution soutenable, rien n'a été décidé, malgré les objurgations de Ban Ki Moon, soulignant que rien n'était plus urgent pour notre survie que cette question. Il suggérait en sus de la proposition du PNUC de consacrer 1% du PNB de chaque Etat à l'économie verte- ce que seule la Corée du sud fait- de supprimer les 320 milliards de dollars de subventions annuels des Etats aux énergies fossiles, ce qui réduirait les émissions de GES de 6% et augmenterait le PIB mondial de 0,1%.

Ainsi, non seulement rien n'a été fait sur les sujets majeurs, mais de surcroit la crise semble utilisée pour renforcer les dérives passées. Ainsi, le travail est toujours considéré comme un coût qu'il convient de réduire en profitant de la crise pour procéder à des

délocalisations supplémentaires, renforçant ainsi, du fait du chômage, les effets délétères de la situation économique.

Ainsi, l'effondrement des cours des grandes entreprises est une occasion de rachat à bas prix par des fonds spéculatifs du capital de ces mêmes entreprises, ouvrant ainsi encore davantage la porte à des opérations futures de restructuration, de délocalisation et donc de chômage supplémentaire pour les pays européens, sans parler de l'affaiblissement supplémentaire du rôle des Etats, désormais appelés à être des garants de dernier ressort des banques sans aucun avantage corrélatif pour leur population.

Ainsi, la crise est l'occasion mise à profit par les Etats créanciers de la planète et des spéculateurs en mal d'investissements pour acquérir à bas coût des terres immenses en Afrique, à Madagascar, voire en Amérique du sud, pour assurer la nourriture à venir dans ces Etats et mettre la main sur la production alimentaire, ce qui prépare évidemment des drames de la faim dans les pays « conquis » et des risques géostratégiques considérables

Dès lors, l'équilibre entre les nations et à l'intérieur des Nations est -il en voie de bouleversements croissants avec un risque de voir aggravées les causes de la crise actuelle.

Quelles réponses faire à cette situation ? Refuser et imaginer.

Ne pas considérer la bataille comme perdue et au contraire, relier, notamment au sein de la société civile et des entreprises qui s'inscrivent dans la

nouvelle économie, tous ceux qui luttent pour un changement de paradigme.

Développer encore et toujours l'esprit critique et la contre information pour éviter le lavage de cerveaux et la désinformation dans lesquels nous baignons ; écoutez France Culture plutôt que de regarder les mêmes icônes et les mêmes images à la télévision.

Revenir, pour paraphraser Einstein, à l'idée fondamentale selon laquelle on ne peut résoudre les problèmes du monde en utilisant les instruments qui les ont créés.

9 mois plus tard, cette chronique est en pleine actualité non seulement sur le fait que les banquiers ont gagné deux fois mais encore sur les changements de centres de pouvoirs dans le monde. En France, malgré les moulinets et les convocations gouvernementales, les grandes banques provisionnent des bonus immenses qui sont rendus possibles par le refus du gouvernement de légiférer. Aucune enquête n'a été engagée hormis l'affaire Kerviel sur les défaillances bancaires qui ont conduit les contribuables français à mettre la main à la poche ; de manière générale, dans la mesure où aucune mesure drastique n'a été prise ni sur l'encadrement des crédits bancaires, ni sur les ventes à terme, ni sur les agences de notation, ni sur la rémunération des traders et plus généralement du monde de la finance les mêmes causes produisant les mêmes effets, tout est en place pour que la danse recommence. Malheureusement, entre-temps, c'est l'économie réelle qui a trinqué, les Etats se sont très lourdement endettés, le chômage ne cesse d'empirer ce qui signifie que le pouvoir financier s'est en réalité accru du fait de la crise dont il est entièrement responsable.

CHRONIQUE 72

15 Mars 2009

Des paradis fiscaux à la lutte contre la corruption

Mots-clés : paradis fiscaux, secret bancaire, corruption, trafic d'influence, capitalisme financier, Transparency International

Au lendemain de la conférence de Londres qui valide une liste noire et une liste grise des Etats non coopératifs, il n'est pas inutile de revenir à la réalité de ce que sont les paradis fiscaux dans la mondialisation. Rappelant les quatre critères qui caractérisent les paradis fiscaux, cette chronique explique les raisons pour lesquelles il est évidemment impossible de parler de suppression des paradis fiscaux au regard de la modestie des décisions prises à Londres même si elles constituent un progrès par rapport à la situation antérieure. Elle revient sur les raisons de fond qui relient les paradis fiscaux au commerce international mais aussi à l'économie noire et à l'économie grise et aussi aux phénomènes de corruption et le trafic d'influences qui sont aujourd'hui dominants dans le monde.

La remise en cause du secret bancaire dans un certain nombre de pays européens est incontestablement une bonne nouvelle et un premier pas vers une remise en cause des paradis fiscaux à commencer par ceux qui ne sont pas coopératifs et à ce titre vont figurer sur

une liste noire établie par l'OCDE en vue du sommet du G20 du 2 avril. 4 critères définissent les paradis fiscaux :

- Une fiscalité inexistante,
- L'accueil de non-résidents avec une simple boîte aux lettres,
- Le secret bancaire absolu
- Le refus de pratiquer l'échange d'informations avec d'autres Etats
 - La levée du secret bancaire est donc un élément clé, mais il n'est pas le seul et le chemin vers la réduction du rôle, voire la suppression de ces paradis sera long. L'échec, ce week-end des ministres des Finances à Londres le démontre, s'il en était besoin.

Les raisons en sont nombreuses, à commencer par le fait que l'économie internationale est organisée autour de ces paradis qui bénéficient en premier lieu aux pays de l'OCDE, qui font plus que les tolérer puisque pour beaucoup, ils les ont suscités. Ainsi, une enquête menée par Alternatives Economiques montre que toutes les entreprises françaises du CAC 40 sont fortement présentes dans les pays offrant des services financiers de type « paradis fiscaux ». Avec pratiquement 1 500 filiales offshore, réparties sur près d'une trentaine de pays, des Bermudes à la Suisse en passant par Malte et Panama et... le Royaume-Uni. Les banques sont les premières utilisatrices de ces entres off shore qui permettent des opérations qui vont de l'optimisation fiscale des multinationales à la gestion discrète de patrimoines en passant par la gestion des salaires de cadres à hauts revenus. Mais elles ne sont pas les seules puisque tout le CAC 40 utiliserait ces territoires.

Selon l'étude d'Alternatives économiques, à partir des données de la CnuCED, un tiers du stock d'investissements à l'étranger des multinationales se situerait dans les paradis fiscaux. Le recours à ce système mélange allégrement des intérêts commerciaux de l'entreprise et les intérêts financiers personnels de certains de leurs dirigeants, des opérations parfaitement légales et d'autres qui servent à détourner des flux de l'impôt. D'où l'absence d'empressement à supprimer ces circuits qui servent également à blanchir l'argent des opérations authentiquement mafieuses et à permettre la rétribution de la corruption.

C'est la raison pour laquelle les associations qui luttent contre la corruption au niveau international comme Transparency ou national comme Anticor font de la lutte contre les paradis fiscaux et les centres off shore une priorité.

Mais, un tel objectif restera une utopie si on ne comprend pas qu'il ne s'agit que d'un élément dans un système économique mondial dans lequel la corruption et le trafic d'influence sont des éléments devenus dominants, sorte de sous produit de l'hypercapitalisme financier qui a progressivement admis que l'économie grise envahisse la sphère de l'économie tout court.

A cet égard, en 1994, le rapport d'Aubert chiffrait déjà à 10% la fraude sur les subventions européennes, dénonçait la montée en puissance de l'Europe grise qu'il décrivait comme le mélange de la corruption, les marchés ultra spéculatifs « aux règles du jeu incertaines et à l'opacité inquiétante dont la city est l'épicentre ...des réseaux de recyclage d'argent sale et de blanchiment. » Certes, les directives anti-

blanchiment sont entrées depuis en fonction, mais avec quel résultat réel ? Ainsi, d'aucuns envisagent qu'une partie des milliards versés par les contribuables européens et autres aux banques auraient pu aboutir sur les comptes off shore !

Il est plus que temps qu'à l'échelon national et au niveau communautaire puisse être lancée une enquête de la nature de celle que le gouvernement islandais vient de lancer pour rechercher les fraudes éventuelles à l'origine de l'effondrement du système islandais. Ils 'agirait de mettre en lumière les enchaînements qui ont conduit à l'effondrement bancaire en France et en Europe et de suivre précisément l'utilisation des fonds donnés ou prêtés. laquelle permettrait de connaître les mouvements.

Mais il faut aller plus loin. Lorsque l'on consulte le classement de l'indice de perception de la corruption, il apparaît à l'évidence que ce sont les Etats qui ont l'éthique et les règles internes les plus rigoureuses qui sont les mieux classés et en particulier les pays du nord de l'Europe. L'aggravation du mauvais classement français, rétrogradé en 2008 du 19ème au 23ème rang, traduit l'accumulation de scandales politico-financiers au plus haut niveau (UIMM, Clearstream, affaires de corruption, classement de l'affaire des frégates au nom du secret défense) et une souplesse qui se retrouve dans plusieurs Etats développés à l'égard du comportement de leurs grandes entreprises à l'exportation. Or, il existe une chaîne ininterrompue entre les plus grandes affaires de corruption et d'argent sale et les petites affaires banales de copinage et de petits arrangements entre amis, entre l'affaire Madoff et les petites combines décentralisées.

Mettre un terme aux paradis fiscaux impliquerait de vouloir en finir avec toute la chaîne de la corruption et du trafic, de la cupidité et du détournement de fonds publics. La vraie question est celle de savoir si nos gouvernements y sont prêts et à supposer qu'ils le soient –ce dont on peut douter- si l'organisation actuelle du système leur permettrait de le faire.

Neuf mois plus tard, la liste noire s'est vidée, et nul ne sait si les conditions pour sortir de la liste grise sont remplies par les états qui ont pris soi-disant des engagements. La Suisse, du fait de la pression que les États-Unis ont exercé sur elle en raison de sa fragilité bancaire a été mise dans l'obligation de fournir au fisc américain des renseignements qui demandaient. En revanche, rien n'a changé à Londres, bien au contraire ; et, les semaines qui passent, égrènent des scandales à répétition qui traduisent des fraudes massives avant et même pendant la crise. Plus que jamais, la demande formulée dans cette chronique que des enquêtes internationales confiées Aux juridictions puissent, comme le fait l'Islande, enquêter sur d'une part les opérations qui ont conduit à l'effondrement du système financier et d'autre part la gestion des fonds publics dégagés durant la crise au bénéfice de ce système financier se révèle indispensable.

CHRONIQUE 73

23 Mars 2009

Après EDVIGE, voici le temps de HERISSON

Mots clés : HERISSON, EDVIGE, fichiers, libertés publiques, HADOPI

L'origine de cette chronique se trouve dans le projet HERISSON dont l'objet est d'assurer une surveillance complète des réseaux Internet et par là même de mettre sous contrôle le dernier espace de liberté existant. Ce projet s'inscrit dans une politique beaucoup plus globale qui vise le même objectif : HADOPI, LOPSI II etc... en réalité, tous les motifs sont bons pour mettre internet sous surveillance...même s'il est vrai que les terroristes et les délinquants en font leur miel...

Le projet HERISSON risque de faire couler autant d'encre que le fichier EDVIGE et ce d'autant plus qu'il convient de le rapprocher du projet de loi HADOPI.

De quoi s'agit-il ? HERISSON signifie Habile Extraction du Renseignement d'Intérêt Stratégique à partir de Sources Ouvertes Numérisées.

Un appel d'offres avait été lancé en 2007 par la délégation générale de l'armement avec pour objet, la conception, réalisation et évaluation d'une plate-forme dédiée au traitement des sources ouvertes pour le renseignement militaire d'intérêt stratégique. Il s'agit en réalité de surveiller tous les réseaux avec des

technologies extrêmement poussées permettant le cas échéant de surveiller en réalité tous les acteurs du Web, en dehors de tout contrôle.

En effet, le système s'intéresse à tous les contenus qui transitent sur les chats IRC, les mailings liste les forums, les réseaux sociaux, les newsgroups, les flux RSS, les blogs, podcasts, et les systèmes P2P. Le système peut également gérer tous les e-mails et tous les formats de telle sorte qu'il n'y a plus aucun secret de la correspondance. Les radios et télévisions sont également visées puisque quel que soit le contenu (texte, image, son et vidéos), hérisson peut les suivre. Il peut même faire mieux. En effet il accède aux caractéristiques brutes et aux métadonnées d'une image, peut identifier une personne dans une vidéo. Il peut bien sûr en mars 2009, instituer les liens cachés et prendre ainsi en compte la problématique du Web invisible.

Toutes les informations sont ensuite stockées, mises à jour, archivées et peuvent être exploitées par un moteur multicritère.

Ainsi, non seulement les messages, l'image d'une personne pourront être aisément fichée par HERISSON mais encore, les liens de cette personne avec d'autres qu'elle aura ou non choisis pourront faire l'objet de toute une série d'extrapolation. Bien sûr, personne ne peut être opposée à ce que la défense nationale ne fasse évoluer ses moyens de contrôle de la sécurité nationale mais la difficulté vient précisément de ce que aucune assurance n'existe bien au contraire que cet immense instrument de contrôle ne sera pas utilisé à d'autres fins. Pensons un instant au nouveau rôle d'internet dans les campagnes politiques !

En réalité, c'est bien une société de surveillance généralisée qui se met en place. Ainsi, rappelons qu'en novembre 2008, Xavier Darcos et Valérie Pécresse avaient chacun lancé, un appel d'offre, respectivement d'un montant de 100.000 et 120.000 euros dont l'objet est «la veille de l'opinion dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la recherche». La veille devait porter sur l'Internet ainsi que sur la presse écrite, les dépêches d'agence de presse, les baromètres et les sondages.

Selon le cahier des clauses particulières, il s'agissait notamment d'«anticiper et évaluer les risques de contagion et de crise», d'«alerter et préconiser en conséquence» ou encore de «repérer les leaders d'opinion, les lanceurs d'alerte et analyser leur potentiel d'influence....

Le projet de loi HADOPI qui permet la riposte graduée, est contraire au demeurant à une résolution votée le 10 avril 2008 par le Parlement européen qui "invite la Commission et les États membres à éviter de prendre des mesures qui entrent en contradiction avec les libertés civiles et les droits de l'homme et avec les principes de proportionnalité, d'efficacité et de dissuasion, telles que l'interruption de l'accès à l'Internet." Lors des Assises du numérique, le président de l'Autorité de Régulation des Mesures Techniques et probable futur président de l'Hadopi s'est dit prêt à mettre en place "un processus de traitement automatisé permettant l'envoi de 10 000 messages d'avertissements par jour". 10.000 messages par jours, ce sont 3,65 millions de messages par an. Pour les envoyer, il faut connaître l'adresse IP de l'abonné, et demander l'adresse e-mail correspondante au FAI.

Pour mettre en œuvre la riposte, le nom de l'internaute devra être inscrit dans un registre communiqué aux fournisseurs d'accès à internet. Or par le passé, la CNIL n'a autorisé ce type de fichage qu'à la condition expresse que le nom de la personne soit retiré dès lors que le dommage qu'il a causé est réparé. Or ici, le fichage reste actif pendant un an, sans que l'abonné n'ait la possibilité de mettre fin au dommage qu'il a causé par sa négligence. Pour cette raison, la CNIL a rendu un avis très réservé sur le projet Hadopi en termes d'opportunité et pour des raisons juridiques en raison de l'absence de proportionnalité entre l'atteinte à la vie privée (collecte de masse d'adresses IP, coupure de l'accès Internet) et le respect du droit de propriété (la protection des ayants droit), via une base de données personnelle monstre.

Ainsi, ce fichage des internautes qui se met en place vient s'ajouter aux 45 fichiers déjà existants sans compter les 12 qui sont en préparation (contre 34 en 2006). Près de 8 millions de personnes sont aujourd'hui répertoriés dans les fichiers STIC et JUDEX, dont des victimes, des témoins et des personnes innocentées.

Il est clair qu'au nom de la sécurité, qu'elle soit intérieure ou extérieure, nous sommes en train d'entrer dans une société de surveillance généralisée dans laquelle non seulement les organes de contrôle, à commencer par la CNIL n'ont pas les moyens nécessaires pour remplir leur mission, mais de surcroît ne sont pas suivies quand il donne des avis négatifs et ne sont même pas consultés pour les menaces les plus graves comme le projet HERISSON. Il ne reste plus qu'aux citoyens de défendre leur liberté.

Le sujet reste bien sûr d'actualité. Entre HADOPI qui va poser à nouveau la question du contrôle des internautes, LOPSI 2 qui vise à introduire des mouchard systématiques, HERISSON et les nouveaux fichiers, le débat sur les libertés publiques risque d'être vif en cette fin d'année 2009.

CHRONIQUE 74

30 Mars 2009

Sortir du « tout le monde il est gentil, tout le monde il est beau » à la sauce durable.

Mots clés : développement durable , écotecnologies, greenwashing, volet social du développement durable

La semaine du développement durable est une excellente occasion de comparer les initiatives valorisées à cette occasion, aux réalités quotidiennes. Dans ce contexte, l'excellent film de Jean Yanne n'est-il pas parfaitement d'actualité ? L'exemple de Clairoux comme développement particulièrement non durable est particulièrement éclairant et permet d'opposer la « maison témoin » à la maison vendue.

La semaine du développement durable qui vient de s'ouvrir a pour mérite de contraindre les entreprises et les acteurs à faire le point sur les progrès qu'ils ont accomplis ou qu'ils comptent accomplir. Multipliant les salons et les manifestations, elle permet de découvrir les nouvelles éco-technologies, ce qui, dans la période de marasme actuelle, constitue incontestablement une bouffée d'oxygène.

Cependant, la crise de notre modèle de développement montre de la manière la plus crue, combien il est à l'opposé d'un modèle soutenable.

Ainsi, l'exemple des salariés de Clairoix, à Compiègne, est une illustration parmi beaucoup d'autres de ce qu'est un développement non durable, ne serait-ce que parce que non seulement l'usine va fermer, mettant au chômage plus de 1000 salariés, sans, en l'état de solutions de reclassement, mais encore et surtout parce que l'immense patrimoine que constitue le savoir-faire technique du personnel de cette entreprise, acquis en partie avec un partenariat, pour l'innovation, avec l'université technologique de Compiègne, va se dissoudre sans possibilité d'être transmis.

Cette double perte, sociale et culturelle, est le résultat du caractère particulièrement non durable du modèle financier qui sous-tend cette entreprise. Filiale d'une entreprise elle-même propriété d'une grande fortune allemande, continental Compiègne est une entreprise bénéficiaire (17 millions d'euros de bénéfices l'année dernière) qui est victime d'une gestion financière calamiteuse qui a conduit la société holding à être débitrice de plus de 22 milliards d'euros, en raison de montage type LBO que la crise a anéanti. Où est le caractère soutenable aux deux sens du terme d'une telle organisation ?

Ainsi, parler aujourd'hui de développement durable a changé de sens. Il ne s'agit plus d'une formulation à la Jean Yanne du « tout le monde, il est beau, tout le monde il est gentil » qui veut concilier le social économique et l'écologique.

Le greenwashing et la communication verte, qu'ils soient économique ou politique ont lamentablement échoué sur les rives de la réalité. Jusqu'à présent, et à quelques très rares exceptions près, notre développement est tout, sauf durable.

Nous pouvons enchaîner les semaines du développement durable les unes aux autres sans que cela ne change quoi que ce soit. D'une certaine manière, les comportements actuels des dirigeants qui continuent à prétendre à des rémunérations supplémentaires et exceptionnelles sans être moindrement gênés de procéder dans le même temps à des licenciements et de bénéficier de l'argent public contribue à faire de la logorrhée autour du développement durable une immense plaisanterie.

Mais une plaisanterie de très mauvais goût pour deux raisons :

Elle risque de faire exploser en plein vol le seul modèle d'évolution possible en le décrédibilisant

Elle laisse supposer que le seul objectif est un retour ex ante que les bénéficiaires du système veulent -pour des raisons évidentes- obtenir en faisant du développement durable un alibi commode.

C'est la raison pour laquelle il est impératif de revenir aux fondamentaux de la soutenabilité, c'est à dire de la pérennité du modèle de développement. Il va de soi que les bases de l'économie que sont les règles de la gouvernance et le système financier sont primordiales puisque ce sont elles qui par leur goût pathologique pour l'immédiateté, l'investissement de très court terme et la rentabilité immédiate ont délibérément tourné le dos à tout espoir de durabilité.

Le choix en faveur de l'économie verte, qui est le seul de nature à s'attaquer en même temps à la crise écologique et à la crise de l'économie réelle, ne pourra se faire que lorsqu'il sera plus intéressant d'investir

sur le long que sur le court terme, qu'il sera plus intéressant de favoriser le local et les PME plutôt que les multinationales qui ne poursuivent qu'un intérêt de profitabilité et non de développement économique. Et surtout, lorsque la priorité sera donnée aux nouveaux secteurs de l'économie verte qui ne demandent qu'à se développer, nouveaux matériaux, énergies renouvelables, chimie verte, mobilité durable, réseaux intelligents...au lieu de renflouer en permanence les secteurs industriels les plus efficaces en terme de lobbying, qui ne visent qu'à se maintenir le plus longtemps possible, quel qu'en soit le prix social ou environnemental. L'économie doit être mise au service de l'homme et pas le contraire.

Mais les règles du jeu ne pourront changer que pour autant que le rapport de forces changera et que l'Etat redeviendra le garant de l'intérêt général et non le défenseur d'un modèle profondément injuste et de plus en plus inéquitable et mortifère.

Cela implique donc de revenir sur ce qu'est l'intérêt général et nous retrouvons là la définition d'une évolution soutenable. D'où le caractère essentiel à notre sujet de la question des libertés publiques et de l'agression à l'égard des contre-pouvoirs. La désinformation, la régression de liberté de la presse, la déconstruction de la justice ont pour objectif de rendre impossible le changement de rapport de forces et donc de choix politique.

Alors, oui à un développement authentiquement soutenable, qui traduit un changement de monde et offre le seul espoir réaliste de nous en sortir. Non à un cache misère qui se transforme en alibi pour faire durer le système.

Cette chronique qui traite du greenwashing sous une forme un peu particulière reste pleinement d'actualité. Le greenbusiness explose ; c'est certes positif dans la mesure où cela permet une réorientation économique ; mais, cette évolution ne répond pas à la durabilité dans ses volets sociaux et sociétaux.

CHRONIQUE 75

12 Avril 2009

CRISE DE LA LEGITIMITE

Mots clés : justice, état de droit, rapports de force, capitalisme financier, violence, inégalités

Cette chronique de fond revient sur un fondamental : le principe de légitimité dans la démocratie contemporaine. La violence peut elle trouver des justifications ? la légalité est-elle toujours légitime. Non. Et c'est tout l'objet de la réflexion qui suit.

Une facette supplémentaire vient s'ajouter à celles, déjà nombreuses, de la crise systémique dans laquelle nous sommes entrés : la crise de légitimité de nos règles de droit.

Pour paraphraser le Grand Pascal, voilà bien longtemps que nous avons admis que ne pouvant faire que le juste soit fort, nous avons fait en sorte que le fort soit juste. Et bien précisément, tel n'est plus le cas. La crise fait apparaître de façon crue et brutale le résultat auquel aboutit notre système juridique, d'où une menace de remise en cause qui pourrait être à l'origine de mouvements encore beaucoup plus violents que ceux que nous connaissons déjà.

En effet, lorsque la réglementation a pris la place des principes qui étaient censés la fonder et qu'elle est

instrumentalisée par ceux qui ont le pouvoir de le faire, alors il ne reste plus à ceux qui en sont les victimes que de recourir à la violence que le droit a précisément pour objet d'éviter. Nous avons oublié que la loi avait précisément pour objet de protéger les faibles afin d'éviter l'oppression des forts mais aussi la violence de ceux qui n'ont plus rien à espérer.

Or, le moins que l'on puisse dire est que nos lois actuelles sont soit inexistantes (lorsqu'il s'agit de permettre des bonus et stocks options dans des entreprises qui licencient) soit inappliquées (lorsque les plans sociaux sont imposés sans aucune négociation laquelle, dans certaines entreprises, n'a malheureusement été rendue possible qu'après des actes de séquestration) soit inappropriées lorsqu'elles ont encouragé, pendant des années des achats de nos entreprises par des fonds de pension, motivés par la seule rentabilité à court terme et non par la pérennité de l'entreprise.

Nous sommes donc confrontés à une question majeure : celle de la légitimité du système juridique qui n'a pas intégré le changement de nature que constituait le passage d'un capitalisme entrepreneurial à un capitalisme financier, en ce qui concerne le rapport entre des actionnaires lointains et irresponsables et leurs employés. Cette légitimité est d'autant plus en crise que la récession actuelle est instrumentalisée, sans aucun scrupule, par tous ceux qui souhaitent procéder à des opérations de restructuration jugées rentables sur le plan financier, mais en rien justifiée par une situation périlleuse de l'entreprise. Autrement dit, le droit est utilisé pour accroître globalement les effets de la crise, en renforçant les revenus des uns et en plongeant les autres dans le chômage. Cette situation, qui n'existe pas dans les PME et les

entreprises détenues par un capitalisme familial, n'est pas supportable et pourrait mettre la totalité de l'édifice en péril.

Le Président de la République en a appelé au respect de l'Etat de droit et il ne peut qu'être approuvé. Mais si l'Etat de droit comporte l'interdiction de recourir à la violence et la répression de ceux qui y recourent, il comporte également des principes fondamentaux comme ceux de l'égalité et la reconnaissance d'une série de droits-créances par le préambule de la Constitution : droit au travail, droit à la santé, droit au logement etc. Rappelons pour mémoire le discours de Nicolas Sarkozy durant la campagne aux marins pêcheurs qui différenciat la violence des « voyous » et celle qu'exprimait la détresse des pêcheurs, confrontés à la crise de la pêche. Or, force est de constater que certains droits et surtout certains titulaires de droits sont mieux servis que d'autres par cet état de droit.

Ainsi, et pour prendre un exemple concret, celui de la liberté, comment comprendre que la liberté d'entreprise soit défendue-ce qui est légal et légitime-mais que les autres libertés ne cessent d'être malmenées, dans une sorte d'indifférence qu' Alain Gérard Slama décrit parfaitement dans un essai récent. Comment admettre que le flicage se généralise, sur internet comme dans la vie ? Comment admettre les régressions maintes fois rappelées dans le fonctionnement des contre-pouvoirs, justice ou médias, qui sont pourtant les garants du fonctionnement démocratique de la société et donc de l'exercice réel des libertés. Et que dire des cas dans lesquels le droit est ouvertement bafoué sans que la justice puisse agir : affaire Tapie et peut être Pérol, par exemple.

C'est donc bien de la légitimité de notre état de droit qu'il est question et il est bien entendu impératif de le sauvegarder. Mais pour y parvenir, nous ne ferons évidemment pas l'économie d'un retour aux principes qui sont à la base de notre pacte social et républicain, avec le principe d'équité dans la répartition des efforts, quelque soient les types d'efforts demandés. En particulier, il faudra aller bien au-delà des vagues engagements du G20 les droits des actionnaires selon la pérennité de leur implication dans l'entreprise et rééquilibrer les rapports de force entre syndicats et direction réelle des entreprises.

Si nous n'y parvenons pas, alors le risque de voir la spirale de la violence s'enclencher est élevé, et celui d'assister à une montée en puissance du couple infernal et liberticide provocation /répression, considérable. Le danger est alors tout simplement celui d'une crise systémique de notre état de droit, que certains, aux deux bouts de l'échiquier politique souhaitent, pour des raisons symétriques et opposées, mais qui serait catastrophique. Le danger aujourd'hui n'est-il pas partagé entre ceux qui veulent l'ignorer et ceux qui veulent en profiter ?

Le sujet est toujours et encore plus sans doute d'actualité. La légitimité, surtout en temps de crise, est un sujet majeur. Elle constitue le seul rempart possible contre la violence. C'est la raison pour laquelle les libertés publiques comme les valeurs fondamentales du pacte républicain y compris la laïcité sont plus que jamais un impératif.

CHRONIQUE 76

19 Avril 2009

Vraies questions et fausses réponses

Mots clés : pétrole, prix du baril, affectation de la rente pétrolière, taxe carbone

Cette chronique, écrite alors que le prix de l'essence est retombé après avoir atteint des sommets, revient sur le sujet de la taxation de l'énergie, de l'affectation de la rente pétrolière et des conséquences en terme social de cette envolée. Elle revient sur le sujet de la réalité des réserves, de la distorsion qui ne peut que croître entre offre et demande, de l'utilisation des prélèvements.

Le prix à la pompe s'est envolé et chacun d'entre nous s' est retrouvé en quelque sorte piégé, puisqu'il n'y a aujourd'hui, pour beaucoup de nos concitoyens et en particulier ceux qui ont été contraints de choisir d'habiter une banlieue éloignée, sans transports collectifs à proximité, aucune solution alternative à celle de la voiture individuelle. Depuis, le prix du baril a baissé, sans que le prix de l'essence ne répercute la totalité de la baisse, mais le sujet reste sur la table.

Le débat autour du prix de l'essence et de la part de TIPP est en réalité un faux débat, qui constitue un leurre pour éviter le vrai débat : celui de l'affectation de la rente pétrolière qu'elle soit publique ou privée.

Le débat sur le prix de l'essence est en fait un faux débat dans la mesure où il ne peut que monter. Tout d'abord, du fait du marché. En effet, la distorsion croissante entre l'offre et la demande d'hydrocarbures ne peut que conduire à une hausse permanente du prix. Le très récent rapport de l'AIE prévoit que la demande mondiale, tirée par la croissance chinoise et indienne, devrait progresser de 55% d'ici à 2030. Pour tenir, il faudrait consentir des investissements de l'ordre de 22.000 milliards de dollars, pour améliorer les capacités de production et l'efficacité énergétique, dont 5 milliards pour le pétrole, alors que jusqu'en 2006, aucun investissement lourd n'a été réalisé. Avec une conséquence évidente: le nombre de barils/jour nécessaire pour alimenter cette soif énergétique devrait atteindre 116 millions dans un quart de siècle, contre 84 millions de barils jour en 2006.

Au mieux, pourrait-on éviter une réduction de la production globale à la condition qu'aucun des huit pays dont la production pourrait encore croître (contre 15 qui ont atteint le pic) n'atteigne lui même son pic dans l'immédiat. Certains estiment que le pic a été atteint fin 2005 ou qu'il le sera cette année. Quoiqu'il en soit, dans ces conditions, le prix ne peut que monter jusqu'à ce qu'un substitut au pétrole soit trouvé.

Mais il n'y a pas que le marché. La question du climat oblige à intégrer les coûts externes tout d'abord pour réduire les quantités produites de CO₂, c'est la taxe carbone, puis pour encourager l'évitement des émissions de CO₂ en finançant les technologies favorables à l'environnement. Il peut donc y avoir taxation différenciée du carbone et de la consommation énergétique

Certains pays ont choisi l'énergie comme l'Autriche ou les Pays-Bas d'autres le CO2 comme le Danemark et l'Allemagne, d'autres encore les deux comme la Finlande. De toute façon, taxation énergétique ou taxation du CO2 l'une et l'autre s'appliquent évidemment au pétrole. Ces taxes s'ajoutant au prix du marché, le prix global supporté par le consommateur ne peut que s'élever. Le centre international d'évaluation technologique a calculé le coût réel de l'essence incorporant les remises faites à l'industrie pétrolière, les coûts liés à la protection des approvisionnements, les subventions à l'industrie pétrolière et les coûts médicaux du traitement des maladies respiratoires liés aux gaz d'échappement. Le montant total de ces coûts indirects s'élève à 2,35 \$ le litre ce qui ajouté au prix moyen du litre d'essence aux États-Unis en 2005 soit 53 cents met le prix du litre d'essence à 2,88 \$.

Dès lors, la question n'est pas tant celle du prix de l'essence que de l'affectation de la rente pétrolière.

Tout d'abord, s'agissant des bénéfices des sociétés pétrolières, entre 2002 et 2006, elles ont vu leur bénéfice global augmenter de 384 % et leur profit au de 92 milliards de dollars ou 317 %. Les taux de rendement versés aux actionnaires par les cinq plus grandes compagnies pétrolières mondiales, sont compris entre 20 et 30 % l'an durant cette période avec un taux de rendement extravagant de 34 et 35 % pour Exxon. En 2005, les grandes pétrolières mondiales ont versé à leurs actionnaires 327 milliards de dollars sous forme de dividendes et de rachat d'actions. Cette somme aurait permis de construire, en Amérique du Nord, 109 raffineries ou encore de réaliser des investissements massifs dans les énergies renouvelables. 63 % des profits nets ont donc été versés aux actionnaires, 188 milliards sous forme de

dividendes et 139 milliards sous forme de rachat d'actions. Gazprom a annoncé qu'il avait doublé son bénéfice net sur les neuf premiers mois l'année 2006 pour les porter à 13,43 milliards d'euros soit une augmentation de 96,72 % et pour 2006 Total a annoncé un bénéfice record de plus de 12,6 milliards d'euros et un chiffre d'affaires de 153,80 mds de dollars. Il est bien évident que cette rente pétrolière, qui n'est en rien justifiée par les investissements réalisés, bien au contraire, doit donner lieu à une imposition spécifique et des obligations permettant précisément de financer les investissements de sortie du pétrole.

S'agissant des Etats, il est inadmissible qu'il continue à financer les hydrocarbures. Or, entre 1995 et 2001, dans l'Europe des 15, les subventions attribuées aux secteurs énergétiques ont représenté 125 milliards d'euros. En 2001, 21 milliards ont été versés pour les ressources fossiles. Aux États-Unis l'industrie pétrolière et gazière a touché 26 milliards de dollars au cours des 10 dernières années. Et, si la France a arrêté de subventionner le charbon, elle continue à subventionner le pétrole à hauteur de 15 % du budget de la recherche énergétique. Il est inadmissible compte tenu des bénéfices des sociétés pétrolières que le contribuable continue à leur verser un centime. Ces sommes devraient être évidemment être investies dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique qui crée des effets immédiats pour le consommateur.

Par ailleurs, ce qui est choquant ce n'est pas que le prélèvement sur l'essence augmente, car cela est conforme à notre intérêt collectif de voir réduire les émissions de CO₂ ; ce qui est inadmissible c'est que

ces sommes ne servent pas à financer pour les particuliers à court et à moyen terme les solutions alternatives, mais qu'elles servent à alimenter le budget général de l'État.

C'est là précisément que le consommateur citoyen est lésé, dans la mesure où l'effort qu'il consent ne sert en rien à résoudre son problème. Des prêts à taux zéro pour acheter des voitures économes, en particulier hybrides, pour améliorer tous les modes de transport doux, pour réduire la facture de chauffage sont des solutions de court terme. Le financement des transports collectifs, des centrales de mobilité, la reconnaissance progressive d'un droit au transport alternatif, contrepartie de la délivrance du permis de construire devrait permettre dans les années qui viennent au consommateur est de ne plus être l'otage du prix de l'essence mais sa véritable consommation citoyenne c'est-à-dire un acteur capable de faire des choix parce que le choix existe.

Depuis avril 2009, le sujet est sur le devant de la scène pour deux raisons : la sortie du rapport de l'AIE qui, pour la première fois reconnaît une baisse des réserves à venir et donc de l'offre et le débat sur la taxe carbone, alimenté par le dépôt du rapport Rocard qui devrait être relancé dans le cadre du vote de la loi de finances. Les arguments pour et contre figurent, pour l'essentiel, dans ce texte.

CHRONIQUE 77

26 AVRIL 2009

En guise d'au revoir..... Et de conclusion provisoire

Pour cette dernière chronique pour cause de campagne électorale mais ceux qui le souhaitent pourront retrouver une chronique tous les lundis matin à la même heure sur mon blog, je voulais vous proposer de réfléchir sur les directions à prendre.

Voici deux ans que nous avons vu monter en puissance la crise et annoncé ses effets dramatiques, redouté des risques de régression démocratique et assisté à leur réalisation, souligné la montée des inégalités et de la désespérance et mesuré leurs conséquences notamment en terme de violence, espéré dans de vrais changements pour s'attaquer enfin à la crise climatique et regretté l'enlèvement du Grenelle. Personne ne donne l'impression de savoir vers où nous allons parce qu'en réalité les inconnues sont nombreuses, les informations partielles ou volontairement faussées et que notre pacte sur les valeurs est l'objet de coups de butoir.

Les inconnues sont nombreuses qu'elles soient financières, économiques ou climatiques et les informations données contribuent au caractère anxiogène dans la mesure où la confiance a disparu à tous les niveaux et où la manipulation de l'information dans le but de protéger des intérêts économiques (le

climat), essayer de redonner un peu de confiance aux milieux financiers et à la consommation est en concurrence avec la désinformation (utiliser la crise pour procéder à des restructurations qu'elle ne justifie pas ou prétendre à la disparition des paradis fiscaux) et de vraies informations . Cette confusion repose largement aussi sur l'utilisation sans retenue de la méthode Coué qui consiste à évoquer quotidiennement les signes de reprise pour tenter de cacher les ravages croissants de la crise financière, mais surtout du capitalisme financier sur l'emploi et la situation de nos entreprises. Car il est plus facile à une holding administrée on ne sait où par on ne sait qui de décider de rayer d'un coup de trait un site et les salariés qui y travaillent que d'investir dans sa reconversion vers des produits ou des métiers d'avenir, quand seule compte la rentabilité immédiate et non la pérennité de l'entreprise.

Dès lors nous ignorons où nous en sommes avant même de nous interroger sur les intentions réelles de nos gouvernants.

Le gouvernement est-il aujourd'hui capable d'autre chose que du pilotage à vue pour ne pas s'éloigner du credo de départ : inscrire la France dans la rupture avec son modèle pour lui faire prendre enfin un tournant néoconservateur.

Plus grave encore, peut-on imaginer à l'instar de Naomie Klein et de sa stratégie du chaos, que sur certains points, la volonté soit de laisser filer vers la catastrophe pour obliger à accepter des mesures radicales. Ainsi, en matière de sécurité sociale, où l'Etat utilise par exemple les taxes sur le tabac au lieu de les reverser à la sécurité sociale ou encore les exonérations décidées par le gouvernement et non

compensées. Plus la situation est financièrement dramatique plus il est facile de faire passer des franchises, le déremboursement et la fermeture des hôpitaux.

Dans une chronique de juin 2008, j'affirmai que le néo-libéralisme était à contre temps. Il l'est plus que jamais alors même que nombre d'économistes, y compris américains s'interrogent de plus en plus sur les avantages du modèle social français, qui fait une large part à l'égalité. Or, le Président de la République ne vient-il pas d'affirmer que « l'égalitarisme, c'est le contraire de la responsabilité. L'égalitarisme et l'assistanat sont dégradants pour la personne humaine. Ils empêchent ceux qui veulent réussir de réussir ».

Dès lors, la crise nous renvoie en réalité aux fondamentaux de notre société et ce d'autant plus que les Français souhaitent aujourd'hui plus d'égalité et que la liberté ne constitue pas le moyen de s'attaquer à l'égalité. Un ouvrage qui vient de sortir, la France à travers ses valeurs, qui est la quatrième enquête de ce genre, met en lumière pour la première fois, la primauté de l'égalité sur la liberté et la montée en puissance de la demande de l'Etat. Or, les valeurs partagées sont le préalable à la recherche du sens. Définir le sens, c'est déterminer ce qui doit être avant tout recherché ou sauvegardé, c'est-à-dire engager le débat politique sur les fondamentaux. C'est précisément là que la question des conditions de notre survie, de l'avenir de notre industrie et plus généralement de notre activité économique, de l'équilibre dans la répartition des richesses doivent se poser.

Mais précisément, le débat politique et médiatique paraît de plus en plus en décalage avec la réalité vécue, avec la nature des problèmes posés, avec la réalité des décisions prises. Cette perte supplémentaire de prise sur sa propre vie et son propre avenir, cette absence de visibilité collective et individuelle est une composante majeure de la désespérance qui se transforme en colère et en attrait pour l'extrémisme. Discuter des valeurs et des priorités en refusant de s'arrêter aux clapotis des vagues dans lesquelles la ritournelle médiatique nous confine est la condition et le moyen de retrouver notre part de liberté et notre capacité à refuser une fatalité qui n'en n'est pas une. Ce qui dépend des hommes peut être défait par d'autres que ceux qui l'ont fait. Il ne s'agit jamais que de définir des règles du jeu et de les appliquer. Le temps est venu d'en finir du cercle vicieux dans lequel certains ont intérêt à enfermer les autres. Einstein n'a-t-il pas écrit : nous aurons le destin que nous avons mérité.

En réalité, ce qui caractérise la société contemporaine développée est moins l'individualisme certes, incontestable, que la préférence exprimée en faveur de l'immédiateté et au détriment de moyens et du long terme. L'intérêt du développement durable, débarrassé de son armada marketing, d'un pseudo-consensus mou auquel personne ne peut s'opposer et d'une utilisation hypocrite et cynique est précisément de réintroduire le long terme dans les choix.

Mais il ne s'agit pas de limiter le développement durable au domaine auquel on l'entend habituellement, mais de faire jouer à cette nouvelle donne la plénitude de ce qu'elle recèle à savoir un autre rapport au temps. Dès lors que le futur est réévalué, quelle qu'en soit la raison, la mise en

perspective, donc la projection dans le futur donc l'espoir peuvent être à nouveau évoqués. Pour y parvenir, nous avons un obstacle majeur à franchir. Non seulement nos sociétés ne croient pas ce qu'elles savent, ce qui les conduit à sous-estimer les dangers mêmes avérés du futur, mais encore, comme le dit Jean-Pierre Dupuy, plus les solutions sont difficiles à envisager, plus la réalité des risques ou des problèmes qu'elles sont destinées à réduire ou à régler, sont niés.

C'est la raison pour laquelle nous ne sortirons de l'immédiateté que par une véritable Révolution culturelle, celle de notre propre représentation dans l'avenir qui devra nécessairement précéder la troisième révolution industrielle.

Est-ce un hasard de calendrier si coïncident la journée mondiale sans voiture et le début de la conférence de l'ONU réunissant les chefs d'État pour préparer la conférence de Bali et l'après-Kyoto, suivi d'une réunion organisée par le président Bush le même sujet ?

Que la réponse soit positive ou négative, le lien entre les deux sujets est évident non seulement parce qu'ils s'attaquent à la réduction des gaz à effet de serre, mais parce qu'ils traduisent un même comportement et une même incapacité à faire face à la menace climatique.

1900 villes dont 106 villes chinoises participent à cette journée, ce qui en soi est fort sympathique, mais permet les 364 autres jours de l'année, pour l'immense majorité de ces villes d'oublier la pollution automobile dans ses impacts climatique et sanitaire. Il est vrai que de grandes capitales paraissent avoir pris la mesure des choses : péage urbain à Londres

interdiction des voitures les plus polluantes à Berlin (à partir du 1er janvier 2008 seuls les véhicules correspondant la classe euro II pourront circuler) opérations Vélib à Paris...

Mais, ces opérations restent encore isolées et les Etats, à commencer par le nôtre, en sont encore au stade de la réflexion. Sans doute, la volonté de défendre l'industrie automobile et l'emploi à très court terme explique-t-elle un comportement qui conduit directement à les condamner à moyen terme. Les contraintes relatives à la baisse drastique des émissions de CO₂ (120 g CO₂ /km) ne sont pas imposées, ce qui conduira les consommateurs à favoriser les véhicules hybrides que nous ne fabriquons pas. Les particules fines générées par les moteurs diesel, particulièrement toxiques ne sont toujours pas réglementées et les filtres à particules ne sont toujours pas imposés alors que les véhicules Renault et Peugeot vendus en Allemagne le sont depuis longtemps, puisque c'est obligatoire. Dès lors, communiquer autour d'une journée sans voiture, même rebaptisée journée du transport public permet de continuer ces politiques irrationnelles sur les plans climatiques, sanitaires et même industriel. Bel exemple de la politique alibi.

Le débat sur le post- Kyoto qui s'annonce aux États-Unis est tout aussi ambigu. En effet, trois difficultés majeures se présentent qui, souterrainement, sont alimentées par un débat toujours présent sur la réalité du changement climatique. La première difficulté est évidemment la position américaine, tout au moins au niveau fédéral, et la croissance incontestable des émissions de gaz à effet de serre aux États-Unis au cours des 20 dernières années (plus 15 %). Il va de soi que le refus des Etats Unis de prendre quelque

engagement que ce soit bloque totalement le système à l'égard du reste de la planète et en particulier de la Chine de l'Inde et du Brésil. Car, et c'est la deuxième difficulté, la Chine est en passe de devenir le premier émetteur de gaz à effet de serre alors que son parc automobile passerait, entre 2003 et 2030, de 6 millions de véhicules à 120 millions, que la superficie moyenne consacrée à l'habitat augmenterait de 50 % et la demande énergétique de 4,5 % l'an. Selon l'AIE, les politiques actuelles entraîneraient un doublement du CO2 d'ici à 2050 dont 70 % en provenance des pays en développement. Dès lors, un post- Kyoto ne peut se concevoir sans les pays du Sud. Il ne peut pas davantage se concevoir sans un immense effort des pays du Nord pour s'orienter vers une convergence des émissions de CO2 par être humain, ce qui impliquerait a minima de parvenir à diviser par 4 nos émissions pour 2050. Or, l'Europe à ce jour, n'est pas en passe de satisfaire le modeste objectif de Kyoto.

Et, paradoxalement, plus les efforts à fournir sont importants, plus les voix s'élèvent pour contester l'intérêt économique de ces efforts. Cette contestation est rendue possible par la montée en puissance de ce que les américains appellent « la machine à nier ». Cette machine est décrite par Newsweek dans un numéro polémique de mi-août, intitulé le réchauffement climatique est un canular. Elle trouve quelques avatars en France avec la parution récente de deux ou trois ouvrages. « Une campagne bien coordonnée, bénéficiant d'importants financements est menée par des scientifiques sceptiques, des think tanks néolibéraux et des industriels, a semé le doute dans les esprits à propos de réchauffement. Cette machine à nier et à entraver la lutte contre le réchauffement continu à tourner un à plein régime. Ainsi, lors de la sortie du dernier rapport du GIEC en

février 2007 la machine à nier a offert 10 000 \$ aux scientifiques qui critiqueraient ce rapport.

Tout a été fait depuis 10 ans pour entretenir un véritable travail de sape : nomination d'un lobbyiste du pétrole à la tête de la mission climat auprès du président Bush, investissements par Exxon de 19 millions de dollars durant plusieurs années pour financer les organismes chargés de fournir « des données très contestables », montage d'une coalition sur le climat planétaire et d'un comité d'information sur l'environnement chargé de faire revenir le réchauffement de la planète au stade d'hypothèses théoriques et non de réalités. Même si neuf grands groupes américains ont appelé le congrès des États-Unis adopter une législation nationale stricte au début de l'année 2007 et si la Cour Suprême des États-Unis a qualifié de pollution l'émission de CO₂ et contraint l'État fédéral à agir, ce travail, largement comparable à celui mené par les cigarettiers en son temps, et que l'avenir qualifiera peut-être de criminel, a porté ses fruits doublement. D'une part en obtenant du congrès américain et du président Bush les choix que l'on sait. D'autre part, en alimentant, malgré les rapports du GIEC, un débat sur l'existence même du changement climatique ce qui est chronophage et a permis de focaliser le débat sur le constat au lieu de l'orienter totalement sur les solutions. Or, la seule vraie question est celle des réponses technologiques, industrielles, économiques, sociales et donc politiques au plus grand défi auquel l'humanité ait été confrontée.

CHRONIQUE 78

19 AVRIL 2009

Pour cette dernière chronique pour cause de campagne électorale- mais ceux qui le souhaitent continueront à trouver une chronique hebdomadaire même heure même jour sur mon blog, je voudrais poser une question simple : ceux qui œuvraient pour que la crise n'entraîne aucun changement majeur dans les orientations antérieures et la répartition des richesses ne sont-ils pas en passe de gagner la partie ?

Rappelons que deux camps s'affrontent :

- Le camp de ceux qui considèrent que la crise est systémique et qu'il convient de trouver des sorties de crise qui répondent à la fois à la crise écologique croissante (une large partie des scientifiques consultés récemment considèrent que l'objectif de limiter à 2° l'augmentation de la température à la fin du siècle est impossible à atteindre), à la crise sociale et à la crise économique.

- Le camp des bénéficiaires du système qui sont aussi les responsables de son explosion, qui n'ont cessé de chercher à maintenir leur pouvoir en revenant le plus vite possible à l'équilibre antérieur à la crise.

Or, les seconds ne sont-ils pas en train de gagner la partie ?

L'annonce par 4 grandes banques américaines d'un retour aux profits au cours du premier trimestre 2009 et la volonté de Goldman Sachs de rembourser au plus vite l'Etat américain pour recouvrer sa liberté en matière de rémunération sont des signes avant-

coureurs. La remontée des bourses témoigne d'une reprise de confiance des milieux financiers alors que l'économie réelle continue à aller mal, voire très mal et que les annonces de licenciements se multiplient.

Ainsi, les banques auraient-elles obtenu des contribuables qu'ils les sauvent sans qu'en contrepartie un effort massif de financement de l'économie réelle ne soit accompli et sans que les règles du jeu ne soient changées ?

Il est d'autant plus permis de se poser la question que le sommet de Londres apparaît de plus en plus comme une magistrale opération de communication qui ne touche rien au fond des choses : sans même revenir sur le caractère plus que risible des listes publiées, le fait que la question des fiducies n'ait pas été abordée en témoigne. La fiducie est une disposition juridique qui permet à une personne (le disposant) de transférer de manière légale à un tiers (le fiduciaire) un bien que ce dernier doit gérer et rendre au bout d'un temps convenu et dans des conditions déterminées. La fiducie est donc un transfert temporaire de propriété. Son but est de permettre aux groupes internationaux et aux grosses fortunes, à travers la création de sociétés "coquilles" implantées dans des paradis fiscaux, de garantir la confidentialité de leurs opérations, de limiter leurs responsabilités ou d'échapper aux fiscalités nationales ou aux droits de succession. De même, le caractère fictif de nombre d'opérations réalisées dans les paradis fiscaux n'a pas été mis en question. Quant à la question des agences de notation et rémunérations du monde la finance, Londres en est resté aux vœux dont personne ne sait s'ils ne resteront pas pieux.

En bref, rien de nouveau sous le soleil, ou bien peu.

De même, s'agissant de l'évolution soutenable, rien n'a été décidé, malgré les objurgations de Ban Ki Moon, soulignant que rien n'était plus urgent pour notre survie que cette question. Il suggérait en sus de la proposition du PNUÉ de consacrer 1% du PNB de chaque Etat à l'économie verte- ce que seule la Corée du sud fait- de supprimer les 320 milliards de dollars de subventions annuels des Etats aux énergies fossiles, ce qui réduirait les émissions de GES de 6% et augmenterait le PIB mondial de 0,1%.

Ainsi, non seulement rien n'a été fait sur les sujets majeurs, mais de surcroit la crise semble utilisée pour renforcer les dérives passées. Ainsi, le travail est toujours considéré comme un coût qu'il convient de réduire en profitant de la crise pour procéder à des délocalisations supplémentaires, renforçant ainsi, du fait du chômage, les effets délétères de la situation économique.

Ainsi, l'effondrement des cours des grandes entreprises est une occasion de rachat à bas prix par des fonds spéculatifs du capital de ces mêmes entreprises, ouvrant ainsi encore davantage la porte à des opérations futures de restructuration, de délocalisation et donc de chômage supplémentaire pour les pays européens, sans parler de l'affaiblissement supplémentaire du rôle des Etats, désormais appelés à être des garants de dernier ressort des banques sans aucun avantage corrélatif pour leur population.

Ainsi, la crise est l'occasion mise à profit par les Etats créanciers de la planète et des spéculateurs en mal d'investissements pour acquérir à bas coût des terres immenses en Afrique, à Madagascar, voire en

Amérique du sud, pour assurer la nourriture à venir dans ces Etats et mettre la main sur la production alimentaire, ce qui prépare évidemment des drames de la faim dans les pays « conquis » et des risques géostratégiques considérables

Dès lors, l'équilibre entre les nations et à l'intérieur des Nations est -il en voie de bouleversements croissants avec un risque de voir aggravées les causes de la crise actuelle.

Quelles réponses faire à cette situation ? Refuser et imaginer.

Ne pas considérer la bataille comme perdue et au contraire, relier, notamment au sein de la société civile et des entreprises qui s'inscrivent dans la nouvelle économie, tous ceux qui luttent pour un changement de paradigme.

Développer encore et toujours l'esprit critique et la contre information pour éviter le lavage de cerveaux et la désinformation dans lesquels nous baignons ; écoutez France Culture plutôt que de regarder les mêmes icônes et les mêmes images à la télévision. Revenir, pour paraphraser Einstein, à l'idée fondamentale selon laquelle on ne peut résoudre les problèmes du monde en utilisant les instruments qui les ont créés.